

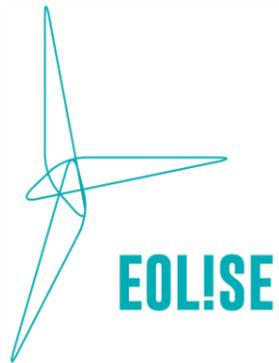
PETITES ANNEXES DE L'ETUDE D'IMPACT

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PARC EOLIEN DE PUYVINEUX

Maître d'ouvrage

Eoliennes d'Aunis 4 SAS



Réalisation et assemblage de l'étude

ENCIS Environnement

Expertises spécifiques

Etude des milieux naturels : NCA Environnement

Etude acoustique : GANTHA

Etude paysagère et patrimoniale : Agence Couâson

Petites annexes de
l'étude d'impact

Table des annexes

Annexe 1 : Synthèse des réponses aux consultations des services de l'état et autres organismes

Annexe 2 : Documents du BRGM – Forages

Annexe 3 : Charte éolienne communautaire

Annexe 4 : Résultats du questionnaire Opinion Way

Annexe 5 : Etude des ombres portées

Annexe 6 : Détail des sollicitations auprès des élus dans le cadre de la concertation

Annexe 7 : Dossier de concertation transmis aux élus en avril 2021

Annexe 8 : Premier bilan des actions de concertation et de communication publique – Novembre 2021 – MAZARS

Annexe 9 : Etude d'impact sur les procédures aux instruments de l'aérodrome de La Rochelle Ile de Ré - CGX

Tome 4.2 (volet séparé) : Volet acoustique de l'étude d'impact du parc éolien de Puyvineux / Société GANTHA Acoustique

Tome 4.3 (volet séparé) : Volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact du parc de Puyvineux / Agence Laurent Couasnon

Tome 4.4 (volet séparé) : Volet milieux naturels, faune et flore de l'étude d'impact du parc de Puyvineux et étude d'incidence NATURA 2000 / Société NCA Environnement

ANNEXE 1 : Synthèse des réponses au consultations des services de l'Etat et autres organismes

Service	Consulté le	Réponse le	Résumé
ARS	15/04/2019	19/11/2019	L'ARS répond que la zone de projet est située dans le périmètre de protection éloignée des captages de Fraise et de bois Boulard. L'ARS renvoie vers son module sécurisé en ligne pour lire les prescriptions qui s'imposent.
Armée	23/02/2017	19/05/2017	Le courrier précise que ce projet qui se situe en dehors de toute zone grevée de servitudes aéronautiques, radioélectriques ou domaniales gérées par le ministère de la défense, ne fait l'objet d'aucune prescription locale. L'armée précise également que bien que situé au-delà de trente kilomètres des radars des armées, le projet devra respecter les contraintes en vigueur à la date du dépôt de l'autorisation s'il y a eu une évolution réglementaire.
Bouygues	29/05/2019	13/06/2019	Bouygues fournit les coordonnées de faisceaux hertziens qui concernent les zones de projet. Il préconise un éloignement de 100 m de ces faisceaux.
Chambre d'Agriculture	15/04/2019	19/07/2019	La chambre d'agriculture précise ne pas avoir connaissance de servitude liée à ce projet, mais fournit une liste de préconisations pour l'intégration agricole du projet : elles concernent le choix des implantations (privilégier les bordures et angles de champs), les voies et accès (en concertation avec les agriculteurs), les conditions d'enfouissement des réseaux (profondeur de 80 cm minimum) et le démantèlement (prévoir une remise en état agricole)
Club d'aéromodélisme de la Rochelle à Sainte-Soulle			Courrier en date de juillet 2019 Rencontre en date du 12 septembre 2019 Courrier en date du 2 décembre 2020
Comité Départemental du Tourisme	15/04/2019	Pas de réponse	
Conseil Départemental de la Charente-Maritime	15/04/2019	Pas de réponse	
CNFAS	17/05/2019	04/06/2019	Le CNFAS donne des informations sur la zone de contrôle de la Rochelle (LFBH) à proximité de laquelle se trouvent certains sites de projets pour lesquels il est consulté et émet des réserves concernant des éventuels projets de hauteur >200m et précise par ailleurs la présence du club d'aéromodélisme ainsi que la présence de deux bases ULM LF1755 Courcon Eol'Aunis et LF 1753 de le Thou. Le CNFAS propose de se rapprocher des gestionnaires concernés.
DGAC	05/10/2018	29/11/2018	La DGAC précise les contraintes qui s'appliquent sur les communes de Sainte-Soulle et Vérines, notamment liées à l'aérodrome de La Rochelle – Ile de Ré
DREAL	15/04/2019	02/05/2019	La DREAL transmet une série de liens pour accéder rapidement à l'essentiel des cartes, données SIG, statistiques et publications disponibles dans la région. A noter qu'une réunion de pré-cadrage a eu lieu. Il y a été convenu de présenter 4 dossiers séparés pour les projets et de prendre les effets cumulés des 4 projets en développement (bien que non réglementairement nécessaire)
DRAC - Service régional de l'archéologie	15/04/2019	29/05/2019	Le SRA fournit une liste et une cartographie des sites archéologiques recensés dans la base Patriarche. Le SRA précise qu'il s'agit de données reflétant l' état actuel <u>état initial</u> des connaissances et que les périmètres hors zonages et hors sites ne sont pas pour autant exempts de tout contrôle. Le potentiel archéologique de la zone ne peut donc pas être précisément déterminé. Conformément à la réglementation, le SRA précise qu'un diagnostic archéologique pourra être prescrit dans le cadre de l'instruction du dossier.
DDTM-guichet unique ENR	15/04/2019	Pas de réponse	
DDTM - service urbanisme et environnement)	15/04/2019	Pas de réponse	
DREAL Nouvelle-Aquitaine - UD Charente-Maritime	15/04/2019	Pas de réponse	
ENEDIS Consulté via le serveur DT/DICT	15/04/2019	-	Absence de lignes au sein de la zone d'implantation potentielle
GRDF Consulté via le serveur DT/DICT	15/04/2019	-	Absence de réseau de distribution
GRTGaz	15/04/2019	16/04/2019	GRT Gaz n'a pas d'observation à formuler
ILIAD Consulté via le serveur DT/DICT	15/04/2019	-	Non concerné

INAO	15/04/2019	03/07/2019	L'INAO dresse la liste des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) et des Indications Géographiques Protégées (IGP) dont les communes d'accueil du projet font partie. Elle précise aussi la liste des opérateurs agricoles produisant sous Signe Officiel de la Qualité et de l'Origine (SIQO)
Mairie de Sainte-Soulle Consulté via le serveur DT/DICT	15/04/2019	-	
Orange - par mail	27/05/2019	11/06/2019	Orange précise avoir un faisceau actif qui concerne une des quatre zones de projet pour lesquelles il est consulté. Il ne s'agit pas de la zone de projet de Puyvineux.
Orange Consulté via le serveur DT/DICT	15/04/2019	-	Non concerné
Pôle ENR Charente-Maritime (Compte-rendu de la réunion qui s'est tenu le 05/10/2020)	-	10/12/2020	Les projets présentés ont suscité de nombreuses réactions parmi les élus présents lors de la réunion. Il ressort qu'il serait pertinent que le dépôt des projets intervienne de manière rapprochée afin qu'une enquête publique unique soit éventuellement diligentée. Par ailleurs, il est rappelé que si les zones concernées ne se caractérisent pas par une forte densité de monuments historiques, il est toutefois nécessaire que les études d'impact prennent en compte la proximité du point de vue avec les monuments historiques de la Rochelle et les phénomènes de co-visibilité avec les sites touristiques de l'agglomération de la Rochelle.
RTE	15/04/2019	09/05/2019	RTE précise qu'il exploite les ouvrages suivants, localisés à proximité des zones de projets : - ligne 225kV Beaulieu-Fleac-Granzay - ligne 225kV Beaulieu-Farradières il préconise ainsi de respecter un éloignement vis-à-vis de ces lignes d'une distance supérieure à la hauteur totale des éoliennes (pales comprises), majorée d'une distance de garde de 5 m.
SAUR Sud-Ouest Consulté via le serveur DT/DICT	15/04/2019	16/04/2019	Un réseau d'eau est présent au niveau du secteur nord de la ZIP (venant alimenter la station d'épuration) et le long de la RD 112 séparant les deux secteurs de la ZIP.
SGAMI Sud-Ouest	15/04/2019	21 et 23/05/2019 11/06/2019	Après étude sur les artères techniques du réseau INPT ainsi que sur les artères techniques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime, le SGAMI informe qu'aucune liaison hertzienne des réseaux-radio gérée par le ministère de l'intérieur ne concerne le projet.
SDIS	15/04/2019	Pas de réponse	
SFR	27/05/2019	13/06/2019	SFR signale la présence de faisceaux hertziens et demande de respecter une distance de 100 m de part et d'autre, ces faisceaux concernent la zone de projet de Puyvineux.
STAP	15/04/2019	Pas de réponse	
Ville de la Rochelle Consulté via le serveur DT/DICT	15/04/2019	-	

**Direction de la sécurité aéronautique d'État
Direction de la circulation aérienne militaire**

Villacoublay, le 28 JUIL, 2022
N° 634/ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Etienne Herfeld
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Madame la directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine

OBJET : construction et l'exploitation d'un parc éolien (réf. Parc éolien de Puyvineux) dans le département de la Charente-Maritime (17).

RÉFÉRENCES : liste en annexe.

PIECE JOINTE : une annexe.

Madame la directrice,

Par courriel de référence g), vous sollicitez l'autorisation du ministère des armées dans le cadre de la procédure « autorisation environnementale » pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 09 aérogénérateurs d'une hauteur hors tout, pale haute à la verticale, de 200 mètres situé sur le territoire des communes d'Aigrefeuille d'Aunis, La Jarrie et Saint-Christophe (17).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause leurs missions.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer qu'au titre de l'article R.244-1 du code de l'aviation civile, je donne mon autorisation pour sa réalisation sous réserve que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne, en application de l'arrêté de référence e), conformément aux spécifications de l'arrêté de référence f).

Par ailleurs, je donne mon autorisation pour son exploitation conformément aux dispositions de l'arrêté de référence d).

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir tenir informé le commandement de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud¹ de la décision préfectorale.

Dans l'hypothèse d'une acceptation de ce projet et afin de procéder à l'inscription de ces obstacles sur les publications d'information aéronautique, je vous prie d'informer le porteur qu'il devra faire connaître

à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud ainsi qu'à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest située à Mérignac (33) :

- les différentes étapes conduisant à la mise en service opérationnel du parc éolien (déclaration d'ouverture et de fin de chantier) ;
- pour chacune des éoliennes : les positions géographiques exactes en coordonnées WGS 84 (degrés, minutes, secondes), l'altitude NGF² du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout (pales comprises).

Enfin, je vous prie d'attirer son attention sur le fait que se soustraire à ces obligations engagerait sa responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Madame la directrice, en l'assurance de mes hommages respectueux.

Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État
et par délégation,
le colonel Franck Dumortier,
directeur adjoint de la circulation aérienne militaire.

¹ Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud de Salon de Provence Division environnement aéronautique-Base aérienne 701 – 13661 Salon de Provence Air.

² NGF : nivellement géographique de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers.

Références

- a) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1 ;
- b) code de l'environnement notamment son article R.181-32 ;
- c) arrêté du 03 mai 2013 portant organisation de la direction de la sécurité aéronautique d'État³ ;
- d) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement⁴, modifié ;
- e) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation⁵ ;
- f) arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne⁶ ;
- g) votre courriel du 13 juin 2022.

³ NOR DEFD1308371A
⁴ NOR DEVP1119348A
⁵ NOR EQUA9000474A
⁶ NOR TRAA1809923A

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine.
A l'intention de monsieur Stéphane Grupp
stephane.grupp@developpement-durable.gouv.fr

COPIES :

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest.
snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr
- Monsieur le délégué militaire départemental de la Charente Maritime.
dmd17.cmi.fct@intra.def.gouv.fr
- Monsieur le directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.
noelle.halley@intra.def.gouv.fr
fabrice.jallageas@intra.def.gouv.fr
sylvie.lacassagne@intra.def.gouv.fr
- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Sud (BR 0440_2022).



— Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale

Dossier suivi par : A. BENARD / C. BALLAUD

— Téléphone : 05 46 68 49 52 (secrétariat)

— Fax : 05 46 68 49 37

— Courriel : ars-dd17-sante-environnement@ars.sante.fr

— La Rochelle, le 19 NOV. 2019

— Vos réf. : Votre demande reçue le 16 Avril 2019

— Objet : Demande d'informations préliminaires pour le projet de création
De 4 parcs éoliens

ENCIS ENVIRONNEMENT

9 Rue du Petit Châtelier

44300 NANTES

A l'attention de Mme Séverine PATUREAU

Madame,

En réponse à votre demande de renseignements relative à la zone d'implantation d'un projet de 4 parcs éoliens sur les communes de Sainte-Souille, Vérines, Longèves, Angliers, St Médard d'Aunis, Saint-Christophe, Aigrefeuille d'Aunis, La Jarrie et Croix-Chapeau, je souhaite porter à votre connaissance les éléments suivants :

- Pour la ZIP Nord-N11 : La zone d'implantation du projet éolien est située dans le périmètre de protection éloignée des captages de Fraise et Bois Boulard. Vous trouverez l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique en vous connectant au module sécurisé (voir ci-dessous) afin de vous référer aux prescriptions qui s'imposent.
- Pour la ZIP Est-Sud-Loire : La zone d'implantation du projet éolien est située dans le périmètre de protection éloignée des captages de Fraise et Bois Boulard. Vous trouverez l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique en vous connectant au module sécurisé afin de vous référer aux prescriptions qui s'imposent.
- Pour la ZIP Laubertiere : La zone d'implantation du projet éolien est située dans le périmètre de protection éloignée des captages de Fraise et Bois Boulard mais également, en limite de PPE du captage Clavette « Les Mortiers » et de Périgny « Varaize ». Vous trouverez l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique en vous connectant au module sécurisé afin de vous référer aux prescriptions qui s'imposent.
- Pour la ZIP Puyvineux : La zone d'implantation du projet éolien est située dans le périmètre de protection éloignée des captages de Fraise et Bois Boulard. Vous trouverez l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique en vous connectant au module sécurisé afin de vous référer aux prescriptions qui s'imposent.

Concernant vos prochaines demandes de servitudes, vous trouverez les informations sur le site internet de l'ARS- Nouvelle-Aquitaine en cliquant sur le lien suivant : « <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/protection-des-captages-0> » à partir duquel peuvent être consultées les données relatives aux périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable. Il conviendra sur le site de choisir l'onglet « *Module sécurisé de consultation des périmètres de protection des captages dans les départements 16, 17, 79 et 86* ».

Il convient de remplir préalablement la convention d'inscription et de la retourner à l'ARS à l'adresse suivante : ars-na-pse@ars.sante.fr afin d'obtenir un login et mot de passe pour accéder à ce module sécurisé.

A titre d'information et sans préjudice de l'avis que je pourrais être amené à formuler sur un projet éolien concernant ces communes, je vous rappelle que ce type d'installation est soumis à l'arrêté du 26 août 2011 pris au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, ainsi qu'à l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis par les installations classées. Aussi, le dossier devra comporter une étude acoustique spécifique démontrant que l'émergence réglementaire des niveaux sonores produits par le parc n'est jamais dépassée aux points riverains. Cette étude devra être réalisée par des acousticiens qualifiés et tiendra compte des recommandations du " Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des parcs éoliens terrestres", réalisé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Il sera également nécessaire de préciser clairement dans le volet sanitaire de l'étude d'impact :

- l'analyse de l'état initial sonore et les vérifications et contrôles a posteriori des niveaux acoustiques ainsi que la description des zones urbanisées ;
- les éléments de connaissances et les risques des installations envisagées sur les questions telles que les battements d'ombres des éoliennes, le champ électromagnétique produits ou les basses fréquences (notamment les infrasons).
- une étude quantitative des effets de saturation visuelle depuis les principales zones urbanisées impactées par le projet

Je vous prie, d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/le directeur de la Délégation Départementale
Le responsable du Pôle SPSE

F. LE RALLIER



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT**
Direction de la circulation
aérienne militaire
Sous-direction régionale de
la circulation aérienne militaire Sud
Division environnement
aéronautique
Dossier suivi par :
Caporal-chef Vanessa Ostrowski

Salon de Provence, le 19 Mai 2017
N°313115 /DEF/DSAÉ/DIRCAM/
SDRCAM SUD/Div.EA

Le colonel Jean-Pierre Lagailarde
sous-directeur régional
de la circulation aérienne militaire Sud
Base aérienne 701
13661 Salon de Provence Air

à
EOLISE
Monsieur Baptiste Wambre
62 avenue Jean Lebas
59100 Roubaix

OBJET : projet éolien dans le département de la Charente-Maritime.

REFERENCES : a) votre lettre du 23 février 2017;
b) lettre n° 2424/DEF/DSAÉ/DIRCAM/NP du 26 septembre 2012.

Monsieur,

Par lettre de référence a), vous sollicitez les services de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud 50.520 pour l'implantation d'un parc éolien comprenant six éoliennes d'une hauteur hors tout, pales comprises, de 149 mètres sur le territoire des communes d'Aigrefeuille-d'Aunis, Croix-Chapeau et La Jarrie (17).

Après étude de votre dossier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que ce projet qui se situe en dehors de toute zone grevée de servitudes aéronautiques, radioélectriques ou domaniales gérées par le ministère de la défense, ne fait l'objet d'aucune prescription locale, selon les principes actuellement appliqués.

Cependant, bien que situé au-delà de 30 kilomètres des radars de la défense et compte tenu de l'évolution attendue des critères d'implantation afférents à leur voisinage, en terme d'alignement et de séparation angulaire, le projet devra respecter les contraintes radioélectriques correspondantes en vigueur lors de la demande de permis de construire.

Dans l'éventualité d'une finalisation de ce dossier, je vous informe de la nécessité de fournir lors du dépôt du permis de construire, pour chacune des éoliennes, les coordonnées aux normes WGS 84 et l'altitude NGF¹ du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout, pales comprises.

De plus, afin de rendre compatible la réalisation de votre projet avec l'exécution en toute sécurité des missions opérationnelles des forces, la défense sera amenée à demander le balisage diurne et nocturne des éoliennes du fait de leur hauteur, à réaliser selon les spécifications en vigueur. Je vous invite à

¹ NGF : nivellement général de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers
Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud
Division environnement aéronautique - Base aérienne 701 - 13661 Salon de Provence Air
Tél : 04 90 17 84 55 - Fax : 04 90 17 80 58

consulter la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest située à Mérignac (33) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Ce document est établi sur la base des informations recueillies à ce stade de la consultation et tient compte des parcs éoliens à proximité dont la défense a connaissance au moment de sa rédaction². Il ne préjuge en rien de l'éventuel accord du Ministre de la défense qui sera donné dans le cadre de l'instruction de permis de construire à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours, inopposable aux tiers et ne constitue pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de permis de construire.

Ce document devient caduc dès lors qu'intervient une modification substantielle ou une évolution de l'environnement ou de l'utilisation de l'espace aérien de la zone d'étude transmise.

Enfin, je vous prie de bien vouloir tenir informé mes services en cas d'abandon de votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le lieutenant-colonel Didier Sanchez
sous-directeur régional
de la circulation aérienne militaire Sud 50.520
par suppléance

COPIES (électroniques) :

- Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;
- délégué militaire départemental de la Charente-Maritime.

COPIE INTERNE :

- Archives.

² Les parcs éoliens existants, disposant d'un permis de construire accordé ou dont la demande de permis de construire a reçu un avis favorable de la part du Ministère de la défense.

De : BOUTEILLE, JORDAN <JBOUTEIL@bouyguestelecom.fr>
Envoyé : jeudi 13 juin 2019 17:45
À : p-a.prebois@encis-ev.com
Objet : Retour projets éoliens

Bonsoir,

Vos projets présentent un risque pour deux de nos faisceaux dont les coordonnées (lambert 2 étendu) des extrémités sont les suivantes :

- Lien n°1
 - o Point A :
 - X : 360455 et Y : 2167279
 - o Point B :
 - X : 342497.69 et Y : 2137024.81

- Lien n°2
 - o Point C :
 - X : 342491 et Y : 2137024
 - o Point D :
 - X : 334257 et Y : 2132312

Pour éviter cela, il faut que les mâts des éoliennes se situent à plus de 100 mètres de ces liens.

Bonne soirée.

Cordialement,



Jordan BOUTEILLÉ
Bouygues Télécom
Apprenti à l'ingénierie SWT Conception Transmission
05.57.02.16.49
JBOUTEIL@bouyguestelecom.fr



Madame Séverine PATUREAU
ENCIS Environnement
Atelier des Entreprises
9 rue du Petit Châtelier
44300 NANTES

La Rochelle, le 19 juillet 2019

Ref/class : LS/FG/AG

Monsieur,

Par courrier reçu en date du 16 avril dernier, vous nous interrogez sur les conditions que nous mettons pour l'implantation d'éoliennes en secteur agricole, dans le cadre d'un projet de parc éolien sur les communes de STE SOULLE, VERINES, LONGEVES, ANGLIERS, ST MEDARD D'AUNIS, ST CHRISTOPHE, AIGREFEUILLE, LA JARRIE et CROIX-CHAPEAU (17).

Nous n'avons pas connaissance de servitudes liées à ce projet.

Nos préconisations pour l'intégration de ces projets dans le domaine agricole portent sur :

- le choix d'implantation : il ne doit pas conduire à détruire les îlots culturels agricoles. Les installations doivent se situer en limite d'îlots culturels et dans les angles de ces îlots ;
- les voies d'accès : la concertation est nécessaire avec les agriculteurs concernés par les cheminements que vous créez, ou empruntez pour établir leur localisation et leur gabarit. Les voies d'accès définitives ne doivent pas générer de la déstructuration du parcellaire agricole ;
- les conditions d'enfouissement des réseaux : il est impératif que la profondeur minimale d'enfouissement du filet avertisseur positionné au-dessous du réseau se trouve à au moins 80 cm de profondeur du sol naturel, afin de garantir tout type de travaux agricoles ;
- l'implantation de ces structures ne doit pas conduire à créer des mesures compensatoires au détriment de l'activité agricole ;
- le démantèlement des infrastructures : à la fin d'activité du parc, si les infrastructures (réseau, fondations...) ne sont pas réutilisées, leur enlèvement et excavation doivent être réalisés par le maître d'ouvrage accompagnés d'une remise en état agricole du terrain.

Nous vous proposons de vous accompagner pour la concertation avec les agriculteurs concernés pour définir au mieux les choix d'implantation des éoliennes et les conditions techniques d'implantation. Nous formaliserons ce partenariat après que nos services aient échangé sur son contenu. Vous pouvez prendre contact avec le service Territoires de la Chambre d'agriculture pour définir les termes de ce partenariat.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, et dans l'attente de notre collaboration, veuillez recevoir l'expression nos sincères salutations.

Luc SERVANT



Copie :
DDTM Guichet unique Energie renouvelable

05 46 50 45 00
accueil@charente-maritime.
chambagri.fr

Siège Social
2 avenue de Fétilly
CS 85074
17074 LA ROCHELLE cedex 9

Antenne Jonzac
9 boulevard René Gautret
17500 JONZAC

Antenne Saintes
3 boulevard de Vladimir
17100 SAINTES

Antenne Saint-Jean d'Angély
12 boulevard Lair
17400 SAINT-JEAN D'ANGELY

Antenne Saint-Sauveur-d'Aunis
3 rue du 26 septembre
17540 SAINT-SAUVEUR D'AUNIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Siret 181 700 014 00010
APE 9411Z
www.charente-maritime.chambre-agri-
culture.fr



.../...

De : CNFAS <cnfas@ff-aero.fr>
Envoyé : mardi 4 juin 2019 15:30
À : severine.patureau@encis-ev.com
Cc : 'Ghislaine MOUGENOT' <ghislainemougenot@yahoo.fr>; 'Jacques LIENARD - FFA' <jacques.lienard@wanadoo.fr>
Objet : réponse pour 4 projets éoliens en Charente-Maritime
Importance : Haute

Destinataire : Séverine Patureau – encis environnement
 Affaire suivie par Ghislaine Mougenot

Madame,

Vous prévoyez l'implantation de 4 parcs éoliens dans le département de Charente Maritime sur le territoire des communes de Sainte-Soulle, Vérines, Longèves, Angliers, Saint-Médard d'Aunis, Aigrefeuille d'Aunis, Croix-Chapeau, la Jarrie et Saint-Christophe.

Les fédérations du CNFAS ont étudié votre projet avec attention. Au vu des éléments actuellement en notre possession, nous vous transmettons les contraintes actuelles et les risques liés à la sécurité suite à la mise en place d'éoliennes sur ces secteurs.

Cet ensemble de projets se situe dans ou à proximité très proche de la zone de contrôle de La Rochelle (LFBH), dans sa limite Est, et les projets le plus au Nord touchent le point d'entrée/ sortie E.

Compte tenu de la hauteur des pales des projets qui sont tous au minimum à 200m/sol en bout de pales, ces projets vont se situer vers 800' AMSL, soit à l'altitude maximum autorisée sur les transit S - E et N - E. (700 AAL soit 774' AMSL). En conséquence, avec la marge de franchissement d'obstacle (MFO) de 500' au-dessus du sommet des pales, ces trajectoires publiées deviennent inutilisables en dessous de 1400' AMSL, soit le double ce qu'elles sont aujourd'hui. De plus, par situation dégradée, il y a des risques non négligeables liés à la sécurité suite à la mise en place des éoliennes dans ce secteur. En ce qui concerne les activités aériennes, il est évident que sans modification, les projets à proximité du point E constituerait un réel danger, l'anticollision entre aéronefs en transit VFR et obstacles artificiels n'étant pas assurée.

Par ailleurs, le CNFAS vous avise également que le club d'aéromodélisme « CLUB AEROMODELISTE ROCHELAIS » enregistré à l'AIP avec le n° 9156, est impacté par le projet ZIP LAUBERTIERE, sa zone de vol étant incluse dans la ZIP.

De plus, le CNFAS vous demande de bien vouloir tenir compte de 2 bases ULM :
 A proximité de Nuallé-d'aunis se trouve une Base ULM LF 1755 Courcon Eol'Aunis et suivant l'implantation exacte des éoliennes
 Très proche du projet Puyvineux (communes d'Aigrefeuille d'Aunis, Croix-Chapeau, la Jarrie et Saint-Christophe) se trouve la Base ULM de le Thou LF 1753 dont l'implantation d'éoliennes pourrait engager la sécurité de cette base.
 Suivant la faisabilité du projet, le CNFAS vous propose de vous rapprocher des gestionnaires de ces bases.

Espérant que ce projet pourra être modifié, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Par ailleurs, cette analyse ne présage en rien de l'avis qui pourrait être donné ultérieurement suite à l'évolution des activités aériennes dans la région.

Cordialement,

Daniëlle Schilier



C/O la FFA 155 av de Wagram
75017 Paris

De : severine.patureau@encis-ev.com [<mailto:severine.patureau@encis-ev.com>]
Envoyé : vendredi 17 mai 2019 11:51
À : cnfas@ff-aero.fr
Objet : Consultation dans le cadre de 4 projets éoliens en Charente-Maritime

Bonjour,

Je me permets de vous consulter car nous travaillons pour la société EOLISE qui étudie la possibilité d'implanter quatre parcs éoliens en Charente-Maritime (17) :

- Projet Nord N11 : communes de Sainte-Soulle, Vérines, Longèves et Angliers,
- Projet Est Sud Loiré : communes de Sainte-Soulle et Vérines,
- Projet l'Aubertière : communes de Sainte-Soulle, Saint-Médard d'Aunis et Saint-Christophe
- Projet Puyvineux : communes d'Aigrefeuille d'Aunis, Croix-Chapeau, la Jarrie et Saint-Christophe.

Vous trouverez en pièce jointe une carte de localisation des quatre projets et les fichiers en WGS84 de 4 polygones d'étude.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir me faire connaître les avis et/ou recommandations éventuelles de vos membres vis-à-vis de ce projet.

Cordialement,

Séverine PATUREAU

Responsable d'études Environnement/ICPE



Atelier des Entreprises

9 rue du Petit Châtelier

44 300 NANTES
 Tél : 06-76-26-17-46
www.encis-environnement.com

ENCIS réduit et compense ses émissions de carbone.

quatre projets de parcs éoliens en Charente-Maritime



CHAVES Michèle - DREAL Nouvelle-Aquitaine/MICAT <Michele.Chaves@developpement-durable.gouv.fr>

À severine.patureau@encis-ev.com

Cc CAISEY Didier - DREAL Nouvelle-Aquitaine/MICAT; DESCORNE Serge - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SEI/DE3S/DE; DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Char./SAHC/DAP (Département aménagement et paysage); DREAL Nouvelle-Aquitaine/MEE/PP (Pôle projets); DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD 17-79 (Unité bi-départementale Charente-Maritime et Deux-Sèvres); PRALONG Nicolas - DREAL Nouvelle-Aquitaine/MICAT/PIG; dast.spn.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr; dsp.dap.sahc.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

jeu. 02/05/2019 14:47

Répondre Répondre à tous Transférer ...

quatre projets de parcs éoliens en Charente-Maritime.pdf
.pdf Fichier

Madame,

Vous avez saisi la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine, d'une demande d'informations nécessaires à la réalisation de vos études concernant quatre projets de parcs éoliens en Charente-Maritime.

La DREAL observe une politique volontariste de diffusion sur Internet de toutes les données qu'elle est légalement autorisée à communiquer par ce biais. Je vous invite en premier lieu à consulter notre site internet, et spécialement la rubrique « Connaissance et Analyse des Territoires » (colonne de droite en page d'accueil) pour accéder rapidement à l'essentiel des cartes, données SIG, statistiques et publications disponibles sur la région.

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

Vous pourrez également retrouver ces informations, parmi d'autres, plus complètes, plus spécifiques ou produites par d'autres services d'Etat en Nouvelle-Aquitaine sur la plateforme SIGENA (Services d'Informations Géographiques de l'Etat en Nouvelle-Aquitaine) à partir de laquelle vous pourrez les consulter, les imprimer, mais également les télécharger en vue d'un éventuel ré-emploi.

<http://www.sigena.fr/accueil>

L'ensemble des informations publiques, contenues dans SIGENA, sont par ailleurs reprises et intégrées à la bourse d'échange PIGMA Nouvelle-Aquitaine ou elles rejoignent le patrimoine versé par les collectivités locales ou d'autres acteurs publics du territoire dans l'objectif d'une diffusion au public le plus large et d'une valorisation thématique par le biais de différents observatoires.

PIGMA <https://www.pigma.org/portail/>

Enfin, au-delà de ces sources d'informations généralistes, nous vous invitons à consulter spécifiquement le site :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

A fin d'amélioration de la transparence et du partage d'informations, ce site national compile les différentes études d'impact, produites à l'occasion de demandes d'autorisation des projets susceptibles d'avoir un impact notable sur l'environnement. Il peut donc s'avérer particulièrement utile à l'appréciation d'éventuels effets cumulatifs qu'engendrerait votre projet. Il permet également de répondre à l'obligation faite par le Code de l'Environnement (article L. 122-1-Va et R 122-12) aux maîtres d'ouvrage amenés à produire une étude d'impact, de la mettre à disposition du public, sous un format numérique ouvert pour une durée de quinze ans.

Dans la perspective d'une alimentation continue et fluide de cette base, nous vous invitons à intégrer dès à présent le versement à cet outil, des éventuelles études d'impacts que l'avancement de votre projet vous amènera à réaliser.

Je me permets de vous indiquer que les informations que vous obtiendrez par ces différents canaux, au titre de l'Open Data, ne sauraient être nécessairement exhaustives ni recenser l'ensemble des enjeux pertinents sur le territoire pour toute la gamme des projets qui peuvent être conçus.

Elles méritent donc nécessairement d'être complétées autant que de besoin, à votre diligence, par des recherches, des investigations ou des mesures complémentaires (et notamment de terrain).

Au-delà de la mise à disposition systématique par les moyens listés précédemment, la DREAL se tient à votre disposition pour tout besoin de précision :

* concernant les données et cartes :

pig.micat.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

* concernant les enjeux environnementaux : Mission Evaluation Environnementale (pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)

* concernant les attendus de votre dossier ICPE : unité territoriale de la Charente-Maritime (ud-17-79.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)

J'attire également votre attention sur quelques uns des dispositifs réglementaires que vos études devront aborder le cas échéant :

* prise en compte effective des espèces protégées et de principes de non destruction de leurs habitats et/ou des individus les composant ;

* évaluation des incidences sur Natura 2000 (qui pourra être intégrée à l'étude d'impact comme le prévoit l'article R. 122-5 du Code de l'environnement) ;

* prise en compte du décret du 29 décembre 2011 modifié, relatif aux études d'impact, notamment concernant les effets cumulés avec les projets connus.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées

Michèle CHAVES
Assistante MICAT
DREAL Nouvelle-Aquitaine
05 55 12 93 05



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
Site de Poitiers
Affaire suivie par :
Eric NORMAND
Tél: 05.49.36.30.44 ou 05.46.43.11.49
eric.normand@culture.gouv.fr
ou
Jean-François MARIOTTI
Tel : 05.49.36.30.45
jean-francois.mariotti@culture.gouv.fr

Poitiers, le 29 MAI 2019

Référence :
ENJFM/FJA19/1305

Madame,

En réponse à votre courrier en date du 15 avril 2019, portant sur une étude en vue de l'implantation d'un parc éolien, je vous informe que des sites archéologiques sont recensés dans la base de données *Patriarche* concernant le secteur que vous nous avez indiqué sur les communes de **La Jarrie, Saint-Christophe, Aigrefeuille-D'Aunis et Croix-Chapeau (Charente-Maritime)**. Vous trouverez ci-joint la carte et la liste des sites correspondants.

J'attire votre attention sur le fait que la carte archéologique ne reflète que l'état actuel des connaissances et que les périmètres hors des zonages (ZPPA) et des sites ne sont pas pour autant exempts de tout contrôle de nos services. La zone considérée n'ayant pas encore fait l'objet d'études approfondies, son potentiel archéologique ne peut être précisément déterminé.

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions du Code du Patrimoine, et notamment son livre V, mon service pourra être amené à prescrire, lors de l'instruction du dossier, une opération de diagnostic archéologique visant à détecter tout élément du patrimoine archéologique qui se trouverait dans l'emprise des travaux projetés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Séverine PATUREAU
ENCIS Environnement
Atelier des entreprises
9 rue du Petit Châtelier
44300 NANTES

P.J. : 1 carte + 1 liste des sites

Pour le Directeur régional des affaires
culturelles et par délégation,
La Conservatrice régionale de
l'archéologie adjointe

Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRÉ

Site de Bordeaux : 54 rue Magendie - CS 41229 - 33074 BORDEAUX Cedex - Téléphone 05 57 95 02 02 - Télécopie 05 57 95 01 25.
Site de Limoges : 6 rue Haute de la Comédie - 87036 LIMOGES Cedex - Téléphone 05 55 45 66 00 - Télécopie 05 55 45 66 01.
Site de Poitiers : Hôtel de Rochefort - 102 Grand'Rue - BP 553 - 86020 POITIERS Cedex - Téléphone 05 49 36 30 30.
<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine>



Base Patriarche

Commune(s) : AIGREFEUILLE-D'AUNIS;CROIX-CHAPEAU;FORGES;LA JARRIE;LE THOU;SAINT-CHRISTOPHE



Département(s) : CHARENTE-MARITIME

Nombre d'entités : 50

23/05/2019

Numéro de l'entité	Description
17 003 0001	2112 / 17 003 0001 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / DEVANT L'EGLISE / funéraire / Moyen-âge ?
17 003 0002	2119 / 17 003 0002 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / LA MOTTE DE LA GARDE / occupation / Moyen-âge ?
17 003 0003	2113 / 17 003 0003 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / LES PLUMENAILLES / communication / Gallo-romain ?
17 003 0004	2114 / 17 003 0004 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / SENNEBE / communication / Gallo-romain ?
17 003 0005	2115 / 17 003 0005 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / Le Bois de la Touche / communication / Gallo-romain ?
17 003 0006	2116 / 17 003 0006 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / FIEF-GIRARD? / communication / Gallo-romain ?
17 003 0007	2117 / 17 003 0007 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / LA LOGE / communication / Gallo-romain ?
17 003 0008	2118 / 17 003 0008 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / MERLUSINE / communication / Gallo-romain ?
17 003 0009	3904 / 17 003 0009 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / CHAUMEAU / occupation / Epoque indéterminée
17 003 0010	8825 / 17 003 0010 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / La Prée / Les Aigrefeuilles / Age du bronze - Age du fer / enclos
17 003 0011	8826 / 17 003 0011 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / Eglise Saint-Etienne / Le Bourg / église / Moyen-âge classique
17 003 0012	10303 / 17 003 0012 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / Derrière les Prés / parcellaire / Epoque indéterminée

17 003 0013	18030 / 17 003 0013 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / Le Bois de la Touche / Epoque indéterminée / enclos
17 003 0014	18031 / 17 003 0014 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / Sennebé / Epoque indéterminée / enclos
17 003 0015	22327 / 17 003 0015 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / Chiloup, avenue du Grand Chemin / occupation / Epoque contemporaine
17 003 0016	30135 / 17 003 0016 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / place de la République, centre bourg / espace fortifié / Bas moyen-âge
17 003 0017	30136 / 17 003 0017 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / anciennes halles / Place de la République, centre bourg / halle / Epoque contemporaine
17 003 0501	8184 / 17 003 0501 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / Lac de Frace / Le Grand Marais / occupation / Néolithique
17 003 0502	9812 / 17 003 0502 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / Les Planches / occupation / Néolithique
17 003 0503	14441 / 17 003 0503 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / Laquet / atelier de taille / Mésolithique
17 003 0504	14440 / 17 003 0504 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / Le Godinot / atelier de taille / Mésolithique
17 003 0505	16662 / 17 003 0505 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / Les Culs Blancs 1 / occupation / Néolithique
17 003 0506	16663 / 17 003 0506 / AIGREFEUILLE-D'AUNIS / / Les Culs Blancs 2 / occupation / Néolithique
17 136 0001	2527 / 17 136 0001 / CROIX-CHAPEAU / LA GARDE AUX VALETS / / maison / Epoque moderne
17 136 0002	7433 / 17 136 0002 / CROIX-CHAPEAU / / BOURG / architecture religieuse / Moyen-âge classique
17 136 0003	10823 / 17 136 0003 / CROIX-CHAPEAU / / Fief Derrière le Bois / Gallo-romain / construction
17 136 0004	23090 / 17 136 0004 / CROIX-CHAPEAU / / Les Fortes Pelles / occupation / Gallo-romain - Moyen-âge
17 136 0501	10224 / 17 136 0501 / CROIX-CHAPEAU / / Fief de Garde / espace fortifié / enceinte / Néolithique

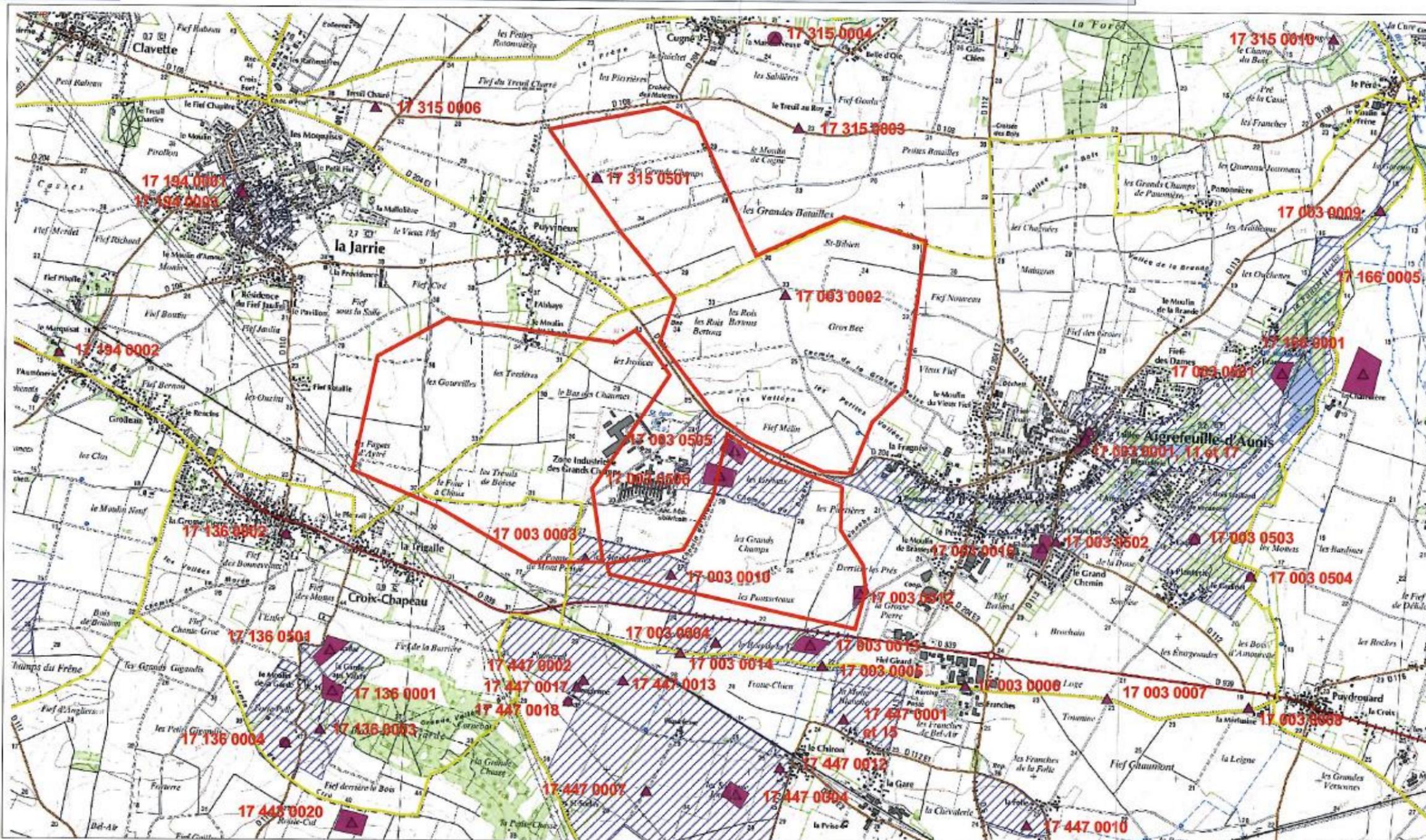
17 166 0001	2667 / 17 166 0001 / FORGES / / La Châtelière / Epoque indéterminée ? / enclos, fossé
17 166 0005	15454 / 17 166 0005 / FORGES / Le Bois de Mondroux / / demeure ? / Moyen-âge classique
17 166 0010	24424 / 17 166 0010 / FORGES / / Les Roches / enclos funéraire / Age du bronze
17 194 0001	7441 / 17 194 0001 / LA JARRIE / / BOURG / architecture religieuse / Moyen-âge classique
17 194 0002	24381 / 17 194 0002 / LA JARRIE / / Marquisat / Epoque indéterminée / enclos
17 194 0003	28815 / 17 194 0003 / LA JARRIE / / Place de l'église / habitat / Bas moyen-âge - Epoque moderne
17 315 0003	9144 / 17 315 0003 / SAINT-CHRISTOPHE / Bords de la D108 / Treuil du Roy/Les Caloteries/Moulin de Cugné / Epoque indéterminée / mur
17 315 0004	9651 / 17 315 0004 / SAINT-CHRISTOPHE / / La Maison Neuve / Epoque indéterminée / enclos
17 315 0006	18029 / 17 315 0006 / SAINT-CHRISTOPHE / / Treuil Charré / Epoque indéterminée / enclos
17 315 0010	24160 / 17 315 0010 / SAINT-CHRISTOPHE / / Les Longées / occupation / Age du fer
17 315 0501	17189 / 17 315 0501 / SAINT-CHRISTOPHE / / Les Grands Champs Sud / occupation / Néolithique
17 447 0001	10235 / 17 447 0001 / LE THOU / / La Motte Blanche / occupation / Gallo-romain
17 447 0002	10236 / 17 447 0002 / LE THOU / / Senglenne / sépulture / Moyen-âge
17 447 0004	10233 / 17 447 0004 / LE THOU / / Les Soixante Journeaux / Epoque indéterminée / enclos
17 447 0005	10232 / 17 447 0005 / LE THOU / / Le Fief Nouveau / Age du bronze - Age du fer / enclos, enclos
17 447 0007	10234 / 17 447 0007 / LE THOU / / Les Soixante Journeaux II / Age du bronze - Age du fer ? / enclos

17 447 0010	10836 / 17 447 0010 / LE THOU // La Chaume, La Chevalerie est / enceinte / Epoque indéterminée
17 447 0012	17804 / 17 447 0012 / LE THOU / Le Chiron / Pièces des Soixante Journaux / habitat / Gallo-romain
17 447 0013	18032 / 17 447 0013 / LE THOU // Senglenn / Epoque indéterminée / enclos
17 447 0015	20070 / 17 447 0015 / LE THOU / / La Motte Blanche / motte castrale / Moyen-âge classique
17 447 0017	24354 / 17 447 0017 / LE THOU / / Senglenn / Epoque indéterminée / fossé
17 447 0018	24355 / 17 447 0018 / LE THOU / / Senglenn / Epoque indéterminée / enclos



Département de la Charente-Maritime Communes de La Jarrie, Saint-Christophe, Aigrefeuille-d'Aunis, Croix-Chapeau, Le Thou et Forges

Extrait de la carte des entités archéologiques recensées (22/05/19)



Les numéros renvoient à la liste des entités archéologiques jointe à ce document graphique
Les zones hachurées en bleu sont les zones de présomption de prescription archéologique - code du patrimoine Art. L.522.5



- ▲ EA géoréférencées
- EA surfacique
- Com.shp
- Zppa_17_exr.shp

Données sources : DRACISRA Nouvelle-Aquitaine (BD Patrimoine) - Fonds cartographique : © IGN Paris - Carto © 2001, Scan 25 © 2000



GRTgaz - Pôle Exploitation Centre Atlantique
Direction des Opérations - Service Travaux Tiers et Données
Site d'Angoulême
62 rue de la Brigade Rac - ZI Rabion
16023 Angoulême Cedex

ENCIS Environnement

Atelier des Entreprises
9 rue du Petit Châtelier
44300 Nantes

Affaire suivie par : Madame PATUREAU Séverine

NOS RÉF : P2019-003309
INTERLOCUTEUR : Erica BOISMAIN Tel : 02 40 38 17 23 Fax : 02 40 38 85 85
MAIL : rpcl@grtgaz.com
OBJET : Projet éolien
ADRESSE DES TRAVAUX : 17003-Aigrefeuille-d'Aunis, 17009-Angliers, 17136-Croix-Chapeau,
17194-La Jarrie, 17208-Longèves, 17315-Saint-Christophe,
17373-Saint-Médard-d'Aunis, 17407-Sainte-Soulle, 17466-Vérines

Angoulême, le 16/04/2019

Madame,

Nous accusons réception, en date du 16/04/2019, de votre demande citée en objet.

Votre projet tel que décrit est situé en dehors des servitudes d'utilité publique (SUP) de maîtrise de l'urbanisation associées à nos ouvrages de transport de gaz naturel haute pression.

Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.

Toutefois, il conviendra de vérifier avec nos services si la mise en œuvre du projet (voirie pour le passage des véhicules, installations de lignes électriques, déplacement éventuel des déversoirs de protection cathodique de notre ouvrage) est bien compatible avec les règles de l'art de travaux à proximité de gazoducs.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable du Département Maintenance, Travaux Tiers & Données
Laurent MUZART

SA au capital de 620 424 930 euros
RCS Nantes 440 117 620
<http://grtgaz.com>



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Marion MARTIN
Téléphone : 05 45 35 30 00
Courriel : m.martin@inao.gouv.fr

V/Réf : Séverine PATUREAU

ENCIS ENVIRONNEMENT
Atelier des entreprises
9 rue du Petit Châtelier
44300 NANTES

Objet : Consultation pour l'implantation de 4 projets éoliens sur les communes de Saint-Soulle, Vérines, Longèves, Angliers, Saint-Médard d'Aunis, Saint-Christophe, Aigrefeuille d'Aunis, La Jarrie et Croix-Chapeau (17)

Châteaubernard, le 03 juillet 2019

Madame,

Par courrier en date du 15 avril 2019, vous avez sollicité l'INAO afin que l'Institut vous communique les informations en sa possession, utiles à l'élaboration d'une étude d'impact sur l'environnement de projets de parcs éoliens sur les communes de SAINT-SOULLE, VERINES, LONGEVES, ANGLIERS, SAINT-MEDARD-D'AUNIS, SAINT-CHRISTOPHE, AIGREFEUILLE-D'AUNIS, LA JARRIE et CROIX-CHAPEAU dans le département de la Charente-Maritime.

L'ensemble des communes est situé dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) « Cognac », « Pineau des Charentes » et « Beurre Charentes-Poitou ». Elles appartiennent également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Agneau du Poitou-Charentes », « Brioche Vendéenne », « Gâche vendéenne », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest » et des IGP viticoles « Atlantique » et « Charentais ». Les communes de LONGEVES et ANGLIERS sont également situées dans les aires géographiques des IGP « Porc de Vendée » et « Volailles de Vendée ».

Les AOC « Cognac » et « Beurre Charentes-Poitou » ne font pas l'objet d'une délimitation parcellaire. Ainsi, l'ensemble du territoire est concerné par ces appellations. Il en est de même pour les IGP citées.

La définition de la délimitation de l'AOC « Pineau des Charentes » repose quant à elle sur une procédure d'identification parcellaire. L'aire géographique est identique à celle du « Cognac » et, en ce sens, la commune est potentiellement concernée par la production de « Pineau des Charentes ».

Sur les communes concernées par le projet, l'INAO recense onze opérateurs agricoles produisant sous SIQO (signe officiel de la qualité et de l'origine) dont neuf sous AOC « Beurre Charentes-Poitou », un sous IGP « Agneau du Poitou-Charentes » et un sous Label Rouge « Viande bovine de race Limousine » (voir détail Annexe 1). Par ailleurs, d'après les données 2018 du Casier Viticole Informatisé, chaque commune compte entre 0,15 et 2 ha de superficie plantée en vigne potentiel SIQO. Ces parcelles doivent être préservées en raison de leur valeur économique pour les exploitations.

Enfin je vous précise le caractère informatif du présent courrier qui ne constitue pas l'avis officiel de l'Institut.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE

INAO - Délégation Territoriale « Aquitaine Poitou-Charentes »
SITE DE COGNAC
3, RUE SAMUEL CHAMPLAIN
16100 CHATEAUBERNARD
TEL: 05 45 35 30 00 / TELECOPIE: 05 45 35 25 11
www.inao.gouv.fr

Annexe 1 : Nombre de sièges d'exploitation agricole sous SIQO par commune

	AOC « Beurre Charentes-Poitou »	IGP « Agneau du Poitou-Charentes »	Label Rouge « Viande Bovine de race Limousine »
AIGREFEUILLE D'AUNIS	1		1
ANGLIERS	2		
LONGEVES	1		
SAINTE-SOULLE	2	1	
SAINT MEDARD D'AUNIS	1		
VERINES	2		
Total	9	1	1

INAO - Délégation Territoriale « Aquitaine Poitou-Charentes »
SITE DE COGNAC
3, RUE SAMUEL CHAMPLAIN
16100 CHATEAUBERNARD
TEL: 05 45 35 30 00 / TELECOPIE: 05 45 35 25 11
www.inao.gouv.fr

De : melanie.darre@orange.com <melanie.darre@orange.com>

Envoyé : mardi 11 juin 2019 14:07

À : p-a.prebois@encis-ev.com

Cc : jacques.boissiere@orange.com

Objet : RE: Consultation projets éoliens - Charente-Maritime 17

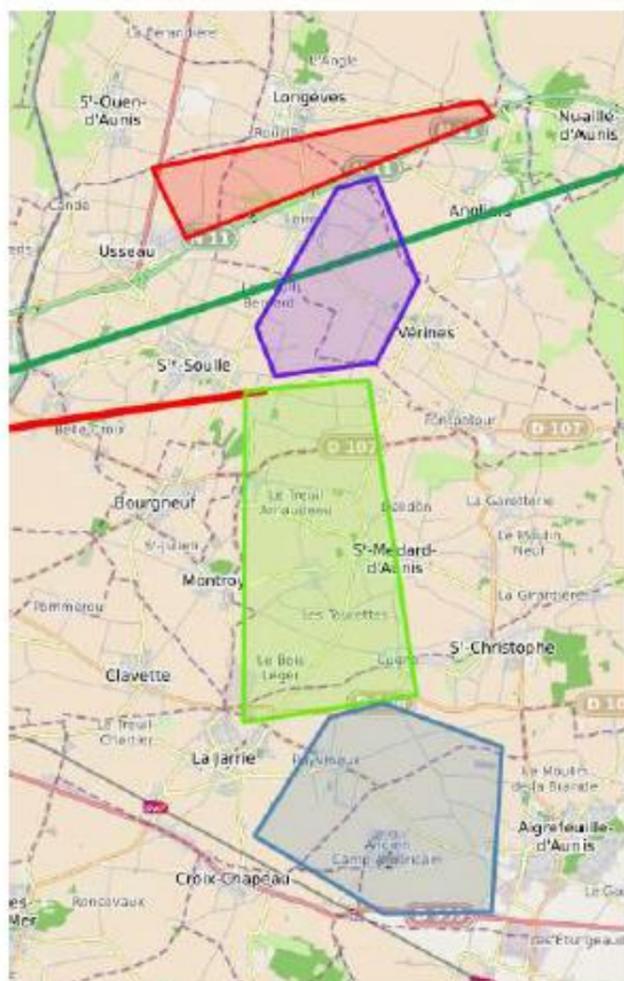
Bonjour,

Nous avons 1 faisceau hertzien en service impacté par le projet de parc éolien situé sur les communes de Saint-Soulle, Vérines, Longèves, Angliers, St-Médard d'Aunis, Saint-Christophe, Aigrefeuille d'Aunis, La Jarrie et Croix-Chapeau dans le département de la Charente-Maritime (17).

Voici les dégagements à prendre en compte :

- Depuis le site de [ROCHELLE] [(X 46°10'18"N . Y 1°7'28"W)] dans l'azimut 73.49° vers le site de [COURCON] [(X 46°14'34"N . Y 0°48'42"W)] prendre 35 mètres de part et d'autre de l'axe du faisceau :

Le FH en rouge n'est plus actif.



Monsieur Jacques BOISSIERE, responsable FH de la zone, est en copie pour information.

A noter que notre réponse n'inclut que les faisceaux hertziens d'Orange et non les autres activités qui pourraient être impactées (Mobiles, Câbles, Fibres optiques etc...).

En cas de nouveau projet de construction de plus de 10 mètres de haut, je vous invite à nous consulter à l'adresse : consultation.faisceaux-hertziens@orange.com

Cordialement,



Mélanie DARRÉ
Orange/OF/DTSI/DTRS/DCIRF/TOH/IH-RS
05.49.76.61.75
dmelanie_ext@orange.com



Bureau de l'environnement
Affaire suivie par : Elise LOUBET
tél : 05 46 27 44 40
elise.loubet@charente-maritime.gouv.fr

Secrétariat général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Le Préfet

à

Monsieur le Directeur général d'Eolise

La Rochelle, le **10 DEC. 2020**

Objet : pôle départemental des énergies renouvelables – projets éoliens – communauté d'agglomération de La Rochelle et plaine d'Aunis

Vous avez présenté quatre projets de parcs éoliens sur le territoire de la communauté d'agglomération de La Rochelle et de la plaine d'Aunis le 5 octobre dernier au pôle départemental des énergies renouvelables.

Ce pôle, mis en place le 18 juin 2020, vise à améliorer l'acceptabilité locale des projets d'énergies renouvelables sur le territoire départemental, en renforçant, le plus en amont possible, le dialogue entre les collectivités locales concernées et les services de l'État.

Le pôle est donc un lieu d'échanges et d'information entre les services de l'État, le Département et l'Association des Maires sur les projets en cours de concertation, avant le dépôt des demandes d'autorisation.

Les projets que vous avez présentés ont suscité de nombreuses réactions parmi les élus présents lors de la réunion du pôle.

Il ressort de ces échanges qu'il serait pertinent que le dépôt des projets intervienne de manière rapprochée afin qu'une enquête publique unique soit éventuellement diligentée.

Par ailleurs, je vous rappelle que si les zones concernées ne se caractérisent pas par une forte densité de monuments historiques, il est toutefois nécessaire que les études d'impact prennent en compte la proximité du point de vue avec les monuments historiques de La Rochelle et les phénomènes de co-visibilité avec les sites touristiques de l'agglomération de La Rochelle.

Enfin, je vous rappelle que ce courrier ne préjuge en rien des avis et de la décision finale qui sera rendue sur les projets présentés.

Le Préfet

Nicolas BASSELIER

Copie :

- M. le Maire de la commune de Longèves
- M. le Maire de la commune d'Angliers
- M. le Maire de la commune de Saint-Médard
- Mme la Maire de la commune de Vérines
- M. le Maire de la commune de La Jarrie
- M. le Maire de la commune de Croix-Chapeau
- M. le Maire de la commune de Saint-Christophe
- M. le Maire de la commune d'Aigrefeuille d'Aunis
- M. le Président de la communauté d'agglomération de La Rochelle
- M. le Président de la communauté de communes d'Aunis Sud
- M. le Président de la communauté de communes d'Aunis Atlantique



VOS REF. : Demande de servitudes

NOS REF. : LEI-ENV-CM-NTS-GMR-POIT-APPUI-19-00219

INFOTER : COT-REN-2019-17407-CAS-136617-R6V0L3

INTERLOCUTEUR : JAMONNEAU Valérie

Pôle Environnement

TEL. : 05.46.51.43.00

E MAIL : rte-cm-nts-gmr-poit-pole-tiers@rte-france.com

OBJET : **Projets Eoliens – SAINTE-SOULLE-VERINES-
LONGEVES-ANGLIERS-SAINT-MEDARD
D'AUNIS-SAINT-CHRISTOPHE-
AIGREFEUILLE D'AUNIS-LA JARRIE-CROIX
CHAPEAU**

Périgny, le – 9 MAI 2019

Madame,

Nous faisons suite à votre consultation concernant les projets visés en objet et au regard des informations que vous nous avez transmises, nous sommes en mesure de vous indiquer que RTE exploite les ouvrages suivants :

- **Ligne 225 kV BEAULIEU-FLEAC-GRANZAY**
- **Ligne 225 kV BEAULIEU-FARRADIÈRE**

En premier lieu, l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire le transport et la distribution d'énergie électrique ne fixe pas expressément une distance minimale spécifique entre les éoliennes et nos ouvrages électriques. Toutefois, si l'on se réfère à l'article 26 de cet arrêté relatif à la « distance aux arbres et obstacles divers », il s'avère que le projet présenté respecte la distance prévue pour ces « obstacles divers ».

Compte tenu de l'importance que revêt une ligne électrique pour le bon fonctionnement et la sécurité du réseau public de transport, RTE estime qu'il serait hautement souhaitable **qu'une distance supérieure à la hauteur des éoliennes (pales comprises), majorée d'une distance de garde de 5 mètres soit respectée entre ces dernières et le conducteur le plus proche de notre ligne** et ce, afin de limiter les conséquences graves d'une chute ou de la projection de matériaux pour la sécurité des personnes et des biens. Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de chute ou de projection de matériaux causant des dommages à notre réseau ou à des tiers, votre responsabilité serait susceptible d'être engagée.

CENTRE MAINTENANCE NANTES
Groupe Maintenance Réseaux Poitou-Charentes
13 rue Aristide Berges - 17180 PERIGNY
TEL : 05.46.51.43.00 - FAX : 05.46.51.43.20

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258



www.rte-france.com

Par conséquent nous vous préconisons de vous rapprocher de nos services pour fixer la distance qu'il conviendra de respecter.

Nous vous remercions en conséquence de bien vouloir tenir compte de cette « contrainte technique » dans le cadre de l'instruction du futur permis de construire.

En second lieu, les entrepreneurs à qui seront confiés les travaux devront impérativement respecter l'obligation d'établir une déclaration de projet de travaux ainsi qu'une déclaration d'intention de commencement de travaux conformément aux articles L. 554-1 et suivants et R. 554-1 à 554-38 du Code de l'Environnement au moins un mois avant le commencement des travaux.

Cette réponse n'est valable que pour les ouvrages exploités par RTE à l'exclusion de ceux dépendants d'autres gestionnaires de réseaux (Enedis et autres....)

Restant à votre entière disposition, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur Le Directeur
du Groupe Maintenance Réseaux
POITOU-CHARENTES

C. MOYNAT
[Signature]

Copie(s) : Dossier Ligne, Infoter

PJ : Dossier en retour
Extrait SIG du 01/05/2019
Profil en long Ind. I du 14/10/2013 (3 pages A3 – 1 page A4) – L225 kV Beaulieu-Fleac-Granzay
Profil en long Ind. C du 28/10/2004 (3 pages A3 – 1 page A4) – L225 kV Beaulieu-Farradière

Les informations que vous nous avez communiquées font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition pour des motifs légitimes en s'adressant à RTE, Tour Inisèk, 1 Terrasse Bellini, TSA11000, 92919 La Défense Cedex.

2/2

De : Dir-ded-dabm-specifique-trans <Dir-ded-dabm-specifique-trans@sfr.com>
Envoyé : jeudi 13 juin 2019 17:12
À : p-a.prebois@encis-ev.com
Cc : Dir-ded-dabm-specifique-trans <Dir-ded-dabm-specifique-trans@sfr.com>
Objet : RE: 17, Aigrefeuille-d'aunis, première demande,

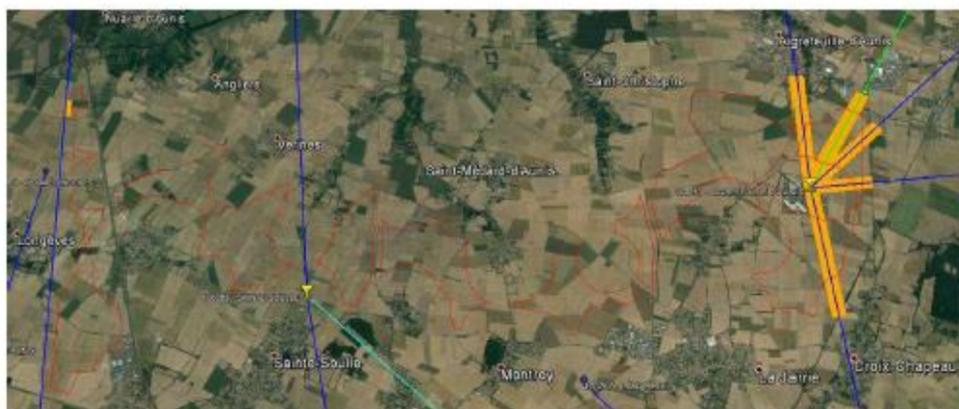
Bonjour,

Suite à votre demande de servitudes concernant le projet sur la zone d'étude située sur les communes de Saint-Soulle, Vérines, Longèves, Angliers, St-Médard d'Aunis, Saint-Christophe, Aigrefeuille d'Aunis, La Jarrie et Croix-Chapeau (17).

Compte tenu de la topologie de son réseau de transmission à date, SFR tient à vous signaler que des faisceaux hertziens traversent les deux zones que vous étudiez.

Vous trouverez ci-joint une carte comprenant le contour de vos zones (en Rouge) ainsi que le tracé des faisceaux hertziens proches (en bleu/vert). Vous trouverez également un tableau comprenant les coordonnées de départ et d'arrivée des faisceaux hertziens concernés.

Il conviendra de ne pas envisager de projet éolien dans les zones en orange, c'est-à-dire en respectant une limite de 100m de part et d'autre des liaisons hertziennes (et plus précisément entre l'axe de la liaison FH et l'extrémité de l'une des pâles, et non du mât, de l'éolienne) afin de ne pas perturber la transmission des FH SFR.



Liaisons FH impactées (A / B)	Coordonnées X FH impacté / G2R A)	Coordonnées Y FH impacté / G2R A)	Coordonnées X FH impacté / G2R B)	Coordonnées Y FH impacté / G2R B)
171043 - 170051	362,3	2 128,799	344,342	2 129,085
171053-170051	351,84	2 124,43	344,342	2 129,085
170285 - 170051	348,19	2 124,857	344,342	2 129,085
171034 - 170051	344,676	2 125,646	344,342	2 129,085
170052 - 170051	335,545	2 128,433	344,342	2 129,085
170033 - 170056	351,902	2 142,733	333,599	2 139,819

Je reste à disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien Cordialement.

Mohammed Belkasm

Stagiaire ingénieur transmission



RHON TELECOM Pour SFR
 452 cours du 3^{ème} Millénaire
 69800 Saint Priest



Mobile: 07 69 59 45 23
mohammed.belkasm.arestataire@sfr.com

De : MILLARD Arnaud SGAMI-SO DSIC DRM <arnaud.millard@interieur.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 23 mai 2019 14:34

À : severine.patureau@encis-ev.com

Objet : Recensement de servitudes radioélectriques dans le cadre d'une étude de faisabilité de trois projets éoliens intitulés « Loiré », « Laubertière », et « Puyvineux » sur les communes de Sainte-Soule, Vérines, Saint-Médard-d'Aunis, Aigrefeuille, Croix- Chape

Bonjour

Pour répondre à votre demande, et après étude d'impact sur les artères techniques du réseau INPT (Décret n°2006-106 du 3 février 2006) d'une part ainsi que sur les artères techniques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime d'autre part, je vous informe qu'il n'existe pas de servitudes radio-électriques des réseaux-radio gérés par le ministère de l'Intérieur ayant un effet sur ces zones d'études. Nous vous confirmons par courrier.

Cordialement
 Arnaud MILLARD
 Préfecture Zone de Défense S.O
 Département Réseaux Mobiles
 Bureau Opérateur
 DSIC SGAMI Sud-Ouest
 tél: 0557194248
 fax: 0556447092
arnaud.millard@interieur.gouv.fr



Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
 N'imprimons que si nécessaire.

10/02/2023 11:25

Messagerie Eolise - Information technique - raccordement électrique



Lucie Sirot <l.sirot@eolise.fr>

Information technique - raccordement électrique

Louis-Philippe EGREMONTE <louis-philippe.egremonte@charente-maritime.fr> 6 février 2023 à 10:04
 À : "l.sirot@eolise.fr" <l.sirot@eolise.fr>

Bonjour,
 Petite erreur sur le mail,
 bonne réception



Louis-Philippe EGREMONTE
 Adjoint au responsable de l'agence territoriale d'
 Echillais
 Direction des Infrastructures
louis-philippe.egremonte@charente-maritime.fr
 0614421757

charente-maritime.fr

L'impression de ce message est-elle vraiment nécessaire ? Pensez à l'environnement.

De : Louis-Philippe EGREMONTE <louis-philippe.egremonte@charente-maritime.fr>
 Envoyé : vendredi 3 février 2023 18:34
 À : l.sirot@eolise.fr <l.sirot@eolise.fr>
 Cc : BF-DI-AGENCEECHILLAIS-DIDEXPLOITATION <did-echillais.exploitation@charente-maritime.fr>
 Objet : RE: Information technique - raccordement électrique

Bonjour,

La traversée de la RD 204 pourra se faire en tranchée, la chaussée sera reprise en enrobé sur une largeur de 5 m.

Sous réserve de notre programme d'entretien routier, le renouvellement de la couche de roulement interdit toute tranchée sur une durée de 3 ans.

La tranchée longitudinale sur la RD 939 sera en limite de fossé donc à plus de 2.50m du bord de la route.

cordialement



Louis-Philippe EGREMONTE
 Adjoint au responsable de l'agence territoriale d'
 Echillais
 Direction des Infrastructures
louis-philippe.egremonte@charente-maritime.fr
 0614421757

charente-maritime.fr

L'impression de ce message est-elle vraiment nécessaire ? Pensez à l'environnement.

<https://mail.google.com/mail/u/0/?ik=6511c68af4&view=pt&search=all&permmsgid=msg-f%3A1757071817524053834&dsqt=1&simpl=msg-f%3A...> 1/3

10/02/2023 11:25

Messagerie Eolise - Information technique - raccordement électrique

De : BF-DI-AGENCEECHILLAIS-DIDEXPLOITATION <did-echillais.exploitation@charente-maritime.fr>
 Envoyé : jeudi 2 février 2023 10:42
 À : Louis-Philippe EGREMONTE <louis-philippe.egremonte@charente-maritime.fr>
 Objet : TR: Information technique - raccordement électrique

Pour réponse,



Direction des Infrastructures
Agence Territoriale d'Echillais

did-echillais.exploitation@charente-maritime.fr

05.46.84.34.02

charente-maritime.fr

L'impression de ce message est-elle vraiment nécessaire ? Pensez à l'environnement.

De : Lucie Sirot <l.sirot@eolise.fr>
 Envoyé : lundi 30 janvier 2023 11:55
 À : BF-DI-AGENCEECHILLAIS-DIDEXPLOITATION <did-echillais.exploitation@charente-maritime.fr>
 Objet : Information technique - raccordement électrique

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour une demande d'information concernant un projet éolien actuellement à l'étude sur les communes d'Aigrefeuille d'Aunis, La Jarrie et Saint-Christophe. Ce projet nécessite pour son raccordement électrique un passage de plusieurs câbles électriques sur l'accotement de la départementale D939 puis une traversée de celle-ci. Aussi, nous envisageons de traverser la départementale D204 par ces mêmes câbles.

3 câbles maximum de 300 mm² au sont prévus pour ce projet. Nous aimerions dans la mesure du possible identifier vos préconisations pour ces passages. La technique pour ces passages n'a pas été définie, et deux options sont ainsi possibles : forage dirigé ou traversée traditionnelle. Le passage en accotement s'effectuera classiquement via des fourreaux.

En cas d'autorisation de ce projet, la construction de celui-ci pourra être envisagée seulement à partir de 2025.

Vous trouverez en pièce-jointe une cartographie du projet et de son raccordement.

Dans l'attente de vos retours,

Bien cordialement



Lucie Sirot
 Cheffe de projets éoliens
 07 67 07 07 24 | 05 49 38 88 25
 Business center 4e - 3 av. Gustave
 Eiffel
 86360 Chasseneuil-du-Poitou
www.eolise.fr

3 pièces jointes

<https://mail.google.com/mail/u/0/?ik=6511c68af4&view=pt&search=all&permmsgid=msg-f%3A1757071817524053834&dsqt=1&simpl=msg-f%3A...> 2/3

10/02/2023 11:25

Messagerie Eolise - Information technique - raccordement électrique

 **Annexe chaussée RD 1 et 2.docx**
27K **Annexe accotement sup 1.40 RD1 et 2.docx**
27K **Annexe accotement RD1 et 2.docx**
25K**Annexe 1 à l'autorisation de voirie****PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
DU RÈGLEMENT DE VOIRIE DÉPARTEMENTALE****Tranchée sous chaussée d'une profondeur inférieure ou égale à 1,40 m**
Route de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie**Sous chaussée :**

- Couverture minimum de 80 cm par rapport à la génératrice supérieure.
- Sciage de la chaussée à 15 cm plus large de part et d'autre de la tranchée.
- Terrassement, évacuation des déblais et compactage du fond de fouille.
- Enrobage du réseau avec du sable sur 10 cm.
- Pose d'un grillage avertisseur de couleur normalisée.
- Sur le sable, mise en œuvre de matériaux compactés par couche de 20 cm, objectif de densification q3 (norme NF 98-331) jusqu'à moins 38 cm par rapport au niveau fini,
- Assise de chaussée composée de 30 cm de grave non traitée GNT 3 type A (norme EN 13285) mis en 2 couches de 15 cm avec compactage intermédiaire, objectif de densification q2 (norme NF 98-115)
- Enduit de cure et 8 cm de Béton Bitumineux 0/10 cylindré.
- Réalisation d'un rivet à l'émulsion et de bitume à 69 % et gravillon de granulométrie 2/4 au droit du sciage.
- L'entreprise fournira à la demande du représentant du gestionnaire de la voirie départementale le résultat des vérifications de compactage.

<https://mail.google.com/mail/u/0/?ik=6511c58a4&view=pt&search=all&permmsgid=msg-f%3A1757071817524053834&dsqt=1&simpl=msg-f%3A...> 3/3

Annexe 2 à l'autorisation de voirie

**PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
DU RÈGLEMENT DE VOIRIE DÉPARTEMENTALE****Tranchée sous accotement d'une profondeur supérieure à 1,40 m
Route de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie****Tranchée à moins de 0.50m du bord de chaussée :**

- Couverture minimum de 60 cm par rapport à la génératrice supérieure.
- Terrassement, évacuation des déblais et compactage du fond de fouille.
- Enrobage du réseau avec du sable sur 10 cm.
- Pose d'un grillage avertisseur de couleur normalisée.
- Sur le sable, mise en œuvre de matériaux compactés par une première couche de 15 cm, objectif de densification q4 (norme NF 98-331) puis par couche de 20 cm, objectif de densification q3 (norme NF 98-331) jusqu'à moins 30 cm par rapport au niveau fini.
- Assise composée de 30 cm de grave non traitée GNT 6 type A (norme EN 13285) mis en 2 couches avec compactage intermédiaire, objectif de densification q2 (norme NF 98-115)
- L'entreprise fournira à la demande du représentant du gestionnaire de la voirie départementale le résultat des vérifications de compactage.
- Remise en état de la couche superficielle conformément à l'existant.

Tranchée à plus de 0.50m et moins de 1.10m du bord de chaussée :

- Couverture minimum de 60 cm par rapport à la génératrice supérieure.
- Terrassement, évacuation des déblais et compactage du fond de fouille.
- Enrobage du réseau avec du sable sur 10 cm.
- Pose d'un grillage avertisseur de couleur normalisée.
- Sur le sable, mise en œuvre de matériaux compactés par une première couche de 15 cm, objectif de densification q4 (norme NF 98-331) puis par couche de 20 cm, objectif de densification q3 (norme NF 98-331)
- L'entreprise fournira à la demande du représentant du gestionnaire de la voirie départementale le résultat des vérifications de compactage.
- Remise en état de la couche superficielle conformément à l'existant.

Tranchée à plus de 1.10m du bord de chaussée :

- Couverture minimum de 60 cm par rapport à la génératrice supérieure.
- Terrassement, évacuation des déblais et compactage du fond de fouille.
- Enrobage du réseau avec du sable sur 10 cm.
- Pose d'un grillage avertisseur de couleur normalisée.
- Sur le sable, mise en œuvre de matériaux compactés par couche de 20 cm, objectif de densification q4 (norme NF 98-331) jusqu'à moins 30 cm par rapport au niveau fini.
- Mise en œuvre de 30 cm de matériaux compactés par couche de 15 cm avec compactage intermédiaire, objectif de densification q3 (norme NF 98-331)
- L'entreprise fournira à la demande du représentant du gestionnaire de la voirie départementale le résultat des vérifications de compactage.
- Remise en état de la couche superficielle conformément à l'existant.

Annexe 2 à l'autorisation de voirie

**PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
DU RÈGLEMENT DE VOIRIE DÉPARTEMENTALE****Tranchée sous accotement d'une profondeur inférieure ou égale à 1,40 m
Route de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie****Tranchée à moins de 0.50m du bord de chaussée :**

- Couverture minimum de 60 cm par rapport à la génératrice supérieure.
- Terrassement, évacuation des déblais et compactage du fond de fouille.
- Enrobage du réseau avec du sable sur 10 cm.
- Pose d'un grillage avertisseur de couleur normalisée.
- Sur le sable, mise en œuvre de matériaux compactés par couche de 20 cm, objectif de densification q3 (norme NF 98-331) jusqu'à moins 30 cm par rapport au niveau fini.
- Assise composée de 30 cm de grave non traitée GNT 6 type A (norme EN 13285) mis en 2 couches de 15cm avec compactage intermédiaire, objectif de densification q2 (norme NF 98-115)
- L'entreprise fournira à la demande du représentant du gestionnaire de la voirie départementale le résultat des vérifications de compactage.
- Remise en état de la couche superficielle conformément à l'existant.

Tranchée à plus de 0.50m et moins de 1.10m du bord de chaussée :

- Couverture minimum de 60 cm par rapport à la génératrice supérieure.
- Terrassement, évacuation des déblais et compactage du fond de fouille.
- Enrobage du réseau avec du sable sur 10 cm.
- Pose d'un grillage avertisseur de couleur normalisée.
- Sur le sable, mise en œuvre de matériaux compactés par couche de 20 cm, objectif de densification q3 (norme NF 98-331)
- L'entreprise fournira à la demande du représentant du gestionnaire de la voirie départementale le résultat des vérifications de compactage.
- Remise en état de la couche superficielle conformément à l'existant.

Tranchée à plus de 1.10m du bord de chaussée :

- Couverture minimum de 60 cm par rapport à la génératrice supérieure.
- Terrassement, évacuation des déblais et compactage du fond de fouille.
- Enrobage du réseau avec du sable sur 10 cm.
- Pose d'un grillage avertisseur de couleur normalisée.
- Sur le sable, mise en œuvre de matériaux compactés par couche de 20 cm, objectif de densification q3 (norme NF 98-331)
- L'entreprise fournira à la demande du représentant du gestionnaire de la voirie départementale le résultat des vérifications de compactage.
- Remise en état de la couche superficielle conformément à l'existant.

ANNEXE 2 : Documents du BRGM – Forages

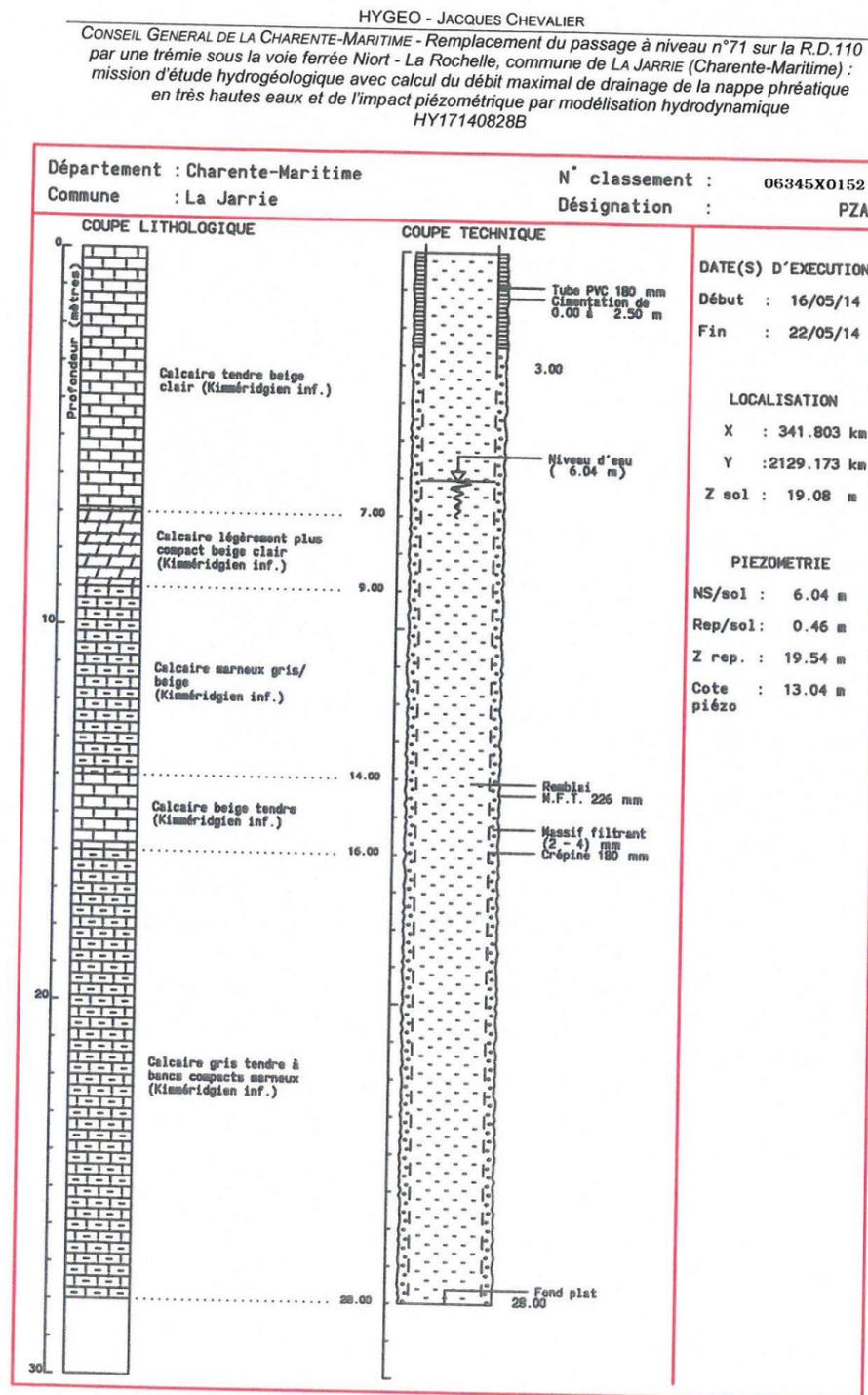


Figure 5 : Coupes géologique et technique du piézomètre PZA après rebouchage

Août 2014

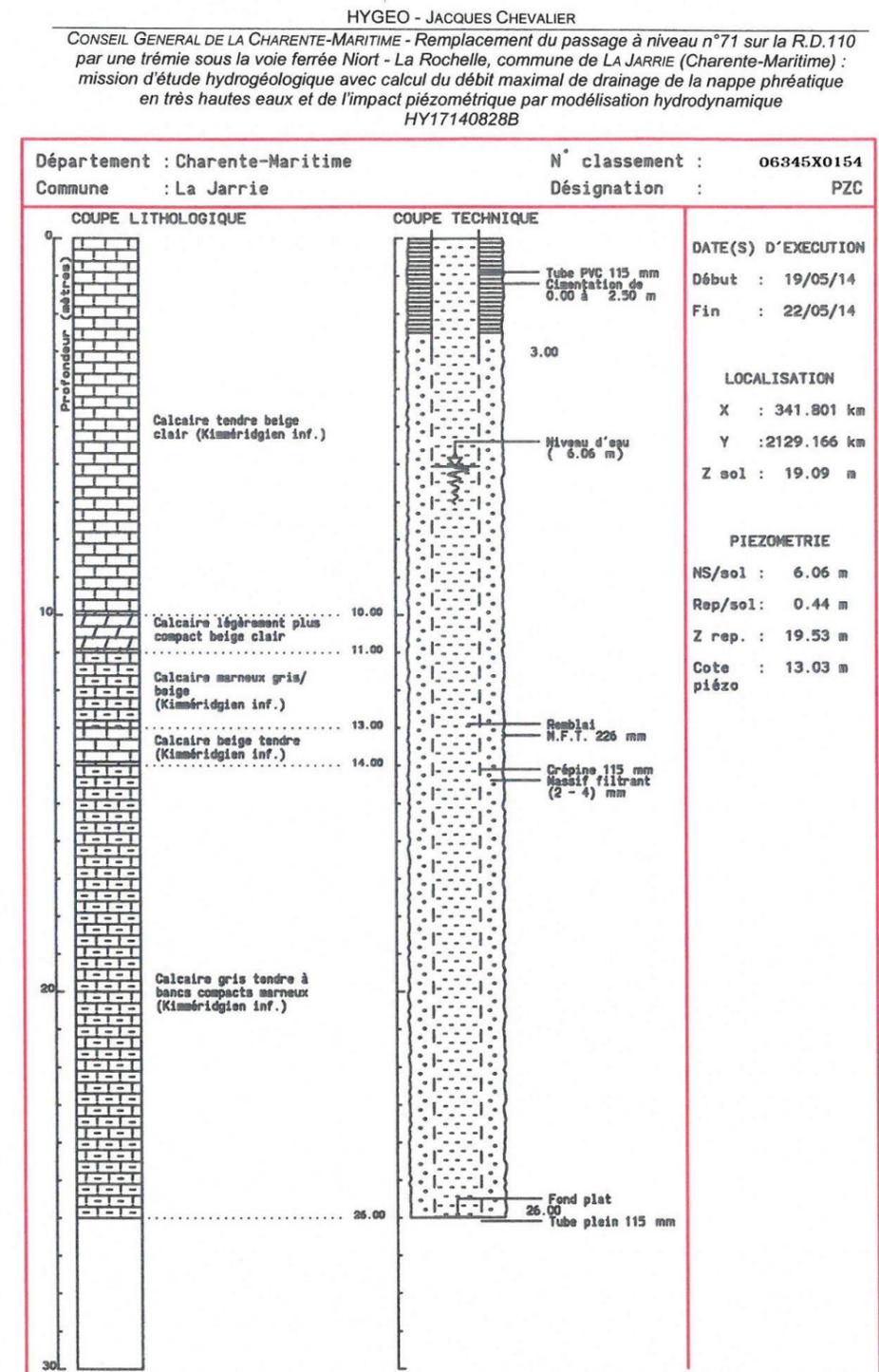


Figure 9 : Coupes géologique et technique du piézomètre PZC après rebouchage

Août 2014

HYGEO - JACQUES CHEVALIER

CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE-MARITIME - Remplacement du passage à niveau n°71 sur la R.D.110 par une trémie sous la voie ferrée Niort - La Rochelle, commune de LA JARRIE (Charente-Maritime) : mission d'étude hydrogéologique avec calcul du débit maximal de drainage de la nappe phréatique en très hautes eaux et de l'impact piézométrique par modélisation hydrodynamique HY17140828B

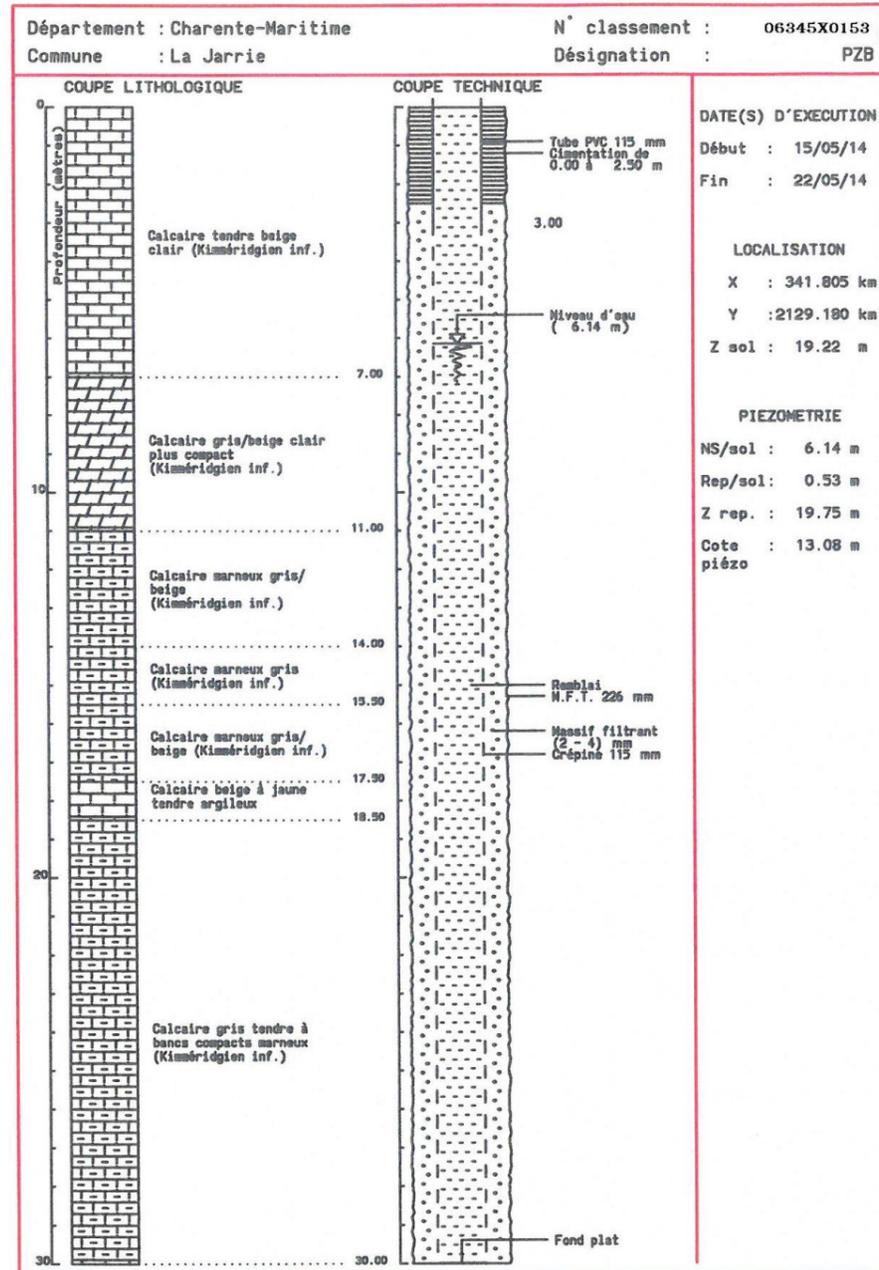


Figure 7 : Coupes géologique et technique du piézomètre PZB après rebouchage

Août 2014

32

HYGEO - JACQUES CHEVALIER

CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE-MARITIME - Remplacement du passage à niveau n°71 sur la R.D.110 par une trémie sous la voie ferrée Niort - La Rochelle, commune de LA JARRIE (Charente-Maritime) : mission d'étude hydrogéologique avec calcul du débit maximal de drainage de la nappe phréatique en très hautes eaux et de l'impact piézométrique par modélisation hydrodynamique HY17140828B

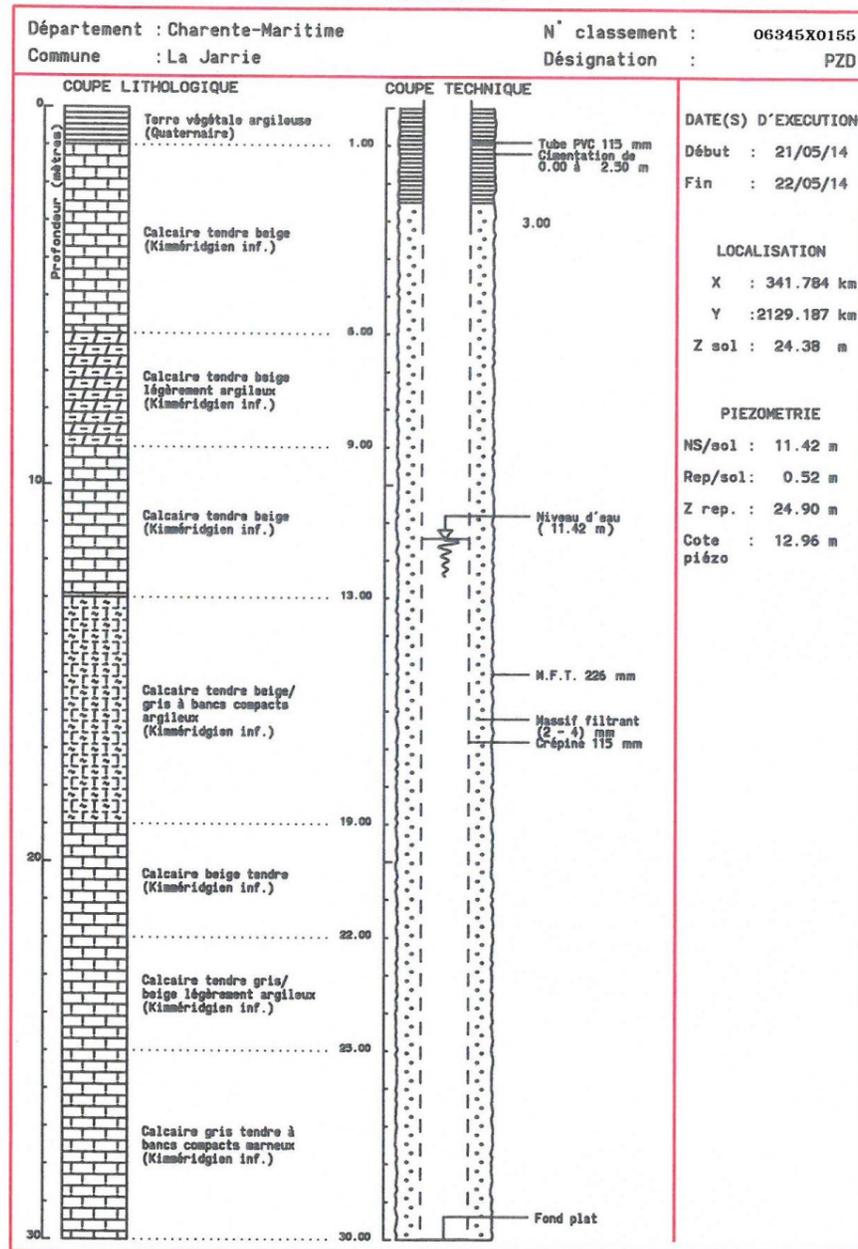


Figure 10 : Coupes géologique et technique du piézomètre PZD

ANNEXE 3 : Charte éolienne communautaire

Accusé de réception en préfecture
017-241700434-20180329-20180329-2-DE
Date de télétransmission : 17/04/2018
Date de réception préfecture : 17/04/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

SÉANCE DU 29 MARS 2018 À VAUCANSON (PERIGNY)
Sous la présidence de, M. Jean-François FOUNTAINE (Président),

Autres membres présents : M. Christian PEREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU (jusqu'à la 10^{ème} question), M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Guy DENIER, M. David CARON, M. Michel SABATIER (jusqu'à la 4^{ème} question), Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Christian GRIMPRET, M. Alain DRAPEAU, M. Yann HÉLARY (jusqu'à la 3^{ème} question), M. Jean-Philippe PLEZ (jusqu'à la 2^{ème} question), autres membres du Bureau communautaire.

M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER, Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX, Mme Patricia FRIOU (jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Magali GERMAIN, M. Didier GESLIN, Mme Bérandère GILLE, M. Patrice JOUBERT, M. Jonathan KUHN, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, M. Jean-Claude MORISSE (à partir de la 2^{ème} question), Mme Loris PAVERNE, M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU, Mme Martine RICHARD, M. Michel ROBIN (jusqu'à la 13^{ème} question), M. Pierre ROBIN, M. Didier ROBLIN, Mme Salomé RUEL (jusqu'à la 8^{ème} question), M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE (jusqu'à la 10^{ème} question), Mme Anna-Maria SPANO, Mme Nicole THOREAU, M. Alain TUILLIÈRE, M. Stéphane VILLAIN, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers.

Membres absents excusés : M. Antoine GRAU (à partir de la 11^{ème} question) procuration à M. Henri LAMBERT, M. Jean-Luc ALGAY procuration à monsieur Jean-Louis LÉONARD, Michel SABATIER (à partir de la 5^{ème} question) procuration à M. Serge POISNET, Vice-présidents, M. David BAUDON procuration à Mme Magali GERMAIN, M. Yann HÉLARY (à partir de la 4^{ème} question), M. Dominique GENSAC procuration à M. Alain TUILLIÈRE, M. Jean-Philippe PLEZ (à partir de la 3^{ème} question) procuration à Mme Stéphanie COSTA, M. Éric PERRIN procuration à Mme Brigitte DESVEAUX, autres membres du Bureau communautaire.

Mme Séverine AOUACH-BAVEREL procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Mme Gabrielle BAEUMLER procuration à M. Christian PEREZ, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Sally CHADJAA procuration à M. David CARON, M. Frédéric CHEKROUN, Mme Nadège DÉSIR, Mme Samira EL IDRISSEI, Mme Patricia FRIOU (à partir de la 3^{ème} question) procuration à M. Pierre MALBOSC, M. Dominique GUEHO procuration à M. Michel ROBIN (jusqu'à la 13^{ème} question), M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN procuration à Mme Salomé RUEL (jusqu'à la 8^{ème} question), Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ procuration à M. Yves SEIGNEURIN, M. Brahim JLALJI, Mme Véronique LAFFARGUE procuration à M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Aurélie MILIN procuration à M. Hervé PINEAU, M. Jean-Claude MORISSE (à la 1^{ère} question) procuration à Mme Loris PAVERNE, M. Michel ROBIN (à partir de la 13^{ème} question), Mme Mathilde ROUSSEL procuration à M. Patrice JOUBERT, Mme Salomé RUEL (à partir de la 9^{ème} question), Mme Catherine SEVALLE (à partir de la 11^{ème} question) procuration à M. Stéphane VILLAIN, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à Mme Martine VILLENAVE, Conseillers.

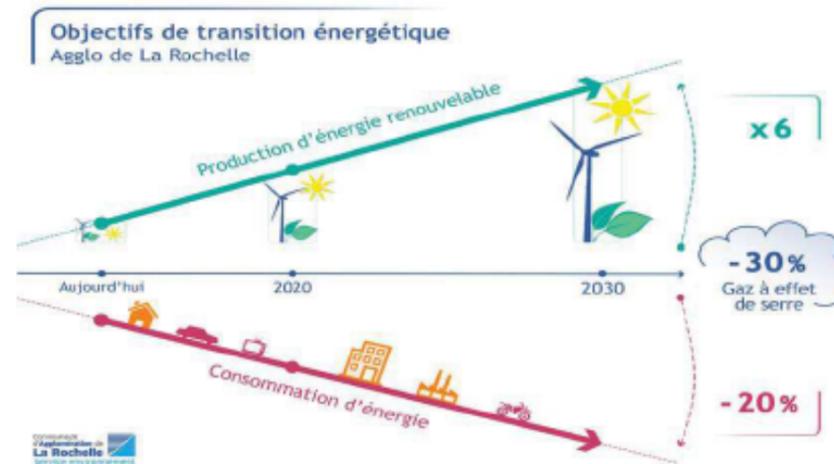
Secrétaire de séance : M. Vincent COPPOLANI.

Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	59	Abstentions :	5
Nombre de membres ayant donné procuration :	14	Suffrages exprimés :	68
		Pour l'adoption :	48
Nombre de votants :	73	Contre l'adoption :	20

N°2

Titre / ELABORATION D'UNE CHARTE EOLIENNE COMMUNAUTAIRE ET PRINCIPE DE REDISTRIBUTION PARTIELLE DE L'IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU (IFER) ÉOLIENNE VERS LES COMMUNES

Monsieur Denier expose que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a approuvé lors du Bureau communautaire du 04 novembre 2016 son « Schéma Directeur de l'Énergie », actant ainsi ses ambitions pour 2030 en matière de sobriété énergétique, de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable.



Ces objectifs, point d'étape sur la voie du « territoire zéro carbone en 2040 » valorisée dans le projet Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA), ont été retranscrits dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi. Ils impliquent de faire appel à tous les gisements d'énergie disponibles localement : solaire photovoltaïque et thermique, méthanisation, thalassothermie, biomasse... Le rôle de l'éolien sera cependant prépondérant, puisque l'installation de 120 Mega Watt (MW) (soit environ 40 éoliennes de 3 MW) inscrite comme objectif pour 2030 dans le PADD permettra de couvrir 40% de la production d'énergie renouvelable du territoire à cette même échéance.

Finalement, au regard des enjeux que représente l'éolien dans la transition énergétique de l'agglomération, il apparaît nécessaire de créer un contexte favorable à son développement, mais également de poser un cadre pour garantir la qualité des projets.

Cette charte est le fruit d'une démarche volontaire, les différents groupes de travail mis en œuvre avec les élus et la forte mobilisation de ces derniers ont permis d'aboutir à ce travail collaboratif qui a su fédérer l'intelligence collective autour de ce projet et aboutir à sa rédaction

1- Elaboration d'une charte éolienne communautaire

Pour favoriser l'émergence de projets éoliens qualitatifs sur le territoire, une « Charte éolienne de la CdA » a été rédigée en association avec les communes. Celle-ci se compose de (voir annexes) :

- une partie rédigée en 14 mesures, dont la plupart contribuent à cadrer les relations entre les professionnels de l'éolien et les acteurs du territoire. Sont également abordés l'ancrage local des projets (recours à des prestataires locaux, au financement participatif...), ainsi que certains aspects techniques devant amener une acceptation la plus large possible de l'énergie éolienne (éloignement aux habitations, aspects paysagers...);

- une carte de l'agglomération sur laquelle les communes ont identifié, parmi l'ensemble des secteurs situés à plus de 500m des habitations, ceux qu'elles souhaitent voir explorés en priorité par les développeurs. L'implantation d'un parc éolien est toutefois soumise à de nombreuses autres contraintes non prises en compte dans l'établissement de cette carte, soit qu'elles puissent faire l'objet d'interprétations subjectives, soit qu'elles nécessitent une analyse au cas par cas.

Cette charte a vocation à montrer que le territoire s'est emparé de la question éolienne et qu'il compte faire valoir sa vision. En rassemblant les collectivités autour d'une position commune, elle renforce leur capacité à négocier avec les développeurs et à faire infléchir positivement les projets, y compris ceux déjà engagés.

Enfin, elle permettra à la CdA d'asseoir sur des éléments tangibles et partagés les avis qu'elle sera amenée à formuler dans le cadre des enquêtes publiques :

- avis favorables pour les projets qui respectent les mesures de la charte et s'implantent sur les zones prioritaires par les communes,
- avis défavorables dans le cas contraire, sauf exceptions justifiées.

2- Principe de redistribution partielle de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) éolienne vers les communes

Le raccordement au réseau électrique public d'un parc éolien implique pour son exploitant le versement d'une IFER d'un montant de 7400 €/an par MW installé (valeur fixée au 1^{er} janvier 2017). Actuellement, l'IFER est partagée pour 30 % au Département, les 70 % restant pour le bloc communal étant intégralement perçus par l'EPCI.

Il est proposé que les communes qui acceptent et soutiennent l'implantation d'un parc éolien sur leur territoire, contribuant ainsi de manière significative aux objectifs de développement des énergies renouvelables de la CdA, en tirent une compensation financière en bénéficiant de la redistribution de la moitié de l'IFER « éolien » qui sera perçue par la CdA.

Il est à noter qu'une évolution du contexte réglementaire relatif à l'affectation de l'IFER est prévue en 2019 : une part communale représentant 20% du montant total sera créée, alors que celle de l'EPCI sera réduite à 50%. La conséquence pour les communes sera une augmentation du total perçu.

A titre d'illustration, le tableau ci-dessous détaille les sommes mises en jeu au sein du bloc communal pour une machine de 3 MW (standard actuel en terme de puissance) :

	Modalités 2018	A partir de 2019
IFER total par éolienne de 3 MW	22 200€	
Part CdA	15 540 €/an (70%)	11 100 €/an (50%)
<i>Dont reversé à la commune (50%)</i>	<i>7 770 €/an</i>	<i>5 550 €/an</i>
Part communale	-	4 440 €/an (20%)
Montant total perçu au titre de l'IFER :		
Par la CdA	7 770 €/an	5 550 €/an
Par la commune d'accueil	7 770 €/an	9 990 €/an

En conséquence, après délibération, le Conseil communautaire décide :

- Le contenu de la « Charte éolienne de la CdA »,
- La cartographie identifiant les secteurs géographiques privilégiés,
- Le principe d'un reversement à toute commune accueillant une éolienne sur son territoire de la moitié de l'IFER perçue à ce titre par la CdA.

Votants : 73
 Abstentions : 5
 Suffrages exprimés : 68
 Pour : 48
 Contre : 20

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À LA MAJORITÉ
 POUR EXTRAIT CONFORME
 POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
 LE VICE-PRÉSIDENT

Guy DENIER

Annexes :

- Charte éolienne de la CdA
- Cartographie des secteurs privilégiés par les communes

Charte éolienne

de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

La Communauté d'Agglomération de la Rochelle (CdA) a approuvé lors du Bureau Communautaire du 04 novembre 2016 son « Schéma Directeur de l'Energie », actant ainsi ses ambitions pour 2030 en matière de sobriété énergétique, de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable.

Dans ce cadre, la CdA souhaite, dans une démarche volontariste, promouvoir l'émergence maîtrisée de points de production d'énergie renouvelable. Elle souhaite ainsi accompagner les projets en la matière via la charte éolienne qui engage l'opérateur-développeur (dénommé l'opérateur) selon les termes suivants.

I- Obligations des acteurs du projet

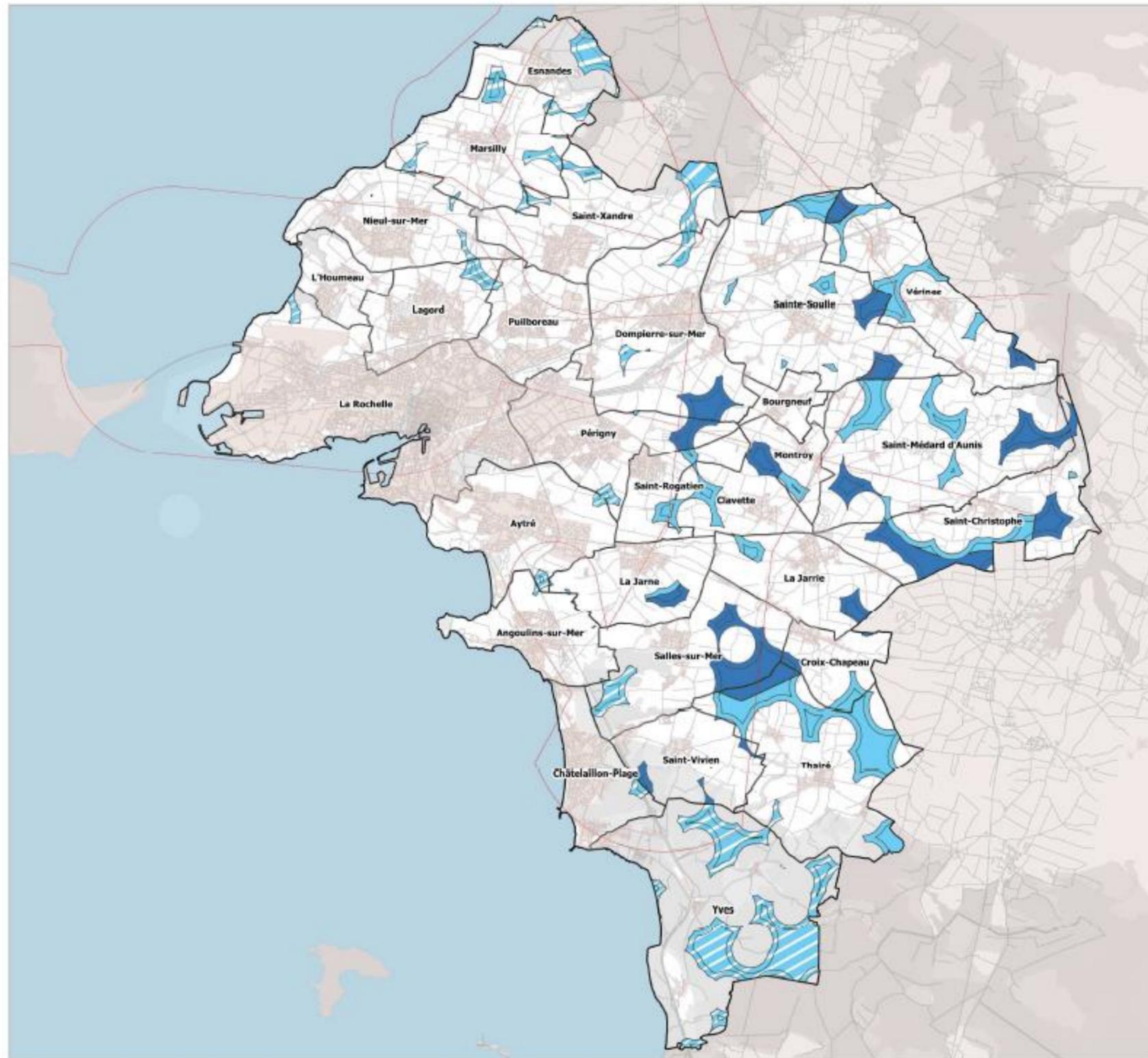
1. Tout opérateur souhaitant implanter un parc éolien sur le territoire de la CdA devra exposer ses intentions et la façon dont il envisage de procéder aux élus communaux et au Vice-Président communautaire concerné. Il n'engagera aucune démarche préalable d'importance (prospection foncière, pré-études techniques...) avant cette étape.
2. L'opérateur organisera régulièrement des réunions d'information pour exposer l'avancée de leurs études simultanément au Vice-Président, aux élus des communes d'accueil du projet et à ceux des communes limitrophes. Notamment, l'étude d'impact fera l'objet d'une présentation à visée pédagogique mettant en avant les enjeux identifiés et les réponses envisagées.
3. L'opérateur s'engage à informer sans délai les élus communaux et communautaires concernés de toute évolution relative au projet ou à ses conditions d'exploitation.
4. L'opérateur s'engage à assurer également l'exploitation du parc sur toute sa durée de vie. Dans le cas contraire, le développeur devra engager le futur exploitant à présenter ses références ainsi que ses garanties techniques et financières aux collectivités. Ce dernier devra également leur transmettre les rapports d'activité du parc.
5. Tout opérateur ayant déposé une demande d'autorisation environnementale unique organisera une réunion publique d'information en associant la ou les communes concernées par le projet et celles situées en périphérie. Pour garantir le bon déroulement de la séance, il prendra en charge la prestation d'un médiateur qu'il aura choisi avec les communes.
6. Sur toute la durée d'un projet éolien, depuis les études préalables jusqu'au démantèlement des machines, les requêtes liées aux nuisances générées par le parc seront prises en compte par l'opérateur dans un délai d'un mois, et en concertation avec les collectivités.
7. Aucun opérateur ne pourra utiliser la maîtrise foncière qu'il aura acquise aux fins de bloquer un projet dont il ne serait pas le porteur exclusif. A cet effet :
 - L'opérateur inclura dans les compromis et baux les liant avec les propriétaires fonciers des clauses libératoires s'activant s'il abandonne volontairement leur projet ;
 - Dans le cas où la maîtrise foncière des parcelles nécessaires à la réalisation d'un parc éolien serait partagée entre plusieurs opérateurs, ceux-ci s'engagent à s'entendre ou à s'associer dans le montage du projet.

II- Ancrage territorial du projet

8. L'opérateur recherchera systématiquement à intégrer des fonds issus du financement participatif (public et/ou citoyen) dans le montage économique de son projet. Il donnera la priorité aux investisseurs locaux.
9. Pour tout projet de parc, l'opérateur consultera les prestataires locaux susceptibles d'intervenir lors des phases d'études, de construction ou d'exploitation.
10. Pour valoriser le projet auprès de la population, l'opérateur et son exploitant s'il diffère, organiseront des visites pédagogiques du site dès la phase chantier.

III- Exigences d'ordre technique

11. L'opérateur proposera un accompagnement paysager à la commune. La disposition des machines selon des alignements réguliers (lignes droites ou courbes) sera systématiquement privilégiée.
12. Les lignes électriques mises en œuvre pour le raccordement du parc au réseau public seront enfouies à la charge de l'opérateur. Leur cheminement suivra autant que possible les voiries créées ou existantes.
13. Le développeur et/ou l'exploitant devra s'attacher à minimiser les nuisances et les impacts environnementaux du chantier. Il présentera aux élus communaux et communautaires les contraintes qu'il s'impose dans cette perspective, ainsi que les moyens qu'il consacrera à leur respect.
14. Aucune éolienne ne sera implantée à moins de 650 m de tout groupe d'habitations, sauf exceptions à justifier (voir la carte « Classification des zones » en annexe).



Charte éolienne de la CdA Classification des zones

- Routes
- Zones à privilégier
- Zones non prioritaires
- Zones non prioritaires car fortement contraintes
- Servitudes aéronautiques
- Données environnementales
- Zones urbaines
- Limites des communes

0 1 2 3 4 km

Conception DSI/SIG
Date de réalisation : 01/03/2018 / Version 4
S:\b_environment\Eolien\Projet_Eolienne.qgs

ANNEXE 4 : Résultats du questionnaire Opinion Way



Consultation locale

Décembre 2019

“opinionway
15 place de la République 75003 Paris




Rapport

Vos contacts chez OpinionWay :

Stéphane Lefebvre-Mazurel, directeur de département
+33 1 81 81 83 48 / slefebvre@opinion-way.com

Diane Hion, directrice d'études
+33 1 81 81 83 44 / dhion@opinion-way.com

Alexandra Steffen, chargée d'études
+33 1 81 81 83 25 / asteffen@opinion-way.com

“ Contexte



Eolise, société française localisée à Poitiers et spécialisée dans le **développement d'énergie renouvelable** et en particulier l'éolien, lance un projet de développement d'éoliennes près de la Rochelle.

Soucieuse du bon déroulement et de la réussite de ce projet, Eolise a lancé une **consultation locale** afin d'impliquer les habitants concernés et construire un projet cohérent et adapté au territoire et aux souhaits des habitants.

Dans ce contexte, Eolise a fait appel à OpinionWay pour **matérialiser cette consultation** via la mise en place d'un questionnaire en ligne dont le lien a été intégré dans une lettre d'information envoyée à plus de 8600 destinataires.



“ Méthodologie

- 
▶ Étude réalisée auprès d'un échantillon de **121 français** : riverains ayant reçu le flyer d'invitation à répondre
- 
▶ Les résultats transmis sont bruts : ils n'ont fait l'objet d'aucun redressement statistique.
- 
▶ Mode d'interrogation : L'échantillon a été interrogé **en ligne sous système CAWI** (*Computer Assisted Web Interview*).
- 
▶ Dates de terrain : les interviews ont été réalisées entre le **4 novembre et le 1^{er} décembre 2019**.
- 
▶ OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme **ISO 20252**.

 Questionnaire

Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète suivante :
« Sondage OpinionWay pour Eolise »
 et aucune reprise de l'enquête ne pourra être dissociée de cet intitulé.

“ Profil des répondants

Recode communes

Communes à implantation potentielles	Communes concernées	Communes voisines	Autres
75%	17%	3%	5%
Sainte-Soulle (17220) Angliers (17540) Verines (17540) Longèves (17230) Saint-Médard-d'Aunis (17220) La Jarrie (17220) Aigrefeuille d'Aunis (17290) Saint-Christophe (17220) Croix-Chapeau (17220)	Saint-Ouen-D'Aunis (17230) Bourgneuf (17220) Montroy (17220) Nuailly d'Aunis (17540) Andilly (17230)	Ballon (17290) Thairé (17290) Ciré d'Aunis (17290) St-Vivien (17220) Salles-sur-Mer (17220) Le Thou (17290) Forges (17290) Virson (17290) Bouhet (17540) Anais (17540) St-Sauveur-D'Aunis (17540) St-Jean-de-Liversay (17170) Marans (17230) Villedoux (17230) Saint-Xandre (17138) Dompierre-Sur-mer (17139) Périgny (17180) St-Rogatien (17220) Clavette (17220) La Jarne (17220)	

“ La lettre d'information

PARTICIPEZ A L'ENQUETE EN LIGNE sur nos projets : eolennes-eolise.com

Eolennes d'Aunis PROJETS DE LA PLAINE D'AUNIS

Depuis 2017, le secteur Eolenne travaille au développement de projets éoliens, principalement au sein de la zone d'étude. Les projets éoliens sont une **alternative intéressante** de développement économique, renouvelable, durable et à faible empreinte environnementale. Ils permettent de répondre aux besoins de la population en matière d'énergie et de contribuer à la transition énergétique de la France.

LES ETUDES DE TERRAIN

Les études de terrain sont réalisées par la société Eolenne pour la transition énergétique (ETE) et font l'objet de nombreuses opérations afin de définir la pertinence du site et les caractéristiques d'un éventuel projet. En France, plusieurs années de développement sont nécessaires pour passer de la phase de conception à la mise en service d'un projet éolien. Plusieurs étapes sont à franchir :

ETUDE PRELIMINAIRE - Réaliser une étude préliminaire de faisabilité et de rentabilité économique. Cette étude permet de définir les caractéristiques techniques et économiques d'un projet éolien.

ETUDE D'IMPACT - Réaliser une étude d'impact environnemental (EIE) afin de définir les impacts potentiels d'un projet éolien sur l'environnement et de proposer des mesures d'atténuation.

ETUDE D'ADRESSE - Réaliser une étude d'adresse afin de définir les caractéristiques techniques et économiques d'un projet éolien.

L'EOLIS EN QUELQUES CHIFFRES

- 1000 heures d'ensoleillement par an
- 1000 heures de production éolienne par an
- 1000 heures de production éolienne par an

Eolennes d'Aunis LES PROCHAINES ETAPES

Contribuez au développement de ces projets en participant à l'enquête en ligne : www.enquete-eolise.com

Cette enquête vous prendra 5 à 10 minutes et vous permettra de faire connaître vos points de vue sur les projets éoliens.

Date limite de réponse : 2 décembre 2025.

Les résultats des études valident la potentialité des sites éoliens et permettent de sélectionner certains sites en fonction d'avis. **Quatre projets éoliens** ont été retenus pour être développés.

Une étude d'impact environnemental (EIE) est en cours de réalisation pour chaque projet afin d'évaluer les impacts potentiels de ces projets éoliens sur l'environnement et de proposer des mesures d'atténuation.

Les études de terrain sont réalisées par la société Eolenne pour la transition énergétique (ETE) et font l'objet de nombreuses opérations afin de définir la pertinence du site et les caractéristiques d'un éventuel projet. En France, plusieurs années de développement sont nécessaires pour passer de la phase de conception à la mise en service d'un projet éolien. Plusieurs étapes sont à franchir :

1. Etude préliminaire
2. Etude d'impact
3. Etude d'adresse
4. Développement

LES PROCHAINES ETAPES

1. Etude préliminaire

2. Etude d'impact

3. Etude d'adresse

4. Développement

LES PROCHAINES ETAPES

1. Etude préliminaire

2. Etude d'impact

3. Etude d'adresse

4. Développement

“ Réception de la lettre d'information



Q1. Avez-vous reçu la lettre d'information des projets éoliens de la société Eolise ?
La diffusion du questionnaire a été assurée par une lettre d'information distribuée en novembre 2019 par Mediapost dans les communes concernées, hors boîtes aux lettres « stop pub ».
Base : ensemble (121)



ANALYSE





01



Une population soucieuse de la vie locale et son environnement...

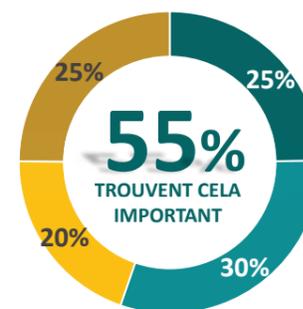


Les habitants attendent qu'Eolise favorise l'emploi régional

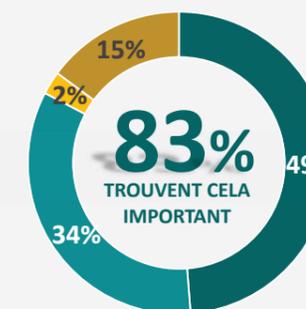
Q2. Selon vous, dans quelle mesure est-il important que la société de développement de ces projets soit...

Base : ensemble (121)

... UNE ENTREPRISE POITEVINE



... UNE ENTREPRISE QUI TRAVAILLE EN COLLABORATION AVEC DES ENTREPRISES LOCALES FAVORISANT L'EMPLOI RÉGIONAL

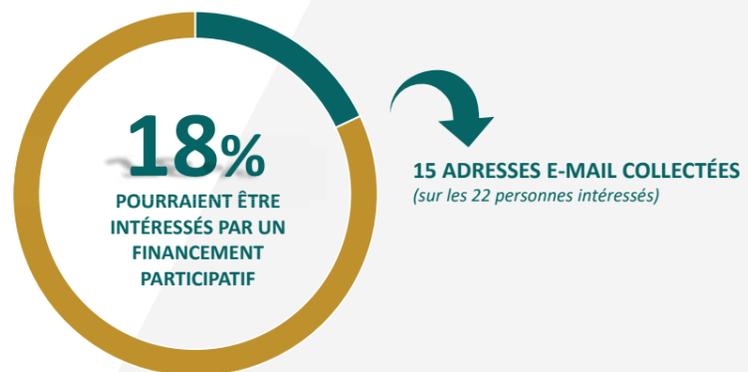


Très important Plutôt important Plutôt pas important Pas du tout important

“ Près d’un répondant sur 5 intéressé par le financement participatif

Q9. Seriez-vous intéressé(e) pour participer au financement participatif de ces projets ?
Base : ensemble (121)

Le financement participatif est généralement proposé sous forme de prêt des citoyens à la société d'exploitation du parc éolien. Le taux du prêt est d'autant plus avantageux que les citoyens sont des riverains proches. C'est une façon de contribuer à son échelle à la réalisation des projets.



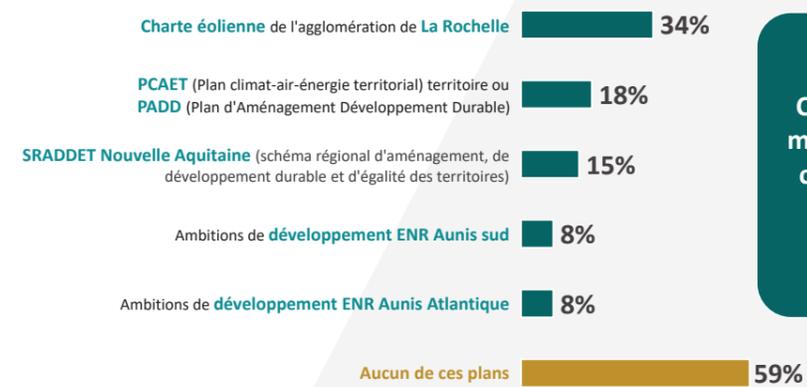
02

“

...Mais qui se sent mal informée...

“ Aujourd’hui, la plupart des habitants n’est pas au courant des plans d’aménagement de territoire autour de chez eux

Q4. Avez-vous entendu parler des plans suivants ?
Base : ensemble (121)



“ Ils expriment spontanément leur besoin d’information sur les projets

Q12. Ce questionnaire n'est pas dédié à un débat pro ou anti éolien. Vous pouvez laisser ici vos remarques, suggestions et propositions en lien direct avec ces projets. Toutes les contributions constructives seront analysées et pourraient faire l'objet d'une évolution dans les projets et/ou d'une réponse dédiée dans le dossier de demande d'autorisation.
Base : ensemble (121)

Besoin d'information

« Je souhaite recevoir des comptes rendus de réunions suite aux divers projets pour voir où en est leur évolution »

« J'aimerais être informé sur : durée de vie d'une éolienne, frais de maintenance, prix d'installation et prix de destruction, comment ces prix influencent le prix du Kwh ? »

« Au vue de l'impact sur l'immobilier, allons nous payez moins de taxe foncière ? Donnez-vous une compensation financière ? »

« Au bout de 10 ans, que deviennent les éoliennes ? Où sont-elles recyclées ? »

« Une étude démontre les risques santé, pouvez-vous nous garantir et vous engager sur le risque zéro pour nous et nos enfants ? Si non, quelles solutions ? »

Les discours anti-éoliens n'ont pas été analysés

“ Et 1 sur 2 suggère des mesures d'accompagnement

Q8. Avez-vous des suggestions de mesures d'accompagnement qui pourraient être mises en place ?
Base : ensemble (121)



Informer

« Démarche pédagogique auprès de la population pour les rassurer sur les impacts de la faune, de la flore et le niveau sonore. »
« La visite du parc éolien, expliquant davantage aux riverains leurs utilités »

Dédommager

« Etudier une répartition plus équitable de l'impact fiscal que représente la mise en place d'un parc éolien »
« Indemniser les propriétaires ou électricité gratuite pour les locataires ou propriétaires s'ils sont impactés sur le prix de leur bien ou terrain ou en raison de nuisance »

Aller plus loin

« La priorité, c'est la réduction des consos d'énergie »

Les discours anti-éoliens n'ont pas été analysés



03



...Et qui espère un éloignement maximum des éoliennes de leur habitation

“ Des habitants qui espèrent un éloignement maximum de leur habitation

Q6. En ce qui concerne la disposition des éoliennes, vous préférez... ?
Base : ensemble (121)

Pour une meilleure intégration paysagère, il est possible de favoriser une implantation géométrique mais parfois au détriment d'autres enjeux importants dont l'éloignement aux habitations.

IMPLANTATION LINÉAIRE
OU GÉOMÉTRIQUE



5%

Ne sait pas
2%

ÉLOIGNEMENT MAXIMUM
DES HABITATIONS



93%

« L'éolien, oui ! Mais loin des habitations. Il est quand même dommage que la CDA de la Rochelle ait choisi des éoliennes alors qu'il serait tellement plus raisonnable de faire des parcs hydroliens. »
« Ce projet est trop proche de nos habitations »
« Au vue de l'étendue des champs de la plaine d'Aunis, il serait difficilement compréhensible que les éoliennes soient proches des habitations »

“ La taille et le nombre des éoliennes importent moins

Q5. En ce qui concerne le nombre et la hauteur des éoliennes, vous préférez... ?
Base : ensemble (121)

La disposition d'un parc éolien dépend de très nombreux facteurs techniques, réglementaires, fonciers et environnementaux. L'implantation définitive est choisie parmi différentes variantes qui respectent l'ensemble de ces contraintes et enjeux.

Les éoliennes puissantes avec un diamètre plus grand produisent davantage d'électricité car elles captent plus de vent et donc d'énergie. À production équivalente un parc éolien peut donc être composé de moins d'éoliennes plus hautes ou de plus d'éoliennes moyennes mais plus nombreuses.



PEU D'ÉOLIENNES
HAUTES

42%

Ne sait pas
40%

18%

BEAUCOUP
D'ÉOLIENNES BASSES



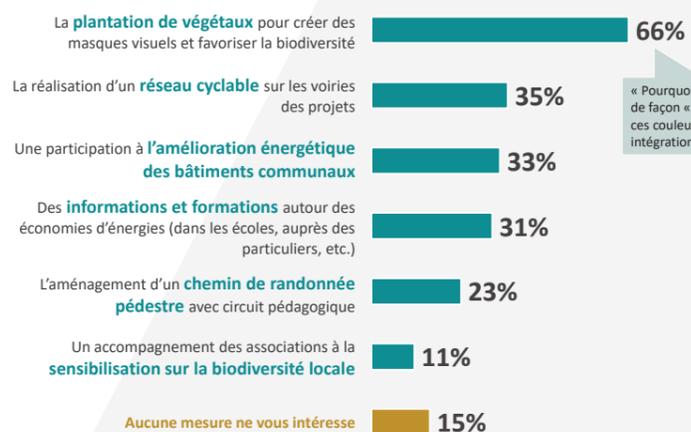
“ L'objectif prioritaire est de masquer la présence des éoliennes

Q7. Voici plusieurs mesures d'accompagnement qui pourraient être mises en place. Merci de sélectionner la ou les mesure(s) les plus pertinentes (1 à 3 choix).

Base : ensemble (121)

Les projets éoliens en tant qu'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) s'engagent dans des mesures de compensation pour les impacts qui ne peuvent être évités ou complètement réduits.

En complément, des mesures d'accompagnement en lien direct avec les projets éoliens peuvent également être mises en place. Votre contribution permettra de choisir des mesures d'accompagnement pertinentes et adaptées aux attentes du territoire.



« Pourquoi ne pas les peindre de façon « camouflage » avec ces couleurs pour une intégration visuelle ? »

“ ANNEXES

“opinionway

“ Intérêt du questionnaire

Q11. Avez-vous trouvé ce questionnaire intéressant et constructif ?
Base : ensemble (121)



“opinionway

15 place de la République 75003 Paris

« Rendre le monde intelligible pour agir aujourd'hui et imaginer demain. »

Annexe 5 : Etude des ombres portées (réalisée par EOLISE)

Projet: **CDA La Rochelle - Nord N11**
Description: **Puyvineux - Eoliennes d'Aunis 4**

Titulaire de la licence: **Eolise SAS**
Business center - 4e étage 3 av Gustave Eiffel - Téléport 1
FR-86360 Chasseneuil-du-Poitou
05 49 38 88 25
Eolise / b.wambre@eolise.fr
Calculé le: 04/01/2023 19:27/3.5.587

SHADOW - Principaux résultats

Calcul: Puyvineux ombres probables

Hypothèses de calcul

Distance max. de calcul des ombres:
Distances pour lesquelles la pale masque au moins 20% du disque solaire
Dimensions pale extraites de la fiche de l'éolienne.

Hauteur min. du soleil au-dessus de l'horizon: 3 °
Résolution du calcul en jours: 1 jours
Résolution du calcul en minutes: 1 minute(s)

Probabilité d'ensoleillement S (moyenne d'heures de soleil par jour) [LA ROCHELLE]
jan fév mar avr mai jui juil aoû sep oct nov déc
2,67 3,94 5,39 6,97 7,28 8,97 9,41 8,96 7,16 4,86 3,57 2,69

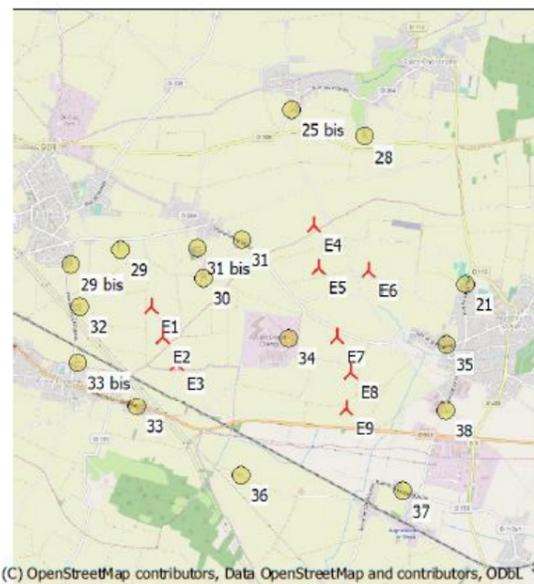
Les heures de fonctionnement des éoliennes sont calculées à partir des types d'éoliennes utilisés et des données de vent:
Mât La Jarrie

Heures/an de fonctionnement
N NNE ENE E ESE SSE S SSO OSO O ONO NNO Somme
630 833 1 102 463 357 599 585 627 871 1 051 905 656 8 678
Vit. vent démarrage: Vit. vent couplage de la courbe de puissance

Un calcul de ZVI est effectué préalablement afin d'exclure les éoliennes non visibles. Une éolienne est prise en compte dès qu'elle fait de l'ombre sur une partie de la surface d'un récepteur. Données utilisées pour le calcul ZVI:

Données altimétriques: Maille MNT IGN 75m 60x60km
Aucun obstacle utilisé dans le calcul
Receptor grid resolution: 1,0 m

Toutes les coordonnées sont
French Lambert93-RGF93 (FR)



(C) OpenStreetMap contributors, Data OpenStreetMap and contributors, ODbL

Eoliennes

N°	X	Y	Z	Description	Type d'éolienne			Données d'ombre				
					Valide	Fabricant	Modèle	Puiss. nominale	Diamètre rotor	Hauteur	Portée de l'ombre	t/mn
E1	391 786	6 565 375	34,4	ENERCON E-138 EP3 E3 4...	Oui	ENERCON	E-138 EP3 E3-4 260	4 260	138,3	113,0	1 689	11,1
E2	391 915	6 564 989	34,2	ENERCON E-138 EP3 E3 4...	Oui	ENERCON	E-138 EP3 E3-4 260	4 260	138,3	113,0	1 689	11,1
E3	392 070	6 564 659	33,3	ENERCON E-138 EP3 E3 4...	Oui	ENERCON	E-138 EP3 E3-4 260	4 260	138,3	113,0	1 689	11,1
E4	393 857	6 566 287	28,4	ENERCON E-138 EP3 E3 4...	Oui	ENERCON	E-138 EP3 E3-4 260	4 260	138,3	113,0	1 689	11,1
E5	393 888	6 565 751	31,2	ENERCON E-138 EP3 E3 4...	Oui	ENERCON	E-138 EP3 E3-4 260	4 260	138,3	113,0	1 689	11,1
E6	394 515	6 565 677	27,9	ENERCON E-138 EP3 E3 4...	Oui	ENERCON	E-138 EP3 E3-4 260	4 260	138,3	113,0	1 689	11,1
E7	394 064	6 564 890	26,9	ENERCON E-138 EP3 E3 4...	Oui	ENERCON	E-138 EP3 E3-4 260	4 260	138,3	113,0	1 689	11,1
E8	394 225	6 564 434	27,4	ENERCON E-138 EP3 E3 4...	Oui	ENERCON	E-138 EP3 E3-4 260	4 260	138,3	113,0	1 689	11,1
E9	394 149	6 563 981	23,0	ENERCON E-138 EP3 E3 4...	Oui	ENERCON	E-138 EP3 E3-4 260	4 260	138,3	113,0	1 689	11,1

Récepteur-d'ombres-donnée(s) entrée(s)

N°	Nom	X	Y	Z	Côté L	Côté H	Hauteur	Inclinaison récepteur	Mode	Hauteur du regard pour ZVI
21	Vieux Fief	395 695	6 565 445	23,2	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0
25 bis	St-Christophe sud-ouest	393 655	6 567 694	21,7	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0
28	Treuil au Roy	394 536	6 567 332	20,0	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0
29	La Providence	391 437	6 566 098	39,6	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0
29 bis	La Jarrie sud-est	390 806	6 565 954	32,8	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0
30	Abbaye	392 454	6 565 700	32,9	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0
31	Puyvineux est	392 946	6 566 139	34,7	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0
31 bis	Puyvineux sud	392 396	6 566 070	37,4	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0
32	Fief Retaille	390 902	6 565 409	25,0	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0
33	Croix-Chapeau sud	391 534	6 564 140	33,9	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0
33 bis	Croix-Chapeau nord	390 832	6 564 737	23,5	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0
34	Camp Américain	393 477	6 564 902	30,1	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0
35	La Fragnée	395 412	6 564 726	20,7	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0

Suite à la page suivante...

Projet: **CDA La Rochelle - Nord N11**
Description: **Puyvineux - Eoliennes d'Aunis 4**

Titulaire de la licence: **Eolise SAS**
Business center - 4e étage 3 av Gustave Eiffel - Téléport 1
FR-86360 Chasseneuil-du-Poitou
05 49 38 88 25
Eolise / b.wambre@eolise.fr
Calculé le: 04/01/2023 19:27/3.5.587

SHADOW - Principaux résultats

Calcul: Puyvineux ombres probables

...suite de la page précédente

N°	Nom	X	Y	Z	Côté L	Côté H	Hauteur	Inclinaison récepteur	Mode	Hauteur du regard pour ZVI
36	Senglenne	392 795	6 563 215	31,3	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0
37	Le Thou	394 785	6 562 930	24,9	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0
38	Aigrefeuille	395 356	6 563 900	25,4	1,0	1,0	1,0	90,0	Omnidirectionnel	2,0

Résultats des calculs

Récepteur-d'ombres

N°	Nom	Durée probable
		Heures de papillotement par an [h/an]
21	Vieux Fief	4:17
25 bis	St-Christophe sud-ouest	0:00
28	Treuil au Roy	0:00
29	La Providence	0:00
29 bis	La Jarrie sud-est	6:58
30	Abbaye	17:33
31	Puyvineux est	17:32
31 bis	Puyvineux sud	5:16
32	Fief Retaille	13:56
33	Croix-Chapeau sud	0:00
33 bis	Croix-Chapeau nord	10:35
34	Camp Américain	28:51
35	La Fragnée	8:35
36	Senglenne	1:15
37	Le Thou	0:00
38	Aigrefeuille	9:51

Contribution de chaque éolienne aux durées totales

N°	Nom	Probable [h/an]
E1	ENERCON E-138 EP3 E3 4260 138.3 OI moyeu: 113,0 m (TOT: 182,1 m) (990)	25:48
E2	ENERCON E-138 EP3 E3 4260 138.3 OI moyeu: 113,0 m (TOT: 182,1 m) (998)	15:57
E3	ENERCON E-138 EP3 E3 4260 138.3 OI moyeu: 113,0 m (TOT: 182,1 m) (991)	8:03
E4	ENERCON E-138 EP3 E3 4260 138.3 OI moyeu: 113,0 m (TOT: 182,1 m) (995)	14:01
E5	ENERCON E-138 EP3 E3 4260 138.3 OI moyeu: 113,0 m (TOT: 182,1 m) (992)	8:18
E6	ENERCON E-138 EP3 E3 4260 138.3 OI moyeu: 113,0 m (TOT: 182,1 m) (993)	5:30
E7	ENERCON E-138 EP3 E3 4260 138.3 OI moyeu: 113,0 m (TOT: 182,1 m) (994)	21:51
E8	ENERCON E-138 EP3 E3 4260 138.3 OI moyeu: 113,0 m (TOT: 182,1 m) (996)	15:42
E9	ENERCON E-138 EP3 E3 4260 138.3 OI moyeu: 113,0 m (TOT: 182,1 m) (997)	7:15

Le temps total dans les tableaux par récepteur et par éolienne est susceptible d'être différent : une éolienne peut induire du papillotement sur plusieurs récepteurs et / ou, inversement, un récepteur peut être affecté par plusieurs éoliennes simultanément.

The calculation of the total expected values for a given receptor assumes a weighted average directional reduction for all WTGs contributing to shadow flicker within the same day. In the case where shadow flicker from different WTGs is not concurrent within the day, the total expected time at a given receptor may deviate marginally from the individual flicker time caused by each turbine separately.

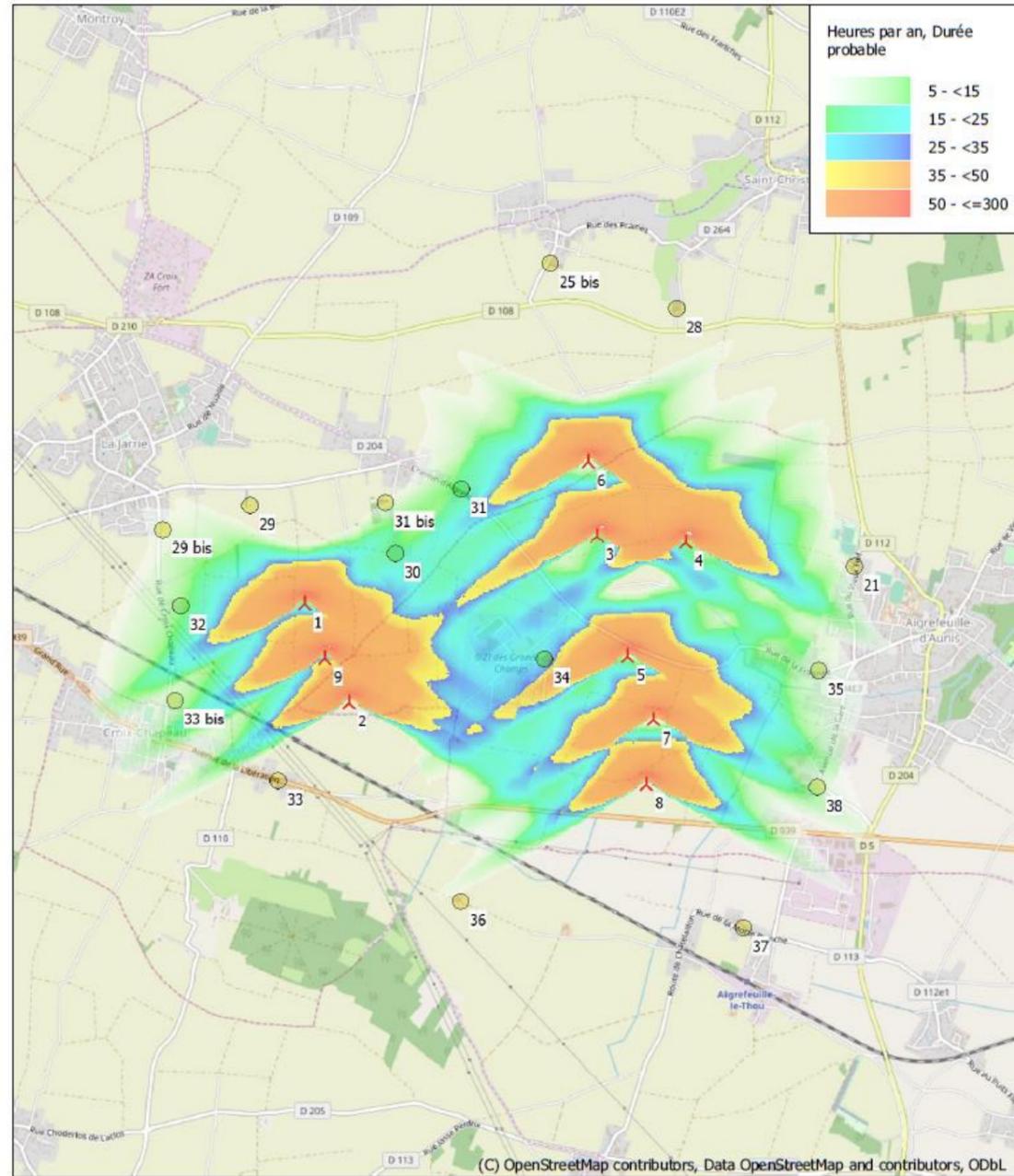
Projet: **CDA La Rochelle - Nord N11**

Description: **Puyvineux - Eoliennes d'Aunis 4**

Titulaire de la licence: **Eolise SAS**
 Business center - 4e étage 3 av Gustave Eiffel - Téléport 1
 FR-86360 Chasseneuil-du-Poitou
 05 49 38 88 25
 Eolise / b.wambre@eolise.fr
 Calculé le: 04/01/2023 19:27/3.5.587

SHADOW - Carte

Calcul: Puyvineux ombres probables



0 500 1000 1500 2000 m

Carte: EMD OpenStreetMap, Echelle à l'impression 1:40 000, Centre de la carte French Lambert93-RGF93 (FR) Est: 393 190 Nord: 6 565 312
 Nouvelle-éolienne Récepteur-d'ombres
 Carte durée du papillotement: Maille MNT IGN 75m 60x60km

windPRO 3.5.587 by EMD International A/S, Tel. +45 69 16 48 50, www.emd-international.com, windpro@emd.dk

04/01/2023 19:30 / 3 windPRO

Annexe 6 : Détail des sollicitations auprès des élus dans le cadre de la concertation



Monsieur le Maire
Mr Baudon David
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Poitiers, le 23/11/2016

Objet : Rencontre de présentation du potentiel éolien - commune de La Jarrie

Monsieur le Maire,

Vous êtes informés des défis environnementaux auxquels nous faisons actuellement face. Dans ce contexte, la communauté d'agglomération de la Rochelle engage des actions en faveur des énergies renouvelables sur le territoire. Les élus du bureau communautaire ont récemment votés des objectifs ambitieux pour le futur Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui implique un développement des ENR dont l'éolien.

En tant que société de développement éolien, nous avons rencontré Mr Denier et Mr Paillet pour échanger avec eux sur les enjeux énergétiques de la CDA. En effet, nous souhaitons développer un projet de territoire en collaboration avec les élus et les citoyens.

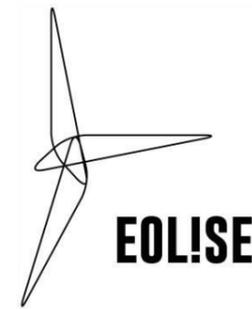
Nous avons pris la liberté d'étudier le potentiel éolien de votre commune et les nombreuses contraintes inhérentes à ce type de projet. Cette analyse nous a permis d'identifier une zone intéressante que nous souhaitons vous soumettre.

Je souhaiterais donc vous rencontrer, ou un de vos conseillers, afin de présenter la société Eolise et la zone identifiée que nous proposons de développer. Avec votre accord nous pourrions initier un projet éolien pertinent en adéquation avec les objectifs du PADD. Par ailleurs, nous nous assurerons des accords des propriétaires et exploitants concernés que nous consulterons également.

Je prendrai contact avec la mairie pour convenir d'un RDV selon vos disponibilités. Dans l'attente de cette rencontre, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Eolise SAS au capital de 300 000 € - 62 avenue Jean Lebas 59100 Roubaix – 03 59 61 16 51
Siret 819 810 862 000 14 au RCS Lille – N° TVA FR 23 819 810 862 - APE 7112 B



Monsieur Baudon David
Mairie de La Jarrie
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Chasseneuil-du-Poitou, le 25/09/2020

Objet : Information avancement projet éolien de Puyvineux aux nouveaux élus

Monsieur le Maire,

Dans notre courrier de janvier, nous informions l'équipe municipale précédente des avancés du projet éolien mené par Eolise à La Jarrie et communes voisines. Nous travaillons actuellement sur la variante d'implantation optimale à retenir en tenant compte des enjeux recensés par les expertises terrain menées de 2018 à 2019 et les résultats de l'enquête de fin 2019. Nous attendons le retour à une situation plus sereine et en particulier la constitution du conseil municipal pour prendre à nouveau contact avec la commune.

Malgré la situation exceptionnelle, nous avons poursuivi notre travail avec les différents bureaux d'étude. L'implantation optimale devrait concerner La Jarrie avec probablement 2 éoliennes. Nous souhaitons vous présenter les variantes à l'étude afin de valider l'implantation définitive dans les semaines à venir.

Nous sollicitons une rencontre avec le conseil afin de présenter en détail le projet éolien, son historique, les étapes à venir et répondre aux questions des élus. Nous travaillons actuellement à la définition des mesures d'accompagnement pour lesquelles la commune peut être force de proposition comme les riverains lors de l'enquête de novembre 2019.

A cette étape, nous avons constitué une société dédiée au projet qui portera l'ensemble des demandes administratives, autorisations et documents contractuels. Cette société nommée Éoliennes d'Aunis 4 exploitera à terme le parc éolien jusqu'à son démantèlement. La société Eolise développe le projet pour le compte d'Éoliennes d'Aunis 4, les actionnaires, adresses et interlocuteurs sont identiques.

Par ailleurs, nous utilisons en priorité les chemins communaux existants pour accéder aux éoliennes et passer le réseau électrique en tréfonds sans consommer de terres agricoles. Ce point respecte les préconisations de la charte éolienne de la CDA et minimise l'emprise sur les parcelles agricoles. Mr Pellerin de la société Aquitaine réseaux a essayé de vous rencontrer fin 2019. Les échanges avec les communes concernées ont permis d'établir les conditions techniques adaptées au terrain. Nous souhaitons vous présenter ces conventions d'usage des voiries et de tréfonds reprenant ces points, ainsi que la réfection des voies et les aspects juridiques et financiers.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du code de l'environnement, nous solliciterons prochainement l'avis de la commune sur le démantèlement et la remise en état du projet éolien. Vous noterez qu'avec l'évolution récente de la réglementation le démantèlement prévoit l'excavation complète des fondations.

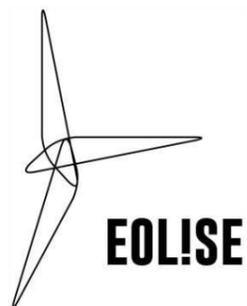
Pour finir vous noterez que nous procédons actuellement au démantèlement du mât de mesure de vent installée en mai 2018 à l'ouest du camp américain. La campagne de vent est terminée avec plus de deux années couvertes et elle confirme un potentiel de vent intéressant dont nous connaissons à présent toutes les caractéristiques.

Selon les disponibilités du conseil municipal nous pourrions organiser une présentation selon le temps que vous souhaiterez consacrer au sujet. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Lucie Sirot
Cheffe de projet éolien
l.sirots@eolise.fr
07 67 07 07 24

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Eolise SAS au capital de 300 000 € - Business center 3 av. Gustave Eiffel - 86360 Chasseneuil-du-Poitou
Siret 819 810 862 00022 au RCS Poitiers – N° TVA FR 23 819 810 862 - APE 7112 B – www.eolise.fr



Monsieur Gay Gilles
Mairie d'Aigrefeuille d'Aunis
2, rue de l'Aunis
17 290 Aigrefeuille d'Aunis

Chasseneuil-du-Poitou, le 25/09/2020

Objet : Information avancement projet éolien de Puyvineux aux nouveaux élus

Monsieur le Maire,

Dans notre courrier de janvier, nous informions l'équipe municipale précédente des avancés du projet éolien mené par Eolise à Aigrefeuille d'Aunis et communes voisines. Nous travaillons actuellement sur la variante d'implantation optimale à retenir en tenant compte des enjeux recensés par les expertises terrain menées de 2018 à 2019 et les résultats de l'enquête de fin 2019. Nous attendons le retour à une situation plus sereine et en particulier la constitution du conseil municipal pour prendre à nouveau contact avec la commune.

Malgré la situation exceptionnelle, nous avons poursuivi notre travail avec les différents bureaux d'étude. L'implantation optimale concernera Aigrefeuille d'Aunis avec probablement 5 à 8 éoliennes. Selon vos remarques les implantations sont hors du faisceau routier de 200 m et à plus de 500 m du camp américain. Nous souhaitons vous présenter les variantes à l'étude afin de valider l'implantation définitive dans les semaines à venir.

Nous sollicitons une rencontre avec le conseil afin de présenter en détail le projet éolien, son historique, les étapes à venir et répondre aux questions des élus. Nous travaillons actuellement à la définition des mesures d'accompagnement pour lesquelles la commune peut être force de proposition comme les riverains lors de l'enquête de novembre 2019.

A cette étape, nous avons constitué une société dédiée au projet qui portera l'ensemble des demandes administratives, autorisations et documents contractuels. Cette société nommée Éoliennes d'Aunis 4 exploitera à terme le parc éolien jusqu'à son démantèlement. La société Eolise développe le projet pour le compte d'Éoliennes d'Aunis 4, les actionnaires, adresses et interlocuteurs sont identiques.

Par ailleurs, nous utilisons en priorité les chemins communaux existants pour accéder aux éoliennes et passer le réseau électrique en tréfonds sans consommer de terres agricoles. Mr Pellerin de la société Aquitaine réseaux a essayé de vous rencontrer fin 2019 à ce sujet. Les échanges avec les communes concernées ont permis d'établir les conditions techniques adaptées au terrain. Nous souhaitons vous présenter ces conventions d'usage des voiries et de tréfonds reprenant ces points, ainsi que la réfection des voies et les aspects juridiques et financiers.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du code de l'environnement, nous solliciterons prochainement l'avis de la commune sur le démantèlement et la remise en état du projet éolien. Vous noterez qu'avec l'évolution récente de la réglementation le démantèlement prévoit l'excavation complète des fondations.

Pour finir vous noterez que nous procédons actuellement au démantèlement du mât de mesure de vent installée en mai 2018 à l'ouest du camp américain. La campagne de vent est terminée avec plus de deux années couvertes et elle confirme un potentiel de vent intéressant dont nous connaissons à présent toutes les caractéristiques.

Selon les disponibilités du conseil municipal nous pourrions organiser une présentation selon le temps que vous souhaiterez consacrer au sujet. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Lucie Sirot
Cheffe de projet éolien
l.siro@eolise.fr
07 67 07 07 24

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur David Baudon
Mairie de La Jarrie
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Poitiers le 15/01/2020

Objet : Vœux 2020 et définition des variantes d'implantation

Monsieur le Maire,

Eolise vous souhaite ainsi qu'au conseil municipal et à votre équipe ses meilleurs vœux. Nous profitons de cette occasion pour vous tenir informé de l'avancement de nos projets éoliens.

Comme présenté dans notre dernier courrier nous avons diffusé en novembre la 1^{ère} lettre d'information dans les 14 communes concernées et voisines. Nous étudions actuellement avec Opinionway les participations de l'enquête de concertation. Les résultats orientent les choix d'implantation et de mesures de compensation voire d'accompagnement. Les remarques et propositions seront intégrées dans le dossier pour que chacun puisse y trouver une réponse.

Grâce aux études terrain et aux résultats de cette concertation large nous pouvons travailler sur les variantes d'implantation et choisir la solution optimale. Ce travail est réalisé en synergie avec les différents experts que nous avons missionnés pour chaque thématique.

Au second trimestre 2020 nous aurons donc tous les éléments pour présenter un projet concret à la nouvelle équipe municipale. Toutefois nous restons à votre disposition pour vous présenter la situation actuelle. Considérant les remarques de certains élus et notre rencontre avec la Dreal nous portons une attention particulière aux différents points :

- Respect des 14 recommandations de la charte éolienne de la CDA
- Explication du choix des zones par rapport à d'autres options ou d'autres communes.
- Réflexion globale sur la compatibilité des différentes zones développées
- Prise en compte des limitations de hauteur des servitudes aéronautiques.
- Compatibilité des implantations avec le projet routier de substitution à la A 831.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Lucie Sirot
Chef de projet
l.siro@eolise.fr
07 67 07 07 24



Monsieur Gilles Gay
Mairie d'Aigrefeuille-d'Aunis
2 rue de l'Aunis
17 290 Aigrefeuille-d'Aunis

Poitiers, le 15 janvier 2020

Monsieur le Maire,

Eolise vous souhaite ainsi qu'au conseil municipal et à votre équipe ses meilleurs vœux. Nous profitons de cette occasion pour vous tenir informé de l'avancement de nos projets éoliens.

Comme présenté dans notre dernier courrier nous avons diffusé en novembre la 1^{ère} lettre d'information dans les 14 communes concernées et voisines. Nous étudions actuellement avec Opinionway les participations de l'enquête de concertation. Les résultats orientent les choix d'implantation et de mesures de compensation voire d'accompagnement. Les remarques et propositions seront intégrées dans le dossier pour que chacun puisse y trouver une réponse.

Grâce aux études terrain et aux résultats de cette concertation large nous pouvons travailler sur les variantes d'implantation et choisir la solution optimale. Ce travail est réalisé en synergie avec les différents experts que nous avons missionnés pour chaque thématique.

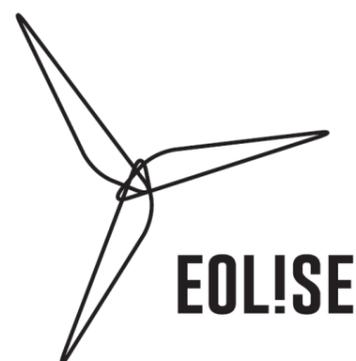
Au second trimestre 2020 nous aurons donc tous les éléments pour présenter un projet concret à la nouvelle équipe municipale. Toutefois nous restons à votre disposition pour vous présenter la situation actuelle. Considérant les remarques de certains élus et notre rencontre avec la Dreal nous portons une attention particulière aux différents points :

- Respect des préconisations en matière d'éolien de l'EPCI Aunis sud
- Explication du choix des zones par rapport à d'autres options ou d'autres communes.
- Réflexion globale sur la compatibilité des différentes zones développées
- Prise en compte des limitations de hauteur des servitudes aéronautiques.
- Compatibilité des implantations avec le projet routier de substitution à la A 831.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Lucie Sirot
Cheffe de projet
l.sirot@eolise.fr
07 67 07 07 24



Monsieur Gilles Gay
Mairie d'Aigrefeuille-d'Aunis
2 rue de l'Aunis
17 290 Aigrefeuille-d'Aunis

Poitiers, le 18 octobre 2019

Objet : Projets éoliens de la plaine d'Aunis – Lettre d'information aux riverains et enquête

Monsieur le Maire,

Dans notre courrier de juillet nous vous présentions les dernières actualités de notre projet éolien initié en 2017. Nous vous informions de la finalisation des études sur site et de notre rencontre avec les services de la DREAL Charente-Maritime. Nous avons également missionné la société Aquitaine Réseaux qui vous a contacté ou qui le fera prochainement pour échanger sur les aspects techniques du raccordement électrique en chemins communaux.

Aujourd'hui, nous lançons une campagne de concertation et de communication sur l'ensemble de nos projets locaux. Nous diffuserons une lettre d'information aux riverains des communes concernées et proches des zones : Andilly, Saint-Ouen-d'Aunis, Sainte-Soulle, Vérines, Longèves, Angliers, Nuaillé-d'Aunis, Bourgneuf, Montroy, Saint-Médard-D'Aunis, la Jarrie, Saint-Christophe, Croix-Chapeau et Aigrefeuille-d'Aunis.

Mediapost distribuera dans les boîtes aux lettres hors 'Stop pub' la semaine du 4 au 8 novembre. Nous invitons les riverains à participer à une enquête en ligne qui sera disponible du 4 novembre au 2 décembre sur le site : enquete-eolise.com. L'objectif est d'identifier leurs attentes pour en tenir compte dans les variantes d'implantation et les mesures d'accompagnement des projets. Pour votre information, nous joignons cette lettre à ne pas diffuser avant le 4 novembre.

Au préalable, vous pourriez être intéressé par une information complète sur l'état actuel de notre travail et le calendrier à venir. Nous vous proposons donc une rencontre pour échanger selon vos disponibilités.

Par ailleurs, nous déposerons en mairie une cinquantaine d'exemplaires à mettre à disposition. A votre demande, nous pouvons ajuster le nombre de tirages ou ne pas en prévoir pour votre mairie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Lucie Sirot
Chef de projet
l.sirot@eolise.fr
07 67 07 07 24



Monsieur David Baudon
Mairie de La Jarrie
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Poitiers, le 18 octobre 2019

Objet : Projets éoliens de la plaine d'Aunis – Lettre d'information aux riverains et enquête

Monsieur le Maire,

Dans notre courrier de juillet nous vous présentions les dernières actualités de notre projet éolien initié en 2017. Nous vous informions de la finalisation des études sur site et de notre rencontre avec les services de la DREAL Charente-Maritime. Nous avons également missionné la société Aquitaine Réseaux qui vous a contacté ou qui le fera prochainement pour échanger sur les aspects techniques du raccordement électrique en chemins communaux.

Aujourd'hui, nous lançons une campagne de concertation et de communication sur l'ensemble de nos projets locaux. Nous diffuserons une lettre d'information aux riverains des communes concernées et proches des zones : Andilly, Saint-Ouen-d'Aunis, Sainte-Soulle, Vérines, Longèves, Angliers, Nuillé-d'Aunis, Bourgneuf, Montroy, Saint-Médard-D'Aunis, la Jarrie, Saint-Christophe, Croix-Chapeau et Aigrefeuille-d'Aunis.

Mediapost distribuera dans les boîtes aux lettres hors 'Stop pub' la semaine du 4 au 8 novembre. Nous invitons les riverains à participer à une enquête en ligne qui sera disponible du 4 novembre au 2 décembre sur le site : enquete-eolise.com. L'objectif est d'identifier leurs attentes pour en tenir compte dans les variantes d'implantation et les mesures d'accompagnement des projets. Pour votre information, nous joignons cette lettre à ne pas diffuser avant le 4 novembre.

Au préalable, vous pourriez être intéressé par une information complète sur l'état actuel de notre travail et le calendrier à venir. Nous vous proposons donc une rencontre pour échanger selon vos disponibilités.

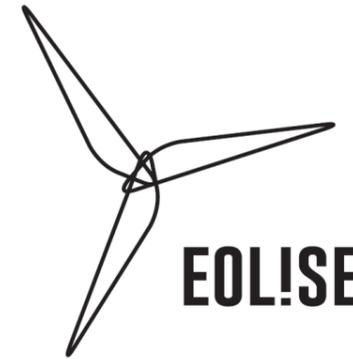
Par ailleurs, nous déposerons en mairie une cinquantaine d'exemplaires à mettre à disposition. A votre demande, nous pouvons ajuster le nombre de tirages ou ne pas en prévoir pour votre mairie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Lucie Sirot
Chef de projet
l.sirot@eolise.fr
07 67 07 07 24

Nouveau site internet : www.eolise.fr



Monsieur Baudon David
Mairie de La Jarrie
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Poitiers, le 19 juillet 2019

Objet : Finalisation des états initiaux du projet éolien

Monsieur le Maire,

Nous vous tenons régulièrement informé des avancés de notre projet éolien initié début 2017. Les études terrain sont aujourd'hui finalisées en particulier les expertises faune-flore, paysagère et acoustique. Nous travaillons à présent sur l'analyse de différentes variantes d'implantation pour aboutir à la sélection d'un projet final. Plusieurs mois d'étude sont encore nécessaires pour l'identification de l'implantation définitive.

Le 11 juin, nous avons rencontré les services de la Dreal pour présenter les résultats des états initiaux ainsi que notre démarche sur votre territoire et celui des communes voisines. Cet échange a également permis d'aborder des questions précises et inhérentes aux enjeux du projet. Nous restons à votre disposition pour vous présenter l'état actuel de notre réflexion et intégrer vos éventuelles remarques à l'étude des variantes.

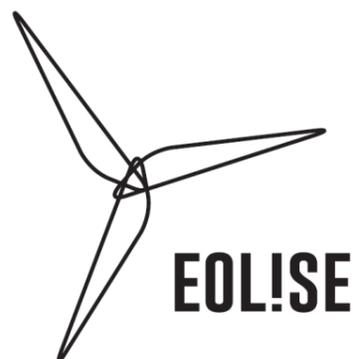
Nous travaillons dès à présent sur le raccordement électrique du projet éolien. L'ensemble des réseaux seront souterrains et prioritairement passés dans l'accotement des voiries conformément au point 12 de la charte éolienne intercommunale. Pour nous assister dans cette étude nous travaillons avec Aquitaine réseaux société reconnue et implantée à Périgny. Votre adjoint voirie sera prochainement contacté par Mr Pellerin pour aborder ce sujet.

Par ailleurs, nous réfléchissons à l'intégration des chemins réhabilités pour le projet au réseau cyclable existant et à venir. Nous nous sommes rapprochés de l'association Vive le vélo. Ces aménagements permettraient de desservir certains bourgs à pieds ou à vélo. Nous vous convierons à une réunion intercommunale à ce sujet au cours du dernier trimestre 2019.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Lucie Sirot
chef de projet
l.sirot@eolise.fr
07 67 07 07 24



Monsieur Gay Gilles
Mairie d'Aigrefeuille d'Aunis
2, rue de l'Aunis
17 290 Aigrefeuille d'Aunis

Poitiers, le 19 juillet 2019

Objet : Finalisation des états initiaux du projet éolien

Monsieur le Maire,

Nous vous tenons régulièrement informé des avancés de notre projet éolien initié début 2017. Les études terrain sont aujourd'hui finalisées en particulier les expertises faune-flore, paysagère et acoustique. Nous travaillons à présent sur l'analyse de différentes variantes d'implantation pour aboutir à la sélection d'un projet final. Plusieurs mois d'étude sont encore nécessaires pour l'identification de l'implantation définitive.

Le 11 juin, nous avons rencontré les services de la Dreal pour présenter les résultats des états initiaux ainsi que notre démarche sur votre territoire et celui des communes voisines. Cet échange a également permis d'aborder des questions précises et inhérentes aux enjeux du projet. Nous restons à votre disposition pour vous présenter l'état actuel de notre réflexion et intégrer vos éventuelles remarques à l'étude des variantes.

Nous travaillons dès à présent sur le raccordement électrique du projet éolien. L'ensemble des réseaux seront souterrains et prioritairement passés dans l'accotement des voiries. Pour nous assister dans cette étude nous travaillons avec Aquitaine réseaux société reconnue et implantée à Périgny. Votre adjoint voirie sera prochainement contacté par Mr Pellerin pour aborder ce sujet.

Par ailleurs, nous réfléchissons à l'intégration des chemins réhabilités pour le projet au réseau cyclable existant et à venir. Nous nous sommes rapprochés de l'association Vive le vélo. Ces aménagements permettraient de desservir certains bourgs à pieds ou à vélo. Nous vous convierons à une réunion intercommunale à ce sujet au cours du dernier trimestre 2019.

Nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Lucie Sirot
chef de projet
l.sirot@eolise.fr
07 67 07 07 24



Monsieur Baudon David
Mairie de La Jarrie
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Poitiers, le 21 janvier 2019

Objet : Vœux 2019 et information sur le projet éolien

Monsieur le Maire,

L'équipe de la société Eolise vous souhaite ses meilleurs vœux ainsi qu'à votre équipe. Nous en profitons pour vous informer sur le bon avancement de notre projet éolien.

Au cours de l'année 2018 le bureau d'étude NCA environnement, basé à Neuville-du-Poitou, a réalisé l'étude faune-flore sur site pendant un cycle biologique complet afin de mieux comprendre les enjeux ornithologiques et l'activité des chauves-souris.

Le mât de mesure installé à l'est de votre commune analyse et caractérise le vent en continu et a servi de support pour l'étude de l'activité en hauteur des chauves-souris.

La société Gantha, basée à Poitiers, installera des sonomètres chez plusieurs riverains afin de réaliser des simulations acoustiques garantissant le respect des normes en vigueur.

L'agglomération de la Rochelle a voté en mars 2018 une charte éolienne que nous respectons comme présenté lors de la réunion du 25 avril 2018. A Croix-Chapeau, le 12 décembre nous avons présenté aux trois communes et aux 2 EPCI concernés l'avancement du projet.

En collaboration avec différents experts nous travaillons à la définition du meilleur projet possible. Nous prévoyons de déposer en fin d'année 2019 notre dossier de demande d'autorisation. Nous restons à votre disposition pour toute question et pour une présentation avec tout ou partie des élus si vous le souhaitez.

Nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Lucie Sirot
chef de projet
l.sirot@eolise.fr
07 67 07 07 24



Monsieur Gay Gilles
Mairie d'Aigrefeuille d'Aunis
2, rue de l'Aunis
17 290 Aigrefeuille d'Aunis

Poitiers, le 21 janvier 2019

Objet : Vœux 2019 et information sur le projet éolien

Monsieur le Maire,

L'équipe de la société Eolise vous souhaite ses meilleurs vœux ainsi qu'à votre équipe. Nous en profitons pour vous informer sur le bon avancement de notre projet éolien.

Au cours de l'année 2018 le bureau d'étude NCA environnement, basé à Neuville-du-Poitou, a réalisé l'étude faune-flore sur site pendant un cycle biologique complet afin de mieux comprendre les enjeux ornithologiques et l'activité des chauves-souris.

Le mât de mesure installé à l'est de La Jarrie analyse et caractérise le vent en continu et a servi de support pour l'étude de l'activité en hauteur des chauves-souris.

La société Gantha, basée à Poitiers, installera des sonomètres chez plusieurs riverains afin de réaliser des simulations acoustiques garantissant le respect des normes en vigueur.

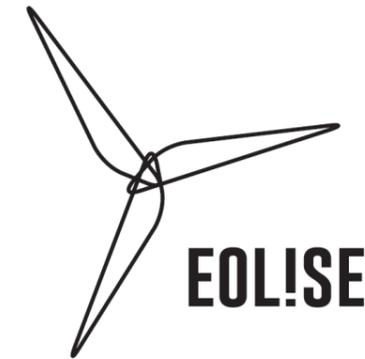
L'agglomération de la Rochelle a voté en mars 2018 une charte éolienne que nous respectons comme présenté lors de la réunion du 25 avril 2018. Nous étendons également les 14 recommandations de cette charte à votre commune voisine. A Croix-Chapeau, le 12 décembre nous avons présenté aux trois communes et aux 2 EPCI concernés l'avancement du projet.

En collaboration avec différents experts nous travaillons à la définition du meilleur projet possible. Nous prévoyons de déposer en fin d'année 2019 notre dossier de demande d'autorisation. Nous restons à votre disposition pour toute question et pour une présentation avec tout ou partie des élus communaux si vous le souhaitez.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Lucie Sirot
chef de projet
l.sirot@eolise.fr
07 67 07 07 24



Monsieur Baudon David
Mairie de La Jarrie
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Poitiers, le 22/11/2018

Objet : Invitation à une rencontre intercommunale sur le projet éolien de La Jarrie, Croix-Chapeau & Aigrefeuille d'Aunis

Monsieur Baudon,

Je fais suite à nos précédentes sollicitations concernant le développement d'un projet éolien intercommunal. Lors de la réunion du 25 avril organisée par Eolise, vous avez pris connaissance de notre stratégie de développement sur la communauté d'agglomération de la Rochelle et des communes limitrophes. Au cours du mois de mai nous avons installé un mât de mesure de vent sur votre commune suite à l'instruction de la déclaration préalable par vos services.

Nous souhaitons à présent évoquer spécifiquement le projet concernant votre territoire. La zone concernée se situe entre les communes de La Jarrie, Croix-Chapeau et Aigrefeuille d'Aunis. Elle a été identifiée dans le cadre de la charte éolienne de la CDA de la Rochelle et trouve une continuité cohérente à l'est vers le bourg d'Aigrefeuille d'Aunis.

Il nous semble primordial que les communes concernées bénéficient d'une information mutualisée sur ce projet. Nous convions donc les EPCI, les maires et l'ensemble des conseillers municipaux que vous pourrez inviter à cette rencontre. Ce sera l'occasion de vous informer de l'avancement du projet et de répondre aux questions.

La rencontre aura lieu le **mercredi 12 décembre à 18h à Croix-Chapeau dans la salle de réunion de la maison des associations**. Pour notre organisation, vous pourrez nous indiquer quelques jours avant le nombre de conseillers présents.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Gay Gilles
Mairie d'Aigrefeuille d'Aunis
2, rue de l'Aunis
17 290 Aigrefeuille d'Aunis

Poitiers, le 22/11/2018

Objet : Invitation à une rencontre intercommunale sur le projet éolien de La Jarrie, Croix-Chapeau & Aigrefeuille d'Aunis

Monsieur Gay,

Je fais suite à nos précédentes sollicitations concernant le développement d'un projet éolien intercommunal. Lors de la réunion du 25 avril organisée par Eolise, votre commune représentée par Mme Descamps a pris connaissance de notre stratégie de développement sur la communauté d'agglomération de la Rochelle et des communes limitrophes. Au cours du mois de mai nous avons installé un mât de mesure de vent à La Jarrie.

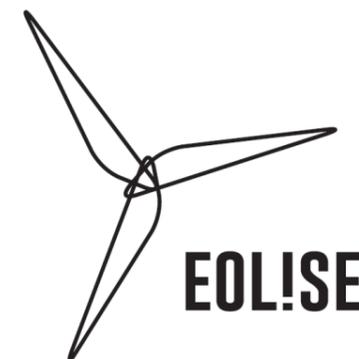
Nous souhaitons à présent évoquer spécifiquement le projet concernant votre territoire. La zone concernée se situe entre les communes de La Jarrie, Croix-Chapeau et Aigrefeuille d'Aunis. Elle a été identifiée dans le cadre de la charte éolienne de la CDA de la Rochelle et trouve une continuité cohérente à l'est vers le bourg d'Aigrefeuille d'Aunis.

Il nous semble primordial que les communes concernées bénéficient d'une information mutualisée sur ce projet. Nous convions donc les EPCI, les maires et l'ensemble des conseillers municipaux que vous pourrez inviter à cette rencontre. Ce sera l'occasion de vous informer de l'avancement du projet et de répondre aux questions.

La rencontre aura lieu le **mercredi 12 décembre à 18h à Croix-Chapeau dans la salle de réunion de la maison des associations**. Pour notre organisation, vous pourrez nous indiquer quelques jours avant le nombre de conseillers présents.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Baudon David
Mairie de La Jarrie
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Poitiers, le 14/05/2018

Objet : Demande de rencontre du conseil municipal suite réunion du 25 avril

Monsieur le Maire,

Je tiens à vous remercier, ainsi que Mme Barraux, pour votre participation à notre réunion du 25 avril. Cette rencontre conviant 14 communes, a permis de présenter la société Eolise ainsi que l'expérience de ses fondateurs. Comme exposé, notre démarche initiée fin 2016 nous confère une connaissance fine du territoire techniquement disponible pour l'éolien. Cela nous permet de pré sélectionner plusieurs zones sur lesquelles nous portons un projet intercommunal. Ces zones respectent les nombreux enjeux inhérents au territoire et sont cohérentes entre communes voisines.

L'étude faune-flore en cours est menée par NCA Environnement (basé à Saintes et Neuville du Poitou). Elle nous permettra d'affiner notre connaissance des enjeux environnementaux locaux. L'installation de deux mâts de mesure à La Jarrie et Saint-Médard-d'Aunis, nous donnera à terme les caractéristiques précises du vent sur l'ensemble de la CDA. Pour votre information le levage du mât sera finalisé mardi 15 mai. Par ailleurs nous avons les accords nécessaires des propriétaires et exploitants concernés.

La prochaine étape est une concertation avec le conseil municipal lors d'une présentation avec une attention particulière sur votre commune. L'avis du conseil sera prématuré à cette phase des études, mais nous pourrions tenir compte des retours pour faire évoluer notre projet.

Pourriez-vous nous proposer une date prochaine pour rencontrer le conseil municipal. Notre intervention peut avoir lieu au préalable d'un conseil ou lors d'une date dédiée. Nous sommes disponibles en soirée ou le weekend si nécessaire. Dans l'attente de cette prochaine rencontre, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Gay Gilles
Mairie d'Aigrefeuille d'Aunis
2, rue de l'Aunis
17 290 Aigrefeuille d'Aunis

Poitiers, le 14/05/2018

Objet : Retour suite réunion du 25 avril

Monsieur le Maire,

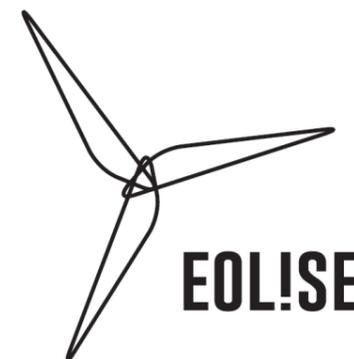
Je tiens à remercier la participation de la commune représentée par Mme Descamps, à notre réunion du 25 avril. Cette rencontre conviant 14 communes, a permis de présenter la société Eolise ainsi que l'expérience de ses fondateurs. Comme exposé, notre démarche initiée fin 2016 nous confère une connaissance fine du territoire techniquement disponible pour l'éolien. Cela nous permet de pré sélectionner plusieurs zones sur lesquelles nous portons un projet intercommunal. Ces zones respectent les nombreux enjeux inhérents au territoire et sont cohérentes entre communes voisines.

L'étude faune-flore en cours est menée par NCA Environnement (basé à Saintes et Neuville du Poitou). Elle nous permettra d'affiner notre connaissance des enjeux environnementaux locaux. L'installation de deux mâts de mesure à La Jarrie et Saint-Médard-d'Aunis, nous donnera à terme les caractéristiques précises du vent sur l'ensemble de la CDA. Par ailleurs nous avons les accords nécessaires des propriétaires et exploitants concernés.

La prochaine étape est une concertation avec le conseil municipal lors d'une présentation avec une attention particulière sur votre commune. L'avis du conseil sera prématuré à cette phase des études, mais nous pourrons tenir compte des retours pour faire évoluer notre projet. Toutefois nous avons bien noté que vous souhaitiez au préalable que nous rencontrions le conseil de la Jarrie ce que nous espérons faire prochainement.

Dans l'attente de cette prochaine rencontre, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Gay Gilles
Mairie d'Aigrefeuille d'Aunis
2, rue de l'Aunis
17 290 Aigrefeuille d'Aunis

Poitiers, le 12/04/2018

Objet : Invitation à une rencontre entre maires de la CDA et voisins concernés par l'éolien

Monsieur Gervais,

Suite à nos dernières rencontres, vous êtes informé de notre activité en tant que développeur éolien sur le territoire de la CDA. Lors du conseil communautaire du 29 mars, auquel j'ai pu assister, le vote majoritaire validait la charte et la carte annexe définissant la stratégie pour l'éolien. Suite à un travail conséquent sur plusieurs communes de la CDA j'ai proposé une réunion intercommunale avec les élus concernés.

Nous vous convions donc à cette rencontre avec les maires des communes que nous prospectons depuis début 2017. (Sainte-Soulle, Vérines, Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Christophe, La Jarrie, Croix-Chapeau). Les élus de la communauté d'agglomération de la Rochelle sont également conviés ainsi que les communes voisines même hors CDA. Cette rencontre se tiendra le **mercredi 25 avril de 9h30 à 12h en Mairie de Sainte-Soulle**, salle du conseil.

Nous présenterons le réel potentiel éolien tenant compte de toutes les contraintes existantes et pas uniquement les habitations. Notre démarche intègre les enjeux environnementaux grâce à une étude large menée par des experts et en relation avec les associations locales. L'aspect paysager et le potentiel de vent, étudié par l'implantation prochaine de mâts de mesure, sont aussi primordiaux. Les autorisations foncières sont incontournables et nous disposons d'accords avec les propriétaires et exploitants. Pour finir, le projet cohérent que nous menons nécessite surtout une concertation entre communes voisines.

Pouvez-vous nous confirmer votre présence à cette rencontre ou à défaut votre représentation par un adjoint ou employé dont vous m'indiquerez le nom. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Baudon David
Mairie de La Jarrie
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Poitiers, le 09/04/2018

Objet : Invitation à une rencontre entre maires de la CDA concernés par l'éolien

Monsieur le Maire,

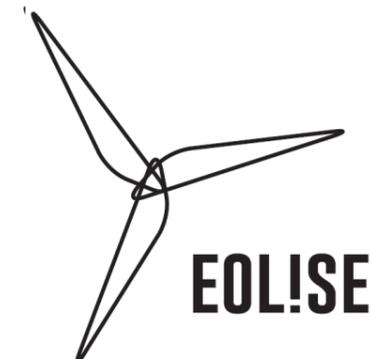
Depuis fin 2016, vous êtes bien informé de notre activité en tant que développeur éolien sur le territoire de la CDA incluant votre commune. Lors du conseil communautaire du 29 mars, auquel j'ai pu assister, le vote majoritaire validait la charte et la carte annexe définissant la stratégie pour l'éolien. Monsieur Grimpret suggérait à cette occasion que seuls les maires réellement concernés par l'éolien se concertent ensemble.

C'est également une proposition mentionnée dans nos courriers du 18 janvier et du 13 mars. Nous vous convions donc à une rencontre avec les maires des communes que nous prospectons depuis début 2017. Nous inviterons également la communauté d'agglomération et les communes voisines. Cette rencontre se tiendra le **mercredi 25 avril à 9h30**, le lieu restant à confirmer.

Nous présenterons le réel potentiel éolien tenant compte de toutes les contraintes existantes et pas uniquement les habitations. Notre démarche intègre les enjeux environnementaux grâce à une étude large menée par des experts et en relation avec les associations locales. L'aspect paysager et le potentiel de vent, étudié par l'implantation prochaine de mâts de mesure, sont aussi primordiaux. Les autorisations foncières sont incontournables et nous disposons d'accords avec les propriétaires et exploitants. Pour finir, le projet cohérent que nous menons nécessite surtout une concertation entre communes voisines.

Pourriez-vous me valider votre présence à cette rencontre éventuellement accompagné de Mr Gousseaud ? Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Baudon David
Mairie de La Jarrie
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Poitiers, le 13/03/2018

Objet : Sollicitation pour un échange avec le conseil municipal sur un projet éolien

Monsieur la Maire,

Vous avez été convié à des réunions avec vos confrères pour élaborer ensemble la stratégie de développement éolien de la CDA. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité des objectifs pris dans le PADD en 2016 et en prévision du futur PLUi. Fin mars la charte de l'éolien, résultat de ces réunions entre élus, sera proposée au vote des maires pour validation.

En tant qu'acteur poitevin de l'énergie, nous travaillons sur le territoire intercommunal en relation avec la CDA depuis fin 2016. Suite à nos courriers, à nos rencontres avec votre responsable urbanisme Mme Barraux et votre second adjoint Mr Gousseaud, vous êtes informé de nos démarches.

Après une étude approfondie, nous avons une connaissance précise des contraintes s'appliquant à l'éolien pour votre commune et ses voisines. S'agissant de projet privé nous nous sommes également assurés de l'accord des propriétaires et des exploitants agricoles des zones qui pourraient être concernées. De plus, nous avons rencontré Mr Gay pour la commune d'Aigrefeuille d'Aunis également concernée par la zone étudiée.

A l'échelle intercommunale, nous lançons des études de faisabilité avec l'installation prochaine de deux mâts de mesure de vent sur le territoire de la CDA. Comme vous le savez un des mâts se situera sur votre territoire suite à l'autorisation accordée. Une étude faune-flore et une étude paysagère seront également réalisées au cours de l'année 2018.

Dans ce contexte, nous vous proposons d'organiser une rencontre avec le conseil municipal. Nous souhaitons exposer aux conseillers le potentiel éolien de la commune et les différentes possibilités de le mettre en valeur. Le résultat sera plus précis que l'approche cartographique simple menée par la CDA.

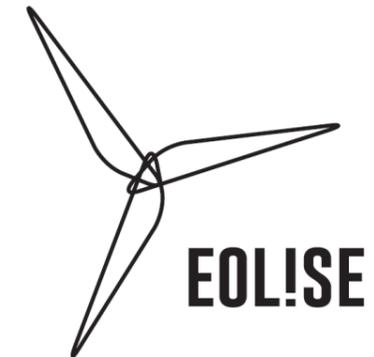
Nous pourrions également présenter la société Eolise, le contexte éolien et répondre aux questions levées par cette énergie. De plus nous vous assurerons de l'adéquation entre notre travail et les exigences de la chartre à venir. Finalement nous construirions ensemble un projet en cohérence avec les contraintes existantes et les remarques du conseil.

En espérant que cette proposition vous convienne pourriez-vous nous proposer une date pour rencontrer le conseil municipal ? Nous sommes disponibles pour une intervention en amont d'une séance ou lors d'une réunion dédiée, en soirée ou le weekend si nécessaire.

Par ailleurs, nous proposerons dans un second temps une présentation mutualisées avec les maires des communes concernées et limitrophes. Cela permettra d'assurer à tous la cohérence globale de notre approche du territoire d'un point de vue énergétique, paysager et écologique.

Dans l'attente de cette prochaine rencontre, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Baudon David
Mairie de La Jarrie
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Poitiers, le 18/01/2018

Objet : Sollicitation pour une rencontre de présentation des études à venir

Monsieur le Maire,

L'équipe de la société Eolise vous souhaite ainsi qu'au conseil municipal et aux employés communaux ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

Vous avez probablement assisté à la conférence des maires du 24 novembre qui abordait la thématique de l'éolien. La communauté d'agglomération de la Rochelle a proposé un programme pour le développement des énergies renouvelables. L'objectif d'environ 40 éoliennes découle des orientations du projet d'aménagement et de développement durable précédemment validé par les maires. Cette vision intercommunale est nécessaire mais c'est bien à l'échelon communal que de tels projets doivent être imaginés.

Depuis fin 2016 nous vous informons régulièrement de nos démarches de développement d'un projet éolien sur le territoire de La Jarrie. La phase d'étude de préféabilité est achevée et nous avons également rencontrés les propriétaires et/ou exploitants agricoles concernés par la zone identifiée.

Courant 2018 nous allons lancer les études de long terme nécessaires à l'analyse fine des contraintes et du contexte existant. Cette phase comprend une étude faune-flore d'un cycle écologique complet, une étude de vent avec l'installation d'un mât de mesure, une étude acoustique et une étude paysagère avec la réalisation de photomontages. Le résultat de ces analyses réalisées par des experts indépendants permettra de valider ou pas la possibilité d'un parc éolien.

Nous souhaitons vous présenter ces démarches afin que vous ayez une information complète sur la zone analysée et le détail des études à venir. De plus nous voulons vous consulter afin de prendre en compte vos préconisations et votre avis. En effet s'agissant d'un projet de territoire de cette importance la concertation est une clef de réussite primordiale. Si le potentiel du site se confirmait nous aurions également besoin des services communaux pour échanger et communiquer efficacement avec les riverains à chaque étape importante dans les prochaines années.

Idéalement nous aimerions vous rencontrer personnellement accompagné de Mr Gousseaud et Mme Barraux. Avec votre accord nous pourrions prévoir une présentation de notre démarche au conseil municipal. Cela permettrait de bien informer les élus et de répondre à leurs questions. S'agissant d'un projet complexe et de long terme il faudrait prévoir plusieurs rencontres avec le conseil ou un comité dédié dans les années à venir.

Toutefois si cette proposition ne vous convient pas vous pourrez nous indiquer la manière la plus opportune de travailler avec la commune. Si vous décidez de déléguer ce sujet à un élu ou un collaborateur vous pourrez nous indiquer cette personne référente.

Par ailleurs je vous informe que la société Eolise en tant qu'acteur poitevin travaille à l'échelle intercommunale. Depuis fin 2016 nous prospectons des zones impliquant plusieurs communes voisines. L'objectif étant de pouvoir proposer des projets éoliens cohérents entre eux d'un point de vue paysager, environnemental, énergétique et politique. Nous organiserons donc prochainement une réunion en conviant l'ensemble des élus concernés avec qui nous sommes déjà en relation. Nous espérons que vous pourrez y participer.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Copie à Mr Gousseaud et Mme Barraux



Monsieur Gay Gilles
Mairie d'Aigrefeuille d'Aunis
2, rue de l'Aunis
17 290 Aigrefeuille d'Aunis

Poitiers, le 18/01/2018

Objet : Sollicitation pour une rencontre de présentation des études à venir

Monsieur le Maire,

L'équipe de la société Eolise vous souhaite ainsi qu'au conseil municipal et aux employés communaux ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

Depuis fin 2016 nous vous informons régulièrement de nos démarches de développement d'un projet éolien sur le territoire des communes voisines et d'Aigrefeuille d'Aunis. La phase d'étude de préféabilité est achevée et nous avons également rencontrés certains propriétaires et/ou exploitants agricoles concernés par la zone identifiée.

Courant 2018 nous allons lancer les études de long terme nécessaires à l'analyse fine des contraintes et du contexte existant. Cette phase comprend une étude faune-flore d'un cycle écologique complet, une étude de vent avec l'installation d'un mât de mesure, une étude acoustique et une étude paysagère avec la réalisation de photomontages. Le résultat de ces analyses réalisées par des experts indépendants permettra de valider ou pas la possibilité d'un parc éolien.

Nous souhaitons vous présenter ces démarches afin que vous ayez une information complète sur la zone analysée et le détail des études à venir. De plus nous voulons vous consulter afin de prendre en compte vos préconisations et votre avis. En effet s'agissant d'un projet de territoire de cette importance la concertation est une clef de réussite primordiale. Si le potentiel du site se confirmait nous aurions également besoin des services communaux pour échanger et communiquer efficacement avec les riverains à chaque étape importante dans les prochaines années.

Idéalement nous aimerions vous rencontrer personnellement accompagné de Mme Descamps. Avec votre accord nous pourrions prévoir une présentation de notre démarche au conseil municipal au préalable d'une séance du conseil ou lors d'une rencontre dédiée.

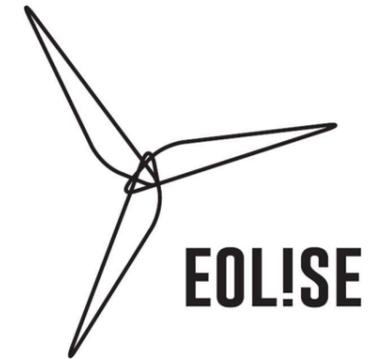
Toutefois si cette proposition ne vous convient pas vous pourrez nous indiquer la manière la plus opportune de travailler avec la commune. Si vous décidez de déléguer ce sujet à un élu ou un collaborateur vous pourrez nous indiquer cette personne référente.

Par ailleurs je vous informe que la société Eolise en tant qu'acteur poitevin travaille à l'échelle intercommunale. Depuis fin 2016 nous prospectons des zones impliquant plusieurs communes voisines de la communauté d'agglomération de la Rochelle. L'objectif étant de pouvoir proposer des projets éoliens cohérents entre eux d'un point de vue paysager, environnemental, énergétique et politique. Nous organiserons donc prochainement une réunion en conviant l'ensemble des élus concernés avec qui nous sommes déjà en relation. Nous espérons que vous pourrez y participer.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Copie à Mme Descamps



Monsieur Baudon David
Mairie de La Jarrie
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Poitiers, le 16/11/2017

Objet : Accompagnement stratégie communale de développement éolien

Monsieur le Maire,

Les élus locaux sont les premiers acteurs décisifs des solutions à apporter aux défis environnementaux actuels. Les maires de la communauté d'agglomération de la Rochelle ont d'ailleurs fixés des objectifs dans les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), avec pour finalité l'implantation de 40 éoliennes.

L'éolien est à l'ordre du jour de la conférence des maires de l'intercommunalité, le 24 novembre. Dans ce contexte et en tant qu'expert, nous réitérons notre volonté d'accompagner la stratégie communale de développement d'énergie renouvelable.

Eolise, bureau d'étude poitevin, est en relation avec les territoires de la CDA dont nous avons identifié le potentiel éolien. Nous souhaitons donc proposer aux maires et conseillers municipaux un projet cohérent à l'échelle de plusieurs communes et en adéquation avec les objectifs locaux.

Depuis notre première sollicitation fin 2016, nous affinons l'analyse des contraintes techniques et environnementales de vote territoire. Nous sommes également en contact avec les propriétaires et exploitants agricoles concernés.

Nous avons rencontré votre adjoint Mr Gousseaud et votre responsable urbanisme en janvier et juin. Nous réitérons notre souhait de vous présenter le projet ainsi qu'à vos conseillers municipaux, selon vos disponibilités. Par ailleurs nous vous tiendrons informé de la suite de l'arrêté de non opposition pour le mât de mesure qui ne sera pas installé en 2017.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Baudon David
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Poitiers, le 21/09/2017

Objet : Dépôt d'une déclaration préalable de mât de mesure de vent

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à nos précédentes sollicitations au sujet d'un projet éolien sur le territoire communal. Nous avons rencontré en janvier la responsable urbanisme, Mme Barraux, puis en juin votre adjoint, Mr Gousseaud. Cela nous a permis de présenter notre société ainsi que notre étude du potentiel éolien de la commune et le projet que nous souhaitons y développer.

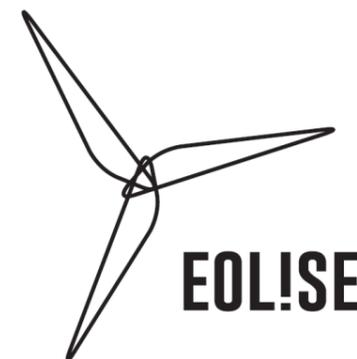
Notre démarche s'inscrit dans les objectifs nationaux de la loi sur la transition énergétique. Elle respecte également l'ambition de développement des énergies renouvelables du plan d'aménagement et de développement durable de la communauté d'agglomération de la Rochelle.

Le dossier de demande préalable que nous déposons ce jour concerne l'autorisation pour un mât de mesure. Cette installation nous permettrait de caractériser la ressource en vent afin de valider le potentiel de la zone.

Dans ce contexte, nous souhaitons organiser un moment d'échange avec vos élus. Nous pourrions les informer sur les implications environnementales, financières et techniques d'un parc éolien. Cela nous permettra d'identifier votre position sur les zones étudiées et de faire évoluer le projet selon vos recommandations.

Nous restons à votre disposition pour organiser une rencontre avec tout ou partie du conseil municipal. Veuillez agréer, Monsieur la Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Baudon David
Mairie de la Jarrie
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Roubaix, le 17/05/2017

Objet : Sollicitation pour une rencontre de présentation d'un projet éolien

Monsieur le Maire,

Nous donnons suite à notre courrier du 23 novembre 2016. Nous vous informons de la réalisation d'une étude du potentiel éolien de votre commune par la société Eolise. Votre responsable urbanisme Mme Barraux-Billiemaz nous a reçus le 19 janvier afin que nous lui présentions notre démarche. Nous avons noté que la commune était sollicité par d'autres développeurs éoliens et que la compétence éolien était intercommunale.

L'intercommunalité travaille actuellement sur la stratégie de développement de l'éolien. En effet les objectifs fixés dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable à venir nécessitent une forte mobilisation. En relation avec les élus et l'équipe de la CDA, Mr Denier et Mr Paillet, nous proposons des projets en cohérence avec cet objectif.

Depuis notre première sollicitation nous avons continué à étudier l'opportunité de l'éolien sur votre territoire communal. Nous avons complété l'étude préliminaire des contraintes techniques et environnementales ainsi que l'analyse spatiale d'un point de vue foncier et agricole. Cette recherche a confirmé la possibilité de développer un projet éolien pertinent.

Bien que l'intercommunalité dispose de la compétence pour l'éolien, la concertation à l'échelon communal est primordiale. Nous sollicitons donc une rencontre pour initier une éventuelle collaboration. Nous vous présenterons la zone identifiée ainsi que les implications possibles au niveau urbanistique, financier et environnemental.

Je prendrai contact avec la mairie pour convenir d'un RDV avec vous ou un adjoint, selon vos disponibilités. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Gay Gilles
Mairie d'Aigrefeuille d'Aunis
2, rue de l'Aunis
17290 AIGREFEUILLE d'AUNIS

Roubaix, le 17/05/2017

Objet : Sollicitation pour une rencontre de présentation d'un projet éolien

Monsieur le Maire,

Nous donnons suite à notre courrier du 1^{er} décembre 2016. Nous vous informons de la réalisation d'une étude du potentiel éolien de votre commune par la société Eolise. Vous m'avez donné votre impression lors d'un échange téléphonique mi-janvier. Vous m'expliquez que le conseil municipal avait pris une délibération défavorable à un projet éolien en 2014 et qu'a priori son avis serait constant. Je vous précisais que notre projet était sur une zone différente à l'extrémité ouest de la commune.

Mi-janvier, j'ai rencontré la communauté de communes d'Aunis sud en l'occurrence Mme Philippot et Mme Bernard. La thématique éolienne est importante pour l'EPCI et je voulais les informer de notre démarche.

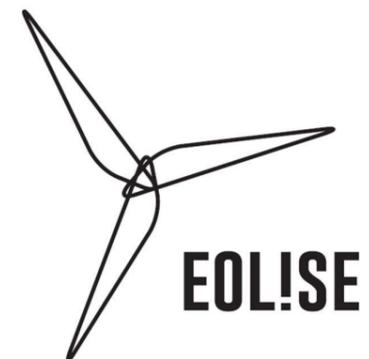
Depuis notre première sollicitation nous avons continué à étudier l'opportunité de l'éolien sur votre territoire communal. Nous avons complété l'étude préliminaire des contraintes techniques et environnementales ainsi que l'analyse spatiale d'un point de vue foncier et agricole. Cette recherche a confirmé la possibilité de développer un projet éolien pertinent.

La zone concernant plusieurs communes il me semble opportun de vous rencontrer afin de vous présenter notre démarche. Même si le projet pourrait se limiter aux communes voisines, vous en seriez informé. Nous vous présenterons la zone identifiée ainsi que les implications possibles au niveau urbanistique, financier et environnemental.

Je prendrai contact avec la mairie pour convenir d'un RDV avec vous ou un adjoint, selon vos disponibilités. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Eolise SAS au capital de 300 000 € - 62 avenue Jean Lebas 59100 Roubaix – 03 59 61 16 51
Siret 819 810 862 000 14 au RCS Lille – N° TVA FR 23 819 810 862 - APE 7112 B



Mr GAY Gilles
Mairie - 2, rue de l'Aunis
17 290 AIGREFEUILLE d'AUNIS

Poitiers, le 1^{er} décembre 2016

Objet : Rencontre de présentation du potentiel éolien - commune d'Aigrefeuille d'Aunis

Monsieur le Maire,

Vous êtes informé des défis environnementaux auxquels nous faisons actuellement face. Dans ce contexte, les objectifs énergétiques nationaux sont déclinés au niveau régional et incitent les entreprises privées comme les collectivités à participer activement à la transition énergétique. En effet, les solutions se trouvent au niveau local, à l'échelle communale et intercommunale. En tant que société de développement éolien, nous participons à l'élaboration de projet énergétique de territoire en collaboration avec les élus et les citoyens.

Nous avons pris la liberté d'étudier le potentiel éolien de votre commune et les nombreuses contraintes inhérentes à ce type de projet. Cette analyse nous a permis d'identifier une zone intéressante que nous souhaitons vous soumettre.

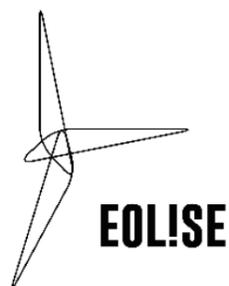
Je souhaiterais donc vous rencontrer, ou un de vos conseillers, afin de présenter la société Eolise et la zone identifiée que nous proposons de développer. Avec votre accord nous pourrions initier un projet éolien pertinent. Par ailleurs, nous nous assurerons des accords des propriétaires et exploitants concernés que nous consulterons également.

Je prendrai contact avec la mairie pour convenir d'un RDV selon vos disponibilités. Dans l'attente de cette rencontre, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

PS : Copie du présent courrier également adressé à Mme Descamps

Eolise SAS au capital de 300 000 € - 62 avenue Jean Lebas 59100 Roubaix – 03 59 61 16 51
Siret 819 810 862 000 14 au RCS Lille – N° TVA FR 23 819 810 862 - APE 7112 B



Mairie de La Jarrie
A l'attention de Monsieur le Maire
Place de la Mairie
17 220 La Jarrie

Objet : courrier et dossier de proposition de concertation sur les projets éoliens

Monsieur Baudon,

Nous avons rencontré le 19 mars dernier M. Blanchard, Vice-Président en charge des actions du projet « *La Rochelle Territoire Zéro Carbone* » et du développement durable en présence de M. Le Govic, directeur du service transition énergétique et de M. Paillet, chargé de mission climat-énergie. Lors de cet échange nous avons fait le point sur l'avancement des projets Eolise, à l'étude depuis fin 2016, sur le territoire de l'agglomération de la Rochelle. Nous avons parcouru les 4 projets, l'historique, le potentiel par zone et les étapes à venir. Leurs développements ont été menés en parallèle bien qu'ils soient actuellement à des stades différents : deux projets sont en instruction depuis janvier et deux dont les dépôts en Préfecture sont prévus pour l'été 2021.

Lors de cet échange, nous avons noté la volonté des élus de maîtriser et participer au développement éolien de leur territoire. Pour répondre à cette demande, nous vous proposons à nouveau de participer activement au développement des projets en cours. Pour cela, nous vous joignons un dossier de proposition de concertation et de communication. Ce document de travail non exhaustif est une première base d'échange. Il présente donc succinctement les projets, leurs compatibilités avec les documents d'orientation de l'agglomération et les opportunités territoriales d'un projet éolien. Nous mettrons en œuvre les ajustements nécessaires qui seront le fruit d'un recueil des propositions et attentes des élus, professionnels et habitants. Cela permettra d'assurer une convergence de nos intérêts communs : le développement des énergies renouvelables avec la meilleure acceptabilité territoriale possible. L'objectif sera ainsi d'organiser des rencontres tripartites, afin de préciser les attentes des élus et de faire évoluer les projets sur des axes à confirmer, tenant compte de l'avancement actuel et des objectifs territoriaux.

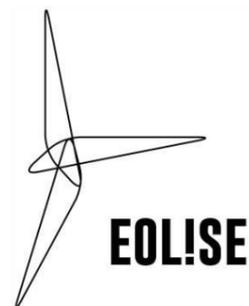
Dans ce contexte, nous avons mandaté la société Mazars, spécialisée dans la concertation et la communication publique, afin de réaliser une étude sur les perceptions des acteurs locaux (élus, riverains, acteurs économiques, associatifs, touristiques...) aux différents projets. La première phase de ce diagnostic est la réalisation d'entretiens individuels auprès des maires et élus du territoire. Professionnel neutre vis-à-vis de ces projets, Mazars pourra recueillir les perceptions sur l'éolien tout en recensant les propositions des acteurs notamment en matière d'information. L'état des lieux réalisé sera utile lors de nos prochains échanges et pour la préparation des étapes suivantes de concertation et communication.

Nous vous prions de bien vouloir consulter les documents joints dont les annexes sont uniquement transmises par email. Nous espérons pouvoir vous retrouver lors d'une prochaine réunion avec les communes concernées pour aborder ces points. Par ailleurs, Mazars sera en mesure de nous restituer le retour de cette première phase de concertation en juin. Cette réunion pourra également être l'occasion de vous partager les résultats de l'étude menée par Mazars. Nous restons à votre disposition et à votre écoute,

Veillez agréer, Monsieur Baudon, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre – Responsable développement
b.wambre@eolise.fr – 07 68 52 60 76

Lucie Sirot – Cheffe de projets
l.sirot@eolise.fr – 07 67 07 07 24



Monsieur Chabrier Philippe
Mairie de Saint-Christophe
11 route de Marans
17 220 Saint-Christophe

Chasseneuil-du-Poitou, le 25/09/2020

Objet : Information sur l'avancement du projet éolien de Puyvineux aux nouveaux élus

Monsieur le Maire,

Eolise est une société de développement éolien et photovoltaïque basée à Chasseneuil-du-Poitou dans la Vienne. Nous connaissons bien le territoire de l'Aunis pour y travailler depuis 4 ans sur plusieurs projets éoliens.

Dans notre courrier de janvier, nous informions le conseil municipal précédent des avancés du projet éolien de Puyvineux, initié début 2017. Depuis son lancement nous avons régulièrement informé la commune de Saint-Christophe à chaque étape notable. En septembre 2017, Mr Ardouin nous a reçu en mairie afin que nous lui présentions notre démarche. La précédente municipalité ayant validé le développement d'un projet éolien avec une autre société nous nous sommes concentrés sur les communes voisines à la demande de Mr Ardouin.

Les zones que nous développons aujourd'hui sont voisines de Saint-Christophe et c'est à ce titre que nous tenons les élus informés de notre travail. Elles se situent sur le territoire des communes de La Jarrie, Aigrefeuille d'Aunis et Saint-Médard d'Aunis. Nous exploitons les deux mâts de mesure de vent à l'ouest du camp américain et au nord de l'Aubertière. Ils sont en cours de démantèlement car la campagne de mesure couvrant 2 années est terminée. Elle nous a permis de valider le potentiel de vent et ses caractéristiques.

Entre 2018 et 2019 nous avons réalisé sur site les analyses nécessaires au développement d'un projet éolien en l'occurrence les études faune-flore, acoustique, paysage et analyse du vent. La proximité des zones étudiées a obligatoirement inclus le territoire ouest de Saint-Christophe par continuité des milieux.

Vous êtes informé des objectifs de développement de l'éolien sur le territoire de la CDA de la Rochelle ainsi que de la charte éolienne de 2018. Depuis 2016 nous échangeons régulièrement avec le service transition énergétique de la communauté d'agglomération. Considérant ces objectifs et le potentiel de la commune votre conseil municipal sera rapidement amené à aborder le sujet éolien. Nous souhaitons vous rencontrer afin de vous présenter le résultat des études réalisées. Ce serait également l'occasion de refaire un point sur l'historique de la zone entre Saint-Christophe et Aigrefeuille d'Aunis.

Nous travaillons actuellement sur les implantations définitives du projet éolien de Puyvineux qui seront validées dans les semaines à venir. Nous pourrions étudier une implantation incluant une éolienne voire plus sur votre territoire en décalant une partie des machines prévues à Aigrefeuille d'Aunis. L'avis de la commune pourrait éventuellement faire la différence auprès de certains propriétaires et exploitants réticents à notre connaissance.

Selon vos disponibilités, je vous propose une rencontre non engageante pour faire le point sur ce sujet parfois clivant mais primordial dans les objectifs intercommunaux de développement des énergies renouvelables. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Jean-Claude Ardouin
Mairie de Saint-Christophe
11 route de Marans
17 220 Saint-Christophe

Poitiers le 15/01/2020

Objet : Vœux 2020 et définition des variantes d'implantation

Monsieur le Maire,

Eolise vous souhaite ainsi qu'au conseil municipal et à votre équipe ses meilleurs vœux. Nous profitons de cette occasion pour vous tenir informé de l'avancement de nos projets éoliens.

Comme présenté dans notre dernier courrier nous avons diffusé en novembre la 1^{ère} lettre d'information dans les 14 communes concernées et voisines. Nous étudions actuellement avec Opinionway les participations de l'enquête de concertation. Les résultats orientent les choix d'implantation et de mesures de compensation voire d'accompagnement. Les remarques et propositions seront intégrées dans le dossier pour que chacun puisse y trouver une réponse.

Grâce aux études terrain et aux résultats de cette concertation large nous pouvons travailler sur les variantes d'implantation et choisir la solution optimale. Ce travail est réalisé en synergie avec les différents experts que nous avons missionnés pour chaque thématique.

Au second trimestre 2020 nous aurons donc tous les éléments pour présenter un projet concret à la nouvelle équipe municipale. Toutefois nous restons à votre disposition pour vous présenter la situation actuelle. Considérant les remarques de certains élus et notre rencontre avec la Dreal nous portons une attention particulière aux différents points :

- Respect des 14 recommandations de la charte éolienne de la CDA
- Explication du choix des zones par rapport à d'autres options ou d'autres communes.
- Réflexion globale sur la compatibilité des différentes zones développées
- Prise en compte des limitations de hauteur des servitudes aéronautiques.
- Compatibilité des implantations avec le projet routier de substitution à la A 831.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
07 68 52 60 76

Lucie Sirot
Cheffe de projet
07 67 07 07 24



Monsieur Jean-Claude Ardouin
Mairie de Saint-Christophe
11 route de Marans
17 220 Saint-Christophe

Poitiers, le 18 octobre 2019

Objet : Projets éoliens de la plaine d'Aunis – Lettre d'information aux riverains et enquête

Monsieur le Maire,

Nous menons depuis fin 2017, des études de développement de projets éoliens sur la plaine d'Aunis incluant les EPCI de l'agglomération de la Rochelle, Aunis Atlantique et Aunis sud. Les expertises sur sites confirment le potentiel et nous élargissons donc notre rayon d'information aux communes mitoyennes. Nous vous avons convié à notre réunion intercommunale de présentation de notre démarche en avril 2018.

Aujourd'hui, nous lançons une campagne de concertation et de communication sur l'ensemble de nos projets locaux. Nous diffuserons une lettre d'information aux riverains des communes concernées et proches des zones : Andilly, Saint-Ouen-d'Aunis, Sainte-Soulle, Vérines, Longèves, Angliers, Nuaillé-d'Aunis, Bourgneuf, Montroy, Saint-Médard-D'Aunis, la Jarrie, Saint-Christophe, Croix-Chapeau et Aigrefeuille-d'Aunis.

Mediapost distribuera dans les boîtes aux lettres hors 'Stop pub' la semaine du 4 au 8 novembre. Nous invitons les riverains à participer à une enquête en ligne qui sera disponible du 4 novembre au 2 décembre sur le site : enquete-eolise.com. L'objectif est d'identifier leurs attentes pour en tenir compte dans les variantes d'implantation et les mesures d'accompagnement des projets. Pour votre information, nous joignons cette lettre à ne pas diffuser avant le 4 novembre.

Au préalable, vous pourriez être intéressé par une information complète sur l'état actuel de notre travail et le calendrier à venir. Nous vous proposons donc une rencontre pour échanger selon vos disponibilités.

Par ailleurs, nous déposerons en mairie une cinquantaine d'exemplaires à mettre à disposition. A votre demande, nous pouvons ajuster le nombre de tirages ou ne pas en prévoir pour votre mairie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Lucie Sirot
Chef de projet
l.sirot@eolise.fr
07 67 07 07 24



Monsieur Ardouin Jean-Claude
Mairie de Saint-Christophe
11 route de Marans
17 220 Saint-Christophe

Poitiers, le 21 janvier 2019

Objet : Vœux 2019 et information sur le projet éolien

Monsieur le Maire,

L'équipe de la société Eolise vous souhaite ses meilleurs vœux ainsi qu'à votre équipe. Nous en profitons pour vous informer sur le bon avancement de notre projet éolien. Ce dernier se situant à proximité immédiate de Saint-Christophe les études incluent également votre territoire.

Au cours de l'année 2018 le bureau d'étude NCA environnement, basé à Neuville-du-Poitou, a réalisé l'étude faune-flore sur site pendant un cycle biologique complet afin de mieux comprendre les enjeux ornithologiques et l'activité des chauves-souris.

Le mât de mesure installé à l'est de La Jarrie analyse et caractérise le vent en continu et a servi de support pour l'étude de l'activité en hauteur des chauves-souris.

La société Gantha, basée à Poitiers, installera des sonomètres chez plusieurs riverains afin de réaliser des simulations acoustiques garantissant le respect des normes en vigueur.

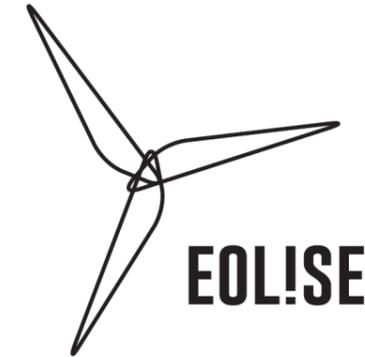
L'agglomération de la Rochelle a voté en mars 2018 une charte éolienne que nous respectons comme présenté lors de la réunion du 25 avril 2018. Nous étendons également les 14 recommandations de cette charte aux communes voisines comme Aigrefeuille d'Aunis.

En collaboration avec différents experts nous travaillons à la définition du meilleur projet possible. Nous prévoyons de déposer en fin d'année 2019 notre dossier de demande d'autorisation. Nous restons à votre disposition pour toute question et pour une présentation avec tout ou partie des élus communaux si vous le souhaitez.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Lucie Sirot
chef de projet
l.sirot@eolise.fr
07 67 07 07 24



Monsieur Ardouin Jean-Claude
Mairie de Saint-Christophe
11 route de Marans
17 220 Saint-Christophe

Poitiers, le 18/05/2018

Objet : Information suite réunion intercommunale du 25 avril

Monsieur le Maire,

Bien que vous ayez décliné notre invitation à la réunion du 25 avril je souhaitais vous tenir informé de ses suites. Cette rencontre conviant 14 communes, a permis de présenter la société Eolise ainsi que l'expérience de ses fondateurs. Comme exposé, notre démarche initiée fin 2016 nous confère une connaissance fine du territoire techniquement disponible pour l'éolien. Cela nous permet de pré sélectionner plusieurs zones sur lesquelles nous portons un projet intercommunal. Ces zones respectent les nombreux enjeux inhérents au territoire et sont cohérentes entre communes voisines.

L'étude faune-flore en cours est menée par NCA Environnement (basé à Saintes et Neuville du Poitou). Elle nous permettra d'affiner notre connaissance des enjeux environnementaux locaux. L'installation de deux mâts de mesure à La Jarrie et Saint-Médard-d'Aunis, nous donnera à terme les caractéristiques précises du vent sur l'ensemble de la CDA. Par ailleurs nous avons les accords nécessaires des propriétaires et exploitants concernés.

Comme évoqué ensemble lors de notre précédente rencontre nous avons contacté récemment la société VSB énergies nouvelle en l'occurrence Mr Cadiet. Nous les avons informés de l'avancement de nos démarches locales. Ce premier échange a pour objectif de nous assurer mutuellement que le cas échéants, des projets éoliens proches seraient compatibles entre eux.

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez organiser une rencontre d'information avec votre conseil municipal afin que nous présentions notre projet intercommunal. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Ardouin Jean-Claude
Mairie de Saint-Christophe
11 route de Marans
17 220 Saint-Christophe

Poitiers, le 09/04/2018

Objet : Invitation à une rencontre entre maires de la CDA concernés par l'éolien

Monsieur le Maire,

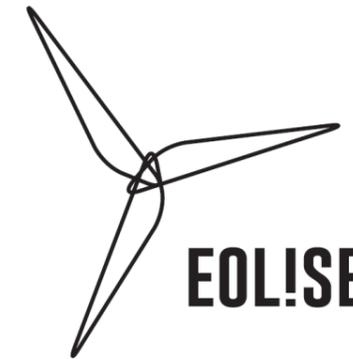
Depuis fin 2016, vous êtes bien informé de notre activité en tant que développeur éolien sur le territoire de la CDA incluant votre commune. Lors du conseil communautaire du 29 mars, auquel j'ai pu assister, le vote majoritaire validait la charte et la carte annexe définissant la stratégie pour l'éolien. Monsieur Grimpret suggérait à cette occasion que seuls les maires réellement concernés par l'éolien se concertent ensemble.

C'est également une proposition mentionnée dans nos courriers du 18 janvier et du 13 mars. Nous vous convions donc à une rencontre avec les maires des communes que nous prospectons depuis début 2017 (Sainte-Soulle, Vérines, Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Christophe, La Jarrie, Croix-Chapeau). Nous inviterons également la communauté d'agglomération et les communes voisines même hors CDA. Cette rencontre se tiendra le **mercredi 25 avril de 9h30 à 12h en Mairie de Sainte-Soulle**, salle du conseil.

Nous présenterons le réel potentiel éolien tenant compte de toutes les contraintes existantes et pas uniquement les habitations. Notre démarche intègre les enjeux environnementaux grâce à une étude large menée par des experts et en relation avec les associations locales. L'aspect paysager et le potentiel de vent, étudié par l'implantation prochaine de mâts de mesure, sont aussi primordiaux. Les autorisations foncières sont incontournables et nous disposons d'accords avec les propriétaires et exploitants. Pour finir, le projet cohérent que nous menons nécessite surtout une concertation entre communes voisines.

Pourriez-vous me valider votre présence à cette rencontre éventuellement accompagné d'un adjoint ? Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Ardouin Jean-Claude
Mairie de Saint-Christophe
11 route de Marans
17 220 Saint-Christophe

Poitiers, le 18/01/2018

Objet : Sollicitation pour une rencontre de présentation des études à venir

Monsieur le Maire,

L'équipe de la société Eolise vous souhaite ainsi qu'au conseil municipal et aux employés communaux ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

Vous avez probablement assisté à la conférence des maires du 24 novembre qui abordait la thématique de l'éolien. La communauté d'agglomération de la Rochelle a proposé un programme pour le développement des énergies renouvelables. L'objectif d'environ 40 éoliennes découle des orientations du projet d'aménagement et de développement durable précédemment validé par les maires. Cette vision intercommunale est nécessaire mais c'est bien à l'échelon communal que de tels projets doivent être imaginés.

Depuis fin 2016 nous vous informons régulièrement de nos démarches de développement d'un projet éolien sur le territoire des communes voisines et partiellement Saint-Christophe. La phase d'étude de préfaisabilité est achevée et nous avons également rencontrés les propriétaires et/ou exploitants agricoles concernés par la zone identifiée.

Courant 2018 nous allons lancer les études de long terme nécessaires à l'analyse fine des contraintes et du contexte existant. Cette phase comprend une étude faune-flore d'un cycle écologique complet, une étude de vent avec l'installation d'un mât de mesure, une étude acoustique et une étude paysagère avec la réalisation de photomontages. Le résultat de ces analyses réalisées par des experts indépendants permettra de valider ou pas la possibilité d'un parc éolien.

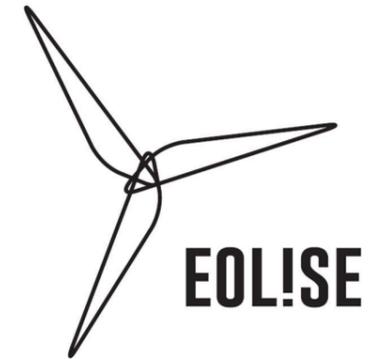
Nous souhaitons vous présenter ces démarches afin que vous ayez une information complète sur la zone analysée et le détail des études à venir. De plus nous voulons vous consulter afin de prendre en compte vos préconisations et votre avis. En effet s'agissant d'un projet de territoire de cette importance la concertation est une clef de réussite primordiale. Si le potentiel du site se confirmait nous aurions également besoin des services communaux pour échanger et communiquer efficacement avec les riverains à chaque étape importante dans les prochaines années.

Suite à notre rencontre vous disposez déjà d'éléments d'appréciation de notre travail. Vous connaissez également les différentes zones analysées sur votre commune. Cette phase de faisabilité nous permettra de sélectionner les zones les plus pertinentes.

Par ailleurs je vous informe que la société Eolise en tant qu'acteur poitevin travaille à l'échelle intercommunale. Depuis fin 2016 nous prospectons des zones impliquant plusieurs communes voisines. L'objectif étant de pouvoir proposer des projets éoliens cohérents entre eux d'un point de vue paysager, environnemental, énergétique et politique. Nous organiserons donc prochainement une réunion en conviant l'ensemble des élus concernés avec qui nous sommes déjà en relation. Nous espérons que vous pourrez y participer.

Vous pourrez m'indiquer vos disponibilités pour une prochaine rencontre. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Ardouin Jean-Claude
Mairie de Saint-Christophe
11 route de Marans
17 220 Saint-Christophe

Poitiers, le 16/11/2017

Objet : Accompagnement stratégie communale de développement éolien

Monsieur le Maire,

Les élus locaux sont les premiers acteurs décisifs des solutions à apporter aux défis environnementaux actuels. Les maires de la communauté d'agglomération de la Rochelle ont d'ailleurs fixés des objectifs dans les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), avec pour finalité l'implantation de 40 éoliennes.

L'éolien est à l'ordre du jour de la conférence des maires de l'intercommunalité, le 24 novembre. Dans ce contexte et en tant qu'expert, nous réitérons notre volonté d'accompagner la stratégie communale de développement d'énergie renouvelable.

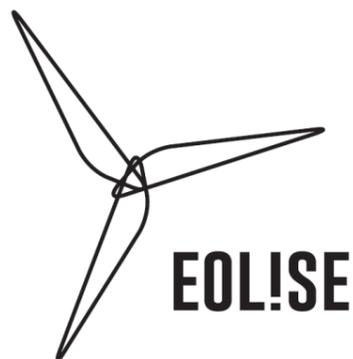
Eolise, bureau d'étude poitevin, est en relation avec les territoires de la CDA dont nous avons identifié le potentiel éolien. Nous souhaitons donc proposer aux maires et conseillers municipaux un projet cohérent à l'échelle de plusieurs communes et en adéquation avec les objectifs locaux.

Depuis notre première sollicitation fin 2016, nous affinons l'analyse des contraintes techniques et environnementales de votre territoire. Nous sommes également en contact avec les propriétaires et exploitants agricoles concernés.

Au cours de notre rencontre du 21 septembre nous vous avons présenté la société Eolise, notre démarche et le potentiel éolien communal. Nous restons à votre disposition pour une présentation élargie à vos conseillers si vous le souhaitez.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur Ardouin Jean-Claude
Mairie de Saint-Christophe
11 route de Marans
17220 Saint-Christophe

Poitiers, le 18/08/2017

Objet : Demande de rencontre au sujet de projets éolien intercommunaux. _____

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à notre précédent courrier du début d'année. Nous vous expliquons notre démarche sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Rochelle. Notre volonté étant de travailler avec les communes et l'EPCI au développement de projets éolien pertinents et intercommunaux.

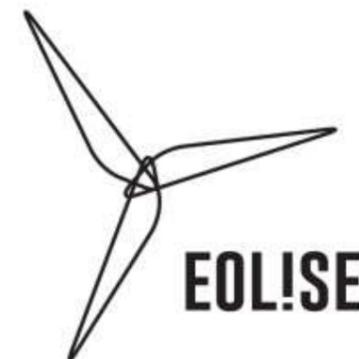
Nous vous sollicitons pour vous présenter le potentiel éolien de votre commune. Vous avez décliné notre proposition car la commune réfléchit déjà à l'éolien avec la société VSB énergie nouvelle. Toutefois ce projet de longue date semble rencontrer quelques difficultés.

Nous nous permettons de vous proposer à nouveau une rencontre. En effet, nous travaillons sur d'autres projets sur le territoire de communes voisines. Nous aimerions vous présenter les zones étudiées qui concernent indirectement le territoire de votre commune par leur proximité. De plus nous aimerions mieux comprendre les difficultés rencontrées au niveau communal afin d'adapter nos études.

Pourriez-vous nous proposer une rencontre selon vos disponibilités ou celles d'un conseiller ?

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Monsieur le Maire
Mr Ardouin Jean-Claude
11 route de Marans
17220 Saint-Christophe

Roubaix, le 02/12/2016

Objet : Rencontre de présentation du potentiel éolien - commune de Saint-Christophe _____

Monsieur le Maire,

Vous êtes informé des défis environnementaux auxquels nous faisons actuellement face. Dans ce contexte, la communauté d'agglomération de la Rochelle engage des actions en faveur des énergies renouvelables sur le territoire. Les élus du bureau communautaire ont récemment votés des objectifs ambitieux pour le futur Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui implique un développement des ENR dont l'éolien.

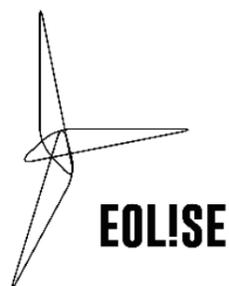
En tant que société de développement éolien, nous avons rencontré Mr Denier et Mr Paillet pour échanger avec eux sur les enjeux énergétiques de la CDA. En effet, nous souhaitons développer un projet de territoire en collaboration avec les élus et les citoyens.

Nous avons pris la liberté d'étudier le potentiel éolien de votre commune et les nombreuses contraintes inhérentes à ce type de projet. Cette analyse nous a permis d'identifier une zone intéressante que nous souhaitons vous soumettre.

Je souhaiterais donc vous rencontrer, ou un de vos conseillers, afin de présenter la société Eolise et la zone identifiée que nous proposons de développer. Avec votre accord nous pourrions initier un projet éolien pertinent en adéquation avec les objectifs du PADD. Par ailleurs, nous nous assurerons des accords des propriétaires et exploitants concernés que nous consulterons également.

Je prendrai contact avec la mairie pour convenir d'un RDV selon vos disponibilités. Dans l'attente de cette rencontre, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76



Mairie de Saint-Christophe
A l'attention de Monsieur le Maire
11 route de Marans
17 220 Saint-Christophe

Objet : courrier et dossier de proposition de concertation sur les projets éoliens

Monsieur Chabrier,

Nous avons rencontré le 19 mars dernier M. Blanchard, Vice-Président en charge des actions du projet « *La Rochelle Territoire Zéro Carbone* » et du développement durable en présence de M. Le Govic, directeur du service transition énergétique et de M. Paillet, chargé de mission climat-énergie. Lors de cet échange nous avons fait le point sur l'avancement des projets Eolise, à l'étude depuis fin 2016, sur le territoire de l'agglomération de la Rochelle. Nous avons parcouru les 4 projets, l'historique, le potentiel par zone et les étapes à venir. Leurs développements ont été menés en parallèle bien qu'ils soient actuellement à des stades différents : deux projets sont en instruction depuis janvier et deux dont les dépôts en Préfecture sont prévus pour l'été 2021.

Lors de cet échange, nous avons noté la volonté des élus de maîtriser et participer au développement éolien de leur territoire. Pour répondre à cette demande, nous vous proposons à nouveau de participer activement au développement des projets en cours. Pour cela, nous vous joignons un dossier de proposition de concertation et de communication. Ce document de travail non exhaustif est une première base d'échange. Il présente donc succinctement les projets, leurs compatibilités avec les documents d'orientation de l'agglomération et les opportunités territoriales d'un projet éolien. Nous mettrons en œuvre les ajustements nécessaires qui seront le fruit d'un recueil des propositions et attentes des élus, professionnels et habitants. Cela permettra d'assurer une convergence de nos intérêts communs : le développement des énergies renouvelables avec la meilleure acceptabilité territoriale possible. L'objectif sera ainsi d'organiser des rencontres tripartites, afin de préciser les attentes des élus et de faire évoluer les projets sur des axes à confirmer, tenant compte de l'avancement actuel et des objectifs territoriaux.

Dans ce contexte, nous avons mandaté la société Mazars, spécialisée dans la concertation et la communication publique, afin de réaliser une étude sur les perceptions des acteurs locaux (élus, riverains, acteurs économiques, associatifs, touristiques...) aux différents projets. La première phase de ce diagnostic est la réalisation d'entretiens individuels auprès des maires et élus du territoire. Professionnel neutre vis-à-vis de ces projets, Mazars pourra recueillir les perceptions sur l'éolien tout en recensant les propositions des acteurs notamment en matière d'information. L'état des lieux réalisé sera utile lors de nos prochains échanges et pour la préparation des étapes suivantes de concertation et communication.

Nous vous prions de bien vouloir consulter les documents joints dont les annexes sont uniquement transmises par email. Nous espérons pouvoir vous retrouver lors d'une prochaine réunion avec les communes concernées pour aborder ces points. Par ailleurs, Mazars sera en mesure de nous restituer le retour de cette première phase de concertation en juin. Cette réunion pourra également être l'occasion de vous partager les résultats de l'étude menée par Mazars. Nous restons à votre disposition et à votre écoute,

Veillez agréer, Monsieur Chabrier, l'expression de nos sincères salutations.

Baptiste Wambre – Responsable développement
b.wambre@eolise.fr – 07 68 52 60 76

Lucie Sirot – Cheffe de projets
l.sirot@eolise.fr – 07 67 07 07 24

Annexe 7 : Dossier de concertation transmis aux élus en avril 2021

Proposition de concertation entre élus et Eolise Projet éolien de l'agglomération de La Rochelle

I – Liminaire

La société Eolise développe les projets éoliens pour le compte des SAS Eoliennes d'Aunis 1, 2, 3 et 4. Ces sociétés sont inscrites au RCS de Poitiers et vont développer, financer, construire et exploiter puis démanteler les parcs éoliens, respectivement Nord N11 (Eoliennes d'Aunis 1), Loiré (2), L'Aubertière (3) et Puyvineux (4). L'actionnariat des sociétés est similaire, composé de sociétés unipersonnelles dirigées par Mr Pezzetta Julien, Mr Brebion Antoine et de Mr Wambre Baptiste.

La rédaction de cette note fait référence à plusieurs annexes, envoyées par mail :

- *Annexe 1 : Schéma des étapes d'instruction des demandes d'autorisation environnementales*
- *Annexe 2 : Schéma et tableau simplifiés du calendrier des projets*
- *Annexe 3 : Historique des échanges commune par commune*
- *Annexe 4 : Contrainte aéronautique gabarit de vol à vue - explications*
- *Annexe 5 : Démarche d'identification des zones d'implantation potentielles*

Les informations ici exposées ne sont pas un résumé des dossiers d'autorisation environnementale et n'ont pas de caractères réglementaires. Le présent document est une base de travail à l'intention des élus pour rappeler un historique et présenter plusieurs pistes de concertation à compléter.

Les dossiers de demande d'autorisation environnementale sont composés de l'ensemble des rapports techniques (acoustique, paysage, faune, flore, vent ...). Ils seront consultables préalablement à l'enquête publique qui a lieu pendant l'instruction des projets. Les projets éoliens sont soumis à une procédure d'autorisation environnementale. La figure en **annexe 1** montre les différentes étapes de la procédure d'autorisation environnementale ainsi que les acteurs qui y sont associés.

Les délais réglementaires d'instruction sont de 12 mois avec un avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale dans les 4 mois précédant l'enquête publique. Les délais d'instruction constatés en Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine sont plus longs avec en moyenne 32 mois entre le dépôt du projet et l'arrêté final.

II - Les projets d'éoliennes d'Aunis 1,2,3,4

1) Historique simplifié des démarches de développement

Les premières sollicitations des élus ont démarré fin 2016 et début 2017 et se sont poursuivies à chaque étape clé du développement des projets: lancement des contacts avec les propriétaires/exploitants en 2017, lancement des expertises techniques fin 2017, installation des mâts de mesures mi-2018, réflexion sur les mesures d'accompagnements en 2019, lancement de la communication fin 2019, réflexion sur les implantations 2020 et 2021. Les contacts avec les élus ont donc été réguliers dans le cadre d'une démarche transparente. Pour rappel, ils sont détaillés par commune en **annexe 3**. **L'annexe 2** résume également le calendrier et les principales étapes des projets. Tout au long du développement des projets, nous avons tenu à proposer un dialogue constructif avec les élus communaux et intercommunaux.

2) Une stratégie globale

Les projets s'inscrivent dans une logique de développement de l'éolien cohérente et globale à l'échelle de l'agglomération La Rochelle et des communes limitrophes sur les EPCI Aunis Sud et Aunis Atlantique. Pour ce faire, les 4 projets ont été menés simultanément pour assurer une cohérence territoriale et une approche commune dans la définition des zones et de la réflexion des implantations. Toutefois, chaque projet fait l'objet d'un dossier d'autorisation environnementale distinct. Cette division a été validée en concertation avec les services de l'état en juillet 2019 lors de la réunion de pré-cadrage. Cette démarche est explicitée dans sa globalité en **annexe 5** reprenant notamment le travail cartographique de l'identification des zones propices.

3) Présentation des projets

Les cartes présentées ci-dessous sont pour les projets de Nord N11 (Éoliennes d'Aunis 1) et Aubertière (Éoliennes d'Aunis 3) déposés en Préfecture de Charente-Maritime.

Concernant le projet de Loiré (Éoliennes d'Aunis 2) et le projet de Puyvineux (Éoliennes d'Aunis 4), les implantations projetées sont en cours de validation avec les bureaux d'étude prestataires.

Les gabarits des éoliennes déposés sont des maximums en termes de dimensions et de puissance unitaire.

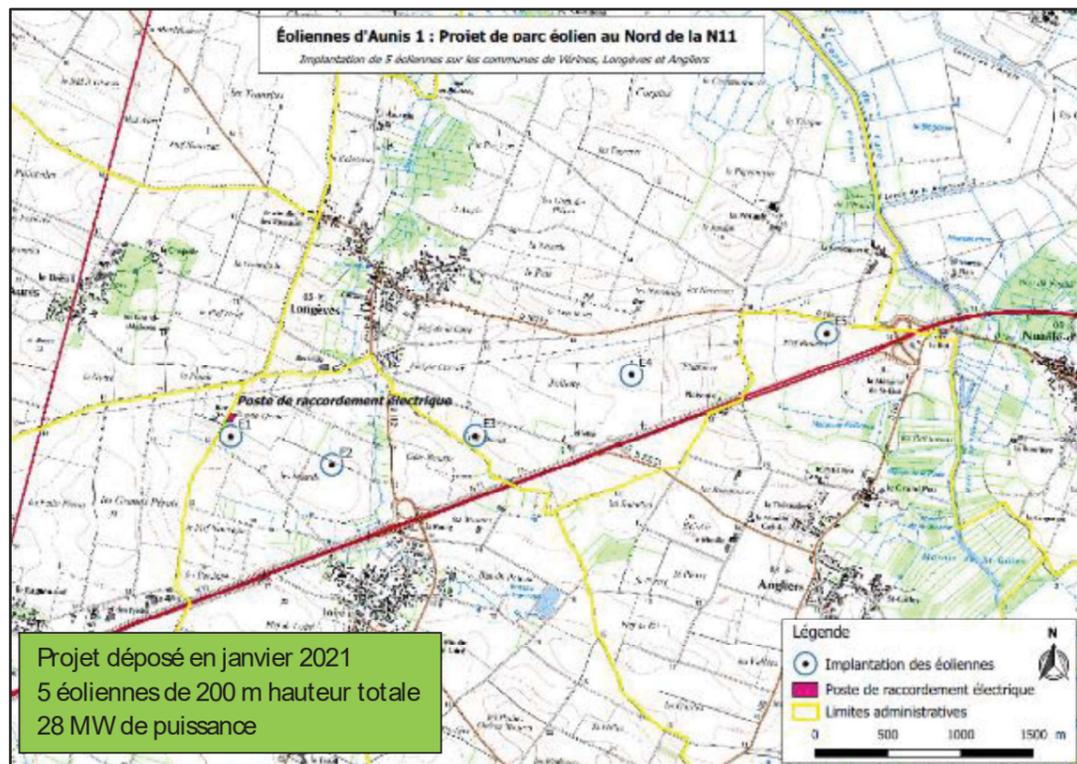


Figure 1 : Projet éolien en instruction de Nord N11

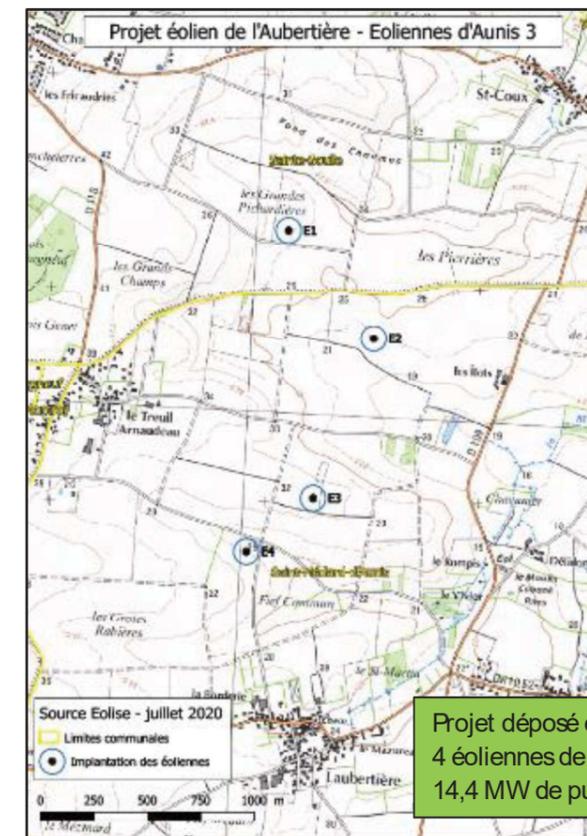


Figure 3 : Projet éolien en instruction de Laubertière

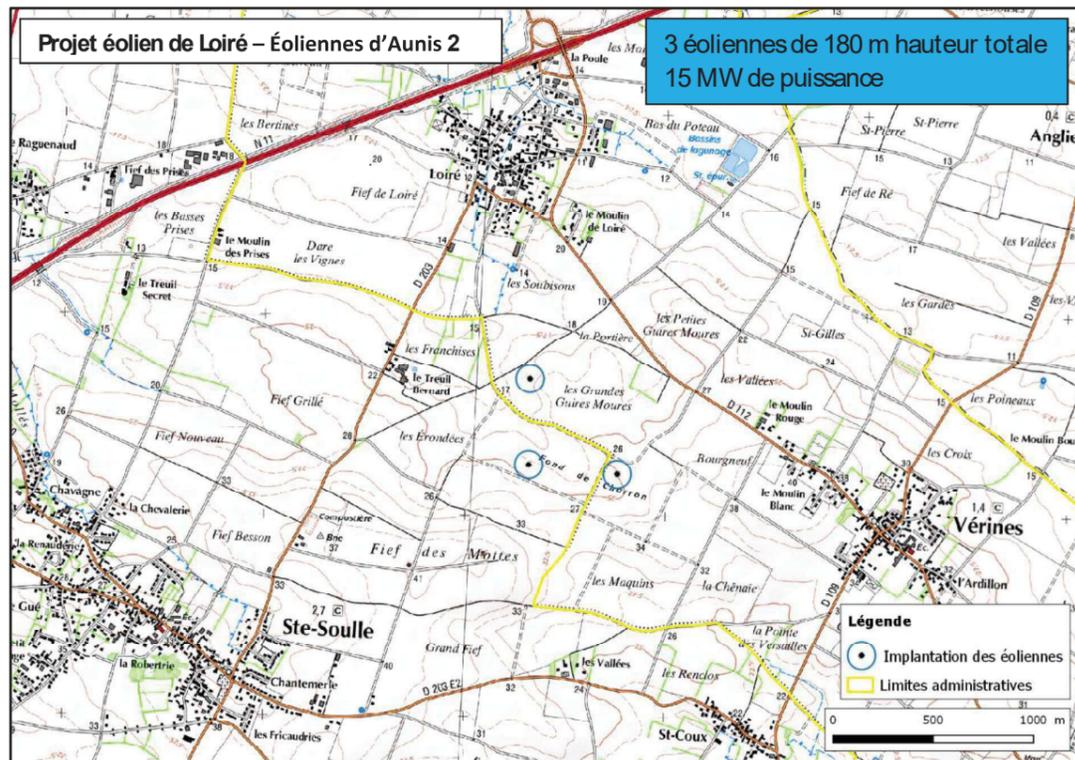


Figure 2 : Projet éolien de Loiré

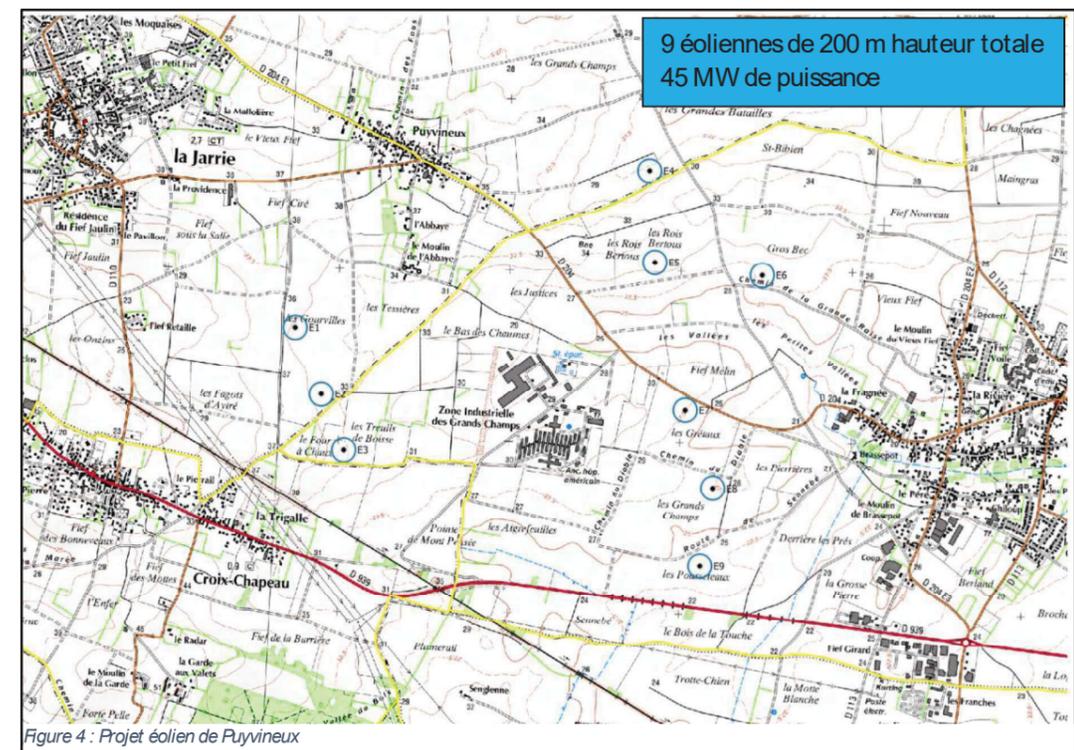


Figure 4 : Projet éolien de Puyvieux

III- Des projets compatibles avec les objectifs territoriaux de l'agglomération

1) Compatibilité avec les documents d'orientations de l'agglomération de la Rochelle

La compatibilité avec les objectifs nationaux, régionaux et locaux est également détaillée en **Annexe 5** à partir de la page 24.

Le territoire de l'agglomération de la Rochelle s'est engagé dans une démarche de « territoire zéro carbone en 2040 » ce qui renforce les objectifs transcrits dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi. D'ici à 2030, l'objectif est de produire 355 GWh d'électricité d'origine éolienne soit environ 120 MW ou 40 éoliennes de 3MW.

Les 4 projets cumulent sur l'agglomération, 12 éoliennes d'une puissance de 55,6 MW produisant 141 GWh soit 40% des objectifs définis dans le PADD en termes de production. Sur cette base, 30 éoliennes seraient suffisantes pour atteindre les objectifs de production du PADD.

Les 4 projets éoliens sont compatibles avec les différents documents cadres et s'inscrivent dans les objectifs de transition énergétique

2) Compatibilité avec la charte éolienne

La charte éolienne de la CDA a été validée lors du conseil communautaire d'u 17/04/2018 avec 48 voix pour et 20 voix contre. Cette charte est le résultat d'une concertation avec les élus et a pour objectif de cadrer le développement des projets éoliens sur son territoire. La charte est structurée en 14 points associés à une cartographie définissant des zones à privilégier et des zones non prioritaires. Dans le cadre du développement des projets nous suivons les recommandations de la charte dans la mesure du possible. Par exemple nous avons présenté dès avril 2018 aux élus nos zones d'implantation dont certaines sont 'à privilégier' et d'autres 'non prioritaires'. Nous avons à cette occasion démontré que les zones à privilégier ne seraient pas suffisantes pour atteindre les objectifs de cette charte. **L'annexe 3** page 46, présente la compatibilité de nos projets avec les points de la charte.

Les 4 projets éoliens suivent les recommandations de la charte éolienne.

3) Compatibilité avec les enjeux locaux

La définition des zones d'implantation potentielles est le fruit d'une analyse multicritère et d'un respect strict de la réglementation. Ainsi, les zones d'études pour l'éolien doivent à minima respecter la distance des 500 m aux habitations, ici étendu en respect de la charte à 650 m sauf exceptions, et respecter l'ensemble des servitudes techniques du territoire. Une cinquantaine de contraintes s'appliquent à la définition des zones d'implantation potentielles. Le territoire de l'agglomération de la Rochelle présente plusieurs particularités définies également dans **l'annexe 5** (p.33 à p.40) :

- L'aéroport de la Rochelle et son plan de servitude aéronautique imposent des limitations en altitude. Pour identifier la compatibilité technique entre les zones d'implantations potentielles et les servitudes aéronautiques, nous avons fait appel à la société experte CGX, entreprise indépendante spécialisée sur ces sujets. CGX a donc réalisé une étude complète sur le territoire de l'agglomération. A noter que certaines zones identifiées dans la cartographie de la charte éolienne ne pourront pas accueillir d'éolienne car incompatible avec les contraintes aéronautiques de l'aéroport. Seule les zones les plus à l'est de l'agglomération peuvent accueillir des éoliennes. **L'annexe 4** présente les motifs d'exclusion d'environ un tiers des zones présentes sous le gabarit de vol à vue.
- La présence de Natura 2000, ZNIEFF, trame verte et bleu, bosquets...

- Les servitudes d'utilités publiques notamment les servitudes de radio télécommunications
- La densité urbaine et ses servitudes techniques (axes routiers, gazoduc, réseau électrique...)

La compatibilité avec le milieu s'évalue également avec l'intervention de bureaux d'études spécialisés et indépendant afin de réaliser des expertises environnementales, paysagères, acoustiques, mais également des expertises sur le vent. Ces études sont également nécessaires à la constitution des dossiers d'autorisation environnementales que vous pourrez consulter dans leur intégralité lors des enquêtes publiques.

Les 4 projets éoliens sont compatibles avec les spécificités et enjeux du territoire.

L'ensemble des éléments techniques, réglementaires et d'orientations a donc été pris en compte dans la sélection des zones potentielles et la définition des implantations de chaque projet. Les 3 années d'études ont donc permis de définir des projets aboutis et de moindre impact dont voici ci-dessous le récapitulatif commune par commune :

Commune	Nombre d'éolienne	Puissance en MW	Production des éoliennes* (GWh)	Consommation communale* (GWh)
Vérines	4	21,2	55	9,4
Sainte-Soulle	2	8,6	20	20
Saint-Médard-d'Aunis	3	10,8	24	9
Saint-Christophe	1	5	14	6,3
La Jarrie	2	10	28	15
TOTAL	12	55,6 MW	141 GWh	59,7 GWh

Tableau 1 : Par commune éolienne production et consommation communale

*Source : Chiffres de 2019 : Agence ORE, <https://dataviz.agenceore.fr/conso-elec-gaz-par-secteur-et-territoire/>

L'ensemble des communes de l'agglomération dont celles concernées par les implantations ont une consommation électrique importante. Les éoliennes couvrent donc juste la consommation électrique de certaines communes d'implantation comme pour Sainte-Soulle ou jusqu'à 5 à 6 fois leur consommation, exemple pour Vérines.

4) Compatibilité avec le paysage et Charte Paysage en projet

L'agglomération de la Rochelle initie actuellement une étude paysagère sur les zones définies par la charte éolienne de 2018. Chaque projet fait cependant l'objet d'une étude paysagère précise intégrée dans le dossier d'autorisation environnementale. Les projets sont donc compatibles avec les enjeux paysagers et tiennent compte de leurs impacts cumulés.

Les 4 projets éoliens sont compatibles avec les enjeux paysagers.

A l'occasion de la charte paysage en cours d'élaboration, il semble nécessaire d'écarter certaines zones incompatibles avec l'éolien pour des raisons techniques comme celles présentées en **annexe 4**.

IV - L'éolien : une opportunité territoriale

1) Identifier les attentes du territoire

- Constat

Comme en témoigne l'Annexe 3, le développement des projets éoliens a été mené dans une démarche transparente et désireuse d'intégrer dès le début les élus à la définition des projets. Malgré les nombreuses sollicitations aux différentes étapes, nous avons eu peu de retours permettant une concertation et un travail commun. Pour assurer un échange constructif avec les riverains, il est préférable d'intégrer les élus à ce processus. Selon les périodes certaines raisons rendaient moins propices les échanges avec les élus :

- De 2017 à mi 2018, les élus ont travaillé sur la charte éolienne au niveau intercommunal.
- De mi-2018 à 2019, les projets Eolise sont présentés aux élus sans soulever de remarques particulières sauf l'absence d'implantation précise à ce stade, attente de certains élus.
- Fin 2019 à 2020, ont eu lieu les élections rallongées par une situation sanitaire exceptionnelle qui a logiquement mobilisée l'attention des nouveaux élus.

- La communication

L'ensemble de ces éléments ont donc limité la concertation et la communication autour des projets. Une communication optimale des projets ne peut se faire qu'avec le soutien des collectivités. Nous avons mené des actions de communication sur les projets et notamment la diffusion de lettre d'information à 9 500 foyers répartis sur 14 communes avec la réalisation d'un sondage pour identifier les attentes du territoire. La participation au sondage a été de 120 contributions auxquelles il faut ajouter deux mails reçus. A ce stade il n'a donc pas été identifié d'attente du territoire d'être acteur des projets présentés. Cependant avec l'avancement des projets, d'autres actions de communication doivent être menées à destination des riverains et des élus.

Pour cela, nous sommes accompagnés d'une agence de concertation et de communication publique, Mazars. Professionnel neutre vis-à-vis de ces projets, Mazars sera à l'écoute de chaque acteur. L'objectif des prochaines semaines est de mettre en place un diagnostic territorial afin de recueillir les perceptions des différents acteurs du territoire sur les projets. Sur cette base nous pourrons, avec l'aide des élus, créer un contexte favorable à la bonne acceptation des projets. Cette démarche personnalisée pour le territoire sera adaptée et pérenne couvrant également la future exploitation des éoliennes.

Cette première phase de diagnostic va se traduire par la mise en place d'entretiens avec les acteurs locaux et la réalisation d'une campagne de porte à porte auprès des riverains pour des entretiens qualitatifs. Nous diffuserons dans un second temps une nouvelle lettre d'information et initierons une communication auprès de la presse locale. D'autres actions de communications peuvent être menées en collaboration avec les élus du territoire. Les futures actions répondront à vos attentes, pour cela, il sera nécessaire de mener l'entretien avec le bureau d'étude Mazars qui a la charge d'identifier l'ensemble de celles-ci. L'ensemble des maires seront sollicités aux mois d'avril et mai.

- Proposition

Pour ce nouveau mandat, nous constatons une volonté des élus de se saisir du sujet éolien. Depuis 2017, les projets ont évolué et les différentes expertises ont convergé vers les implantations présentées ci-dessus. Ces implantations sont le fruit du compromis entre les enjeux identifiés par les

prestataires et d'un investissement financier conséquent. Malgré ces années de travail, nous pouvons travailler sur des évolutions des projets qui permettent une meilleure acceptabilité par les élus et les riverains.

L'ensemble des évolutions devront résulter d'un compromis entre les réalités techniques et financières et les attentes des élus et des riverains. Plusieurs propositions sont déjà envisagées depuis l'initiation des projets et certaines n'ont pu être concrétisées faute d'échanges constructifs. D'autres propositions pourront être étudiées avec une contrepartie légitime.

Une révision des projets pourra se faire dans un contexte de dialogue et sous condition d'obtention de contreparties pour les plus structurantes

2) Les mesures d'accompagnement

L'ensemble des projets doivent s'inscrire dans une démarche réglementaire ERC pour éviter, réduire, compenser. Ces mesures sont prises dans le cadre du développement du projet et visent à éviter/supprimer les impacts en amont, à réduire les impacts et compenser si les conséquences dommageables n'ont pas pu être supprimées. En plus des mesures ERC, les projets font l'objet de mesures dites d'accompagnement. Ces dernières sont des mesures volontaires qui ne répondent pas une obligation de compensation d'impact mais participent à l'intégration du projet dans son environnement.

Nous avons souhaité dès 2019 engager une réflexion avec les élus mais également les riverains sur cette thématique. La réalisation de l'enquête en ligne fin 2019 avait pour objectif notamment de recenser les attentes du territoire en matière de mesure d'accompagnement. Nous sommes à l'écoute des propositions de mesures sur lesquelles nous pourrions nous engager même pendant la phase d'instruction des projets voire au-delà.

Voici plusieurs mesures d'accompagnement recensées auprès de nos prestataires, grâce à l'enquête riverains et en contact avec des acteurs et élus du territoire.

- La création de circuits pédestre et/ou cycliste permettant une interconnexion entre les bourgs
- La plantation de haies et d'arbustes pour créer des continuités écologiques et/ou des masques visuels.
- La mise en place de suivis spécifiques pour des espèces avifaunes en collaboration avec la LPO
- Le suivi des gîtes et populations de chauves-souris avec une sensibilisation des habitants en particulier ceux concernés par les gîtes. Action qui permettrait de pérenniser les populations existantes et de travailler sur l'augmentation des effectifs de chiroptères.
- L'accompagnement des communes sur l'amélioration énergétique de leurs bâtiments.

Cette liste de mesure n'est pas exhaustive et il s'agit d'en trouver une ou plusieurs qui fassent consensus afin de prévoir un budget dédié et de préparer les actions nécessaires dès à présent.

Les mesures d'accompagnement doivent être sélectionnées avec les élus et les riverains afin de répondre aux attentes du territoire.

3) De l'éolien pour les citoyens

Dès les premiers échanges avec les élus de l'agglomération Eolise a proposé plusieurs pistes de réflexion pour intégrer activement les élus et les riverains aux projets. Nous avons évoqué la possibilité de réserver une éolienne dédiée au territoire ou celle d'intégrer le territoire au capital des sociétés projets afin d'en faire des acteurs et actionnaires. Ces propositions n'ont cependant pas été suivies

mais reste envisageable et intéressante si une attente de ce type est identifiée. Par ailleurs, la charte éolienne n'a pas relevé de volontés des élus d'être acteurs ou actionnaires des projets. Les professionnels privés sont donc incités à respecter les 14 recommandations de la charte dont une portant sur le financement participatif.

Plusieurs niveaux d'intégration du territoire sont possibles et peuvent être complémentaires. Nous sommes ouverts à l'étude de ces différentes options voire d'autres à travailler :

- La mise en place d'un **financement participatif** à destination prioritaire des riverains des projets. C'est d'ailleurs la recommandation de la charte éolienne. Le financement participatif est limité dans le temps généralement 3 à 5 années après la mise en exploitation du parc éolien. Il n'implique pas de partage de la gouvernance du parc et constitue donc le niveau le moins élevé d'engagement des citoyens. Toutefois c'est également l'option la moins risquée financièrement pour les citoyens s'agissant de financement participatif arrivant après l'obtention des autorisations.
- La création d'un **projet citoyen** : l'intégration des communes, intercommunalités et des riverains au capital des sociétés d'exploitation impliquant un partage de l'actionariat et de la gouvernance des projets. Cette option est plus risquée financièrement selon le niveau d'avancement du projet et donc du stade auquel entrent les actionnaires. Cette solution se rapproche du projet éolien d'Andilly actuellement en instruction avec une société projet privée mais qui a pour objectif de devenir citoyenne à terme. Les montants à lever sont importants et nécessitent une communication adéquate pour fédérer un nombre d'investisseurs importants.
- La mise en place d'une communauté énergétique pour de **l'autoconsommation collective**. Cette solution novatrice est en cours d'étude avec d'autres partenaires comme Enercoop. Nous pouvons mettre à disposition l'électricité produite par une éolienne directement aux riverains à un tarif avantageux. Des évolutions réglementaires récentes permettent dès à présent de mettre en place ce système bénéfique aux riverains des installations dans un rayon de 2 à 10km. Pour cela, les riverains, entreprises, collectivités... pourront consommer l'énergie produite localement via une éolienne dédiée. Cette consommation doit être organisée avec un producteur d'électricité qui proposera un second contrat de fourniture aux éventuels consommateurs.

Possibilité d'accentuer l'appropriation des projets éoliens par le territoire via diverses possibilités d'investissement par les riverains et les communes voire intercommunalité

4) Plan Hydrogène

La mise en service d'éolienne ouvre la possibilité à la collectivité de mettre en place un réseau de transport à base d'hydrogène vert. L'hydrogène serait produit et consommé sur place au bénéfice des utilisateurs des transports en commun. L'hydrogène vert d'origine ENR peut également être produit pour d'autres usages type industriel dans le cadre du plan hydrogène national.

V - Conclusion

Plusieurs actions peuvent ainsi être menées en concertation avec les élus respectant les objectifs territoriaux de s'engager durablement dans la transition énergétique. A noter que le territoire 0 carbone ne pourra se faire sans le développement de projets éoliens sur le territoire Rochelais. L'éolien doit ainsi être perçu comme une solution aux besoins de la transition énergétique d'aujourd'hui et de demain. Les propositions présentées ne sont pas exhaustives et sont une base de discussion.

Pour obtenir des informations plus généralistes sur l'éolien, nous vous invitons à consulter :

- Le site internet de la société, <https://eolise.fr/> rubrique comprendre l'éolien
- Le site internet de la FEE : <https://fee.asso.fr/>
- Les vidéos pédagogiques de l'Esprit sorcier <https://www.lespritsorcier.org/> sur l'éolien
- Le bilan électrique de RTE : <https://www.rte-france.com/>
- Mais également sur le site de l'Ademe : <https://www.ademe.fr/>

Table des matières

I – Liminaire.....	2
II - Les projets d'éoliennes d'Aunis 1,2,3,4.....	2
1) Historique simplifié des démarches de développement	2
2) Une stratégie globale	3
3) Présentation des projets.....	3
III- Des projets compatibles avec les objectifs territoriaux de l'agglomération	6
1) Compatibilité avec les documents d'orientations de l'agglomération de la Rochelle	6
2) Compatibilité avec la charte éolienne	6
3) Compatibilité avec les enjeux locaux	6
4) Compatibilité avec le paysage et Charte Paysage en projet	7
IV - L'éolien : une opportunité territoriale.....	8
1) Identifier les attentes du territoire	8
2) Les mesures d'accompagnement.....	9
3) De l'éolien pour les citoyens	9
4) Bus Hydrogène.....	10
V - Conclusion.....	11

Table des figures

Figure 1 : Projet éolien en instruction de Nord N11	4
Figure 2 : Variante d'implantation à l'étude - Projet éolien de Loiré	4
Figure 3 : Projet éolien en instruction de Laubertière	5
Figure 4 : Variante d'implantation à l'étude - Projet éolien de Puyvineux	5

Table des annexes :

- Annexe 1 : Schéma des étapes d'instruction des demandes d'autorisation environnementales
- Annexe 2 : Schéma et tableau simplifiés du calendrier des projets
- Annexe 3 : Historique des échanges commune par commune
- Annexe 4 : Contrainte aéronautique gabarit de vol à vue - explications
- Annexe 5 : Démarche d'identification des zones d'implantation potentielles

Les annexes étant conséquentes, elles vous ont été envoyées via mail en date du 12 avril 2021

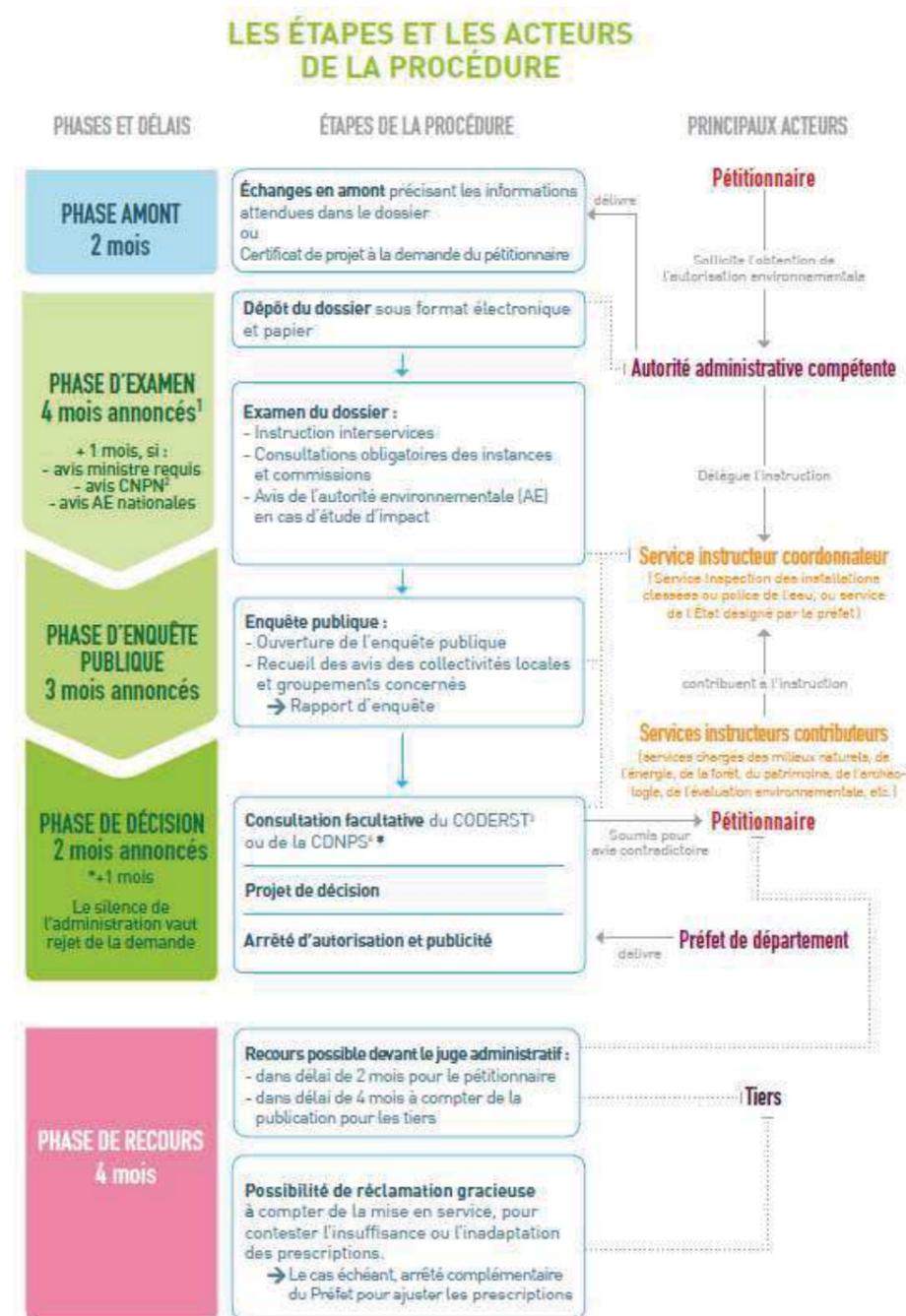
ANNEXES

Proposition de concertation entre les élus et Eolise Projet éolien de l'agglomération de la Rochelle

Table des annexes :

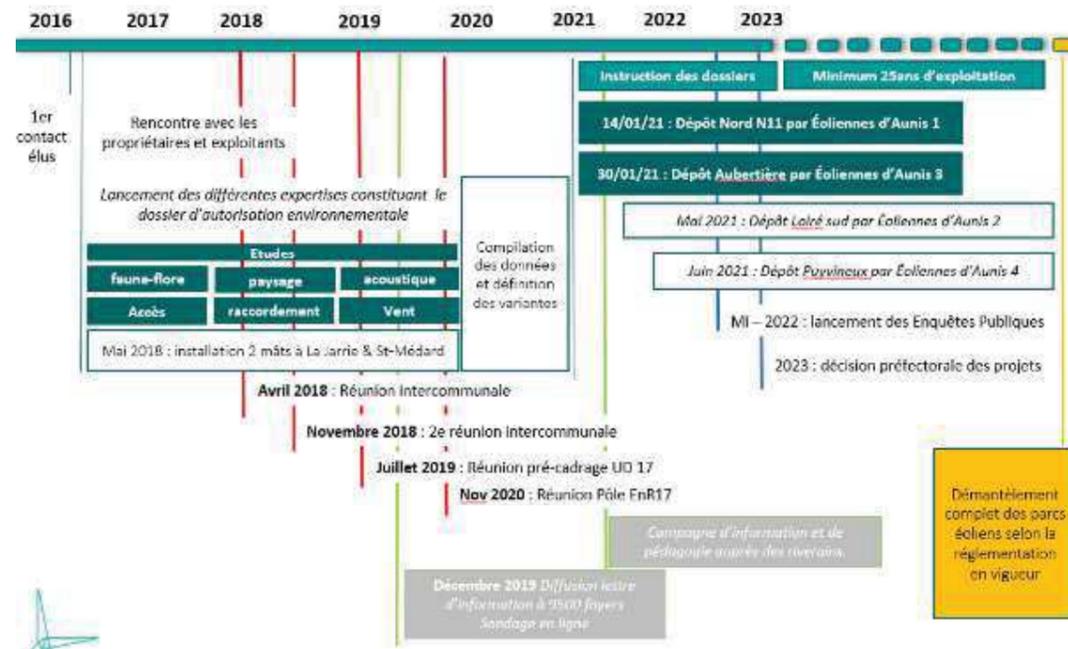
- Annexe 1 : Schéma des étapes d'instruction des demandes d'autorisation environnementales
- Annexe 2 : Schéma et tableau simplifiés du calendrier des projets
- Annexe 3 : Historique des échanges commune par commune
- Annexe 4 : Contrainte aéronautique gabarit de vol à vue - explications
- Annexe 5 : Démarche d'identification des zones d'implantation potentielles

Annexe 1 : Schéma des étapes d'instruction des demandes d'autorisation environnementales



Annexe 2 : Schéma et tableau simplifié du calendrier des projets

Date	Etapes importantes du projet
Novembre 2016	Premiers échanges avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Début 2017	Echange ou sollicitation de rencontre de toutes les communes.
Mi-2017	Début des contractualisations foncières avec les propriétaires et exploitants
Fin 2017	Lancement des expertises écologiques par NCA Environnement sur 700 hectares
25 avril 2018	Réunion intercommunale (14 communes) suite à la parution de la charte éolienne, présentation stratégie de développement de Eolise sur le territoire.
Mai 2018	Installation de 2 mâts de mesure de vent à La Jarrie et Saint-Médard d'Aunis.
2 juillet 2018	Réunion intercommunale et EPCI pour le projet Nord N11, à Sainte-Soulle.
12 décembre 2018	Réunion intercommunale et EPCI pour le projet de Puyvineux, à Croix-Chapeau.
Fin 2018	Lancement des études paysagères et patrimoniales par l'Agence Couasnon
Janvier 2019	Campagnes de mesure acoustique par Gantha,
2e trimestre 2019	Lancement des études d'impacts : volets milieux physique et humain par ENCS Environnement
2 juillet 2019	Réunion de pré-cadrage à l'UD de Charente-Maritime de la DREAL
12 septembre 2019	Rencontre du PNR du Marais poitevin et CC Aunis Atlantique au sujet du projet Nord N11
Novembre 2019	Campagne de concertation auprès de la population locale : lettre d'information et enquête en ligne.
Juin – septembre 2020	Proposition de rencontre aux nouveaux élus des communes concernées
Octobre 2020	Présentation au Pôle EnR17
Janvier 2020	Dépôt des projets de Nord N11 et de l'Aubertière



Annexe 3 : Historique des échanges communes par communes

Communauté d'agglomération de la Rochelle		
15/ 11/ 2016	Rencontre	Présentation Eolise, démarche et potentiel éolien intercommunal – Mr Denier & Mr Paillet
12/ 12/ 2016	Mail	Information sur les premiers contacts avec les élus
22/ 02/ 2017	Mail	Echange sur le règlement de voirie et la zone Atlanparc
27/ 04/ 2017	Rencontre	Présentation lancement des projets et potentiel éolien de Périgny – Mr Denier
10/ 07/ 2017	Mail	Echange sur le projet Nord N11 et la compatibilité avec la zone Atlanparc
31/ 10/ 2017	Mail	Actualité sur l'avancement de la charte éolienne intercommunale
08/ 02/ 2018	Rencontre	Présentation résultat des analyses et stratégie intercommunale – Mme Duponchel & Mr Paillet
25/ 04/ 2018	Rencontre	Réunion intercommunale – présentation stratégie de développement – Mr Denier, Gilbert, Paillet
18/ 05/ 2018	Courrier	Récapitulatif suite réunion intercommunale et avancement des projets
02/ 07/ 2018	Rencontre	Réunion intercommunale projet Nord N11 à Sainte-Soulle – Mr Denier & Mr Paillet
11/ 07/ 2018	Rencontre	Réunion à l'initiative de Croix-Chapeau – zone de Puyvineux – Mr Denier & Mr Paillet
12/ 10/ 2018	Rencontre	Présentation suivie de l'avancement des projets - Mme Duponchel & Mr Paillet
21/ 01/ 2019	Courrier	Explication étape des projets et suite du développement
14/ 03/ 2019	Mail	Récupération d'information sur les projets routiers et ferroviaires – questions sur PLUi
21/ 05/ 2019	Courrier	Information sur la demande de rencontre du service instructeur pour réunion pré-cadrage
03/ 09/ 2019	Rencontre	Présentation d'étape des projets - Mr Paillet
24/ 10/ 2019	Mail	Actualité du projet et envoi lettre d'information avant diffusion aux riverains
08/ 09/ 2020	Rencontre	Présentation préalable au dépôt des projets – Mr Le Govic & Mr Paillet
4/ 02/ 2021	Courrier	Envoi des avis de démantèlements pour les 4 sociétés au service urbanisme de l'agglomération
19/ 03/ 2021	Rencontre	Présentation des projets à Mr Blanchard, Vice-président en charge du développement en présence également de Mr Le Govic et Mr Paillet

Communauté de communes Aunis Atlantique		
27/ 07/ 2017	Mail	Proposition de rencontre de l'EPCI pour présentation projet Nord N11
02/ 07/ 2018	Rencontre	Réunion intercommunale projet Nord N11 à Sainte-Soulle – Mme Dupraz
10/ 09/ 2018	Echange	Echange téléphonique sur contexte éolien EPCI et avancement projet
24/ 10/ 2019	Mail	Actualité du projet et envoi lettre d'information avant diffusion aux riverains
12/ 09/ 2019	Rencontre	Echange sur le projet Nord N11 et le PNR - Mme Romy, une élue & Mme Dupraz
17/ 06/ 2020	Courrier	Information sur l'implantation définitive du projet Nord N11

Communauté de communes Aunis Sud		
29/ 06/ 2016	Echange	Echange téléphonique sur contexte éolien de l'EPCI – Mme Philippot
19/ 01/ 2017	Rencontre	Présentation du potentiel éolien zone Puyvineux – Mme Bernard & Mme Philippot
13/ 03/ 2018	Mail	Proposition de rencontre pour informer du projet en cours de lancement
11/ 04/ 2018	Rencontre	Lancement du projet Puyvineux – Maire d'Aigrefeuille d'Aunis & Mme Philippot
12/ 12/ 2018	Rencontre	Réunion intercommunale du projet Puyvineux avancement et étapes – Mme Philippot
18/ 10/ 2019	Courrier	Actualité du projet et envoi lettre d'information avant diffusion aux riverains
21/ 11/ 2019	Rencontre	Présentation des variantes possibles pour Puyvineux – Commune & Mme Philippot

Vérines		
23/11/2016	Courrier	Demande de première rencontre pour présenter Eolise et notre démarche
17/05/2017	Courrier	Relance suite au premier courrier - étude préliminaire au projet + identification du foncier
28/08/2017	Courrier	Relance pour une rencontre et présentation lancement du projet
27/09/2017	Rencontre	Maire et adjoints – présentation des zones Nord N11 et Loiré
16/11/2017	Courrier	Remerciement suite à la présentation
18/01/2018	Courrier	Courrier de vœux et actualité du projet
02/03/2018	Rencontre	Présentation du projet à l'AFR de Vérines
13/03/2018	Courrier	Proposition de rencontre pour officialiser le lancement du projet et les études
25/04/2018	Rencontre	Réunion intercommunale – présentation stratégie de développement – Maire et 1 ^{er} adjoint
14/05/2018	Courrier	Demande de rencontre et présentation du potentiel aux élus
11/06/2018	Courrier	Invitation à une seconde réunion dédiée au projet Nord N11
02/07/2018	Rencontre	Réunion intercommunale projet Nord N11 à Sainte-Sulle – Maire et 4 adjoints
05/10/2018	Courrier	Proposition présentation en CM - sujets : utilisation des chemins, démantèlement, projet cyclable
21/01/2019	Courrier	vœux et actualité du projet
19/07/2019	Courrier	Information sur les retours de notre rencontre avec la DREAL
11/10/2019	Rencontre	Aquitaine réseaux pour échanger sur les contraintes techniques des voiries - Maire
18/10/2019	Courrier	Actualité du projet et envoi lettre d'information avant diffusion aux riverains
15/01/2020	Courrier	Vœux, actualité du projet et fin de la concertation
05/06/2020	Courrier	Information sur l'implantation du projet et avis de démantèlement
06/07/2020	Rencontre	Présentation du projet à la Mme La Maire
27/10/2020	Rencontre	Présentation du projet au conseil municipal
02/11/2020	Mail	Envoi du support de présentation de la réunion du 27 octobre
14/12/2020	Courrier	Envoi en LRAR le Résumé Non Technique pour le projet Nord N11 puis Aubertière

Longèves		
13/03/2018	Courrier	Sollicitation pour une rencontre
22/03/2018	Rencontre	Présentation au Maire du potentiel éolien – projet Nord N11
28/05/2018	Rencontre	Présentation au maire et ses adjoints – projet Nord N11
12/04/2018	Courrier	Invitation à la réunion intercommunale du 25 avril
02/07/2018	Rencontre	Réunion intercommunale projet Nord N11 à Sainte-Sulle – Maire et adjoint
05/10/2018	Courrier	Proposition d'une présentation en CM - sujets : utilisation des chemins, démantèlement, projet cyclable
21/01/2019	Courrier	vœux et actualité du projet
19/07/2019	Courrier	Information sur les retours de notre rencontre avec la DREAL
11/10/2019	Rencontre	Aquitaine réseaux pour échanger sur les contraintes techniques des voiries - Maire
18/10/2019	Courrier	Actualité du projet et envoi lettre d'information avant diffusion aux riverains
15/01/2020	Courrier	Vœux, actualité du projet et fin de la concertation
05/06/2020	Courrier	Présentation du projet et avis de démantèlement
29/06/2020	Rencontre	Présentation du projet au Conseil Municipal
11/09/2020	Rencontre	Echange avec le conseil municipal sur les mesures d'accompagnement

Angliers		
01/12/2016	Courrier	Sollicitation pour une rencontre
12/04/2018	Courrier	Invitation à la réunion intercommunale du 25 avril
03/04/2018	Rencontre	Présentation du potentiel du projet – Conseil municipal d'Angliers
16/05/2018	Courrier	Courrier suite à la réunion du 25 avril
11/06/2018	Courrier	Invitation à une seconde réunion - 2 juillet 2018
05/10/2018	Courrier	Proposition présentation en CM - sujets : utilisation des chemins, démantèlement, projet cyclable
21/01/2019	Courrier	vœux et actualité du projet
19/07/2019	Courrier	Information sur les retours de notre rencontre avec la DREAL
18/10/2019	Courrier	Actualité du projet et envoi lettre d'information avant diffusion aux riverains
15/01/2020	Courrier	Vœux, actualité du projet et fin de la concertation
05/06/2020	Courrier	Présentation du projet / avis de démantèlement / demande de rencontre
07/08/2020	Relance	Relance téléphonique pour demande de rencontre
23/11/2020	Relance	Relance mail pour demande de rencontre
14/12/2020	Courrier	Envoi en LRAR le Résumé Non Technique pour le projet Nord N11 puis Aubertière
28/01/2021	Mail	Relance mail pour présentation des projets

Sainte-Sulle		
23/11/2016	Courrier	Demande de première rencontre
14/12/2016	Rencontre	Présentation de la société Eolise et du potentiel éolien - Maire
17/05/2017	Courrier	Relance suite au 1er courrier - étude préliminaire au projet + identification du foncier
08/06/2017	Rencontre	Présentation des projets Nord N11 Loiré et Aubertière - Maire
09/10/2017	Rencontre	Présentation des zones et initiation des études – Maire et adjoints
16/11/2017	Courrier	Remerciement suite à la présentation
18/01/2018	Courrier	Courrier de vœux et actualité du projet
13/03/2018	Courrier	Proposition de rencontre pour officialiser le lancement du projet et les études
25/04/2018	Rencontre	Réunion intercommunale – présentation stratégie de développement – Maire et adjointe
14/05/2018	Courrier	Demande de rencontre et présentation du potentiel aux élus
02/07/2018	Rencontre	Réunion intercommunale projet Nord N11 à Sainte-Sulle – Maire et 4 adjoints
05/10/2018	Courrier	Proposition présentation en CM - sujets : utilisation chemins, démantèlement, projet cyclable
06/11/2018	Conseil	Echange du conseil municipal sur l'opportunité de prendre position sur l'éolien
21/01/2019	Courrier	vœux et actualité du projet
19/07/2019	Courrier	Information sur les retours de notre rencontre avec la DREAL
11/10/2019	Rencontre	Aquitaine réseaux pour échanger sur les contraintes techniques des voiries - Maire
18/10/2019	Courrier	Actualité du projet et envoi lettre d'information avant diffusion aux riverains
15/01/2020	Courrier	Vœux, actualité du projet et fin de la concertation
05/06/2020	Courrier	Information sur l'implantation du projet Nord N11 et avis de démantèlement
10/06/2020	Echange	Échange téléphonique avec Mr le Maire qui décline notre proposition de rencontre
14/12/2020	Courrier	Envoi en LRAR le Résumé Non Technique pour le projet Nord N11 puis Aubertière
4/03/2021	Mail	Proposition de participation à la réunion publique sur l'éolien

Saint-Médard-d'Aunis		
23/11/2016	Courrier	<i>Demande de première rencontre</i>
17/05/2017	Courrier	<i>Relance suite au 1er courrier - étude préliminaire au projet + identification du foncier</i>
14/06/2019	Rencontre	<i>Présentation de la société Eolise et des zones identifiées - Maire</i>
29/06/2019	Rencontre	<i>Présentation plus détaillée de la zone Aubertière et des enjeux - Maire</i>
30/08/2017	Courrier	<i>Relance proposition présentation CM suite rencontres du mois de juin</i>
21/09/2017	Courrier	<i>Courrier dossier demande DP mât de mesure</i>
14/06/2017	Rencontre	<i>Présentation projet devant commission environnement de la commune</i>
16/11/2017	Courrier	<i>Proposition de rencontre suite à la conférence intercommunale CDA sur l'éolien</i>
18/01/2018	Courrier	<i>Courrier de vœux et actualité du projet</i>
13/03/2018	Courrier	<i>Proposition de rencontre pour officialiser le lancement du projet et les études</i>
25/04/2018	Rencontre	<i>Réunion intercommunale – présentation stratégie de développement – 1ere adjointe</i>
18/05/2018	Courrier	<i>Relance présentation en CM suite à la réunion du 25 avril</i>
30/05/2018	Délibération	<i>Délibération du conseil municipal contre projet Aubertière</i>
21/01/2019	Courrier	<i>Vœux et actualité sur le projet</i>
19/07/2019	Courrier	<i>Information sur les retours de notre rencontre avec la DREAL</i>
11/10/2019	Rencontre	<i>Aquitaine réseaux pour échanger sur les contraintes techniques des voiries - Maire</i>
18/10/2019	Courrier	<i>Actualité du projet et envoi lettre d'information avant diffusion aux riverains</i>
15/01/2020	Courrier	<i>Vœux, actualité du projet et fin de la concertation</i>
05/08/2020	Courrier	<i>Information sur l'implantation du projet Aubertière et avis de démantèlement</i>
17/12/2020	Courrier	<i>Envoi des RNT des projets de Nord N11 et de L'Aubertière</i>

Saint-Christophe		
02/12/2016	Courrier	<i>Demande de première rencontre</i>
18/08/2017	Courrier	<i>Demande de rencontre pour présentation société et démarche</i>
21/09/2017	Rencontre	<i>Présentation du projet de Puyvieux au Maire déjà concerné par projet historique</i>
16/11/2017	Courrier	<i>Proposition de rencontre suite à la conférence intercommunale CDA sur l'éolien</i>
18/01/2018	Courrier	<i>Courrier de vœux et actualité du projet</i>
25/04/2018	Courrier	<i>Invitation réunion intercommunale présentation stratégie de développement</i>
14/05/2018	Courrier	<i>Information sur avancement des projets éoliens voisins</i>
18/10/2019	Courrier	<i>Actualité du projet et envoi lettre d'information avant diffusion aux riverains</i>
15/01/2020	Courrier	<i>Vœux, actualité du projet et fin de la concertation</i>
25/09/2020	Courrier	<i>Sollicitation pour présentation des variantes et possibilité d'intégrer la commune au projet</i>
17/12/2020	Courrier	<i>Envoi des RNT Nord N11 et Aubertière</i>

Croix-Chapeau		
23/11/2016	Courrier	<i>Demande de première rencontre</i>
17/05/2017	Courrier	<i>Relance suite au 1^{er} courrier - étude préliminaire au projet + identification du foncier</i>
18/01/2018	Courrier	<i>Courrier Vœux et relance</i>

Aigrefeuille d'Aunis		
13/10/2016	Echange	<i>Echange téléphonique sur l'historique de l'éolien sur la commune – Mme Descamps</i>
01/12/2016	Courrier	<i>Demande de première rencontre</i>
04/01/2017	Echange	<i>Conversation téléphonique au sujet des contraintes locales pour l'éolien - Maire</i>
17/05/2017	Courrier	<i>Relance suite 1er courrier - étude préliminaire au projet + identification du foncier</i>
08/06/2017	Rencontre	<i>Présentation du projet et du potentiel – Mme Descamps resp DD</i>
18/01/2018	Courrier	<i>Courrier Vœux et relance</i>
08/02/2018	Rencontre	<i>Présentation de notre démarche et des études – Maire & Mme Descamps</i>
11/04/2018	Rencontre	<i>Lancement du projet Puyvieux – Maire & Mme Philippot</i>
25/04/2018	Rencontre	<i>Réunion intercommunale présentation stratégie de développement – resp. DD</i>
14/05/2018	Courrier	<i>Suite réunion intercommunale</i>
03/07/2018	Echange	<i>Conversation sur l'actualité du projet et la perception de l'éolien par EPCI – resp. DD</i>
12/12/2018	Rencontre	<i>Réunion intercommunale du projet Puyvieux avancement et étapes – Maire et resp DD</i>
21/01/2019	Courrier	<i>Vœux et actualité du projet Puyvieux</i>
19/07/2019	Courrier	<i>Information sur les retours de notre rencontre à la DREAL - et mesures accompagnements</i>
18/10/2019	Courrier	<i>Actualité du projet et envoi lettre d'information avant diffusion aux riverains</i>
21/11/2019	Rencontre	<i>Présentation des variantes possibles pour Puyvieux – Maire, Mme Philippot & Mme Descamps</i>
15/01/2020	Courrier	<i>Vœux, actualité du projet et fin de la concertation</i>
25/09/2020	Courrier	<i>Sollicitation pour présentation des variantes et choix prochain de l'implantation définitive</i>
17/12/2020	Courrier	<i>Envoi des RNT Nord N11 et Aubertière</i>

La Jarrie		
25/10/2016	Echange	<i>Echange téléphonique au sujet de l'historique de l'éolien sur la commune</i>
23/11/2016	Courrier	<i>Demande de première rencontre</i>
1/12/2016	Mail	<i>Information suite rencontre de la CDA de la Rochelle</i>
17/05/2017	Courrier	<i>Relance suite au premier courrier - étude préliminaire au projet + identification du foncier</i>
28/06/2017	Rencontre	<i>Rencontre - Présentation du potentiel – Responsable urbanisme et adjoint</i>
21/09/2017	Courrier	<i>Courrier demande de DP mât de mesure La Jarrie</i>
23/10/2017	Courrier	<i>Courrier DP mât La Jarrie - pièce complémentaire</i>
16/11/2017	Courrier	<i>Proposition de rencontre suite à la conférence intercommunale CDA sur l'éolien</i>
18/01/2018	Courrier	<i>Courrier de vœux et actualité du projet</i>
13/03/2018	Courrier	<i>Proposition de rencontre pour officialiser le lancement du projet et les études</i>
25/04/2018	Rencontre	<i>Réunion intercommunale présentation stratégie de développement – Maire & resp urbanisme</i>
14/05/2018	Courrier	<i>Sollicitation rencontre du CM présentation projet</i>
12/12/2018	Rencontre	<i>Réunion intercommunale du projet Puyvieux avancement et étapes – 4 conseillers et adjoints</i>
21/01/2019	Courrier	<i>Vœux et actualité du projet Puyvieux</i>
19/07/2019	Courrier	<i>Information sur les retours de notre rencontre à la DREAL - et mesures accompagnements</i>
18/10/2019	Courrier	<i>Actualité du projet et envoi lettre d'information avant diffusion aux riverains</i>
15/01/2020	Courrier	<i>Vœux, actualité du projet et fin de la concertation</i>
25/09/2020	Courrier	<i>Sollicitation pour présentation des variantes et choix prochain de l'implantation définitive</i>
17/12/2020	Courrier	<i>Envoi des RNT de Nord N11 et De l'Aubertière</i>
11/03/2021	Rencontre	<i>Présentation de notre démarche à la commission urbanisme de la commune</i>

13/03/2018	Courrier	Actualité du projet et demande de rencontre du conseil municipal
25/04/2018	Rencontre	Réunion intercommunale présentation stratégie de développement – Maire & 1 ^{er} adjoint
16/05/2018	Courrier	Suite réunion intercommunale
11/07/2018	Rencontre	Réunion à l'initiative de Croix-Chapeau – zone de Puyvineux – Maire adjoints et EPCI
12/12/2018	Rencontre	Réunion intercommunale du projet Puyvineux avancement – Maire et 4 adjoints
22/11/2018	Courrier	Invitation à la réunion intercommunale
21/01/2019	Courrier	Vœux et actualité du projet
19/07/2019	Courrier	Information sur les retours de notre rencontre à la DREAL - et mesures accompagnements
18/10/2019	Courrier	Actualité du projet et information sur diffusion lettre d'information vers les riverains
15/01/2020	Courrier	Vœux, actualité du projet et fin de la concertation
25/09/2020	Courrier	Sollicitation pour présentation des variantes et choix prochain de l'implantation définitive
17/12/2020	Courrier	Envoi des RNT Nord N11 et Aubertière

Andilly		
18/10/2019	Courrier	Actualité du projet et information sur diffusion lettre d'information vers les riverains
15/01/2020	Courrier	Vœux, actualité du projet et fin de la concertation
17/12/2020	Courrier	Envoi des RNT Nord N11

Saint-Ouen-d'Aunis		
18/10/2019	Courrier	Actualité du projet et information sur diffusion lettre d'information vers les riverains
15/01/2020	Courrier	Vœux, actualité du projet et fin de la concertation
17/12/2020	Courrier	Envoi des RNT Nord N11

Nuaille d'Aunis		
18/10/2019	Courrier	Actualité du projet et information sur diffusion lettre d'information vers les riverains
15/01/2020	Courrier	Vœux, actualité du projet et fin de la concertation
17/12/2020	Courrier	Envoi des RNT Nord N11

Bourgneuf		
25/04/2018	Rencontre	Réunion intercommunale présentation stratégie de développement – Maire
18/10/2019	Courrier	Actualité du projet et information sur diffusion lettre d'information vers les riverains
28/10/2019	Echange	Echange téléphonique avec le maire sur perception de l'éolien par le conseil municipal
07/11/2019	Rencontre	Présentation des projets éoliens voisins au conseil municipal
15/01/2020	Courrier	Vœux, actualité du projet et fin de la concertation
17/12/2020	Courrier	Envoi des RNT Aubertière

Montroy		
25/04/2018	Courrier	Invitation réunion intercommunale présentation stratégie de développement
18/10/2019	Courrier	Actualité du projet et information sur diffusion lettre d'information vers les riverains
18/10/2019	Courrier	Actualité du projet et information sur diffusion lettre d'information vers les riverains
15/01/2020	Courrier	Vœux, actualité du projet et fin de la concertation
17/12/2020	Courrier	Envoi des RNT Aubertière

Annexe 4 : Contrainte aéronautique gabarit de vol à vue - explications

Dès avril 2018, Eolise a souligné l'importance du réseau VFR qui grève une part importante du territoire dont plusieurs zones potentielles à l'éolien ont été écartées pour cette raison.

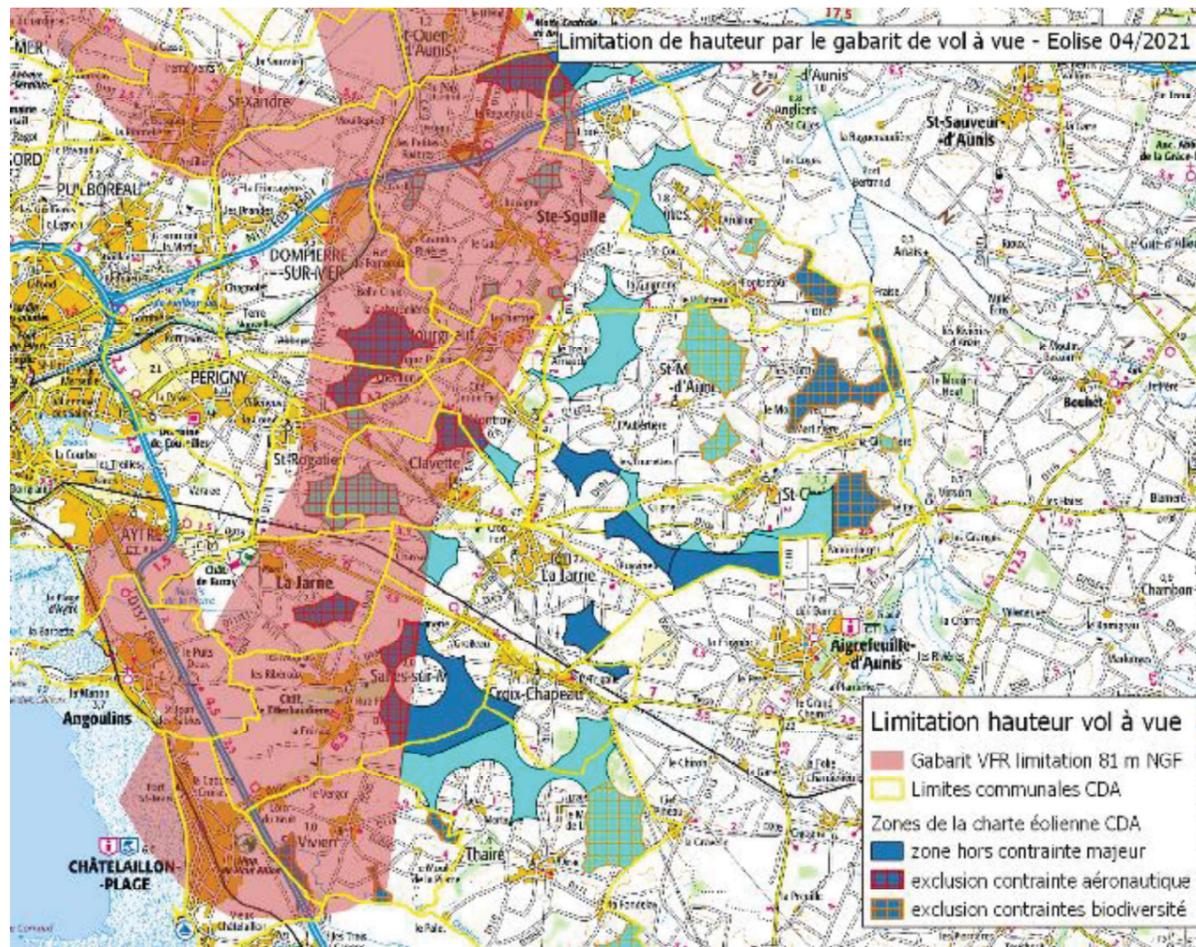
Le gabarit VFR (pour Visual Flight Rules) est destiné aux avions qui volent à vue contrairement aux avions IFR qui eux volent aux instruments. L'aérodrome de la Rochelle Ile de Ré dispose de plusieurs points constituant le réseau VFR. La carte jointe est extraite de la dernière fiche aérodrome de novembre 2020. Les points N, E et S de la carte sont les plus à l'est du territoire. L'altitude maximum de vol entre ces points est limitée car les trajectoires croisent celles des avions IFR. C'est la raison pour laquelle il s'agit d'un VFR spécial, avec une altitude basse imposée. L'altitude maximum entre ces points est de 700 pieds par rapport à l'altitude de l'aérodrome. C'est l'indication 700 AAL Max que l'on peut lire le long des trajets entre ces points.



Pour connaître l'altitude maximale il faut réaliser le calcul suivant :

Hauteur de la piste de l'aérodrome 18 m NGF+ 700 pieds soit 213 m - la MFO (marge de franchissement d'obstacles) soit 150 m. Au final, on trouve 81 m NGF (par rapport au niveau de la mer). Cette limite empêche toute implantation d'éolienne a fortiori car il faut prendre en compte la hauteur du terrain d'implantation soit environ 63 m de hauteur restante.

Cette limitation de hauteur s'applique autour d'un large gabarit consultable sur la carte jointe. Cette contrainte exclut de nombreuses zones sur plusieurs communes dont certaines étudiées en 2018 et 2019 par Eolise et écartée pour cette raison. Environ un tiers des zones cartographiées dans la charte éolienne de la CDA sont à exclure sur cet unique critère. Une note dédiée de CGX aéronautique peut être réalisée à nos frais si nécessaire. Il est donc utile de ne pas considérer ces zones sauf à stopper l'activité de l'aérodrome de la Rochelle ce qui n'est pas envisagé actuellement.



Annexe 5 : Démarche d'identification des zones d'implantation potentielles

Les pages suivantes sont des extraits d'un chapitre des différentes études d'impact qui précisent notre démarche et notre recherche de compatibilité avec le territoire.

D'après l'article R.122-5 du Code de l'Environnement (II, 7°), « une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage, en fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine » doit être présentée dans le dossier d'étude d'impact sur l'environnement.

Le nombre, la localisation, la puissance, la taille et l'envergure des éoliennes, ainsi que la configuration des aménagements connexes (pistes, poste, liaisons électriques, etc.) résultent d'une démarche qui débute très en amont du projet éolien. C'est une approche par zoom qui permet de sélectionner les territoires les plus intéressants ; au sein de ces territoires, les sites les plus favorables. Au sein de ces sites, différents scénarios et différentes variantes de projet sont envisagés et évalués au regard des enjeux environnementaux et sanitaires.

En raison de contraintes techniques diverses et variées, la variante retenue n'est pas nécessairement la meilleure du point de vue environnemental ou du point de vue d'une expertise thématique. L'objet de l'étude d'impact est de tendre vers la meilleure solution, mais à défaut, elle devra permettre de trouver le meilleur compromis.

Après avoir rappelé les raisons du développement de l'éolien à l'échelle européenne, nationale et régionale, cette partie sur les raisons du choix du projet expliquera la démarche de sélection du site retenu, synthétisera les différents scénarios et variantes possibles et envisagés par le porteur de projet, ainsi que les raisons pour lesquelles le projet final a été retenu.

A noter que les projets s'inscrivent dans une logique de développement de l'éolien cohérente et globale à l'échelle des territoires de l'Agglomération de la Rochelle, de la communauté de communes Aunis Sud et de la communauté de communes Aunis Atlantique. Pour ce faire, Eolise a réfléchi à une stratégie d'implantation groupée de quatre projets éoliens menés en simultanément : chaque projet faisant l'objet d'un dossier d'autorisation à part entière (cf. carte ci-contre présentant les quatre zones d'implantation potentielle à l'étude par Eolise).

Pour la recherche d'une cohérence globale d'implantation, le choix des territoires puis des secteurs s'est opéré en parallèle, de même que la concertation. La démarche de développement de projet menée par Eolise est donc commune aux quatre dossiers présentés par le porteur de projet et fera l'objet d'une partie commune aux quatre dossiers d'autorisation.



Carte 1 : Localisation des quatre projets à l'étude par Eolise

4.1 Contexte national et régional

4.1.1 Une politique nationale en faveur du développement éolien

L'Union Européenne a adopté le paquet Energie Climat le 12 décembre 2008. Cette politique fixe comme objectif à l'horizon 2020 de porter la part des énergies renouvelables à 20% de la consommation totale de l'Union Européenne contre 12,5 % en 2010.

En France, la loi Grenelle I, modifiée par l'arrêté du 24 avril 2016 relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables, confirme les objectifs européens en fixant à un minimum de 23 % la part des énergies renouvelables dans les consommations nationales en 2020. La France doit installer 19 000 MW d'éolien terrestre d'ici 2020 et entre 21 800 et 26 000 MW d'éolien terrestre d'ici 2023, sachant que la puissance installée en France était de 16 494 MW fin 2019¹.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité.

La France a présidé et accueilli la 21^{ème} Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11), du 30 novembre au 11 décembre 2015. Un accord a été pris à l'issue de cette conférence : il confirme l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température au-dessous de 2°C. Les pays les plus avancés économiquement ont déjà inclus les énergies renouvelables dans leur mix énergétique, et ont prévu de renforcer leur utilisation afin d'atteindre leurs objectifs d'atténuation.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), prévue à l'article 176 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), s'inscrit en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) publiée le 18 novembre 2015. La PPE permettra de décliner de façon opérationnelle les orientations de la politique énergétique fixées par la LTECV. Approuvée par le décret n°2020-456 du 21 avril 2020, elle constitue un élément essentiel de la transition énergétique. Elle prévoit de :

- réduire fortement la consommation d'énergie (-7,6% en 2023) et en particulier la consommation d'énergies fossiles (-20% en 2023), au bénéfice du pouvoir d'achat des ménages, de la compétitivité des entreprises, et de l'indépendance énergétique de la France,
- augmenter en 2023 de plus de 50% la capacité installée des énergies renouvelables électriques par rapport à 2017 et augmenter en 2023 de plus de 50% la production de chaleur renouvelable par rapport à 2014,
- développer la mobilité propre au travers du déploiement des modes actifs, collectifs, et partagés, et d'une diversification de nos carburants vers l'électricité et le gaz naturel véhicule,

- réduire la production d'électricité d'origine nucléaire, en réponse à l'évolution de la consommation électrique et au développement des énergies renouvelables,
- rendre le système énergétique de demain plus flexible et résilient aux chocs de toute nature, grâce à des orientations permettant de développer le stockage, de promouvoir l'autoconsommation ou bien encore de déployer les réseaux de chaleur.

Des objectifs pour 5 ans, filière par filière, y sont fixés. Pour la production d'électricité d'origine éolienne, il est actuellement de 24 100 MW en 2023.

Des mesures spécifiques à l'éolien terrestre sont également publiées :

- rendre obligatoire d'ici 2023 le recyclage des matériaux constitutifs des éoliennes lors de leur démantèlement,
- généraliser le principe d'une excavation totale des fondations éoliennes lors du démantèlement et augmenter le montant des garanties financières pour tenir compte des nouvelles technologies,
- mettre en place un dispositif pour que le développement de l'éolien soit plus équilibré au niveau national et éviter les risques de saturation. Des propositions seront faites en 2020,
- favoriser la réutilisation des sites éoliens en fin de vie pour y réimplanter des machines plus performantes.

Une analyse plus détaillée de la PPE est consultable dans le chapitre 8 de l'étude d'impact, titre 8.4.

Les quatre projets éoliens s'inscrivent dans cette démarche nationale.

4.1.2 Des sites compatibles avec le Schéma Régional Eolien

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de Poitou-Charentes définissait un scénario cible pour les énergies renouvelables qui prévoyait :

- d'atteindre une réduction des consommations d'énergies de 20 % à l'horizon 2020 et de 38 % à l'horizon 2050, tout secteur confondu.
- une réduction de 20 % (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020 et une réduction de 75 % (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050.
- de tripler à minima la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale d'énergie finale d'ici 2020, soit un objectif plancher de 26 % et une ambition de 30 %.

Les quatre projets éoliens ont été développés dans le cadre de ces objectifs.

Le Schéma Régional Eolien du Poitou-Charentes (SRE - annexe du SCRAE) a été acté par un arrêté préfectoral le 29 septembre 2012. Il fixait un objectif de 1 800 MW d'ici 2020. D'après la carte des zones favorables définies dans le SRE Poitou-Charentes (cf. ci-contre) :

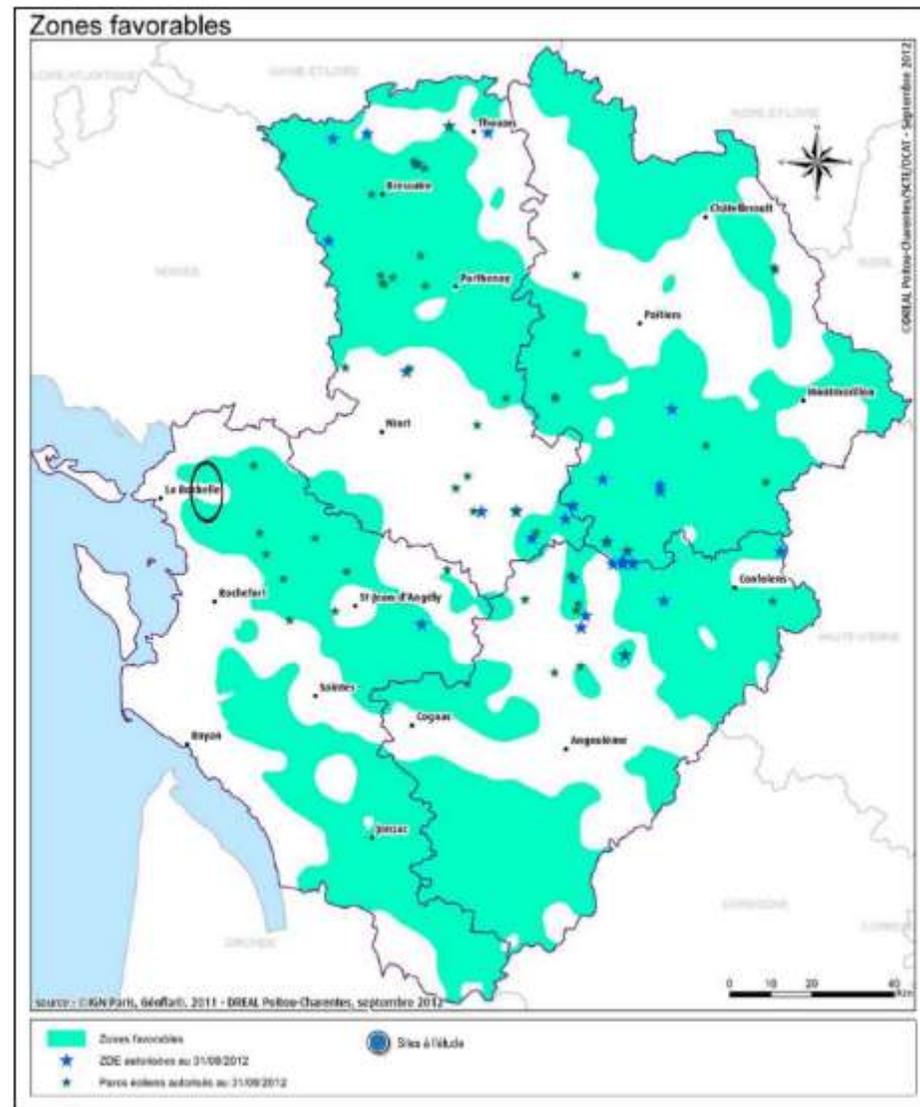
- le projet Nord N11 se situe dans une "zone favorable au développement de l'éolien",
- le projet Loirè se situe majoritairement dans une "zone favorable au développement de l'éolien" ; toutefois elle se localise également au droit de la servitude T5 de l'aéroport de la Rochelle qui impose un plafond aérien de 171 m NGF ; le projet de Loirè prend en compte et respecte cette contrainte de hauteur,
- le projet de l'Aubertière se situe pour partie dans une "zone favorable au développement de l'éolien". En effet cette zone se situe également au droit de la servitude T5 de l'aéroport de la Rochelle ; toutefois le projet de l'Aubertière prend en compte et respecte cette contrainte de hauteur,
- le projet Puyvineux se situe dans une "zone favorable au développement de l'éolien".

Page suivante, une carte plus précise des contraintes par une approche typologique est présentée au droit de chaque zone d'implantation potentielle d'après les données du SRE Poitou-Charentes.

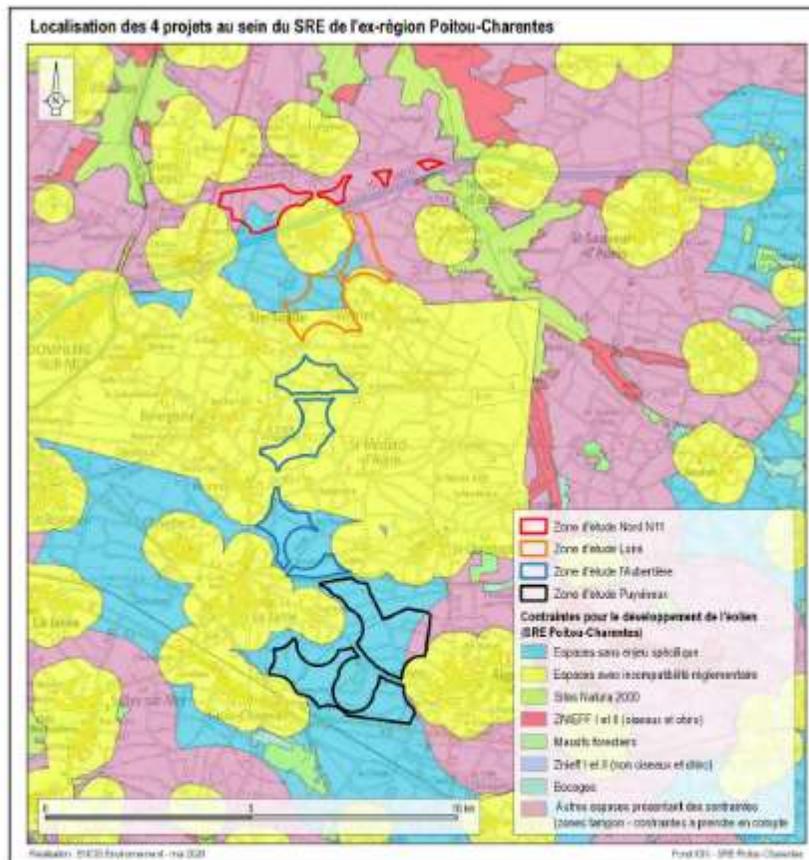
Pour ce qui est de la zone de l'Aubertière, les deux secteurs les plus au nord sont classés dans « les espaces avec incompatibilité réglementaire » en raison de la proximité de l'aéroport de La Rochelle et des servitudes et contraintes s'y rattachant. Toutefois, comme cela sera analysé, le projet a été défini pour être compatible avec ces enjeux. Les deux secteurs les plus au sud se situent dans des « espaces sans enjeux spécifiques ».

A noter également que dans le cadre du SRE, toutes les communes d'implantation potentielle des quatre projets d'Eolise sont favorables à l'éolien.

Rappelons cependant que la cour administrative d'appel de Bordeaux a annulé le SRE Poitou-Charentes par arrêté du 4 avril 2017, et que le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine, approuvé en mars 2020, a intégré les éléments de ce document aujourd'hui caduc (cf. titre suivant sur le SRADDET).



Carte 2 : Localisation des quatre projets étudiés au sein du SRE de Poitou-Charentes



Carte 3 : Carte du SRE Poitou-Charentes via-à-vis des 4 projets éoliens – Approche typologique du territoire

4.1.3 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Conformément à la loi NOTRe, chaque Région doit élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), dans le but de réduire les déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie. Il remplacera le SRADT et intégrera plusieurs schémas sectoriels, dont le SRCAE, le SRCE, le SRIT, et le PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets), qui deviendront alors caducs. Il doit par ailleurs être compatible avec le SDAGE et le PGRI, et respecter les règles d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique.

Chaque SRADDET contiendra 3 types de documents : le rapport de présentation (objectifs du schéma), le fascicule de règles générales et les annexes.

La Région est garante de l'organisation d'une large concertation sur la définition de ces objectifs et de ces règles, dont la réussite repose également sur la mobilisation de ses territoires, de ses partenaires et de ses habitants.

En Nouvelle-Aquitaine, le SRADDET Nouvelle-Aquitaine a été approuvé le 27 mars 2020. Il repose sur trois grandes orientations :

- une Nouvelle-Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois ;
- une Nouvelle-Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux ;
- une Nouvelle-Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous.

Chaque orientation est déclinée en objectifs stratégiques, 14 au total, pour une meilleure lisibilité des priorités régionales. Ces objectifs stratégiques regroupent eux-mêmes plusieurs objectifs, 80 au total, qui se réfèrent à un domaine de référence du schéma.

Concernant la trajectoire de transition énergétique, le SRADDET confirme l'ambition annoncée, avec une « augmentation de la part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie de 22 % en 2015 à 32 % en 2020, 50 % en 2030 et à 100 % en 2050. ».

Cette volonté est notamment traduite dans l'objectif 51, qui est de « Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable ». Les objectifs de puissance installée pour l'éolien terrestre sont d'atteindre 1 800 MW en 2020 puis 4 500 MW en 2030 et 7 600 MW en 2050. En comparaison, la puissance installée en 2018 était de 875 MW ; mi 2019, la puissance installée était de 1 000 MW.

Les orientations prioritaires pour l'éolien sont :

- le rééquilibrage infrarégional pour capter les gisements de vents « moyens » ;

- la territorialisation des projets et l'implication directe des collectivités locales et des habitants y compris via investissements ;
- la valorisation maximale des capacités de repowering permettant de limiter, en zone densément équipée, le nombre de nouveaux mâts à installer ;
- le développement du power-to-gas en lien avec les dynamiques régionales « gaz renouvelables » et « énergies et stockage » ;
- à l'échelle de l'intercommunalité, une vigilance spécifique est portée à la mise en cohérence entre le PCAET, les démarches et type TEPOS, le SCOT et les PLU(i) ou cartes communales.

Le projet de l'Aubertière s'inscrit dans la politique de développement des énergies renouvelables fixée par le document. Notons que le Fascicule des règles du SRADDET, seul document opposable du schéma, ne fait aucunement référence à l'énergie éolienne.

4.2 Contexte local de l'énergie éolienne

4.2.1 Les documents cadre de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle

Sont présentés ci-dessous le Schéma Directeur de l'Energie de la CDA de la Rochelle, le projet d'Agglomération 2030 de la Rochelle et la charte éolienne communautaire.

4.2.1.1 Le Schéma Directeur de l'Energie

La Communauté d'Agglomération de la Rochelle (CDA) a approuvé le 4 novembre 2016 son « Schéma Directeur de l'Energie », validant ainsi ses ambitions pour 2030 en matière de sobriété énergétique, de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable.

Les principaux objectifs de ce schéma ont été retranscrits dans le Plan d'Aménagement Durable et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui a été approuvé en décembre 2019. Ils impliquent notamment de faire appel à tous les gisements d'énergie disponibles localement : solaire photovoltaïque et thermique, méthanisation, éolien, biomasse...

Parmi toutes ces énergies, le rôle de l'éolien sera prépondérant, puisqu'il est envisagé dans ce schéma que d'ici 2030, 40 % de l'énergie produite par des sources renouvelables (soit 355 GWh) provienne de l'éolien, ce qui équivaut d'après leur calcul à environ 40 éoliennes de 3 MW à 3 000 heures équivalent.

A ce jour, sur le territoire de la CDA de la Rochelle, aucun projet éolien n'est en cours d'exploitation, ni autorisé, ni en cours d'instruction.

4.2.1.2 Le projet d'Agglomération de la Rochelle 2030

Le Projet d'Agglomération de la Rochelle 2030, approuvé par le Conseil Communautaire le 14 décembre 2017, s'est nourri des réflexions engagées depuis trois ans sur le territoire et en fait la synthèse sans toutefois fixer un cadre rigide. « Il fixe un cap pour le territoire et les quinze prochaines années » afin de faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux actuels et à venir. Sur la thématique des énergies renouvelables, ce document a repris les objectifs fixés dans le Schéma Directeur de l'Energie.

En effet, l'Agglomération annonce le souhait de poursuivre et d'amplifier une transition énergétique volontariste et ambitieuse et notamment de « développer les réseaux d'énergie et la production des énergies renouvelables sur le territoire », avec comme objectif fort de multiplier par six la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, notamment en maintenant les objectifs éoliens précédemment cités.

« Pour renforcer cette dynamique et atteindre les objectifs fixés, l'agglomération et les parties prenantes doivent :

- identifier les potentialités des différentes sources d'énergies renouvelables,
- identifier les zones potentielles d'installation des énergies renouvelables,
- développer les programmes de développement des énergies renouvelables en concertation avec l'ensemble des parties prenantes ».

Ce document reprend bien les ambitions et les objectifs fixés par le Schéma Directeur de l'Energie et le rôle de la charte éolienne dans le développement de l'éolien sur le territoire.

4.2.1.3 La charte éolienne communautaire

Au regard de cette ambition de développement, il est apparu nécessaire à la CDA de la Rochelle de créer un document cadre pour un développement de qualité de l'éolien sur son territoire : une charte éolienne.

Cette charte, qui n'a pas de valeur réglementaire, est le fruit d'une démarche volontaire menée par différents groupes de travail (composés d'élus des communes de l'Agglomération) qui se sont mobilisés pour définir des zones de développement de l'éolien sur le territoire et encadrer, accompagner les projets et les développeurs par ce document.

« Il apparaît nécessaire de créer un contexte favorable à son développement, mais également de poser un cadre pour garantir la qualité des projets » (Charte éolienne communautaire).

L'idée est de garantir la qualité et l'acceptabilité de tout projet d'implantation d'éoliennes sur l'agglomération mais aussi de favoriser et maîtriser le développement de cette énergie sur leur territoire. Par cette charte, ils souhaitent cadrer les relations entre les professionnels de l'éolien et les acteurs du territoire, de favoriser l'ancrage local du projet et de poser des contraintes techniques (éloignement des habitations, intégrations paysagères...).

La charte éolienne a été approuvée par le Conseil Communautaire le 29 mars 2018. Elle se compose :

- de 14 mesures dont la plupart contribuent à cadrer les relations entre professionnels de l'éolien et acteurs du territoire. Sont également abordés l'ancrage local des projets (recours à des prestataires locaux, au financement participatif...), ainsi que certains aspects techniques devant amener une acceptation la plus large possible de l'énergie éolienne. Ces 14 mesures seront détaillées au paragraphe 4.3.2 au regard des projets portés par Eolise ;

- d'une carte de l'agglomération (cf. page suivante) sur laquelle les communes ont identifié, parmi les secteurs situés à plus de 500 m et 650 m des habitations, ceux qu'elles souhaitaient voir explorer en priorité par les développeurs (sans prise en compte des autres contraintes et servitudes qui s'appliquent à de tels projets), ceux qu'elles ne souhaitent pas priorisées dans un premier temps et ceux qui sont écartés en raison de fortes contraintes.

Il faut toutefois modérer la pertinence de cette carte, puisqu'il y manque de nombreuses contraintes auxquelles sont soumis les projets éoliens, ainsi que la localisation précise de certaines habitations.

« L'implantation d'un parc éolien est toutefois soumise à de nombreuses autres contraintes non prises en compte dans l'établissement de cette carte, soit qu'elles puissent faire l'objet d'interprétations subjectives, soit qu'elles nécessitent une analyse au cas par cas » (Charte éolienne communautaire).

Ainsi, les zones d'implantation potentielle doivent nécessairement être affinées.

4.2.1.4 Rétribution financière aux communes

Toujours dans l'objectif de favoriser le développement des projets éoliens, il a été acté par le Conseil Communautaire que 50 % de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) éoliennes perçu par l'EPCI soit reversé aux communes qui accueillent et soutiennent l'implantation d'un parc éolien sur leur territoire, recevant ainsi une compensation financière pour leur engagement dans le développement des énergies renouvelables.

Cette disposition est toujours en vigueur.

4.2.2 Positionnement des communautés de communes Aunis Sud et Aunis Atlantique

4.2.2.1 Communauté de communes Aunis Sud

La commune d'Aigrefeuille-d'Aunis (pour le projet Puyvineux) fait partie de la communauté de communes Aunis sud. Aucun document spécifique à l'éolien n'existe sur le territoire. Toutefois la politique locale actuelle en termes de développement de l'éolien, sur son territoire, n'est plus favorable et vise plutôt à limiter son développement.

Cela se traduit notamment à travers son PADD (PLUI en cours d'élaboration devant être approuvé début 2020) ; la communauté de communes souhaite maîtriser le développement de cette activité et formule des préconisations pour l'implantation des éoliennes comme l'évitement des trames vertes et bleues et des zones à enjeux environnementaux, et l'évitement du phénomène d'émiettement des territoires. Le projet de l'Aubertière n'est pas concerné par cette communauté de communes mais le projet de Puyvineux répond à ces préconisations.

Trois parcs éoliens sont déjà en exploitation sur son territoire (parc éolien de Péré – 4 éoliennes, parc éolien de Saint-Crépin – 6 éoliennes, ferme éolienne de Marsais 1 – 8 éoliennes). L'extension du parc éolien de Péré est en cours de construction. Un projet est autorisé et 6 sont en cours d'instruction (cf. carte page suivante).

4.2.2.2 Communauté de communes Aunis Atlantique

Les communes de Longèves et d'Angliers pour le projet Nord N11 appartiennent à cette communauté de communes. Si aucun document spécifique à l'énergie éolienne n'existe sur ce territoire, cette communauté de communes affiche une position volontariste de développement de l'éolien avec la redistribution aux communes de 65 % de l'IFER éolien.

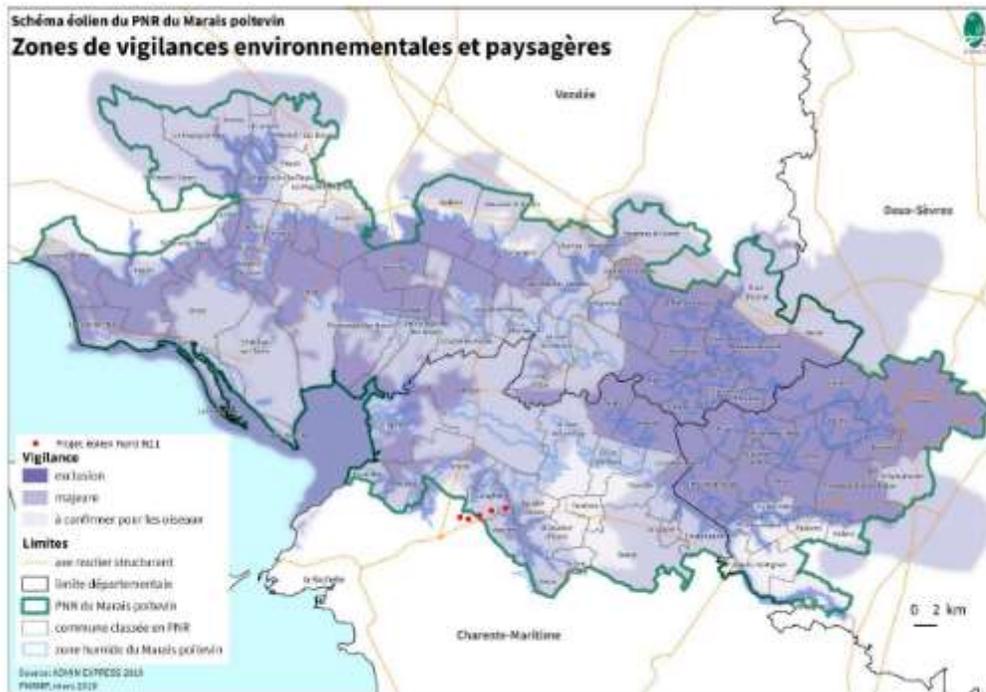
Les axes du PADD du PLUI en cours d'élaboration (approbation prévue courant 2020) vont également dans le sens du développement des projets éoliens. L'orientation n°1 souhaite « *Accompagner la transition énergétique* », avec notamment l'objectif de « *promouvoir l'installation des éoliennes en tenant compte des enjeux paysagers, patrimoniaux, écologiques et agricoles, et en recherchant une répartition équitable et équilibrée des futurs parcs éoliens sur l'ensemble du territoire* ».

Deux parcs éoliens sont déjà en exploitation sur ce territoire (parc éolien de Longèves – 3 éoliennes, et parc éolien de Moindreux Energies – 9 éoliennes) ; 2 autres sont en cours d'instruction (cf. carte page suivante).

Notons que la Communauté de Communes Aunis Atlantique fait partie du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin qui en plus de sa charte, a récemment publié une stratégie de développement de l'éolien sur son territoire, avec notamment une carte de vigilances environnementales et paysagères.

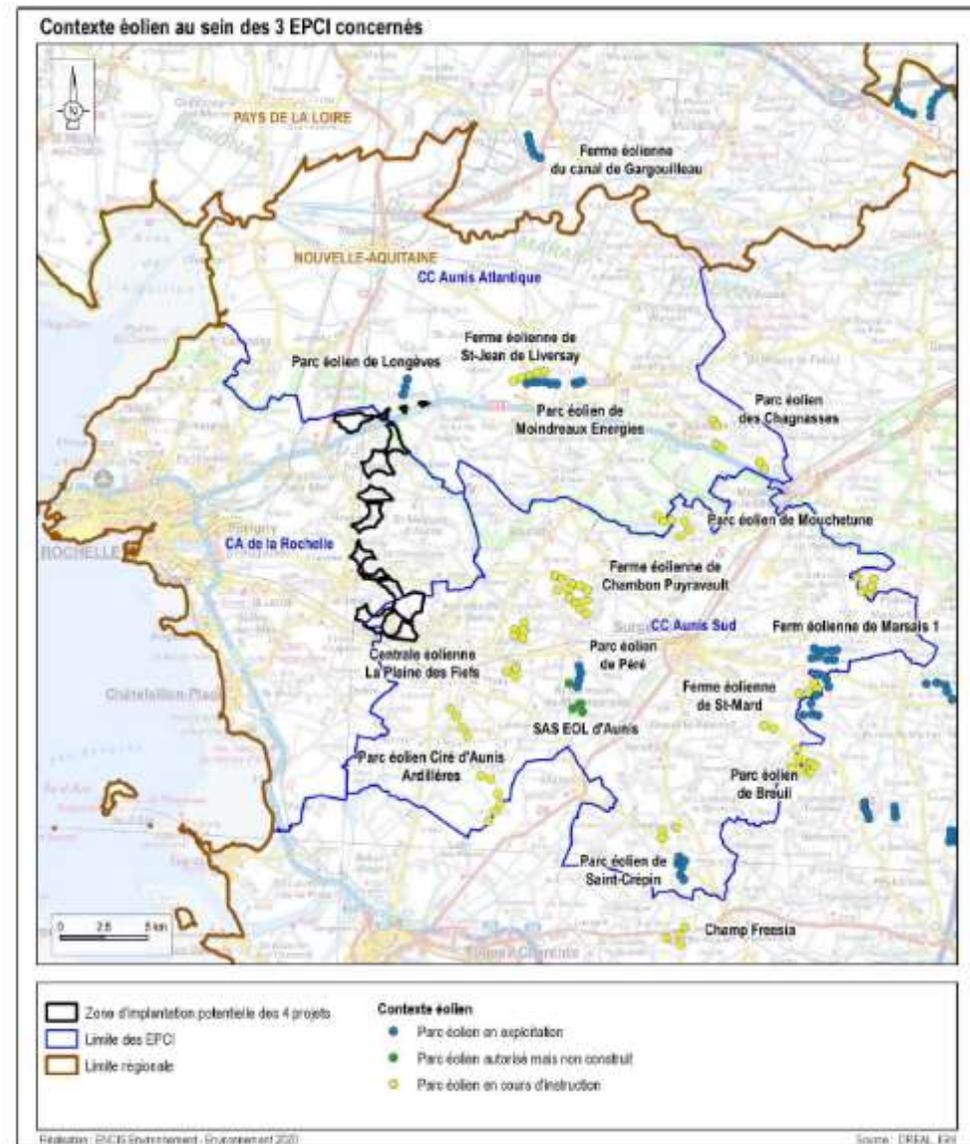
Au regard de cette carte, 3 éoliennes du projet Nord N11 se situent dans le PNR du Marais poitevin en zone de vigilance majeure (cf. carte ci-après). Compte tenu de l'engagement de la Communauté de Communes à respecter la charte d'engagement du PNR et ses orientations, mais aussi la volonté de la société Eolise de développer un projet en adéquation avec l'ensemble des acteurs locaux et des enjeux présents, Eolise a rencontré en septembre 2019 une juriste et chargée de mission EnR au PNR (Gaëlle Romy), accompagné d'une élue et d'une chargée de mission de la communauté de communes Aunis Atlantique.

Les enjeux du PNR ont été intégrés avec attention dans l'étude d'impact faune-flore du projet Nord N11.



Carte 5 : Localisation du projet Nord N11 au sein du schéma éolien du PNR du Marais Poitevin

Les quatre projets portés par Eolise se situent donc sur des territoires soit déjà concernés par l'éolien, soit avec une politique ambitieuse de développement sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Rochelle où tout reste à faire.



Carte 6 : Contexte éolien au sein des trois EPCI concernés par les quatre projets

4.3 Présentation de la démarche du choix des sites d'impantation

Le choix de développer des projets sur le territoire de l'agglomération de la Rochelle et des EPCI limitrophes est issu de trois principaux facteurs :

- la proximité territoriale de l'agence d'Eolise, basée à Chasseneuil-du-Poitou au nord de Poitiers en Nouvelle-Aquitaine, ce qui permet une meilleure connaissance du territoire et de ses enjeux, et une plus grande proximité avec les acteurs locaux,
- le contexte politique volontariste de la communauté d'agglomération de la Rochelle et de la communauté de communes Aunis Atlantique,
- l'absence de parcs éoliens en exploitation sur le territoire de la CDA de la Rochelle malgré une politique ambitieuse.

A partir de là, Eolise a mené un travail d'identification des différentes zones d'accueil possibles en superposant l'ensemble des enjeux techniques, réglementaires, paysagers et environnementaux.

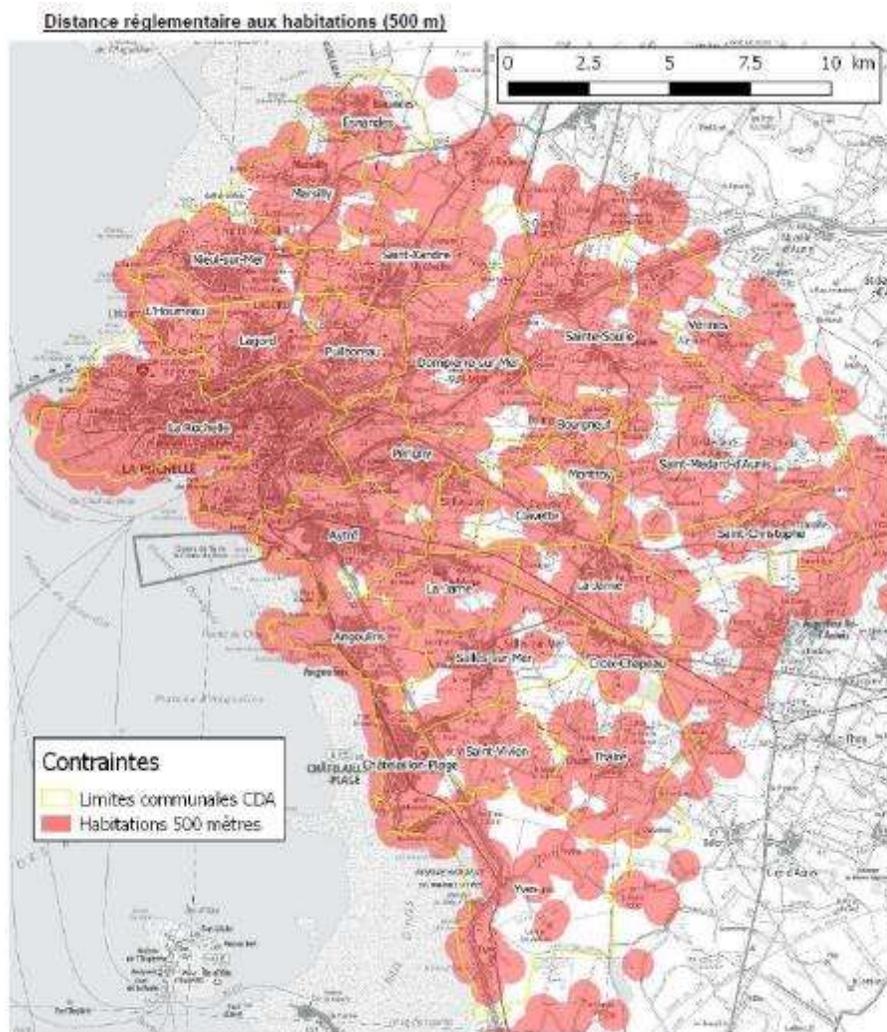
4.3.1 Analyse cartographique du potentiel éolien

4.3.1.1 Mise en évidence des contraintes et servitudes du territoire

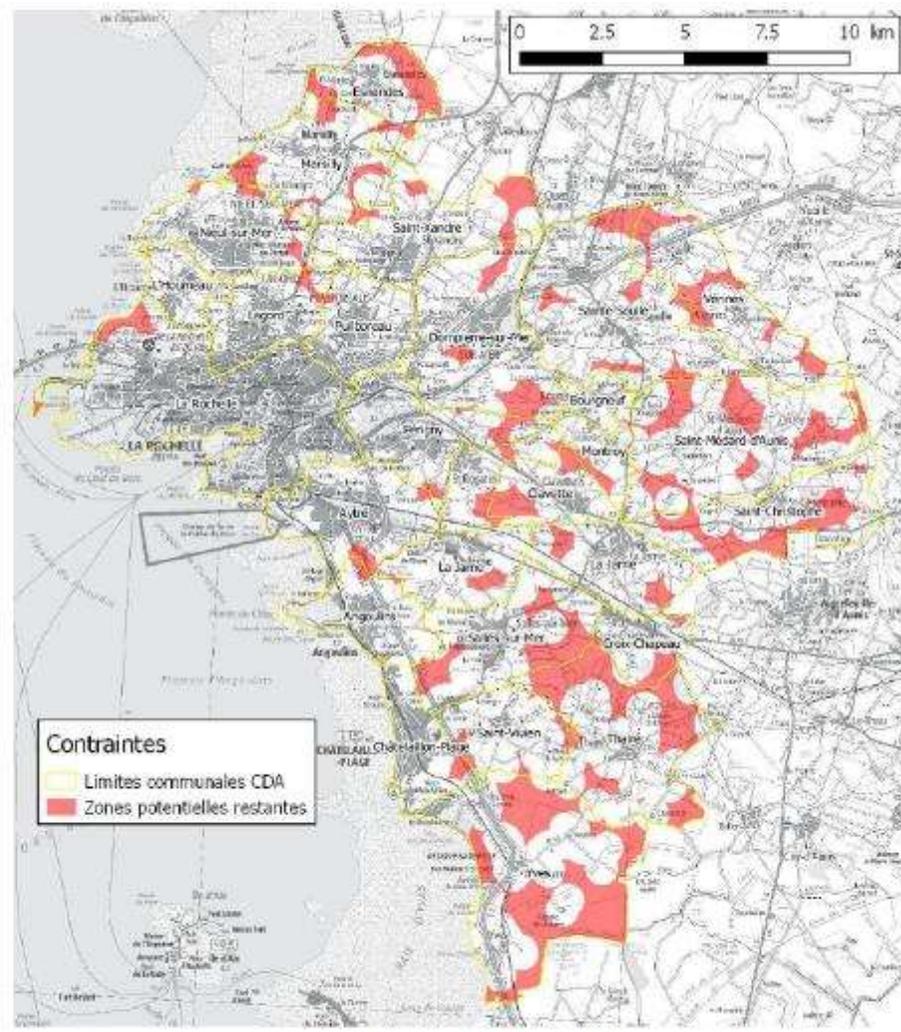
Les cartes suivantes présentent le travail d'analyse cartographique mené en 7 étapes par Eolise pour identifier les secteurs d'implantation potentielle du territoire de l'agglomération de la Rochelle en balayant l'ensemble des enjeux et contraintes. Ces secteurs de recherche ont logiquement été prolongés sur les territoires des EPCI voisins.

Les cartes suivantes (réalisation : Eolise) présentent pour chaque thématique étudiée :

- d'une part l'état des lieux de cette contrainte sur le territoire de la CDA,
- d'autre part la surface restante disponible pour des projets éoliens (en prenant en compte une superficie territoriale initiale de 33 165 ha).



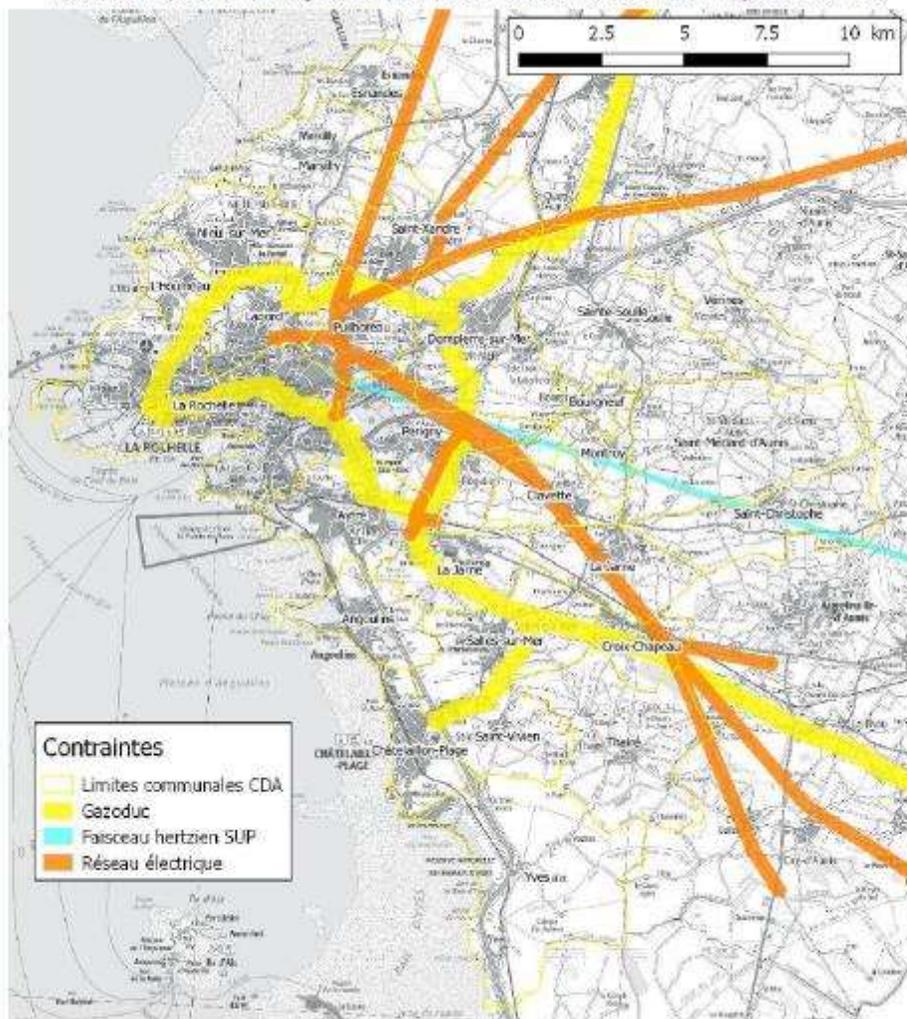
Carte 7 : Zones tampons de 500 m autour des habitations



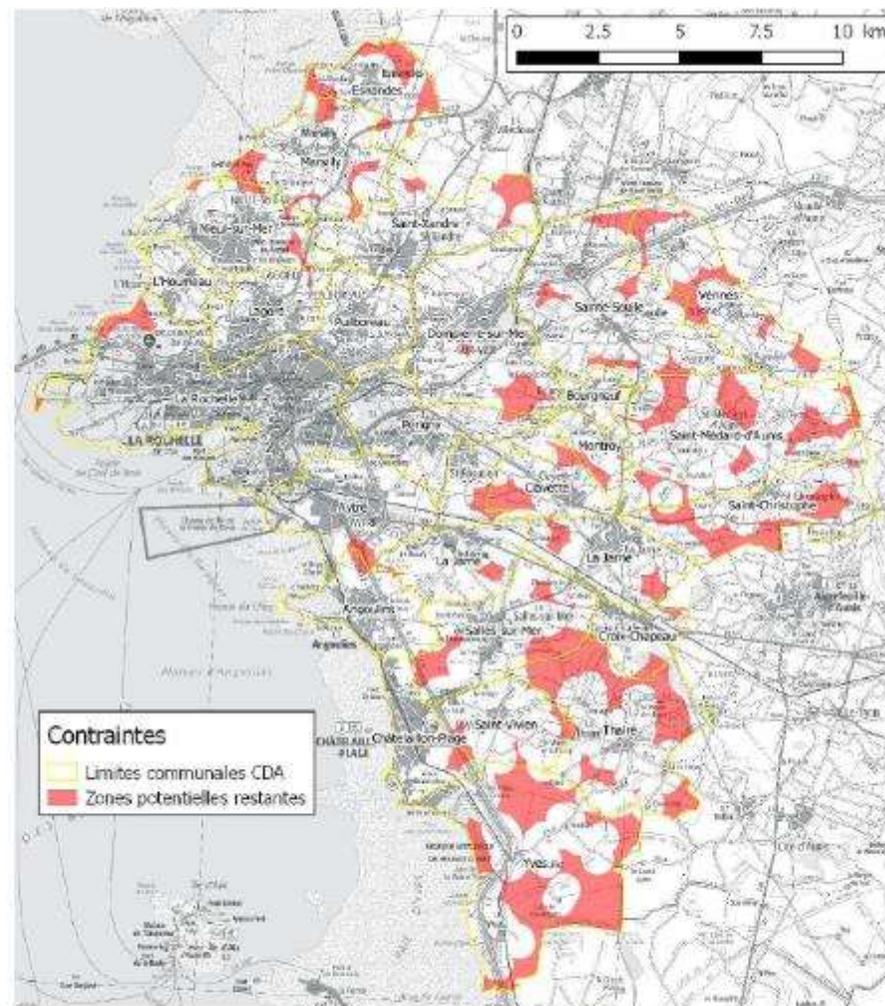
Carte 8 : Cartes des zones potentielles d'implantation restantes au regard d'une distance de 500 m aux habitations

La superficie disponible est de 5 521 ha, soit 16,6 % du territoire.

Les servitudes et contraintes techniques prises en compte : distance d'éloignement par rapport au réseau électrique (200 m), aux gazoducs (300m) et aux faisceaux hertziens faisant l'objet d'une servitude



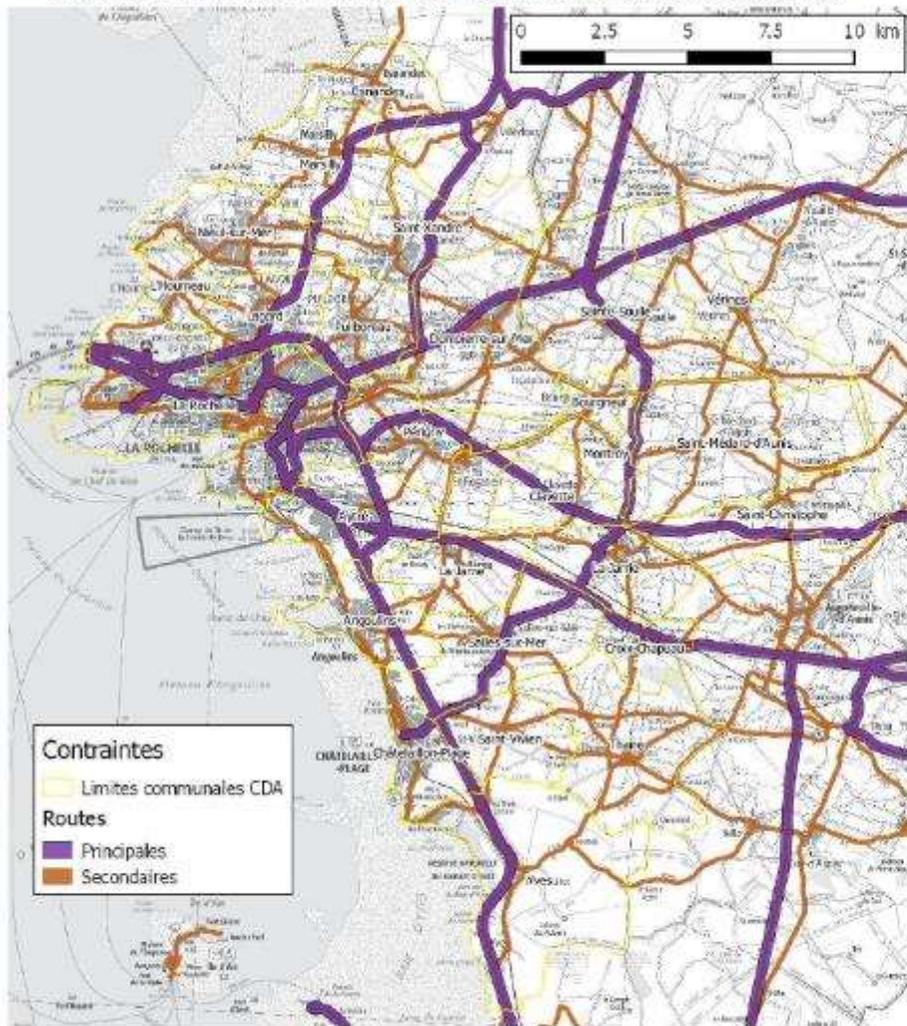
Carte 9 : Localisation des principales servitudes et contraintes techniques



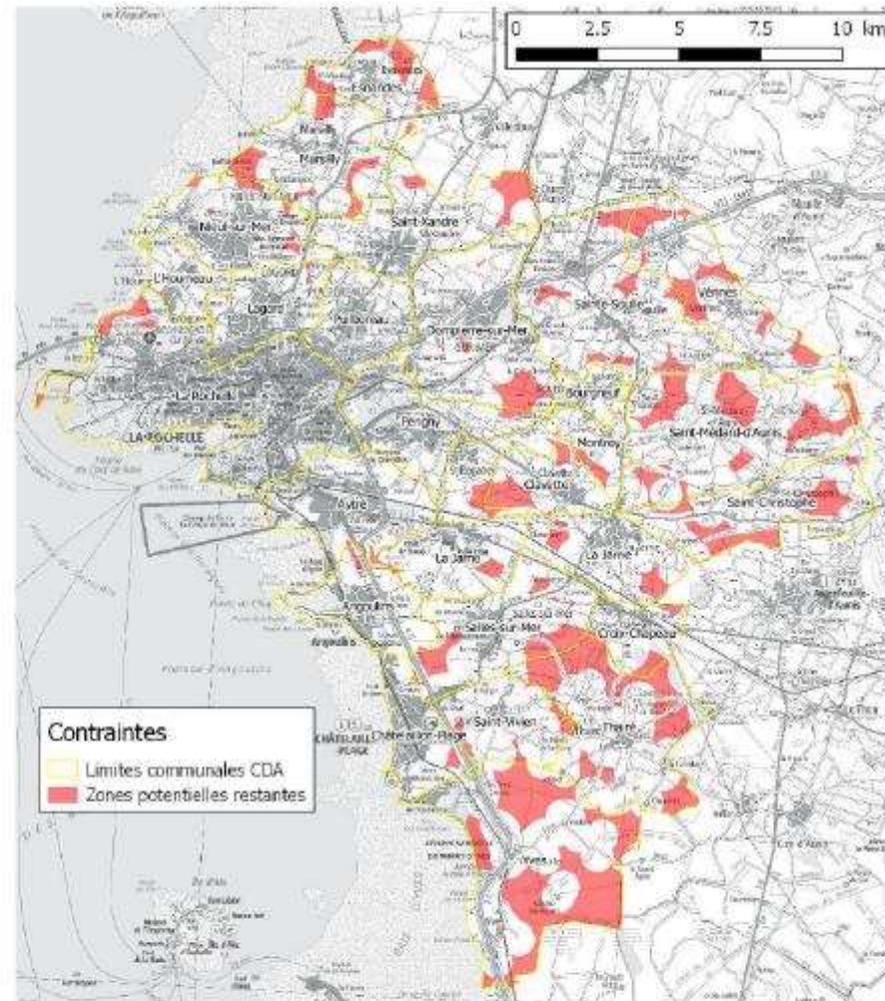
Carte 10 : Carte des zones potentielles d'implantation restantes au regard d'une distance de 500 m des habitations et hors servitudes et contraintes techniques

La surface disponible n'est plus que de 4 962 ha, soit 15 % du territoire.

Le réseau routier structurant pris en compte (avec distance d'éloignement) : routes principales (150 m) et secondaires (75 m) (les tracés en projet ou caduque comme l'A831 n'ont pas été pris en compte).



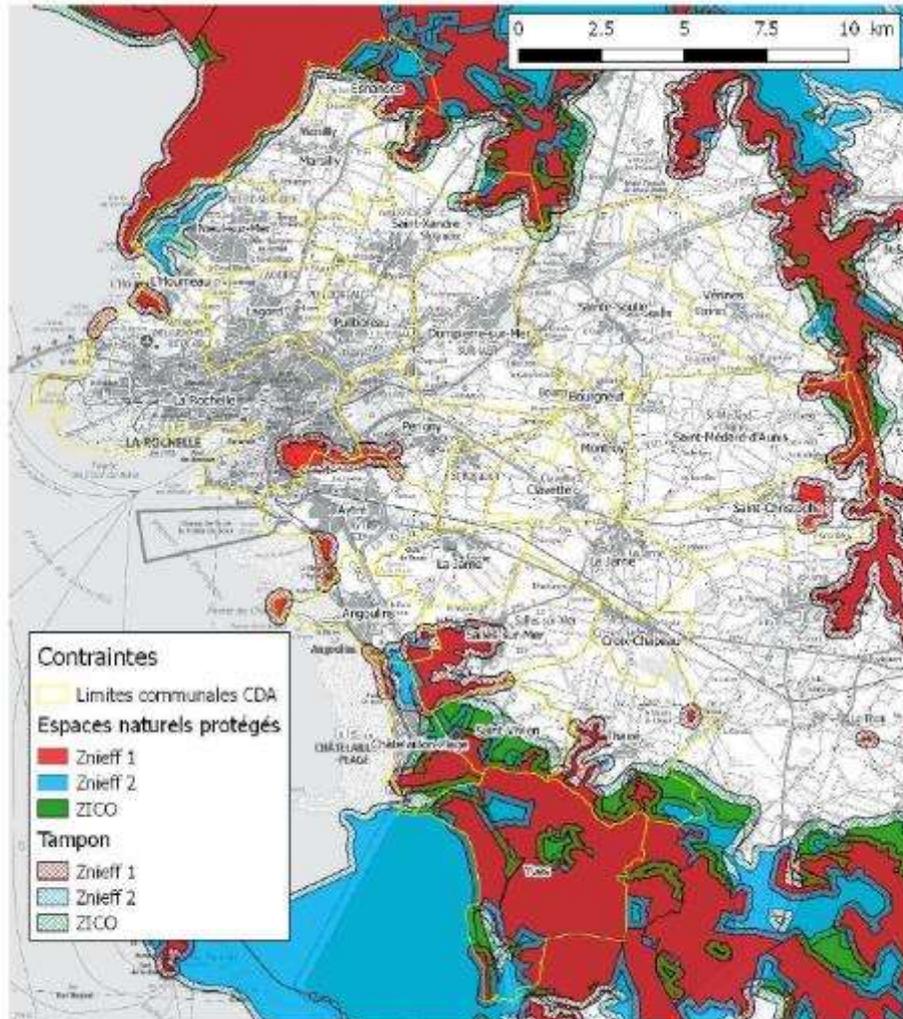
Carte 11 : Localisation du réseau routier structurant et de distances d'éloignement



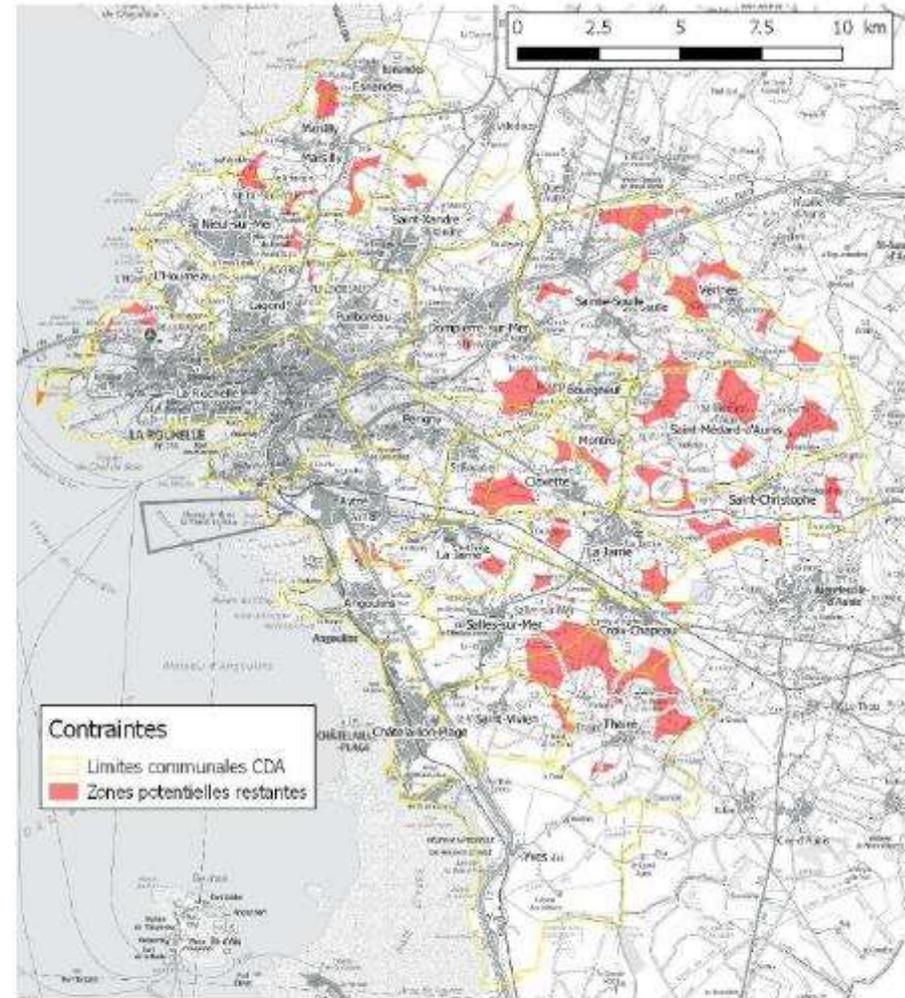
Carte 12 : Carte des zones potentielles d'implantation restantes au regard d'une distance de 300 m aux habitations, hors servitudes et contraintes techniques et hors zone de dégagement vis-à-vis du réseau routier structurant

La surface disponible n'est plus que de 4 484 ha, soit 13,5 % du territoire.

Les espaces naturels protégés : ZNIEFF I et II (tampon de 200 m), sites Natura 2000 (200 m) et ZICO (tampon de 300 m).



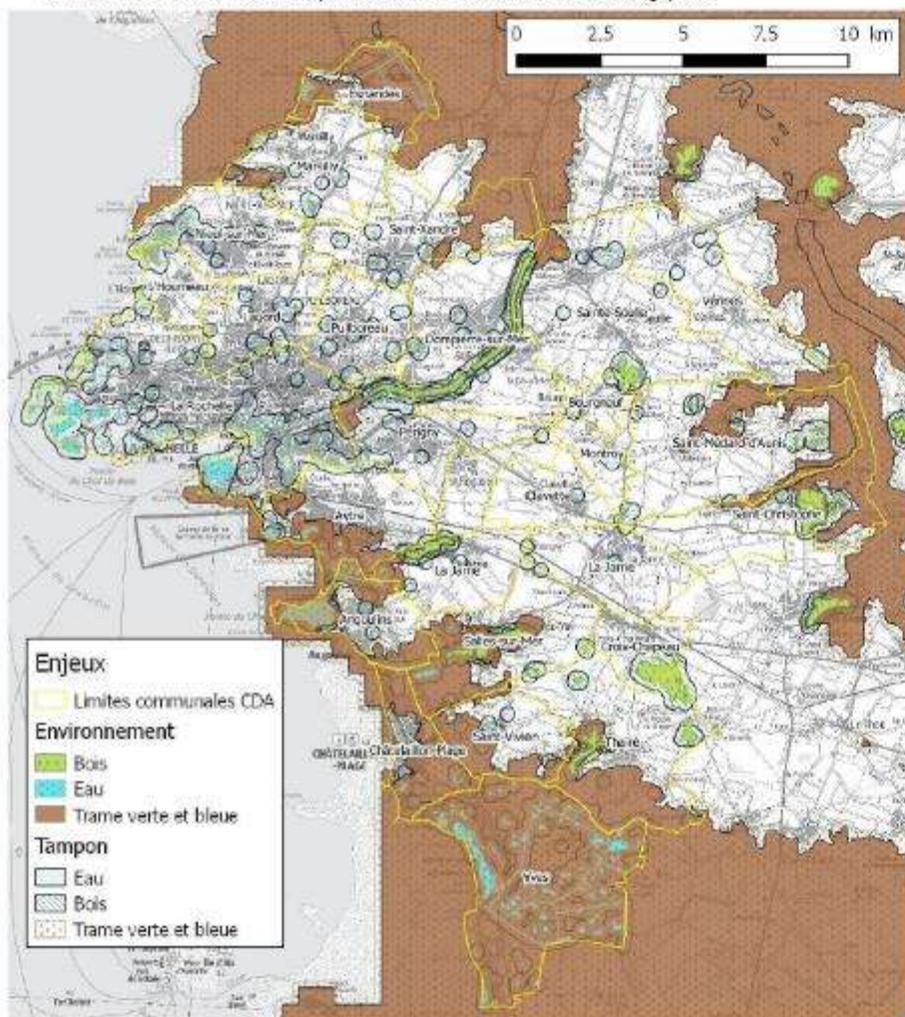
Carte 13 : Localisation des espaces naturels protégés et zone tampon



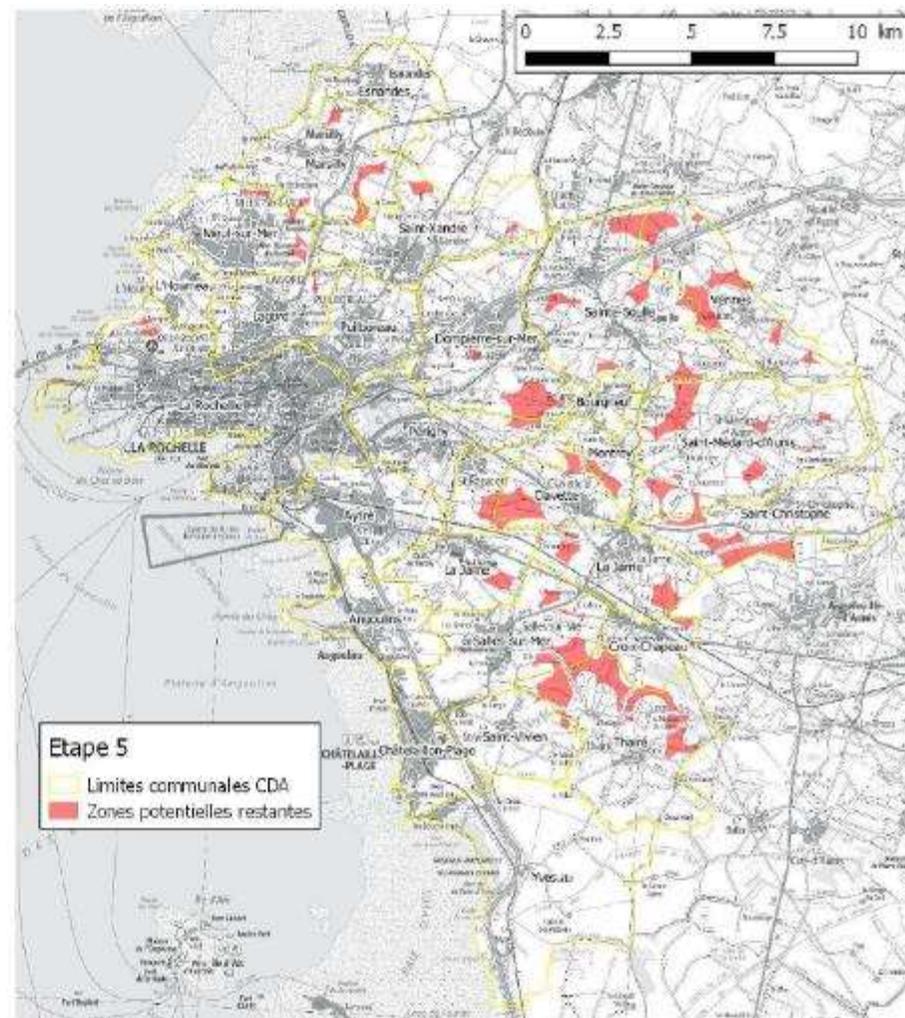
Carte 14 : Carte des zones potentielles d'implantation restantes au regard d'une distance de plus de 500 m des habitations, hors servitudes et contraintes techniques, en appliquant une distance d'éloignement au réseau routier structurant et en intégrant les espaces naturels protégés

La surface disponible n'est plus que de 2 657 ha, soit 8 % du territoire.

Prise en compte d'un éloignement de 200 m aux espaces naturels (bois, eau, trame verte et bleue)
 Cette distance est à affiner au cas par cas selon le résultat des études écologiques.



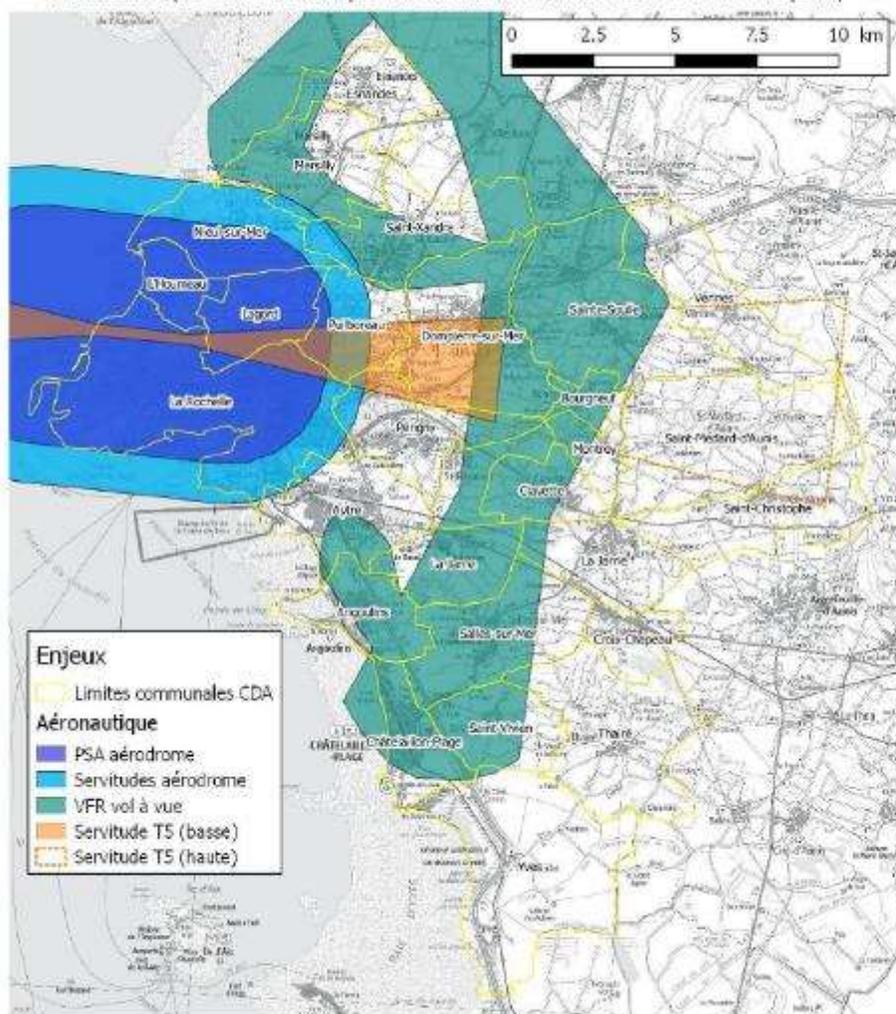
Carte 15. Localisation des espaces naturels et zone tampon de 200 m autour



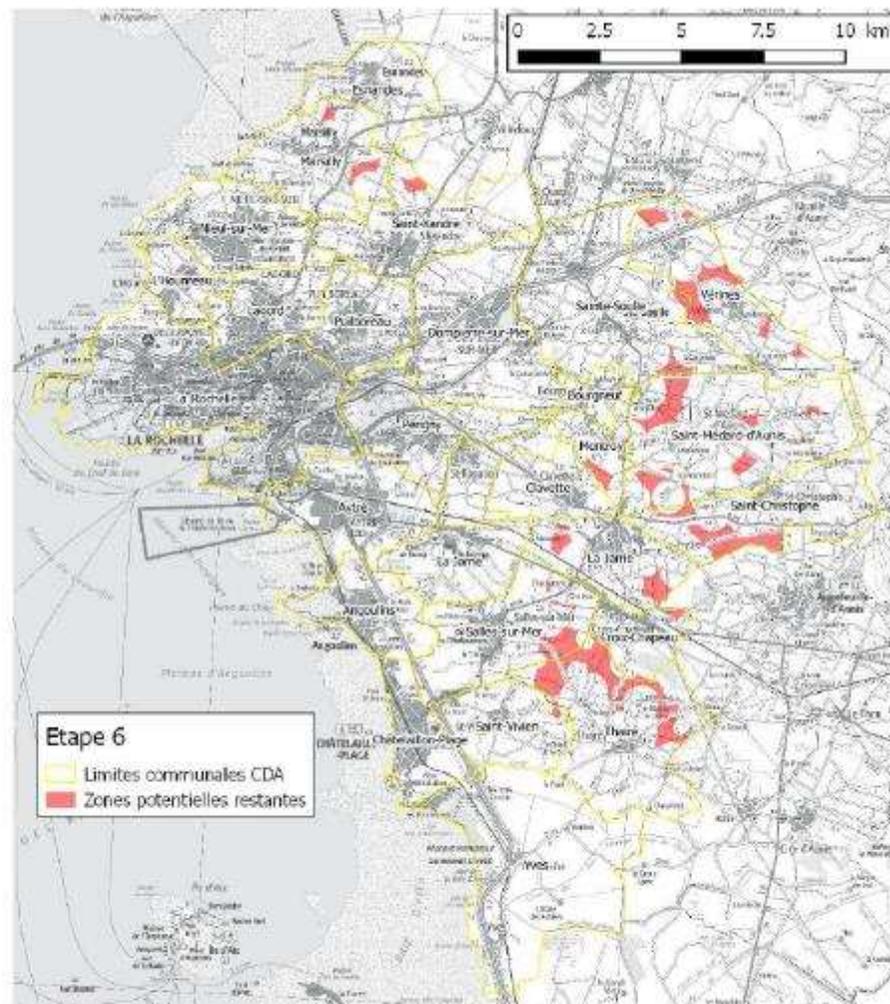
Carte 16. Carte des zones potentielles d'implantation restante au regard d'une distance de plus de 500 m aux habitations, hors servitudes et contraintes techniques, en appliquant une distance d'éloignement au réseau routier structurant et aux espaces naturels

La surface disponible n'est plus que de 1 951 ha, soit 5,9 % du territoire.

La prise en compte des contraintes et servitudes aéronautiques (Plan de servitude aéronautique PSA de La Rochelle, procédures aéronautiques aux instruments IFR, itinéraires de vol à vue VFR spécial)



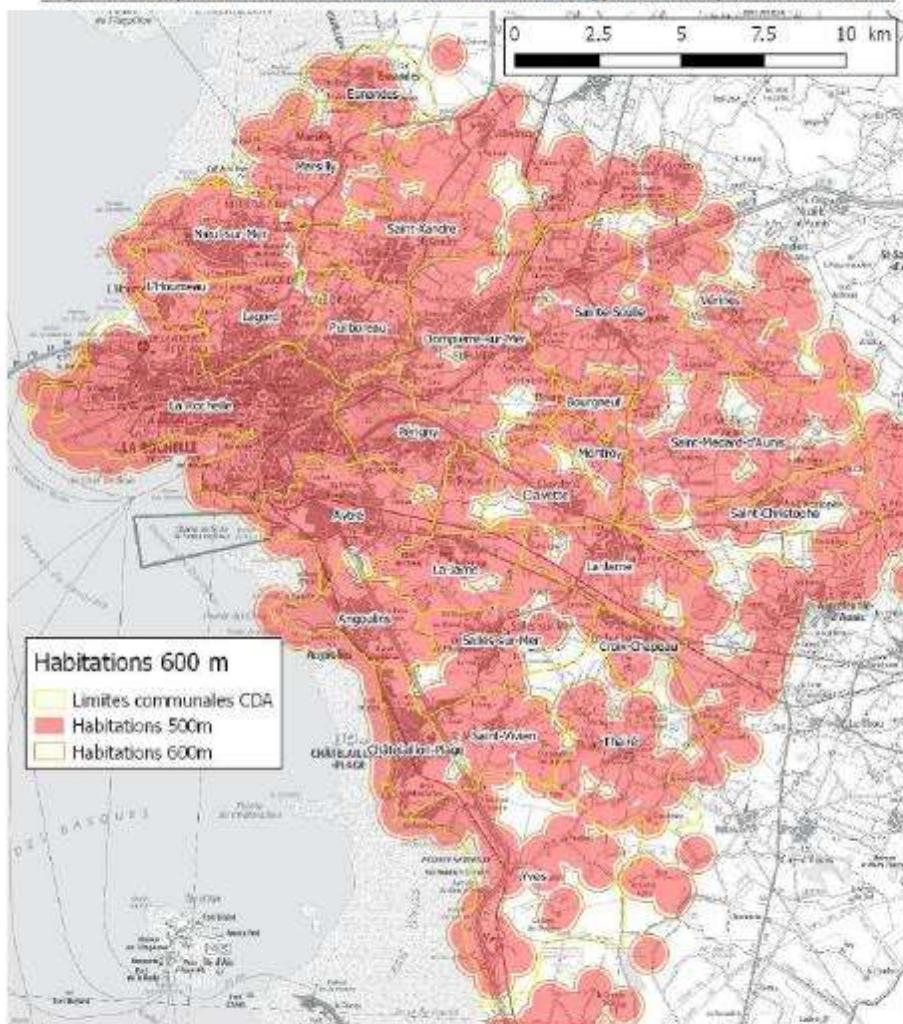
Carte 17 : Carte de localisation des contraintes et servitudes aéronautiques



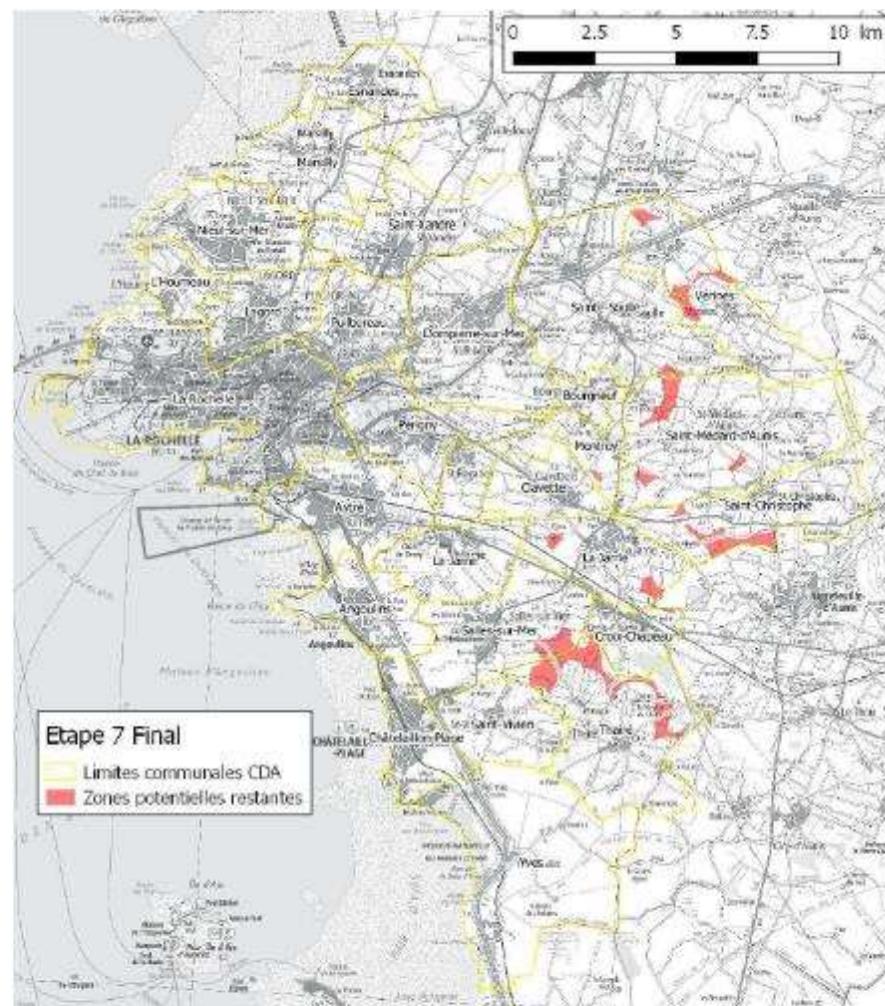
Carte 18 : Carte des zones potentielles d'implantation restantes au regard d'une distance de plus de 300 m aux habitations, hors servitudes et contraintes techniques, en appliquant une distance d'éloignement au réseau routier structurant et aux espaces naturels et en prenant en compte les contraintes et servitudes aéronautiques

La surface disponible n'est plus que de 1 232 ha, soit 3,7 % du territoire.

La prise en compte d'une distance de 600 m aux habitations et suppression des petites zones isolées



Carte 19 : Zones tampons de 600 m autour des habitations et suppression des petites zones isolées



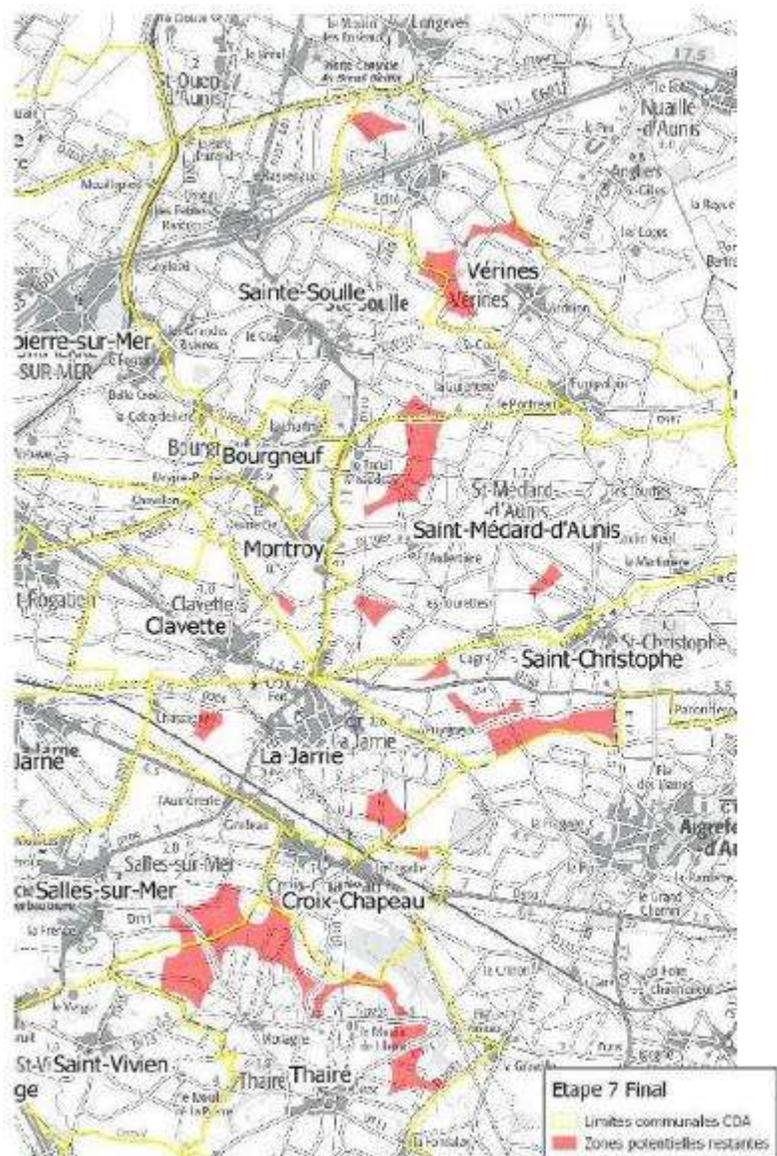
Carte 20 : Carte des zones potentielles d'implantation restantes au regard d'une distance de plus de 500 m aux habitations, hors servitudes et contraintes techniques, en appliquant une distance d'éloignement au réseau routier structurant et aux espaces naturels, en prenant en compte les contraintes et servitudes aéronautiques puis en appliquant une distance d'éloignement de 600 m aux habitations et petites zones isolées

La surface disponible n'est plus que de 668 ha, soit 2 % du territoire.

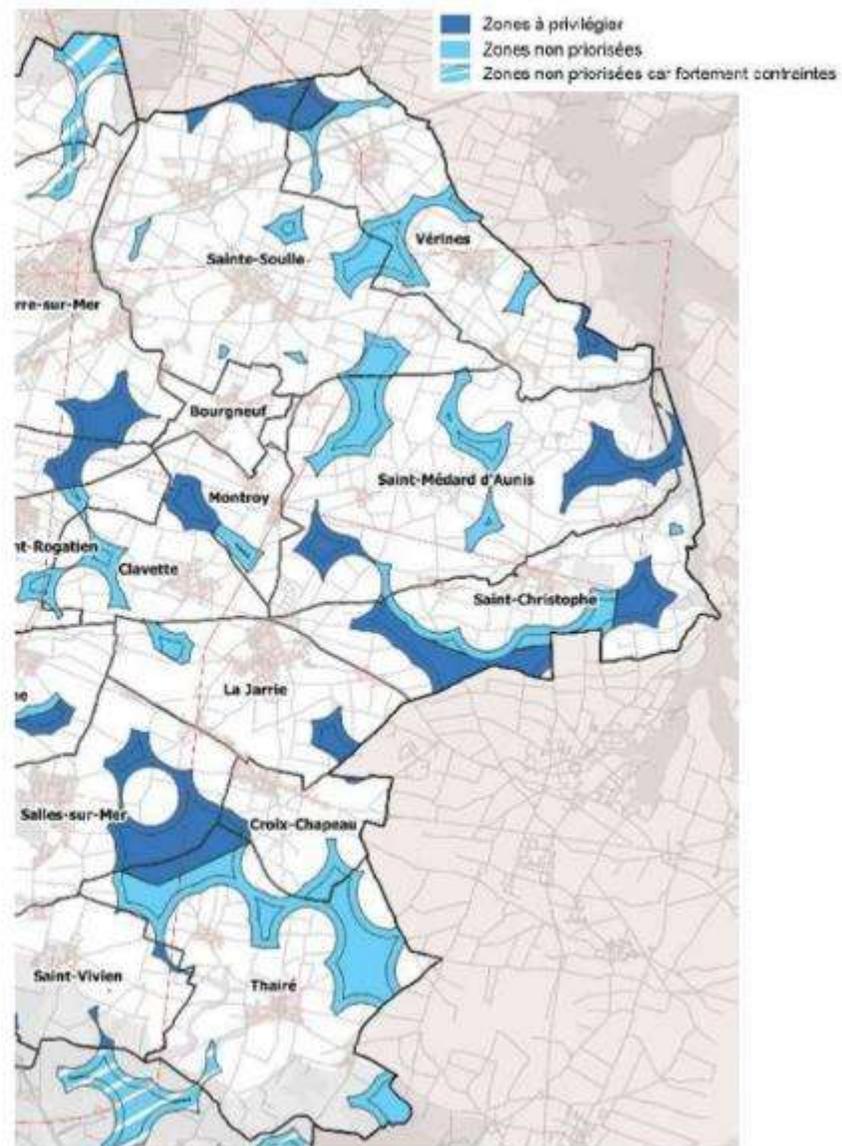
Conclusion

La superposition de toutes les contraintes laisse apparaître, avant un découpage fin, une superficie de zones potentielles hors contraintes de 668 ha, soit seulement 2 % du territoire répartis sur 9 communes contre 10,1 % du territoire mis en avant par la charte communautaire. L'éloignement de 600 m aux habitations doit être étendu à 650 mètres afin d'être conforme à la charte éolienne communautaire – cf. analyse des 14 mesures de la charte au paragraphe). La sélection des zones propices au développement éolien est donc une question éminemment technique et non uniquement une décision politique.

Il est proposé ci-après de comparer la carte des zones potentielles restantes suite à l'analyse d'Eolise, soit l'étape 7 final (en zoomant sur ces secteurs) et de faire de même avec la carte de la charte éolienne (avec le même niveau de zoom).



Carte 21 : Les zones potentielles d'implantation restantes - Zoom (Eolise)



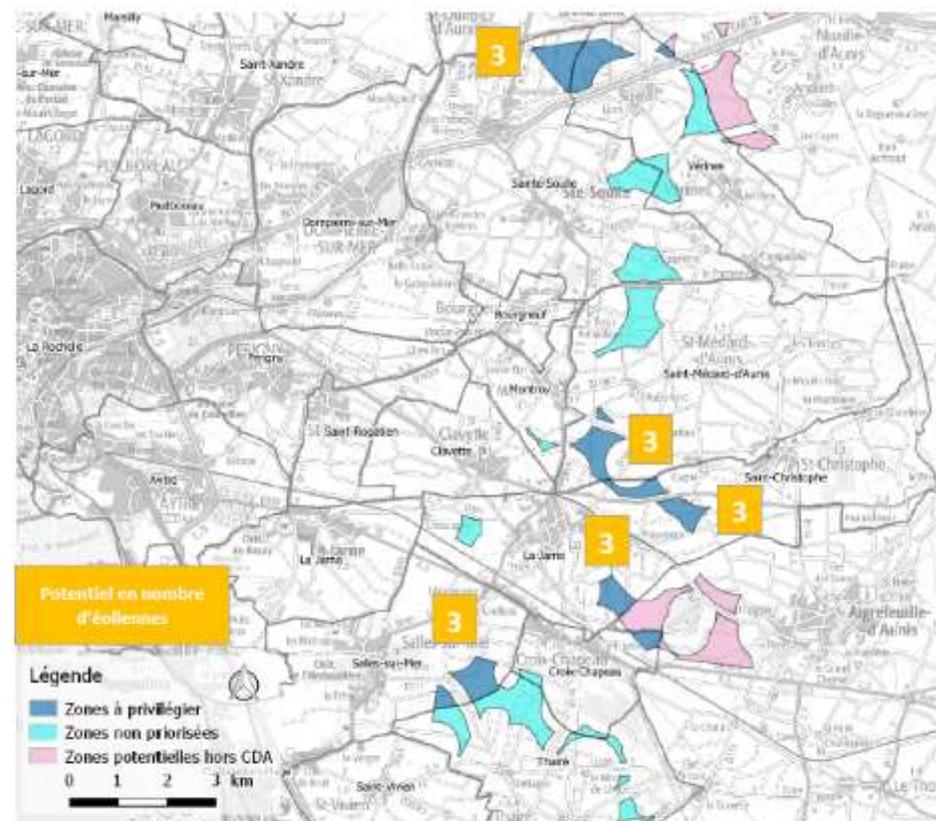
Carte 22 : Zoom sur la carte de classification des zones de développement de l'éolien dans la charte éolienne communautaire

4.3.1.2 Stratégie d'implantation

La stratégie d'Eolise consiste à proposer un projet global de développement de l'éolien sur l'ensemble de l'agglomération de la Rochelle (et les territoires limitrophes) afin de répondre aux objectifs communautaires de développement tout en garantissant un développement harmonieux de cette énergie, ce qui n'est pas forcément le cas lorsque plusieurs développeurs mènent leur projet sans concertation entre eux. C'est pourquoi Eolise présente par la suite une stratégie d'implantation sur toutes les zones d'accueil possible.

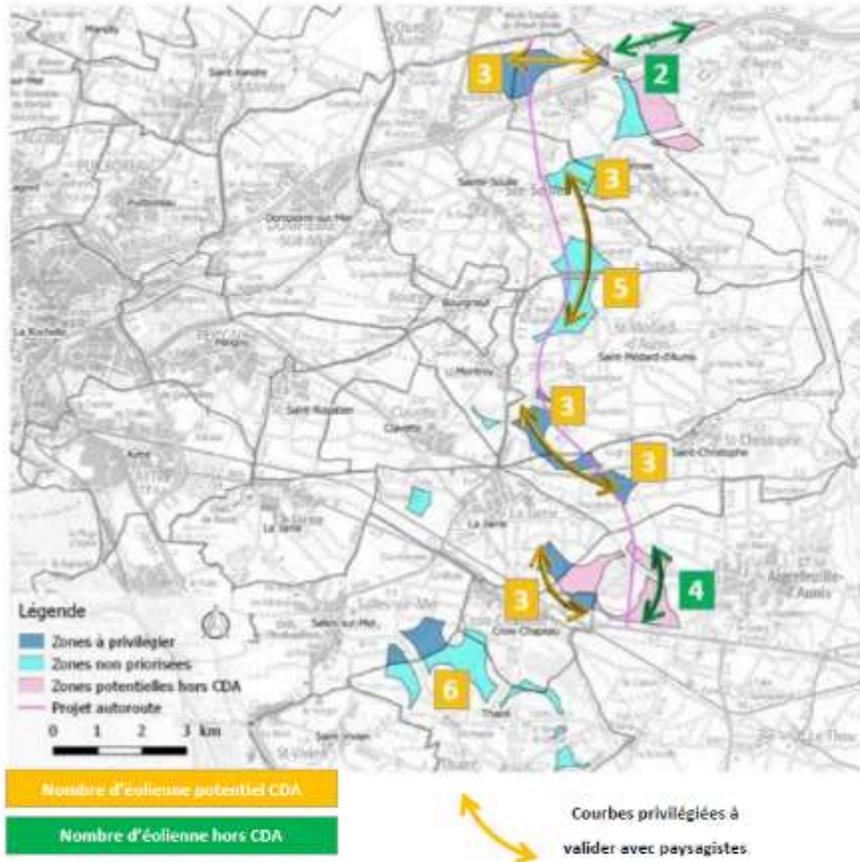
Cette proposition a été présentée aux élus des communes et des EPCI en avril 2018 et les deux cartes suivantes sont celles exposées à cette date. Depuis, certaines contraintes ou leur analyse ont évoluées modifiant leurs contours et le potentiel d'implantation.

Dans sa présentation d'avril 2018, Eolise a présenté une implantation sur les secteurs définis comme « à privilégier » du territoire communautaire de la CDA. Il s'avère qu'un potentiel de 15 éoliennes est envisageable ce qui reste très insuffisant au regard des objectifs du Schéma Directeur de l'Energie (environ 40 éoliennes pour rappel).



Carte 23 : Le potentiel en nombre d'éoliennes uniquement dans les zones à privilégier – présentation d'avril 2018

Ce même travail a été réalisé dans les zones situées hors contraintes (zones à privilégier + zones non prioritaires issues de la charte éolienne + zones potentielles hors territoire de la CDA). Il montre un potentiel d'implantation de 26 éoliennes environ sur le territoire de l'agglomération de la Rochelle, ce qui permet d'atteindre 65% objectifs fixés dans le Schéma Directeur de l'Energie, auquel peut s'ajouter l'implantation de 6 éoliennes supplémentaires sur les territoires limitrophes (cf. carte suivante).



Carte 24 : Stratégie d'implantation dans les zones hors contraintes (Eolise) – présentation d'avril 2018

La stratégie d'implantation suit un axe global nord-sud, en courbe selon l'axe de l'ancien projet d'autoroute dont la servitude est caduque depuis 2016. Signalons toutefois que ces implantations ne remettent pas en cause ce projet s'il devait être de nouveau porté par l'Etat, ou porté par la région sous une forme alternative type nationale ou départementale. A une échelle plus fine, Eolise propose des implantations en courbe ou en ligne qui devront être validées par les différents experts et notamment le bureau d'études paysage.

A partir de là, des secteurs d'implantation plus précis ont pu être réfléchis. En effet, bien que la réflexion ait été menée à l'échelle de tout le territoire, le choix a été fait de présenter quatre projets éoliens en parallèle plutôt qu'un seul pour les raisons suivantes :

- tout d'abord parce qu'il s'agit de 4 entités distinctes et indépendantes mais complémentaires,
- pour rester sur des projets « à taille humaine », permettant la construction de 3 à 9 éoliennes selon le secteur, plutôt qu'un projet d'une vingtaine d'éoliennes,
- pour s'adapter aux spécificités de chaque zone et aux besoins qui peuvent être recensés localement,
- pour adapter chaque éolienne par ses dimensions et sa taille aux enjeux de la zone en particulier aéronautique et paysager.
- car chaque zone est distincte d'au moins 1500 mètres ce qui en fait des projets que l'on peut aisément distinguer d'un point de vue paysager.

Ainsi, du nord au sud, en retravaillant de façon plus précise chaque secteur d'implantation situé hors zones de contraintes majeures et à 500 m des habitations, ont été définis quatre zones de projet. Ces zones ont été de nouveau redécoupées pour prendre en compte une distance minimale de 650 m aux habitations sauf pour les habitations isolées, l'ensemble des contraintes aéronautiques et environnementales et créer des respirations paysagères...

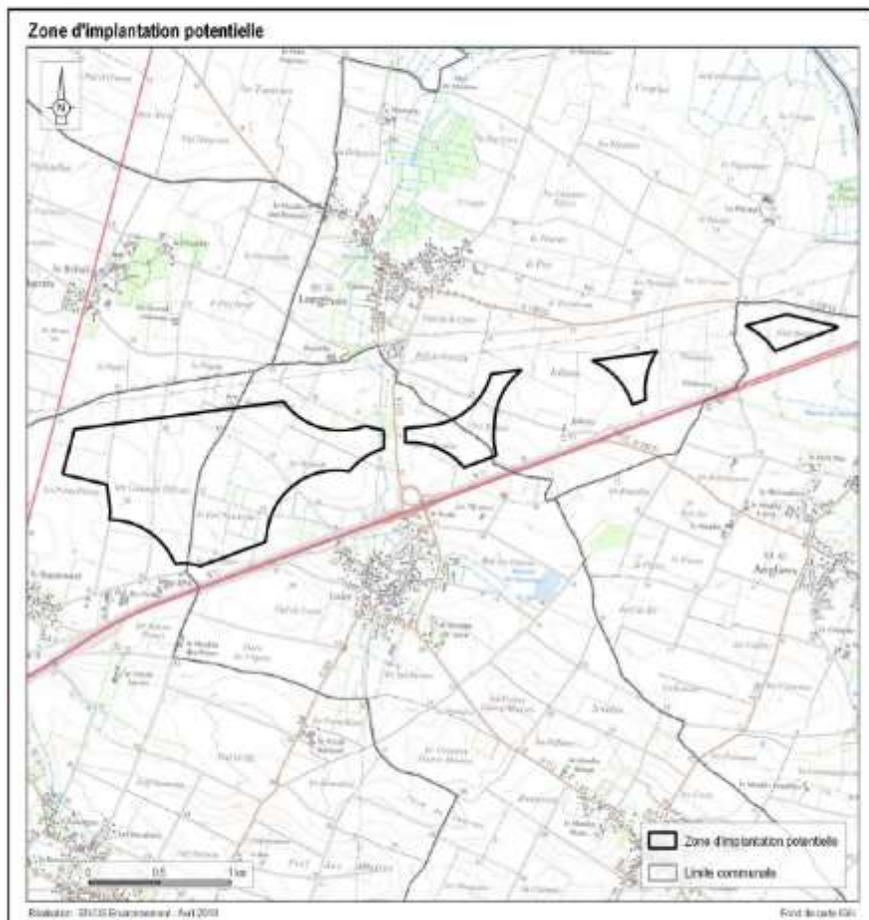
Les 4 zones hors contraintes et à 500 m des habitations sont les suivantes (cf. pages suivantes).

Zoom sur l'objectif des 40 éoliennes

La charte éolienne communautaire évoque le chiffre de 120 MW d'éolien soit 40 éoliennes de 3 MW de puissance unitaire. Ces 120 MW devront couvrir 40% des 888 GWh d'énergie renouvelable (soit 355 GWh) mis en avant dans les orientations du PADD. L'hypothèse retenue est donc un facteur de charge moyen de 2 960 heures équivalent ou 34 % ce qui est assez optimiste considérant la moyenne nationale à 24%.

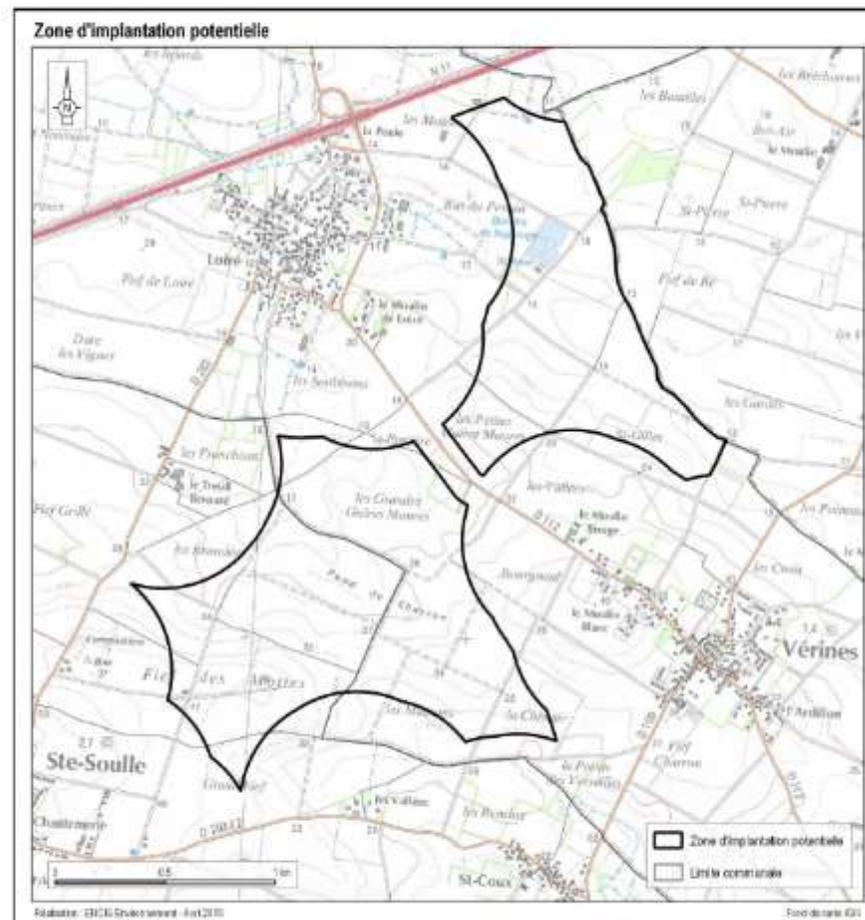
En augmentant les dimensions des éoliennes installées, on peut également augmenter leur puissance nominale. Le gisement de vent local est bon ce qui permet d'atteindre un facteur de charge élevé mais difficilement aussi important que 34%. Ainsi, en augmentant les dimensions des éoliennes et en conservant un bon facteur de charge, on peut réduire le nombre d'éoliennes nécessaires pour permettre l'atteinte des objectifs intercommunaux. Il est donc pertinent de maximiser la taille et la puissance des éoliennes aux contraintes de chaque site pour diminuer leur nombre à production équivalente.

- **Nord N11** : composé de 4 secteurs d'orientation globale est-ouest, suivant l'axe de la N11. Il y est envisagé un potentiel de 4 à 8 éoliennes.



Carte 25 : Présentation de la zone Nord N11

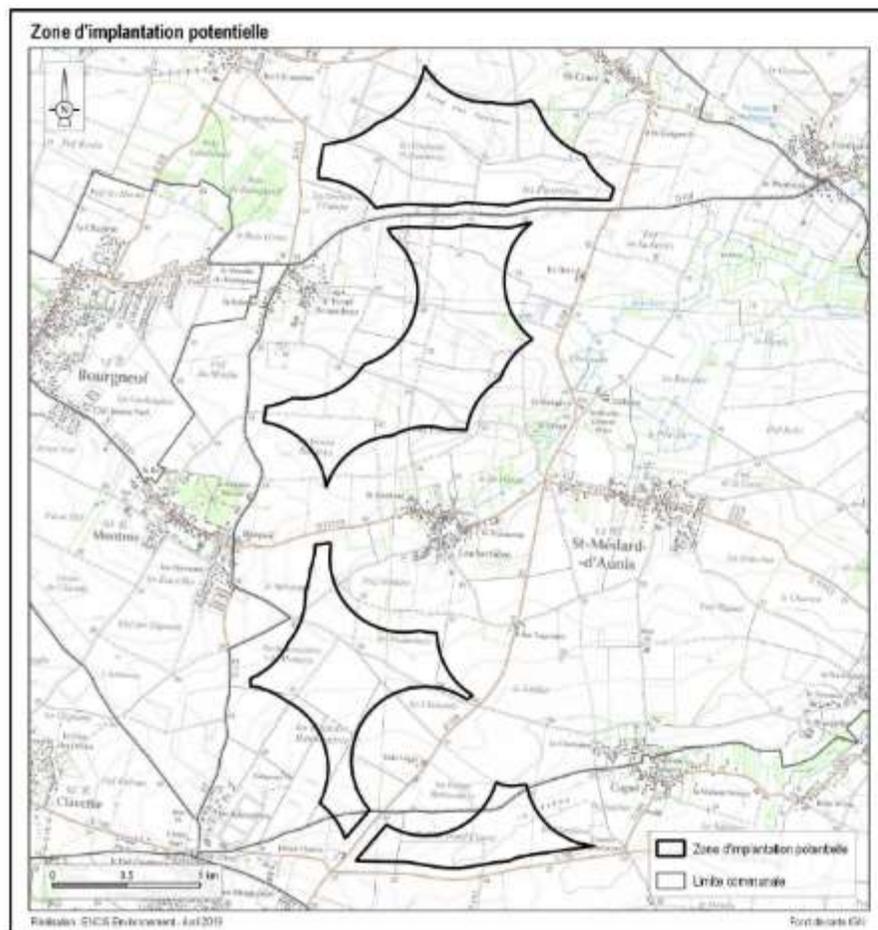
- **Loiré** : composé de 2 secteurs disposant chacun d'un potentiel de 3 à 4 éoliennes, il y est envisagé un projet de 3 à 4 éoliennes sur un seul secteur.



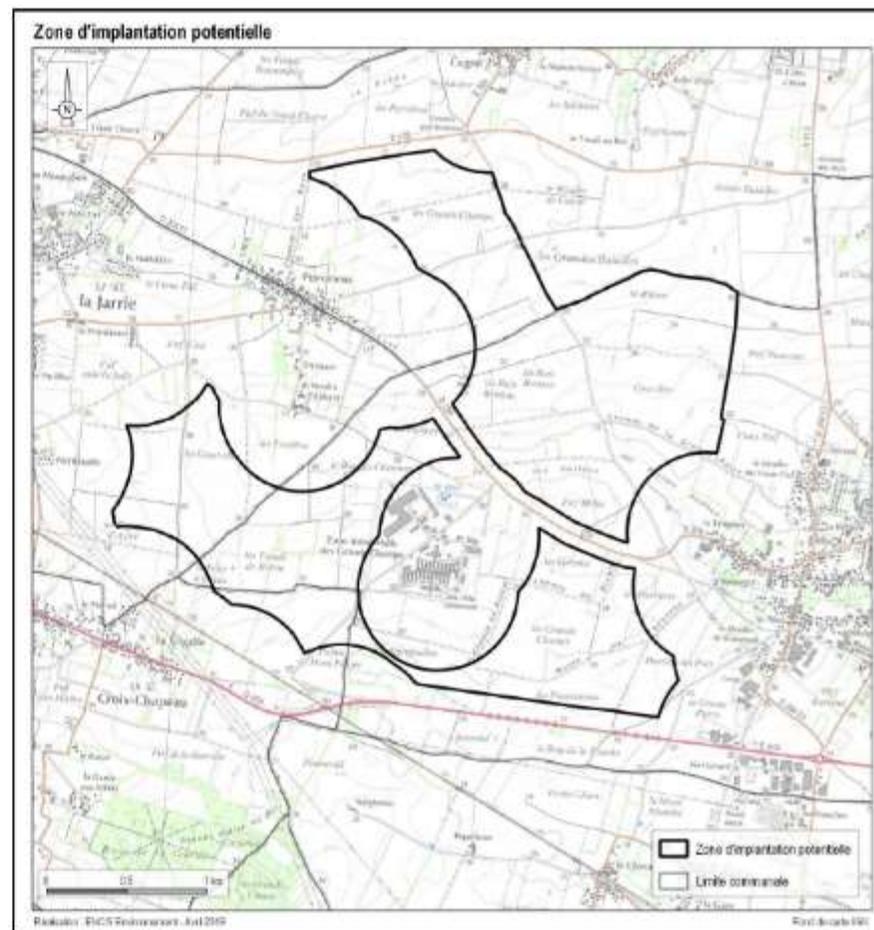
Carte 26 : Présentation de la zone Loiré

- **L'Aubertière** : composé de 4 secteurs d'orientation nord-sud, pour un potentiel total d'une dizaine d'éoliennes. Seuls les deux secteurs au nord sont envisagés pour le projet Aubertière.

- **Puyvineux** : composé de deux secteurs, pour un potentiel de 8 à 12 éoliennes.



Carte 27 : Présentation de la zone l'Aubertière



Carte 28 : Présentation de la zone Puyvineux

Quatre secteurs d'implantation ont abouti de la réflexion globale d'Eolise. Chacun de ces secteurs a fait l'objet d'expertises et de variantes présentées dans chaque dossier (cf. titre 4.1 de chaque dossier d'autorisation).

4.3.2 Prise en compte de la charte éolienne

Outre la carte de classification des zones, la charte éolienne comporte 14 mesures classées en trois thèmes :

- Obligation des acteurs du projet
- Ancrage territorial du projet
- Exigences d'ordre technique.

Eolise s'est attaché à les respecter le plus possible.

Obligation des acteurs du projet

Les points 1 à 5 sont relatifs à la communication entre les développeurs et les élus communaux et intercommunaux.

=> Depuis 2016, Eolise tient régulièrement informé les communes et les trois EPCI de ses démarches par courrier mais aussi lors de réunions, y compris lors du lancement de la recherche foncière auprès des propriétaires/exploitants, du lancement de l'étude écologique et de vent (avec l'implantation des deux mâts de mesure). Des réunions de présentation ont également eu lieu au lancement de la charte éolienne puis lors de l'élaboration de l'étude d'impact. Notons que de nombreuses propositions de rencontre et de réunions ont été déclinées par les communes. Cette concertation auprès des collectivités se poursuivra tout au long de l'instruction des projets.

Point 6 : « Sur toute la durée d'un projet éolien, depuis les études préalables jusqu'au démantèlement des machines, les requêtes liées aux nuisances générées par le parc seront prises en compte par l'opérateur dans un délai d'un mois, et en concertation avec les collectivités ».

=> Eolise et les futures sociétés d'exploitation (une société distincte pour chacun des quatre projets) s'engagent au respect des mesures et à l'instruction des requêtes. Ce travail se fera en concertation avec les communes qui pourront faire remonter à l'exploitant les éventuelles nuisances recensées.

Point 7 : « Aucun opérateur ne pourra utiliser la maîtrise foncière qu'il aura acquise aux fins de bloquer un projet dont il ne serait pas le porteur exclusif. A cet effet :

- L'opérateur inclura dans les compromis et baux les liant avec les propriétaires fonciers des clauses libératoires s'activant s'il abandonne volontairement leur projet ;

- Dans le cas où la maîtrise foncière des parcelles nécessaires à la réalisation d'un parc éolien serait partagée entre plusieurs opérateurs, ceux-ci s'engagent à s'entendre ou à s'associer dans le montage du projet. »

=> Les conventions de la société Eolise prévoient une clause libératoire à activer unilatéralement par Eolise.

Ancrage territorial du projet

Point 8 : « L'opérateur recherchera systématiquement à intégrer des fonds issus du financement participatif (public et/ou citoyen) dans le montage économique de son projet. Il donnera la priorité aux investisseurs locaux ».

=> Eolise mettra en place un projet de financement participatif pour chaque projet ou commun pour l'ensemble des projets. La priorité sera donnée aux trois EPCI concernés ou au département puis aux départements voisins voire à la Région.

Point 9 : « Pour tout projet de parc, l'opérateur consultera les prestataires locaux susceptibles d'intervenir lors des phases d'études, de construction ou d'exploitation. »

=> Eolise s'est attaché à s'entourer au maximum d'une équipe locale pour réaliser les différentes expertises, notamment le bureau d'études NCA Environnement (expertise écologique) basé à Saintes et Neuville-de-Poitou, Gantha (expertise acoustique) basé à Poitiers et Aquitaine-Réseaux basé à Périgny. De plus, la société Eolise est le seul développeur éolien poitevin implanté en région ex Poitou-Charentes (hors filiale des Entreprises Locales de Distribution d'Electricité).

Eolise s'engage pour la suite à consulter les entreprises locales dont les compétences peuvent être mobilisées pour ses projets.

Point 10 : « Pour valoriser le projet auprès de la population, l'opérateur et son exploitant s'il diffère, organiseront des visites pédagogiques du site dès la phase chantier ».

=> Eolise prévoit la réalisation de visites pédagogiques de chantier auprès des riverains et des élus mais également la pose de panneaux d'information pendant l'exploitation.



Photographie 1 : Illustrations de visite pédagogique avec élus et riverains en 2017.

Exigences d'ordre technique

Point 11 : « L'opérateur proposera un accompagnement paysager à la commune. La disposition des machines selon des alignements réguliers (lignes droites ou courbes) sera systématiquement privilégiée ».

-> Eolise s'engage à ce que les mesures de compensations paysagères soient réalisées en concertation avec chaque commune concernée ainsi qu'avec les communes voisines situées à proximité des parcs si elles le souhaitent.

Point 12 : « Les lignes électriques mises en œuvre pour le raccordement du parc au réseau public seront enfouies à la charge de l'opérateur. Leur cheminement suivra autant que possible les voiries créées ou existantes. »

-> Le raccordement sera réalisé en souterrain dans les voiries existantes (excepté lorsqu'il existe une autre solution optimale). Une compensation financière annuelle sera reversée aux communes.

Un travail de coopération avec Aquitaine-Réseau (situé à Périgny) a été réalisé avec les communes. En effet, ce dernier a sollicité des rencontres avec toutes les collectivités concernées. Suite à ces rencontres, une convention homogène a été réalisée en prenant en compte toutes les remarques émises par les différentes communes rencontrées.

Point 13 : « Le développeur et/ou l'exploitant devra s'attacher à minimiser les nuisances et les impacts environnementaux du chantier. Il présentera aux élus communaux et communautaires les contraintes qu'il s'impose dans cette perspective, ainsi que les moyens qu'il consacrera à leur respect. »

-> Les enjeux environnementaux sont pris en compte dès le choix des zones à développer jusqu'à la phase chantier et pendant l'exploitation avec l'aide de l'ensemble des bureaux d'études ayant travaillé sur les projets. Chacun dans leur thématique a mis en avant les enjeux et les impacts du projet, et proposé les mesures adaptées pour y répondre.

Point 14 : « Aucune éolienne ne sera implantée à moins de 650 m de tout groupe d'habitations, sauf exceptions à justifier (voir la carte « Classification des zones » en annexe). »

-> Afin d'être en accord avec la charte, Eolise a pris en compte une distance de retrait de 650 m aux habitations existantes sauf habitations isolées (une à trois maisons). On rappelle que la réglementation ne demande à respecter qu'une distance minimale de 500 m.

Eolise s'est attaché à respecter au maximum l'ensemble des mesures de la charte éolienne communautaire.

4.3.3 Les démarches foncières

Depuis 2017, les mairies sont informées par courrier du lancement des démarches foncières auprès des propriétaires et exploitants agricoles des zones identifiées.

Cette étape importante de la prospection foncière dans le développement de tout projet éolien est localement assez complexe pour les quatre projets portés par Eolise :

- le parcellaire est très divisé faute de remembrement,
- de nombreux échanges de parcelles ont été effectués entre exploitants depuis plusieurs générations, rendant plus difficile l'identification de ces derniers,
- situations familiales parfois inextricables ou refus de certains exploitants ou propriétaires.

La quasi-totalité des propriétaires et exploitants des zones de projet ont été contactés par Eolise. Plus d'une centaine de propriétaires et/ou exploitants ont signé une convention ; cela représente une emprise foncière globale de plus de 500 ha.

Les signataires sont régulièrement informés de l'avancement des démarches.

4.4 La concertation et l'information autour des projets

4.4.1 Historique

Le tableau ci-dessous présente les moments clés de la concertation et de l'information effectués autour des quatre projets. Il ne se veut pas exhaustif. D'autres éléments de concertation et d'information seront détaillés dans les parties suivantes.

Historique du projet	
Date	Étape importante du projet
Novembre 2016	Premiers échanges d'Eolise avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
2017	Rencontre et échanges avec les différentes communes (courriers, rencontre des maires et des élus lors de conseils municipaux). Propositions de rencontre dont certaines déclinées. Début des contractualisations foncières avec les propriétaires et exploitants.
Fin 2017	Lancement des expertises écologiques (NCA Environnement)
25 avril 2018	Organisation d'une réunion intercommunale en mairie de Sainte-Soulle et invitation des communes concernées par les projets et des communes limitrophes (soit 14 communes au total) suite à la parution de la charte éolienne (Cf. carte des communes concernées suivante)
Mai 2018	Installation des deux mâts de mesure de vent : l'un à l'est de la Jarrie (site de Puyvineux), l'autre à l'ouest de Saint-Médard d'Aunis (site de l'Aubertière)
2 juillet 2018	Réunion intercommunale pour la zone de projet Nord N11 (présence des communes de Sainte-Soulle, Vénines, Longèves, Angliers et des représentants des deux intercommunalités)
12 juillet 2018	Organisation d'une réunion communale en mairie de Croix-Chapeau
Fin 2018	Lancement des études paysagères et patrimoniales (Agence Couasnon)
12 décembre 2018	Réunion intercommunale pour la zone de projet Puyvineux (présence des communes de Croix-Chapeau, La Jarrie, Aigrefeuille d'Aunis et des représentants des deux intercommunalités)
Janvier et février 2019	Campagnes de mesure acoustique (Gantha)
Second trimestre 2019	Lancement des études d'impacts : volets milieu physique et humain (ENCIS Environnement)
2 juillet 2019	Réunion de pré-cadrage à RUD de Charente-Maritime de la DREAL en présence de Mme Soustrade (inspectrice ICPE Charente-Maritime), M. Dupouy (inspecteur ICPE Deux-Sèvres), Mme Vacheron (inspectrice ICPE Nouvelle-Aquitaine) et Mme Patureau (bureau d'études Encis Environnement)
12 septembre 2019	Rencontre du PNR du Marais poitevin en présence de Gaëlle Romy (juriste et chargée de mission EnR du PNR), une élue et une chargée de mission de la communauté de communes Aunis Atlantique.
Octobre – Novembre 2019	Campagne de concertation auprès de la population locale : lettre d'information distribuée dans 14 communes et enquête en ligne pendant 1 mois organisée par la société Opinion Way
19 décembre 2019	Rencontre avec le réseau associatif « A nous l'énergie ! Renouvelable et solidaire »
5 octobre 2020	Invitation par le Préfet au pôle énergies renouvelables de Charente-Maritime. Présence du Préfet, du sous-préfet, de la secrétaire générale de la préfecture, du vice-président du Département, des Maires de Sainte-Soulle, Vénines (1er adjoint), Angliers, Saint-Médard d'Aunis, Saint-Christophe, Aigrefeuille d'Aunis, Croix-Chapeau. Représentation des 3 EPCI CDA La Rochelle, Aunis sud et Aunis Atlantique. Présentation des projets et de notre démarche.

	échange avec l'ensemble des élus. Il ressort de cet échange qu'il serait pertinent que le dépôt des projets intervienne de manière rapprochée afin qu'une enquête publique unique soit éventuellement diligentée. Par ailleurs, il rappelle que si les zones concernées ne se caractérisent pas par une forte densité de monuments historiques, il est nécessaire que les études d'impact prennent en compte la proximité du point de vue avec les monuments historiques de la Rochelle et les phénomènes de co-visibilité avec les sites touristiques de l'agglomération de la Rochelle. Le compte-rendu de ce pôle ENR est consultable en annexe 1 de l'étude d'impact.
Début 2021	Dépôts successifs voire simultanés des demandes d'autorisation

Tableau 1 : Principales étapes de concertation et d'information autour des projets



Carte 29 : Carte des communes conviées à la réunion du 25 avril 2018 (Eolise)

La frise suivante permet de présenter les grandes étapes du déroulement des projets.

4.4.2 La concertation publique

Le processus de concertation permet d'informer et d'intégrer le maximum de personnes à la démarche de développement du projet. Plusieurs outils ont ainsi été mis en place dans ce but.

Concertation avec les collectivités

Eolise travaille sur ces parcs éoliens depuis fin 2016 et tient régulièrement informé des démarches les maires des communes concernées par les projets ainsi que des communes limitrophes et les trois intercommunalités concernées (CDA de la Rochelle, CC Aunis Atlantique et CC Aunis Sud).

Outre les réunions communes (comme celle ayant eu lieu le 25 avril 2018), peu de réunions se sont tenues dans les différentes mairies malgré les sollicitations régulières d'Eolise.

Concertation avec les services de l'Etat

Les projets et la démarche de développement ont été présentés par EOLISE lors d'une réunion de pré-cadrage le 2 juillet 2019 à l'Unité Départementale Charente-Maritime de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, en présence de Mme Soustrade (inspectrice ICPE Charente-Maritime), M. Dupouy (inspecteur ICPE Deux-Sèvres), Mme Vacheron (inspectrice ICPE Nouvelle-Aquitaine) et Mme Patureau (Encis Environnement). Cette rencontre a permis d'échanger sur les enjeux du territoire et sur les attentes de l'administration vis-à-vis de ces quatre projets. A noter que l'ensemble des communes concernées par les projets avaient été informées de la tenue de cette réunion par la DREAL (démarche systématique depuis 2018).

Également, les projets ont été présentés au Pôle ENR Charente-Maritime sur invitation du Préfet le 5 octobre 2020 dans une démarche d'amélioration de l'acceptabilité locale des projets d'énergies renouvelables, en renforçant le plus en amont possible le dialogue entre les collectivités locales et les services de l'Etat (courrier de retour du pôle ENR en annexe 1).

Concertation avec les acteurs locaux

Les acteurs locaux suivants ont été rencontrés, que ce soit dans le cadre de la démarche de développement des projets, de la réalisation de diagnostics approfondies ou de recherche de mesures d'accompagnement. Les échanges avec ces structures seront poursuivis durant la phase d'instruction puis jusqu'à la phase d'exploitation si cela s'avère pertinent.

Concertation avec la population

La communication et la concertation avec les riverains a été initiée au deuxième semestre 2019 sur la base des états initiaux.

	Echange avec le réseau associatif Cirena qui fédère les projets citoyens d'énergie renouvelable en Nouvelle-Aquitaine.
	Rencontre avec le réseau associatif A nous l'énergie ! renouvelable et solidaire le 19 décembre 2019
	Echange réalisé avec le pôle mobilité douce.
	Rencontre de l'Association « Vive le vélo » qui promeut ce type de déplacement doux.
	Echanges et consultation de ces deux associations naturalistes locales afin d'enrichir le diagnostic écologique des projets.
	Rencontre du PNR du Marais poitevin le 12 septembre 2019, en présence de Gaëlle Romy (juriste et chargée de mission EnR du PNR), une élue et une chargée de mission de la communauté de communes Aunis Atlantique L'objectif était d'identifier les sensibilités éventuelles du PNR, comprendre la charte éolienne du PNR et présenter les projets portés par EOLISE.



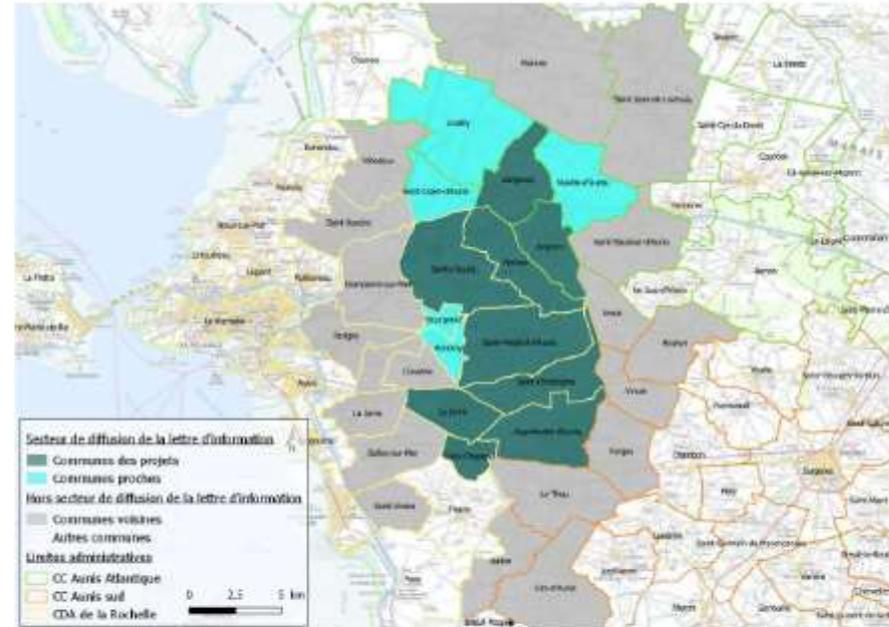
Echanges en 2020 et rencontre en septembre. Convention en cours de signature pour l'implantation de haies en mesure de compensation et accompagnement.

Concertation avec la population

La communication et la concertation avec les riverains a été initiée au deuxième semestre 2019 sur la base des états initiaux.

✓ Lettre d'information

Une lettre d'information a été diffusée en novembre 2019 à l'ensemble des habitants des communes concernées par l'un des projets éoliens ainsi que dans les communes proches (soit 14 communes pour environ 9 500 foyers) afin de leur présenter le contexte dans lequel s'insère les projets portés par Eolise, son calendrier, les principales expertises qui ont été menées, les secteurs privilégiés à l'implantation d'éoliennes pour chaque projet à l'étude et les prochaines étapes (cf. lettre page suivante). Des exemplaires de cette lettre d'information ont également été déposés dans les mairies des 14 communes concernées pour mise à disposition.



Secteurs de diffusion de la lettre d'information

✓ Sondage en ligne

En collaboration avec l'institut de sondage « OpinionWay », entre le 4 novembre et le 1^{er} décembre 2019, un questionnaire en ligne à grande échelle a été mis en place spécifiquement sur les projets (lien présenté sur la lettre d'information diffusée : enquete-eolise.com, ainsi que sur le site internet d'Eolise). Son objectif est de recueillir les remarques des riverains et d'initier une concertation sur les projets d'Eolise en cours de développement : habitants des communes concernées par un projet et communes proches. Le résultat de ce questionnaire est consultable en annexe 5.

121 personnes ont répondu au sondage. Les principaux résultats sont les suivants (l'analyse complète d'OpinionWay est consultable en annexe 5) :

- 75% des répondants habitent dans l'une des communes d'implantation potentielles des quatre projets, 20% habitent une commune proche ou voisine et 5% dans une commune plus éloignée. Cela témoigne de la pertinence de la diffusion de ce sondage ;
- 83% des participants estiment important que la société de développement des projets éolien soit une entreprise qui travaille en collaboration avec des entreprises locales favorisant l'emploi régional ; et

55% trouvent importants que la société de développement des projets soit une entreprise locale poitevine ;

- 93% des participants préfèrent un éloignement maximum aux habitations à une implantation plus harmonieuse d'un point de vue paysager mais plus proche des lieux de vie ;
- 42 % des répondant préfèrent un projet avec moins d'éoliennes mais avec des gabarits plus hauts ;
- 1 répondant sur 2 suggère des mesures d'accompagnement dans le cadre des projets éoliens. Parmi la proposition de plusieurs mesures (de compensation ou d'accompagnement), 66% des participants choisissent la plantation de végétaux pour créer des masques visuels et favoriser la biodiversité, suivi de la réalisation d'un réseau cyclable sur les voiries du projet (35%), la participation à l'amélioration énergétique des bâtiments communaux (33%), des informations et formations autour des économies d'énergies dans les écoles, auprès des particuliers... (31%). 15 % n'étaient intéressés par aucune des mesures proposées.

Ce sondage a donc pleinement rempli son rôle en permettant à chaque riverain de s'exprimer sur ces projets éoliens et surtout de choisir voire de proposer des mesures des compensation et d'accompagnement qui sont reprises dans les projets.

Toutefois, le faible nombre de participants à ce sondage comparé à sa très large diffusion souligne un intérêt limité des riverains pour contribuer à l'élaboration de la stratégie d'implantation et des mesures. A noter que suite à la diffusion de cette lettre, EOLISE a reçu uniquement deux échanges en lien avec le projet.

✓ Site internet

La lettre d'information aux habitants a également été diffusée via le site internet de la société Eolise, dans un onglet dédié.

4.4.3 La concertation des experts

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu entre le porteur de projet et les différents experts mandatés pour réaliser l'étude d'impact. En effet, chaque étape de l'étude d'impact a fait l'objet d'échanges avec les experts pour intégrer les problématiques environnementales au cœur de la conception du projet :

- Sensibilités et enjeux de l'état actuel de l'environnement,
- Participation au choix des scénarios d'implantation,
- Participation au choix des variantes de projet,
- Aide à l'optimisation de la variante de projet retenue,
- Analyse des impacts du projet retenu,
- Définition de mesures (compensation, accompagnement et suivi)

Les experts qui ont participé au processus de conception du projet ont été les suivants :

- Etudes paysagères par l'Agence Coûasnon (Maxime PIOT et Manuella TESSIER),
- Etudes acoustiques par GANTHA (Arnaud MENOIRET et Pierre GUILLET),
- Etudes du milieu naturel par NCA Environnement (Pierre VINET, Caroline POITEVIN, Loup CARRIERE et Guillaume MARTIN),
- Définition des enjeux du milieu physique et humain par ENCIS Environnement (Séverine PATUREAU et Pierre-Alexandre PREBOIS),
- Etude aéronautique par CGX (Lionel LODÉ),
- Etude de raccordement par Aquitaine Réseaux (Arnaud Pellerin),
- Etude d'accès par le transporteur Altéad (David Pollard)
- Etudes de vent réalisée en interne par EOLISE,
- Consultation du public par Opinion Way.

Chacun des experts a pu évaluer les différents scénarios d'implantation et les différentes variantes de projet présentées selon ses propres critères d'appréciation. Cette concertation technique a permis de prendre plusieurs mesures d'évitement, de réduction ou, le cas échéant, de compensation des impacts (cf. partie 9).

Annexe 8 : Premier bilan des actions de concertation et de communication publique – Novembre 2021 – MAZARS



BILAN DES ACTIONS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION PUBLIQUE

30 novembre 2021

Projets éoliens de la Plaine d'Aunis

Sommaire

- 1. Les grands principes de la démarche de concertation et de communication..... 3**
 - 1.1 Genèse de la démarche de concertation 3
 - 1.3 Le calendrier des actions de concertation..... 4
- 2. Le bilan qualitatif des actions menées 5**
 - 2.1 Retour sur l'instance de concertation Elus n°2 du 21 septembre 2021 5
 - 2.2 Retour sur le premier groupe de travail du 25 novembre 2021 8
 - 2.3 Retour sur les quatre forums d'information du 25 au 28 octobre 6
- 3. Les actions et outils de communication 10**
 - 3.1 Le mailing et les relances téléphoniques 10
 - 3.2 Les relations presse 11
 - 3.3 Les lettres d'information..... 11
 - 3.4 Le porte-à-porte..... 12
 - 3.5 Zoom sur la plateforme de participation en ligne..... 13
- 4. Le bilan quantitatif des actions menées..... 15**
 - 4.1 Le bilan des actions de concertation..... 15
 - 4.2 Le bilan des actions de communication 16
 - 4.3 Le bilan de la plateforme de participation en ligne 17
- 5 Conclusion : les actions à venir..... 18**
- 6 Annexes..... 19**

1. Les grands principes de la démarche de concertation et de communication

1.1 Genèse de la démarche de concertation

1.1.1. Les premiers pas sur le territoire et premiers contacts

Depuis 2016, la société poitevine Eolise étudie la possibilité d'implanter 4 parcs éoliens sur les 8 communes d'Aigrefeuille d'Aunis, Angliers, La Jarrie, Longèves, Saint-Christophe, Saint Médard-d'Aunis Sainte-Soulle et Vérines.

Dès fin 2016, l'équipe d'Eolise a engagé le dialogue avec la Communauté d'Agglomération de la Rochelle, ainsi qu'avec les élus des communes concernées, et ce afin de construire des projets les plus souhaitables possibles localement. Malgré une recherche de contacts et des propositions répétées pour collaborer, cette démarche de dialogue n'a pas semblé susciter l'intérêt des élus locaux.

En 2021, à la suite de nombreux échanges avec les élus communaux et intercommunaux, la société Eolise a fait le choix de d'être accompagné pour la mise en place d'une démarche de concertation, afin d'associer un plus grand nombre d'acteurs locaux pour créer un projet de territoire. Pour mener à bien cette démarche, elle a fait appel à l'équipe du cabinet Mazars, spécialisée en Concertation et Communication publique.

Cette démarche volontaire, lancée en avril 2021 avec une étude des perceptions, avait pour but de recueillir le sentiment des riverains sur ces projets, sur l'éolien, leurs questions et attentes pour la suite des projets.

Cette démarche a également permis de nombreux échanges entre le développeur, les élus et les habitants, que ce soit pour faire œuvre de pédagogie autour de l'énergie éolienne ou pour communiquer régulièrement sur l'avancement des projets.

1.1.2. L'étude de contexte

Du 28 avril au 26 mai 2021, une étude de contexte a été réalisée par l'équipe Concertation de Mazars auprès de 571 acteurs du territoire, issus des collectivités locales, du monde agricole, associatif, touristique, de l'environnement et des riverains des communes concernées.

Cette étude de contexte, menée lors d'entretiens individuels (37 entretiens qualitatifs) et couplés de sessions de porte-à-porte sur les communes (534 foyers rencontrés), avait **pour objectifs de** :

- Obtenir une meilleure compréhension du territoire et de ses spécificités ;
- Recueillir les questions et remarques des acteurs sur les énergies renouvelables et sur les projets de la Plaine d'Aunis ;
- Identifier les attentes du territoire en termes de concertation et d'information.

Cette première phase de la concertation a permis de mettre en évidence **les besoins suivants** :

- La nécessité pour les habitants de mieux connaître le sujet de l'énergie éolienne ;
- Un souhait du territoire d'être régulièrement informé des différentes études et de leurs résultats ;
- Le désir d'être associé à la réflexion sur les retombées locales du projet, notamment en ce qui concernait le prix de l'électricité.

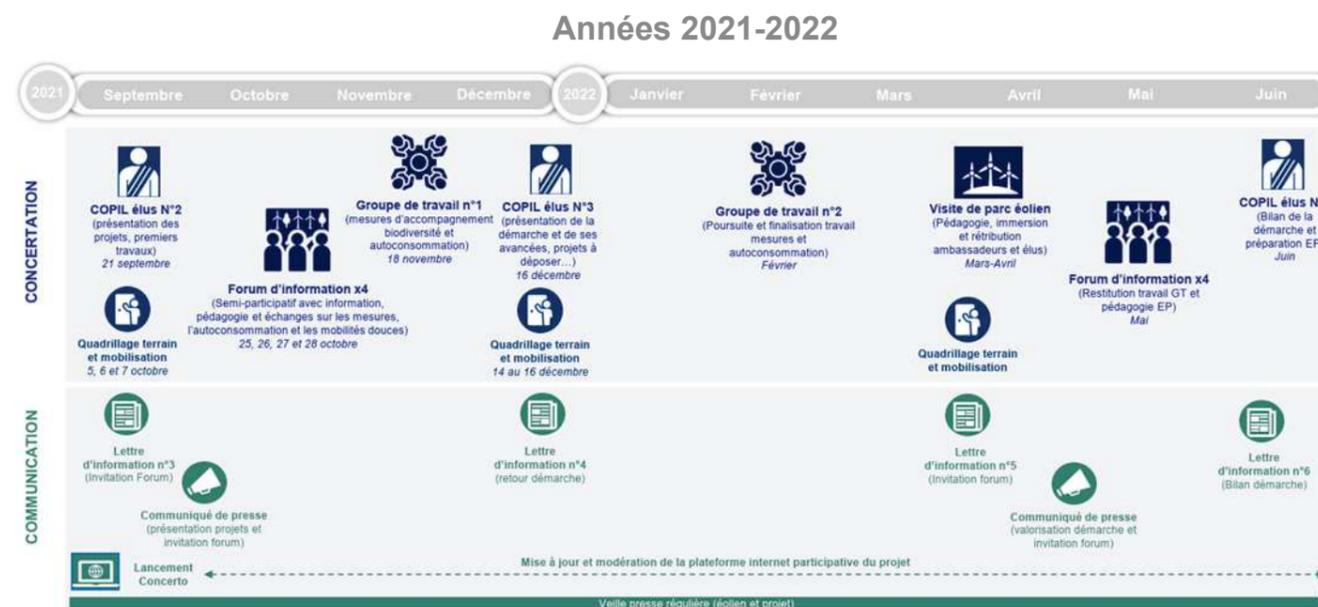
Les résultats de cette étude ont été présentés aux élus lors d'une première réunion de coordination, organisée le **9 juillet 2021** à la salle des éoliennes de Saint-Médard-d'Aunis. Les élus ont pu exprimer aux développeurs leurs attentes en termes de communication et de concertation pour les suites des projets. La majorité des élus présents ont confirmé leur envie d'être impliqués dans la co-construction du projet et de participer à la démarche de concertation proposée.

Cette dernière a donc été organisée de façon à répondre à ces différentes attentes avec un dispositif de communication et de concertation présenté en fin de réunion. À la suite de cette réunion, un compte-rendu des échanges a été envoyé à l'ensemble des élus communaux et intercommunaux.

Nombre de participants : 23 élus communaux et intercommunaux.

1.3 Le calendrier des actions de concertation

Depuis 2021, plusieurs rendez-vous de concertation, d'information et de mobilisation ont eu lieu pour informer et travailler sur les projets de la Plaine d'Aunis. Le calendrier suivant retrace ces différentes actions, ainsi que celles à venir.



2. Le bilan qualitatif des actions menées

Grâce aux éléments collectés pendant l'étude de perception, différents rendez-vous ouverts à tous ont été organisés de façon à répondre au besoin de pédagogie, de suivre l'avancée du projet (forums d'information) et de co-construire ce qui pouvait l'être (atelier de co-construction). La démarche de concertation, animée par Mazars, a ainsi officiellement débuté en septembre 2021.

2.1 Retour sur l'instance de concertation Elus n°2 du 21 septembre 2021

Après la première réunion de concertation avec les élus des communes concernées, organisée le 9 juillet 2021 pour présenter les résultats de l'étude de perception, **une deuxième instance de concertation a été organisée le 21 septembre 2021**, de 14h à 16h30, à Aigrefeuille d'Aunis.

Nombre de participants : 23 élus communaux et intercommunaux

Objectifs de l'instance de concertation :

- Présenter en détails les projets ;
- Lancer la réflexion autour de l'autoconsommation collective ;
- Présenter et préparer la suite de la démarche de concertation.

Résultats : Durant cette réunion, l'équipe d'Eolise a pu réaffirmer les engagements pris à la réunion du 9 juillet 2021, à savoir le report du dépôt de deux projets - Loiré Sud et Puyvineux - à janvier 2022, et la mise en œuvre d'une démarche de concertation grand public. Les développeurs ont aussi présenté le projet d'autoconsommation collective, projet qui a suscité un certain engouement de la part des élus présents. En outre, les élus ont échangé avec les développeurs et leur ont posé toutes leurs questions sur les projets et l'éolien en général. À la suite de cette réunion, un compte-rendu des échanges a été envoyé à l'ensemble des participants.

2.3 Retour sur les quatre forums d'information du 25 au 28 octobre



Forum d'information à Vérines

Pour répondre à la demande de pédagogie identifiée lors de l'étude des perceptions, **quatre forums d'information ont ensuite été organisés du 25 au 28 octobre 2021**, de 18h30 à 20h30.

Respect des mesures barrières contre le covid-19 : Pour assurer le respect des conditions sanitaires, les participants se sont inscrits en amont par mail, téléphone et via le site internet du projet. Cela a permis à l'équipe Concertation de Mazars de vérifier qu'une jauge « Covid » de 50 participants en même temps dans les locaux n'a pas été franchie. Un comptage des entrants et sortants a également été effectué pour réguler le flux de personnes.

Par ailleurs, afin de permettre à un maximum de personnes de participer à ces forums d'information, **le calendrier tenu a été le suivant** :

- Le 25 octobre à Aigrefeuille d'Aunis
- Le 26 octobre à Vérines
- Le 27 octobre à Longèves
- Le 28 octobre à La Jarrie

Les objectifs de ces forums d'information étaient de :

- Présenter les quatre projets aux participants ;
- Permettre aux participants d'échanger avec les porteurs de projet sur l'éolien et les projets ;
- Informer sur les caractéristiques techniques des projets éoliens, le fonctionnement d'une éolienne et les différentes phases d'un projet éolien ;
- Présenter le projet d'autoconsommation collective et identifier des acteurs locaux intéressés pour la poursuite des réflexions sur ce sujet.

En support des réponses apportés par l'équipe projet d'Eolise, **11 affiches étaient proposées, autour des thématiques suivantes** : les caractéristiques techniques de chacun des 4 projets avec le calendrier associé, la présentation de la société Eolise, l'éolien et la transition énergétique, les réponses aux premières questions recueillies lors de l'étude des perceptions, la présentation des premiers éléments connus sur le projet d'autoconsommation collective, et enfin la présentation de la démarche de concertation et d'information.

Pour répondre aux questions des participants, et en fonction du nombre d'inscrits par soir, l'équipe d'Eolise présente était composée de :

- 3 personnes au forum n°1
- 3 personnes au forum n°2
- 2 personnes au forum n°3
- 5 personnes au forum n°4

L'équipe de Mazars présente chaque soir était constituée de cinq personnes.

Résultats : Ces forums ont rassemblé au total 160 personnes, sur les 4 jours. Lors de ces événements, les participants ont découvert les calendriers des projets, les zones d'implantation, et leurs différentes caractéristiques techniques. Ils ont également pu formuler toutes leurs questions et remarques aux membres de l'équipe d'Eolise.

Enfin, c'est pendant ces événements de concertation que les participants ont pu découvrir le projet d'autoconsommation collective, et faire part de leur intérêt d'être impliqués dans son élaboration, à travers un groupe de travail dédié. Une brève sur les quatre forums a été publiée sur le site Internet des projets éoliens.



Forum d'information à Aigrefeuille d'Aunis

2.2 Retour sur le premier groupe de travail du 25 novembre 2021



Groupe de travail n°1 à Saint-Médard-d'Aunis

En continuité avec les forums organisés en octobre, les personnes qui avaient manifesté leur intérêt pour participer au groupe de travail sur le projet d'autoconsommation collective ont été invitées à une réunion le 25 novembre, à la salle des éoliennes de Saint-Médard-d'Aunis.

Il est à noter qu'en parallèle de ce groupe de travail, deux autres réunions de travail ont été organisées, le 26 octobre et le 1^{er} décembre, pour travailler sur l'autoconsommation avec des associations et des coopératives compétentes sur le sujet, à l'échelle locale et régionale. Ces réunions plus techniques sont nécessaires pour assurer la faisabilité du projet mais aussi pour trouver de futurs partenaires.

Nombre de participants : 8 personnes.

Objectif du groupe de travail :

- Présenter en détails le projet d'autoconsommation collective ;
- Lancer les premières réflexions pour le co-construire ;
- Définir les prochaines étapes et actions à mener dans son cadre.

Résultats : Ce groupe de travail a permis de présenter aux participants la raison d'être de ce projet d'autoconsommation collective, à savoir la prise en compte du souhait des habitants que le projet éolien puisse leur apporter des bénéfices en faisant baisser leurs factures d'électricité.

A cet égard, l'équipe d'Eolise a répondu aux nombreuses questions des participants sur les modalités du projet d'autoconsommation collective. Les participants ont ensuite pu concrètement travailler à co-construire ce projet autour des questions du périmètre géographique et du public cible.

Un second temps de co-construction a ensuite concerné les questions de gouvernance et de communication. De nombreuses propositions ont été faites et un plan d'actions à court terme a été élaboré, comprenant notamment la mise en place d'un mode de discussion et de partage d'informations, en ligne. Par la suite, un compte-rendu retranscrivant les échanges et les travaux du groupe a été envoyé aux participants et ces outils de partage et de discussion ont été créés.

3. Les actions et outils de communication

Les actions de communication autour du projet ont été menées en parallèle et au service des actions de concertation afin d'assurer la diffusion des informations au plus grand nombre et de permettre à tous de participer aux différents rendez-vous organisés.

3.1 Le mailing et les relances téléphoniques

Avant chaque rencontre de la concertation, un mail d'invitation a été envoyé aux personnes rencontrées lors de l'étude de contexte et des sessions de porte-à-porte. Une vague de relances téléphoniques était également effectuée une semaine avant les événements afin de s'assurer de la participation des habitants et des élus. Ces appels avaient également pour objectif d'informer les personnes n'ayant pas d'adresses e-mail. Enfin, un mail de rappel était envoyé deux jours avant la tenue des rendez-vous aux personnes ayant confirmé leur présence ou n'ayant pas fait de retour.

Bonjour,

EOLISE étudie l'opportunité de développer quatre projets éoliens sur les communes d'Angliers, Aigrefeuille d'Aunis, La Jarrie, Longèves, Saint-Christophe, Saint-Médard d'Aunis, Sainte-Soulle, et Vérines.

Conscient que de tels projets ne peuvent voir le jour sans être coconstruits avec les acteurs qui vivent et font vivre le territoire, EOLISE souhaite lancer une démarche volontaire de concertation.

Nous vous invitons à venir découvrir ces projets, échanger avec la cheffe de projet Lucie SIROT et le responsable Développement Baptiste WAMBRE, qui pourront répondre à vos questions, ou encore faire part de vos propositions, lors d'un premier rendez-vous ouvert à tous.

Afin que chacun puisse venir à cet événement, **4 forums sont organisés** :

- Le **Lundi 25 octobre**, de 18h30 à 20h30, à la Salle des Fêtes d'Aigrefeuille d'Aunis
- Le **Mardi 26 octobre**, de 18h30 à 20h30, à la Salle des Fêtes de Vérines
- Le **Mercredi 27 octobre**, de 18h30 à 20h30, à la Salle L'Envol de Longèves
- Le **Jeudi 28 octobre**, de 18h30 à 20h30, à la Salle des Fêtes de La Jarrie

En format libre, vous pouvez donc venir à l'horaire que vous souhaitez et rester le temps voulu dans le créneau horaire indiqué. **Le contenu sera le même les 4 jours et portera sur les quatre projets éoliens.**

Cependant, pour des raisons sanitaires et d'organisation, il est impératif de vous inscrire à l'événement pour y participer en contactant Marion Gielly par retour de mail ou par téléphone au 07.61.58.62.69.

Si vous êtes déjà inscrits, merci de ne pas tenir compte de ce mail.

Nous vous remercions par avance de votre retour et vous souhaitons une agréable journée,

Cordialement,

L'équipe Mazars, mandatée par EOLISE

Exemple de mail d'invitation

3.2 Les relations presse

L'invitation aux forums d'information, organisés du 25 au 28 octobre, a également été diffusée par voie de presse dans le journal de l'Hebdo 17, de façon à toucher le public le plus large possible.

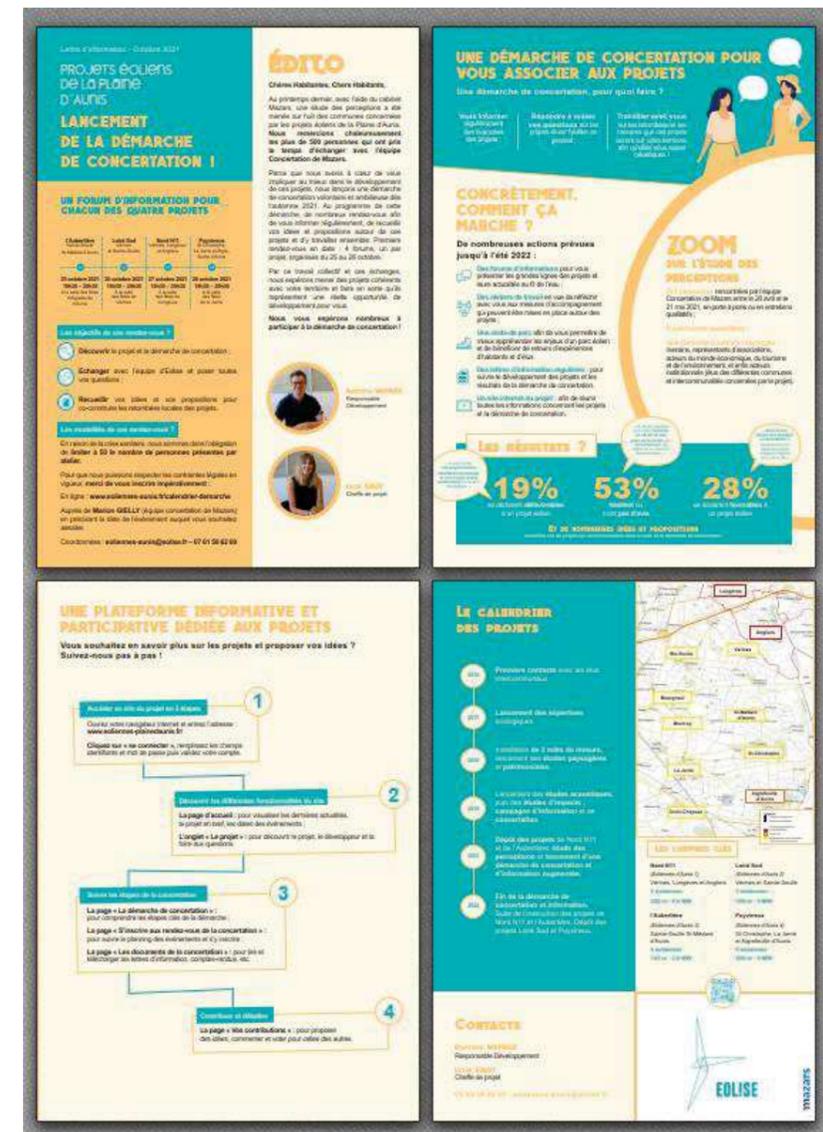


Publication de l'invitation aux forums dans l'Hebdo 17

3.3 Les lettres d'information

Afin de convier la population aux grands temps de la concertation et d'assurer une information transparente et pédagogique, deux lettres d'information ont été distribuées à l'ensemble des habitants - hors stop pub - des huit communes concernées, en mai et octobre 2021. Ces distributions ont été réalisées par un prestataire spécialisé, mandaté par Eolise. Également disponibles sur le site Internet du projet, elles informent des dernières actualités du projet et de la démarche de concertation et invitent les habitants aux événements organisés. Les mairies des huit communes concernées se sont aussi vu proposer de diffuser la lettre d'information et d'en mettre à disposition en mairie si elles le souhaitent. Peu ont répondu favorablement à cette proposition.

Ces lettres d'information prennent la forme d'un document de quatre pages, avec différents types de contenu : édito du développeur sur l'actualité du projet, invitation au prochain rendez-vous de la concertation, information sur le projet ou sur les résultats des derniers événements de concertation, et foire aux questions.



Exemple d'une lettre d'information du projet en 4 pages (à retrouver en annexes)

3.4 Le porte-à-porte

En parallèle des différents événements de concertation, 31 journées de porte-à-porte ont été réalisées d'avril à décembre 2021 pour échanger avec les habitants et recueillir leurs questionnements et leurs propositions pour les projets.

Les personnes ne pouvant se rendre aux réunions ont donc pu, elles aussi, recevoir les informations disponibles et s'exprimer sur le projet.

Ces temps d'échanges permettaient également d'inviter les habitants aux événements de concertation par la diffusion de flyers d'invitation.

Voici les sessions de porte-à-porte réalisées :

- 28 jours en avril et mai 2021
- 3 jours en septembre 2021
- 3 jours en octobre 2021



Exemple de flyer d'invitation distribué pendant les journées de porte-à-porte

3.5 Zoom sur la plateforme de participation en ligne

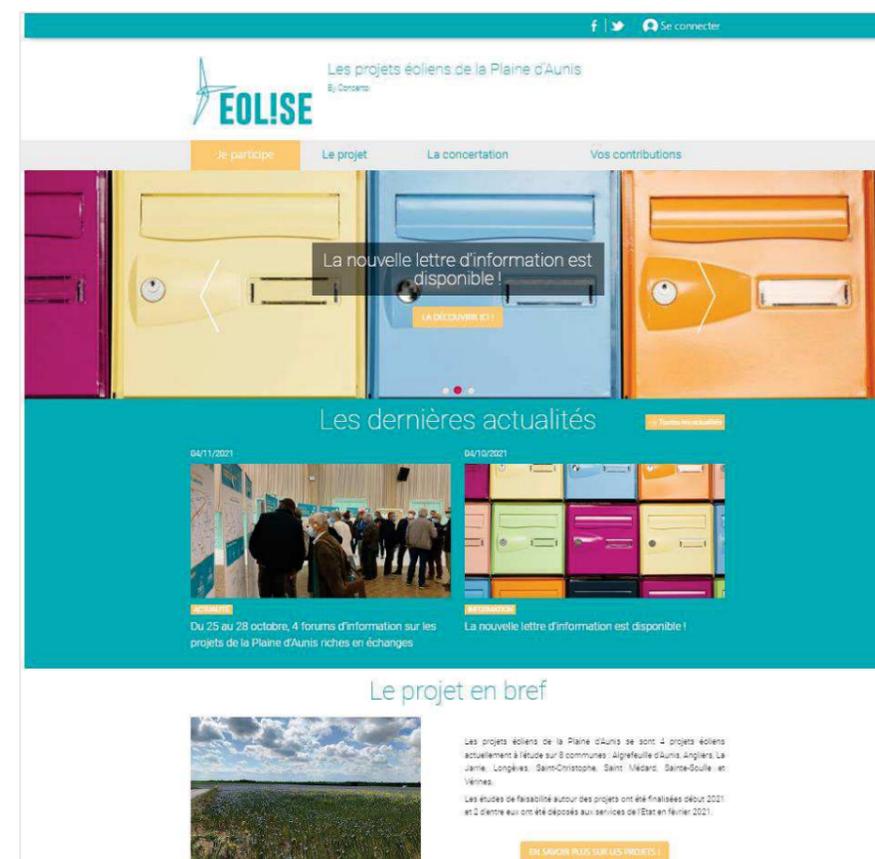
La plateforme de participation en ligne des projets éoliens de la Plaine d'Aunis est accessible par tous à ce lien : www.eoliennes-plainedaunis.fr

Elle a été mise en ligne en septembre 2021, lors du lancement de la concertation publique.

Elle offre à chacun l'accès aux fonctionnalités suivantes :

- Retrouver toutes les informations sur le projet et la démarche de concertation ;
- S'inscrire aux différents événements de la concertation ;
- Télécharger l'ensemble des documents en lien avec le projet et la concertation (comptes rendus, supports de présentation, lettres d'information etc.) ;
- Faire des propositions via un formulaire de contact.

Elle est mise à jour régulièrement afin de permettre à chacun de suivre les avancées du projet et de la démarche de concertation.



Page d'accueil du site Internet

4. Le bilan quantitatif des actions menées

4.1 Le bilan des actions de concertation

L'ensemble des actions de concertation a permis d'informer, de communiquer, et de favoriser les échanges entre les développeurs des projets de la Plaine d'Aunis et les habitants et élus des communes concernées. Toutes ces personnes ont ainsi pu contribuer et donner leur avis sur le projet.

Ci-dessous, le détail de la participation aux grands temps de la concertation organisés à ce jour :

- **Mai 2021** – Etude des perceptions : 571 personnes
- **21 septembre 2021** - Restitution de l'étude de contexte aux élus, à Aigrefeuille d'Aunis : 23 participants
- **25 octobre 2021** – Forum d'information n°1 à Aigrefeuille d'Aunis : 44 participants
- **26 octobre 2021** – Forum d'information n°2 à Vérines : 37 participants
- **27 octobre 2021** – Forum d'information n°3 à Longèves : 11 participants
- **28 octobre 2021** – Forum d'information n°4 à La Jarrie : 70 participants
- **25 novembre 2021** – Groupe de travail n°1 à Saint-Médard d'Aunis : 8 personnes.

4.2 Le bilan des actions de communication

Ci-dessous la liste des actions de communication menées et leur public cible.

Date	Action de communication	Canal de diffusion	Public cible
Septembre 2021 à aujourd'hui	Plateforme de participation en ligne mise à jour régulièrement après chaque action de concertation et accessible à tous	Communication de l'adresse web du site internet dans les lettres d'information, les flyers, les mails et les comptes-rendus	Aigrefeuille d'Aunis, Angliers, La Jarrie, Longèves, Saint-Christophe, Saint Médard, Sainte-Soulle et Vérines
Mai 2021	Lettre d'information n°1	Impression papier, 8950 exemplaires, toutes boîtes aux lettres sauf stop pub, et mise en ligne sur le site Internet du projet,	Aigrefeuille d'Aunis, Angliers, La Jarrie, Longèves, Saint-Christophe, Saint Médard, Sainte-Soulle et Vérines
Septembre 2021	Lettre d'information n°2	Impression papier, 8700 exemplaires, toutes boîtes aux lettres sauf stop pub, et mise en ligne sur le site Internet du projet	Aigrefeuille d'Aunis, Angliers, La Jarrie, Longèves, Saint-Christophe, Saint Médard, Sainte-Soulle et Vérines
Septembre et octobre 2021	Flyer d'invitation	Distribué pendant les journées de porte-à-porte	Aigrefeuille d'Aunis, Angliers, La Jarrie, Longèves, Saint-Christophe, Saint Médard, Sainte-Soulle et Vérines
Septembre 2021	Communiqué de presse	Communiqué diffusé par Sud Ouest et Hebdo 17	Charente-Maritime

4.3 Le bilan de la plateforme de participation en ligne

La plateforme de participation dédiée aux projets de la Plaine d'Aunis a été mise en ligne fin septembre 2021.

Voici les retours après 3 mois d'activité (septembre 2021 à novembre 2021) :

- Nombre d'utilisateurs : **154**

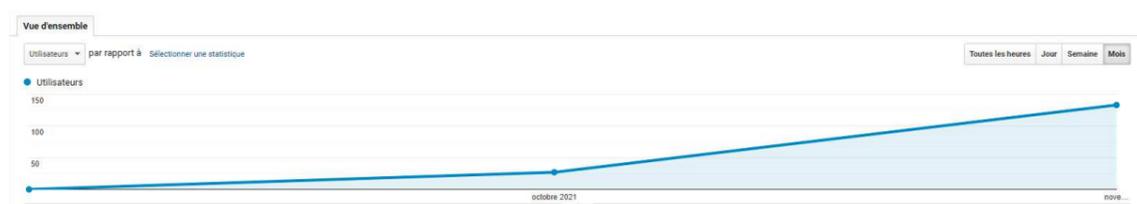


Figure 9 - Nombre d'utilisateurs de la plateforme

- Taux de rebond : Il s'agit du taux de visiteurs quittant le site Internet sans avoir parcouru d'autres pages. Le taux de rebond sur site Internet est de **34,54 %**.
Plus le taux de rebond bas, plus il est considéré comme bon. *Entre 26 et 40%, il est très bon ; entre 41 à 55%, il est bon ; entre 56 et 70%, il est acceptable ; au-dessus de 70%, il est préoccupant.*
- Pourcentage de visiteurs revenant plusieurs fois : **22,6 %**
- Temps moyen par session : **5'26**

Les 3 pages les plus vues :

1. La page d'accueil
2. Les documents de la concertation
3. Les projets éoliens de la Plaine d'Aunis

5 Conclusion : les actions à venir

L'année 2021 a permis d'instaurer un dialogue entre les développeurs, les habitants et les élus, autour des projets éoliens de la Plaine d'Aunis, et ce malgré la taille du territoire considéré. La démarche de concertation a également permis la mise en place de rituels de communication et d'information (lettres d'information, porte-à-porte et échanges téléphoniques).

Cette année a en outre vu naître une démarche de co-construction d'une partie des projets, autour de celui de l'autoconsommation collective. Des acteurs du territoire motivés s'y sont rencontrés et donnés un cadre pour poursuivre les échanges en 2022.

Sur les quatre projets éoliens concernés par cette démarche de concertation, deux sont en cours d'instruction, tandis que deux autres, ceux de Puyvineux et de Loiré Sud seront déposés en janvier 2022.

Les actions d'information et de communication se poursuivront afin de présenter les projets déposés dans leurs moutures finales, et de partager les prochaines étapes de ceux-ci.

Le calendrier des actions menées pour fin 2021-2022 est le suivant :

Décembre 2021 - Une troisième instance de concertation élus sera organisée le 16 décembre 2021, de 14h à 16h30. L'objectif sera de tenir informés les élus des communes concernées des avancées pour chaque projet et de leur présenter les résultats des événements de concertation organisés.

Février 2022 - Un deuxième groupe de travail sera organisé le 10 février 2022, de 18h30 à 20h30. L'objectif sera de poursuivre et de finaliser les mesures d'autoconsommation collective.

Mars/avril 2022 - Un troisième groupe de travail sera organisé début avril afin de finaliser les réflexions et actions autour du projet d'autoconsommation collectives, voire des mesures d'accompagnement.

Mai 2022 – Une nouvelle session de quatre forums d'information sera organisée courant du mois de mai, afin de présenter aux habitants les travaux des groupes de travail sur l'autoconsommation, ainsi que pour les informer du déroulement de la phase d'enquête publique.

Juin 2022 – Une quatrième instance de concertation élus sera organisée vers le mois de juin, avec l'objectif de présenter le bilan de la démarche de concertation et de préparer la phase d'enquête publique.

Le calendrier annoncé est un calendrier prévisionnel et peut être amené à évoluer.

6 Annexes

Les divers éléments communiqués aux acteurs locaux durant ces premiers mois de démarche de concertation ont été rassemblés et vous sont présentés dans un fichier joint comprenant :

- Les comptes rendus des réunions de concertation
- Les lettres d'information et flyer.



Projets éoliens de la Plaine d'Aunis

Compte-rendu de la réunion de concertation
avec les élus des communes du territoire

EOLISE

9 juillet 2021

Sommaire

1. Introduction	3
2. Les participants à l'événement.....	4
3. Synthèse des échanges.....	6
A. L'objet de la réunion	6
B. Restitution de l'étude des perceptions	6
C. Le regard de MAZARS	9
D. Le retour d'EOLISE sur l'étude des perceptions	9
E. Echanges suite à la présentation.....	11
Echanges autour de l'historique des projets éoliens de la Plaine d'Aunis.....	11
Echanges autour de l'étude des perceptions.....	11
Echanges autour de la démarche de concertation proposée.....	12
Echanges autour des projets éoliens de la Plaine d'Aunis	14
4. Décisions d'EOLISE et prochaines étapes.....	16
1. Calendrier du dépôt des projets N°2 (Loiré) et N°4 (Puyvineux)	16
2. Intégration de la charte paysagère dans les projets.....	16
3. Mise en œuvre d'une démarche de concertation et d'information	17

1. Introduction

Dans le cadre des projets éoliens de la Plaine d'Aunis, menés par la société EOLISE, une étude des perceptions a été réalisée par l'équipe concertation et communication publique de MAZARS du 28 avril au 21 mai 2021.

Dans ce cadre, l'équipe de MAZARS a réalisé des entretiens individuels auprès d'élus, de représentants du monde agricole, associatif, touristique, des riverains ainsi qu'une large campagne de porte-à-porte auprès des habitants proches des zones des projets.

L'objectif de cette démarche était de recueillir les perceptions des différents acteurs sur l'éolien et les projets de la Plaine d'Aunis, d'identifier les attentes et les besoins du territoire en matière d'information et de concertation, et d'obtenir une meilleure compréhension du territoire.

La réunion du 9 juillet 2021 (14h-16h, Salle des Eoliennes à Saint-Médard-d'Aunis) visait à restituer cette étude aux élus des communes et EPCI concernés par les projets, ainsi qu'à travailler collectivement aux suites à lui donner en termes de concertation et d'information autour des projets éoliens de la Plaine d'Aunis.

Vous avez participé ou été conviés à cet événement, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la synthèse des échanges qui s'y sont tenus.

2. Les participants à l'événement

La réunion du vendredi 9 juillet 2021 a rassemblé 23 personnes dont voici le détail des participations :

Commune d'Aigrefeuille d'Aunis :

- Gilles GAY, Maire d'Aigrefeuille d'Aunis
- Joël LALOYAUX, 1^{er} adjoint à Aigrefeuille d'Aunis
- Marie-Claude BILLEAUD, Conseillère Déléguée à Aigrefeuille d'Aunis
- Jean-Jack AUBOYER, Conseiller Municipal à Aigrefeuille d'Aunis

Commune de La Jarrie :

- Nathalie BARRAUX, Responsable Urbanisme à La Jarrie

Commune de Montroy :

- Anne DORKELD, Conseillère Municipale à Montroy

Commune de Saint-Médard-d'Aunis :

- Roger GERVAIS, Maire de Saint-Médard-d'Aunis
- Liliane BOUTET, 1^{ème} adjointe à Saint-Médard-d'Aunis
- Corinne GUERRY, 3^{ème} adjointe à Saint-Médard-d'Aunis
- Sylvain CHOPIN, Conseiller municipal à Saint-Médard-d'Aunis
- Sabine LACROIX, Conseillère municipale à Saint-Médard-d'Aunis

Communauté d'Agglomération de La Rochelle :

- Gérard BLANCHARD, Vice-Président en charge de la transition énergétique à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Communauté de Communes Aunis Atlantique :

- Jean-Marie BODIN, Vice-Président en charge de la transition écologique à la Communauté de Communes Aunis Atlantique

Communauté de Communes Aunis Sud :

- Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-Présidente en charge de la transition énergétique à la Communauté de Communes Aunis Sud
- Philippe BARITEAU, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes Aunis Sud
- Cécile PHILIPPOT, Directrice du Service Environnement à la Communauté de Communes Aunis Sud

Equipe projet EOLISE :

- Baptiste WAMBRE, Responsable Développement
- Lucie SIROT, Cheffe de projet

Equipe concertation MAZARS :

- Lorette HAFFNER, Cheffe de projet concertation
- David HEINRY, Associé
- Lisa PALIOTTO, Consultante
- Alisson PICQ, Consultante
- Charline VIALLE, Cheffe de projet concertation

Communes invitées et non représentées :

- Angliers
- Bourgneuf
- Croix- Chapeau
- Longèves
- Saint-Christophe
- Sainte-Soulle
- Vérines

Cette étude n'est pas un sondage mais elle révèle qu'en avril et mai 2021...

19% Se déclarent défavorables à un projet éolien
53% Hésitent ou n'ont pas d'avis
28% Se déclarent favorables à un projet éolien

Mais une majorité des acteurs rencontrés n'a pas une bonne connaissance des projets d'Eolise

70 % des personnes n'avaient pas connaissance du ou des projets ;
30% des personnes avaient bien connaissance d'un ou plusieurs projets ;

Dont :
63 % via le voisinage, le bouche-à-oreille ;
18% via les élus et la communication municipale ;
15% via la presse
4% via la 1^{ère} lettre d'information d'Eolise

Les principales inquiétudes évoquées par les habitants rencontrés :

1. Quels impact visuel et acoustique ?
2. Quelles garanties pour le démantèlement / le recyclage ?
3. Mon bien immobilier va-t-il perdre de la valeur ?

Une minorité tente des propositions pour améliorer l'ambiance générale sur le sujet de l'éolien

20% des personnes font des propositions mais seulement 5% sont prêts à s'investir aujourd'hui

Sur la méthode : plus et mieux informer, pouvoir participer.

Sur des thématiques liées à la gouvernance des projets, au développement durable, aux mesures d'accompagnement, etc.

3. Synthèse des échanges

A. L'objet de la réunion

Depuis 2016, la société EOLISE mène 4 projets éoliens sur le territoire de la Plaine d'Aunis, et plus particulièrement sur les communes de Sainte-Soulle, Vérines, Longèves, Angliers, Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Christophe, La Jarrie, Aigrefeuille d'Aunis et Croix-Chapeau (cette dernière commune étant incluse dans une zone d'étude mais non concernée par l'implantation d'éolienne).

En parallèle aux études techniques, EOLISE a régulièrement informé les élus et échangé avec eux, tandis que des actions de consultation et d'information plus ponctuelles ont été mises en œuvre à destination des riverains.

Conjointement au dépôt des dossiers auprès des services instructeurs, EOLISE a mandaté au printemps 2021 la société MAZARS afin de recueillir les perceptions locales autour de ses projets et d'identifier les attentes du territoire. L'objectif final étant d'augmenter la concertation et la communication publique des projets éoliens de la Plaine d'Aunis conjointement avec les aspirations territoriales, en proposant notamment une implication des nouvelles équipes municipales – souhaitée par EOLISE et matérialisée par la réunion du 9 juillet 2021.

Lors de cette réunion, après un mot d'accueil et le tour de table des présents, un temps de présentation a tout d'abord été proposé pour restituer l'étude des perceptions puis partager la proposition d'EOLISE pour la nouvelle étape de concertation, avant d'ouvrir les échanges avec les participants.

B. Restitution de l'étude des perceptions

Du 28 avril au 21 mai 2021, l'équipe concertation et communication publique de Mazars a rencontré 571 personnes : des élus, des représentants du monde agricole, des associations, des acteurs du tourisme, de l'économie, de l'environnement, ainsi qu'une grande majorité de citoyens. Sur les 9 communes objet de l'étude, 37 acteurs ont été rencontrés en entretien qualitatif (1h à 1h30 environ) et 534 en porte-à-porte (30 à 45 min).

Vous retrouverez en page suivante les principaux éléments chiffrés issus de l'étude :

Voici le résumé du verbatim présenté par Mmes HAFFNER et VIALLE de l'agence de concertation MAZARS :

<p>1. Les personnes rencontrées aspirent majoritairement à de nouveaux projets pour accélérer la transition énergétique même si...</p> <ul style="list-style-type: none">• « Ici nous sommes engagés pour la sauvegarde de la planète. »• « Pour nous, l'éolien, c'est toujours mieux que le nucléaire et les énergies fossiles, le photovoltaïque, les pylônes électriques. »• « Nous sommes une minorité désormais à oser dire : "pourquoi pas un projet éolien ?" »• « Quand un autre dit fièrement : "on fera tout pour ne pas en avoir." »
<p>2. Les projets d'Eolise sont méconnus, incompris, refusés parfois et ils sont aussi victimes d'un climat ambiant particulièrement tendu.</p> <ul style="list-style-type: none">• « Nous sommes très nombreux (plus de 70%) à avoir clairement manqué d'information... »• « Nous ne connaissons pas ce développeur, cela n'aide pas ! »• « Les questions s'emplit, les réponses, quand il y en a, sont inaudibles. »• « Au final, l'information, ce sont les opposants et anti-éoliens qui nous la donnent. »• « Certains sont contre car ils ne croient pas du tout à l'éolien. »• « D'autres pensent que l'éolien n'est plus un sujet énergétique, mais un jeu politique. »• « Les élus nous semblent majoritairement contre l'éolien désormais. »
<p>3. Entre les résignés majoritaires et les opposants très véhéments, quelques-uns osent répondre à la main tendue par Eolise.</p> <ul style="list-style-type: none">• « Entre résignation et opposition, une majorité ne se projette pas ou plus. »• « Pour certains élus, un changement d'approche est attendu. »• « Pour certains, l'étude menée va dans le bon sens et donne envie pour la suite. »• « Pour quelques-uns, des actions sont attendues pour la suite. »

C. Le regard de MAZARS

Suite à la lecture du verbatim M. HEINRY, Associé MAZARS, a partagé son regard sur les apprentissages issus de l'étude des perceptions.

Malgré quelques refus de discussion, l'accueil de la très grande majorité des acteurs a été cordial et le sujet de la transition énergétique devient un enjeu majeur pour la grande majorité au fur et à mesure des échanges... mais sans solution.

Quand on compare cette étude à celles d'autres territoires, il y a des constantes :

- 1 – Le développeur n'a pas suffisamment informé et... concerté.
- 2 – Le territoire ne s'est pas assez préparé... au changement (tout en constatant le changement climatique de plus en plus prégnant).
- 3 – Les tensions générées par certains ont fini de résigner le plus grand nombre qui sait bien qu'un jour il faudra changer et mettre en œuvre des infrastructures de ce type.

Aujourd'hui, tout est donc en place pour :

- 1 – Que ce projet soit difficile, conflictuel... voire impossible ?
- 2 – Que les futurs projets soient également contestés, sujets à tensions (les mêmes causes produisant les mêmes effets).
- 3 – Que la grande majorité, dans une forme de déni, laisse le sujet de la transition énergétique à ceux qui font pression, aux politiques qui seront jugés responsables, etc. (spirale de l'échec).

Pour inverser cette « spirale de l'échec », développeur et parties prenantes doivent tenter l'expérience de la concertation, le retour du dialogue et de la confiance mutuelle.

Car l'expérience d'une concertation audacieuse et ambitieuse sur ce sujet peut donner de nouveaux repères à tous sur une nouvelle manière de penser la transition énergétique. Et ainsi stopper l'augmentation des « résignés », des « absents », de ceux qui délaissent le débat public.

D. Le retour d'EOLISE sur l'étude des perceptions

Suite à la restitution de l'étude des perceptions, les équipes d'EOLISE ont tout d'abord souhaité remercier les participants de l'étude, notamment les élus et acteurs locaux ayant accueilli et consacré du temps à MAZARS pour échanger sur leurs projets éoliens. Ces échanges et retours sont importants afin d'avoir une meilleure compréhension des attentes locales.

Baptiste WAMBRE, responsable développement d'EOLISE, a ensuite reconnu le manque de communication vers la population autour des projets et souhaité s'en excuser. Tandis que les

équipes se concentraient sur les études techniques poussées, peu d'actions et d'outils ont été mis en place ces dernières années, et étaient d'ailleurs peu adaptés à la taille du territoire. Les équipes d'EOLISE en prennent donc acte et entendent les messages exprimés par les élus, les habitants et l'ensemble des parties prenantes via l'étude de Mazars.

Même si les 4 projets éoliens de la Plaine d'Aunis sont portés par une entreprise privée, EOLISE souhaite et a toujours souhaité – comme en témoignent ses propositions régulières aux communes - créer un projet de territoire avec les parties prenantes locales. L'objectif est d'aboutir à des projets qui s'insèrent dans une dynamique positive, avec un territoire orienté vers la transition énergétique et la production d'énergies renouvelables.

Pour y parvenir, EOLISE a enfin fait le choix d'être accompagné sur la concertation et la communication. Pour pallier ce manque, EOLISE mandate ainsi un cabinet spécialisé pour proposer une démarche qui réponde aux attentes des élus et des administrés, et qui soit adaptée au territoire.

Dans ce cadre, EOLISE a souhaité rappeler que des évolutions étaient encore possibles et que des éléments des projets déposés – ou à déposer prochainement – pouvaient être co-construits. De la présente réunion à l'enquête publique, une année de travail (au minimum, soit entre la réunion du 9 juillet 2021 et le début de l'enquête publique) s'offre ainsi à EOLISE ainsi qu'aux acteurs locaux qui souhaitent participer à la réflexion collective.

Voici les grands axes de la démarche de concertation, qui pourrait débuter à l'automne 2021 et se poursuivre jusqu'au printemps / été 2022 :



E. Echanges suite à la présentation

Echanges autour de l'historique des projets éoliens de la Plaine d'Aunis

Question d'un participant : « Combien de retours avez-vous reçus lors de la précédente consultation de 2019 ? »

Réponse d'EOLISE : « Via cette lettre d'information et ce questionnaire, nous n'avons pas d'objectifs précis et chiffrés, nous souhaitons principalement communiquer sur les projets. Nous avons toutefois obtenu 121 réponses, ce qui était assez faible je vous l'accorde. A nos yeux, cette faible participation pouvait signifier deux choses : soit que la population n'était pas intéressée par les projets, soit que la démarche de communication et de concertation n'était pas la bonne. A noter enfin que les résultats de l'étude sont insérés dans nos dossiers de demande d'autorisation environnementale. »

Echanges autour de l'étude des perceptions

Remarque d'un participant : « EOLISE se positionne en victime de la situation locale tendue, mais je pense que vous avez une part de responsabilité dans la situation et l'ambiance. Il y a un passif entre EOLISE et le territoire qui est bien révélé dans l'étude. »

Remarque d'un participant : « Pour être au contact quotidien de la population, nous n'avons pas le même ressenti que ce que montre votre étude : j'ai l'impression que tout le monde est contre. »

Réponse de MAZARS : « Pour rappel, l'étude des perceptions n'était pas un sondage et les chiffres présentés doivent être considérés avec la plus grande précaution. Ce qui est effectivement surprenant, c'est le rapport entre pourcentage de personnes au courant du projet, et pourcentage de personnes contre : comment peut-on être contre quelque chose que l'on ne connaît pas ? Le problème réside donc dans le manque de communication du porteur de projet d'une part, et dans la forte mobilisation dans la presse des opposants à l'éolien d'autre part. Nous appelons à la mise en place d'une information régulière et d'un dialogue serein et sans pression, afin que chacun puisse se faire son propre avis. »

Remarque d'un participant : « L'étude menée par MAZARS va dans le bon sens mais arrive un peu tard. Nous subissons les projets, nous nous retrouvons aujourd'hui coincés, d'autant que nous n'avons pas eu le temps, au niveau du territoire, de définir le besoin en termes d'éolien, de faire de la pédagogie... c'est normal de ne pas aboutir à une situation d'acceptabilité locale. »

Question d'un participant : « Pourquoi votre étude n'a-t-elle duré qu'un mois environ ? Cela me semble léger, d'autant que mes voisins – pourtant à proximité de la zone d'étude – n'ont pas été rencontrés en porte-à-porte. »

Réponse de MAZARS : « Notre étude n'était pas, nous le rappelons, un sondage. Nous avons rencontré une pluralité d'acteurs représentatifs des typologies de parties prenantes, en nous attachant de même à rechercher les perceptions des habitants des franges urbaines et hameaux les plus concernés au travers du porte-à-porte. Bien que nous n'ayons pu rencontrer

tout le monde (la zone est vaste !), les ressentis se sont rapidement dessinés puis vérifiés, nous permettant de vous partager aujourd'hui une photographie représentative du territoire et qualitative.

Echanges autour de la démarche de concertation proposée

Remarque d'un participant : « L'équipe de MAZARS a accompagné un projet éolien à Ardillières pour la société NORDEX, dont la démarche de concertation est exemplaire. C'est dommage qu'EOLISE, pour ses projets de la Plaine d'Aunis, ne soit pas intervenu plus en amont auprès du territoire, cet exemple montre que cela peut très bien fonctionner. »

Remarque d'un participant : « Je n'ai jamais pu rencontrer les équipes d'EOLISE, et le regrette. Pour la suite, je souhaiterais des échanges plus réguliers entre votre équipe et notre municipalité, et m'engage à mettre à disposition la salle des fêtes afin d'organiser des réunions avec nos administrés. »

Question d'un participant : « Pour certains projets, vous annoncez un dépôt cet été. Cela signifie-t-il qu'il n'y aura pas de concertation pour eux ? »

Réponse d'EOLISE : « A l'heure actuelle, nous prévoyons de déposer le projet N°2 (Loiré) en août, et le N°4 (Puyvineux) en septembre prochain. Notre objectif est certes de déposer l'ensemble des 4 projets dans un délai resserré pour conserver la cohérence d'ensemble, mais cela ne signifie pas que la concertation est impossible, bien au contraire. Les délais d'instruction d'un an environ nous offrent jusqu'à l'été 2022 minimum pour travailler ensemble à l'évolution des projets avant leur enquête publique. »

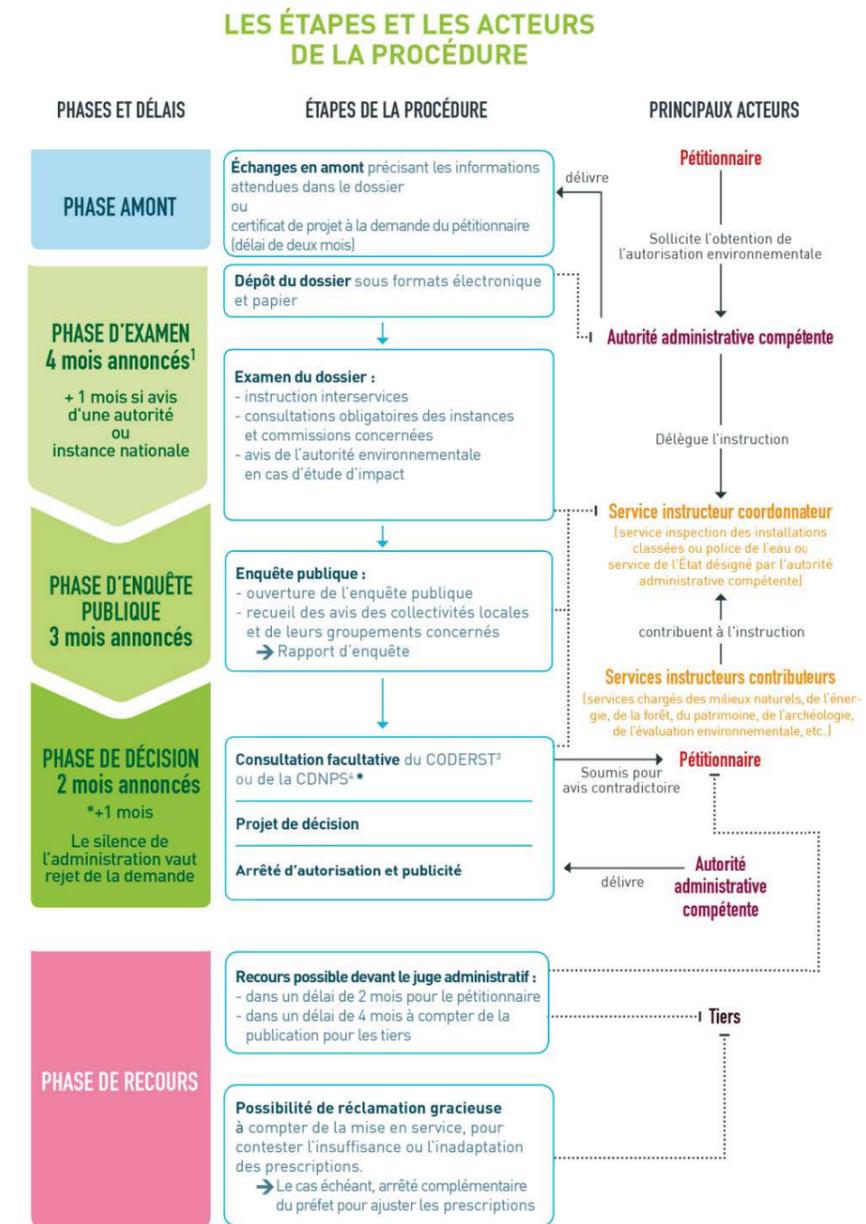
Question d'un participant : « Quelle sera la durée réelle de la démarche de concertation ? Si celle-ci est liée à l'instruction des dossiers, pourriez-vous nous en rappeler le cadre et les durées légales ? »

Réponse d'EOLISE : « Depuis 2011, les éoliennes sont soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), qui font l'objet d'un examen amont minutieux pour l'identification de leurs impacts et la prescription de mesures d'évitement, réduction et compensation (séquence ERC) adaptées, ainsi que d'un suivi environnemental régulier tout au long de leur exploitation.

Les éoliennes de plus de 50 mètres (hauteur de mat) sont soumises au processus le plus fort du régime ICPE, à savoir le processus d'autorisation. Plusieurs régimes d'autorisation leur ont été appliqués depuis 2011.

Depuis l'ordonnance n° 2017-80 du 27 janvier 2017, entrée en vigueur le 1er mars 2017, elles sont soumises à « l'autorisation environnementale », qui vise à diminuer la durée d'instruction de chaque projet, sans pour autant réduire le degré de contrôle et d'exigence environnementale.

Vous trouverez ci-dessous les étapes de la procédure ainsi que leurs délais (source FEE) :



1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

DIDCOM-SPES/PLAN/16269 - Janvier 2017 - Crédits photos : page 1 : Thierry Degen (cours d'eau x2), Arnaud Bouissou/Terra (litière), page 2 : Aurélien Miralles, page 3 : Arnaud Bouissou/Terra, Laurent Mignaux/Terra

Remarque d'un participant : « Au vu de l'étude menée comme des échanges aujourd'hui, je regrette que l'humain n'ait pas davantage été pris en compte en amont. Nous ne pouvons aujourd'hui que constater cet état de fait, qui explique en large part la résignation locale. »

Réponse de MAZARS : « Nous espérons malgré tout que vous n'êtes pas résignés car la concertation sera bien au rendez-vous ! Par-delà les Instances de Coordination dédiées aux élus, des temps d'information, de pédagogie et de co-construction seront ouverts aux habitants. Il n'y a qu'en acceptant la concertation que la situation pourra se débloquer. »

Echanges autour des projets éoliens de la Plaine d'Aunis

Question d'un participant : « Quel est l'intérêt pour EOLISE de développer les 4 projets en même temps ? Prenez-vous en compte les impacts cumulés des parcs existants et des projets à l'étude par ailleurs ? »

Réponse d'EOLISE : « Nous avons en effet toujours conçu et travaillé les 4 projets de la Plaine d'Aunis comme un seul et même projet, afin d'en garantir la cohérence territoriale. Le risque le cas échéant – notamment si le territoire se retrouvait morcelé par l'intervention de multiples opérateurs – serait d'aboutir à une forme d'« incohérence » ressentie localement. Les études tiennent bien évidemment compte des parcs existants, et les services instructeurs font de même au regard de l'ensemble des parcs existants et des projets en développement sur la zone. »

Question d'un participant : « Notre commune présente des zones avec une forte présence d'oiseaux et de chauves-souris, nous avons un bois classé, le tourisme est important... Or je ne vois aucune mention d'études sur ces sujets, et n'ai pas reçu d'information les concernant. Qu'en est-il ? »

Réponse d'EOLISE : « Les études - réalisées sur plus d'un an dans le cadre du développement des projets - comprennent bien une étude acoustique, une étude paysagère et une étude environnementale. Les résultats de ces études seront consultables lors de l'enquête publique. Une réunion pourra être dédiée à ces aspects si vous le souhaitez. »

Question d'un participant : « Je m'inquiète de l'impact du projet sur mon activité touristique. Que pouvons-nous faire ? »

Réponse d'EOLISE : « Ce sont des sujets que nous aimerions travailler avec les élus et les riverains dans le cadre de la démarche de concertation. Par-delà le dépôt des projets, des adaptations sont toujours possibles, nous le rappelons. »

Question d'un participant : « Une pale d'éolienne est récemment tombée dans le Tarn, et il est souvent dit que le démantèlement est à la charge des agriculteurs ou des communes. Cela m'inquiète, qu'en est-il exactement ? »

Réponse d'EOLISE : « Comme toute industrie, les accidents sont très médiatiques mais rares fort heureusement. Concernant le démantèlement, il est à la charge de l'exploitant du parc. L'arrêté du 26 août 2011 modifié le 22 juin 2020 prévoit que le démantèlement concerne les installations de productions d'électricité, les postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des éoliennes et des postes de livraison. A noter enfin que les

textes prévoient depuis 2020 l'excavation intégrale des fondations dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole (on parle de technologie « réversible »).

Le démantèlement est par ailleurs intégralement à la charge de l'exploitant. La loi oblige l'exploitant à provisionner, au moment de la construction du parc, une somme de 50 000 € pour les éoliennes d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW puis de 10 000 € par MW supplémentaire, pour pallier son futur démantèlement.

Question d'un participant : « EOLISE n'a pas tenu ses engagements de venir nous présenter les projets avant de les déposer. Aujourd'hui, nous ne parvenons pas à vous faire confiance, à accepter la main tendue. Ne pouvez-vous pas reculer le dépôt de vos projets afin que nous ayons un véritable temps de concertation devant nous ? Ce serait pour moi un signe gage de confiance entre nous. »

Question d'un participant : « Nous menons actuellement des études en vue de nous doter d'une charte paysagère, qui intégrera le sujet de l'éolien. Puisque celle-ci est en cours et que vos projets peuvent encore évoluer, pouvez-vous la prendre en compte dans vos dossiers ? »

Réponse d'EOLISE : « Décaler un dépôt et retravailler certains éléments – notamment d'implantation, paysagers, etc. – représente un investissement non négligeable. Nous ne sommes pas à ce jour en capacité de vous répondre sur le report du dépôt des projets, toutefois nous nous engageons à vous partager notre réponse dans le cadre du compte-rendu qui sera transmis courant juillet. »

4. Décisions d'EOLISE et prochaines étapes

Conformément aux engagements pris lors de la réunion du 9 juillet 2021, EOLISE souhaite partager aux élus les décisions suivantes relatives au calendrier des projets et de leur démarche de concertation :

1. Report du dépôt des projets Aunis 2 (Loiré) et Aunis 4 (Puyvineux)

Les équipes d'EOLISE accèdent positivement à la demande des élus de décaler le dépôt des dossiers pour les projets Aunis 2 (Loiré) et Aunis 4 (Puyvineux), initialement prévus en août et septembre 2021.

Les conséquences et coûts induits par cette décision sont importants, et pourraient notamment impliquer l'impossibilité de mener une enquête publique unifiée pour les 4 projets.

De ce fait, EOLISE souhaite en poser les bases suivantes :

- Le report est **justifié par la demande des élus de mettre en œuvre un temps de présentation et de concertation en amont au dépôt des dossiers** ; une participation significative des communes et EPCI concernés est ainsi nécessaire pour que ce report puisse pleinement porter ses fruits.
- Le report **ne pourra excéder une durée de 6 mois à compter de la réunion du 9 juillet 2021** (la nouvelle date de dépôt est fixée à janvier 2022), afin de maintenir une certaine cohérence calendaire avec les 2 dossiers déjà déposés début 2021. Les échanges de présentation et de travail entre EOLISE et les élus s'établiront donc en priorité sur la période, mais pourront toutefois se poursuivre durant les phases d'instruction et jusqu'à l'enquête publique pour certains thèmes de travail (par exemple : communauté énergétique, mesures d'accompagnement...).

2. Charte paysagère de la CDA en cours d'élaboration

A ce jour, les équipes d'EOLISE n'ont pas accès à la Charte Paysagère de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et n'ont pas été intégrées aux groupes de travail. Toute décision sur ce sujet apparaît donc prématurée, faute d'informations précises.

Les équipes d'EOLISE souhaitent toutefois informer les élus des points suivants :

- Les dossiers déposés (et ceux à déposer début 2022) intègrent d'ores et déjà une **expertise paysagère complète** réalisée par un cabinet d'étude paysagiste, Couasnon Paysage. Dans ce cadre, une analyse large a été réalisée sur l'ensemble du territoire de la Plaine d'Aunis puis adaptée aux particularités et implantations de chaque projet ;
- Les dossiers intègrent une **analyse complète des recommandations de la Charte Eolienne de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle** parue en avril 2018.

La stratégie de développement des projets a été guidée par cette charte antérieure à l'élaboration des dossiers.

3. Mise en œuvre d'une démarche de concertation et d'information

Au regard des apprentissages issus de l'étude des perceptions réalisée par MAZARS comme du souhait réaffirmé des élus de prendre part à des rencontres de présentation et de travail, **EOLISE engagera dès septembre 2021 et jusqu'à l'enquête publique une démarche d'information et de concertation volontariste et soutenue, en poursuivant notamment la mobilisation du cabinet spécialisé MAZARS.**

Les premiers mois de la démarche incluront notamment :

- Pour les élus : 2 à 3 occurrences de « l'instance de coordination » entre septembre 2021 et janvier 2022 ;
- Pour la population (ouvert aux élus s'ils le souhaitent) : des événements de pédagogie sur l'éolien en général et les projets de la Plaine d'Aunis, des groupes de travail dédiés à la création d'une communauté énergétique ainsi qu'aux mesures compensatoires, la mise en ligne d'un site internet informatif et participatif dédié aux projets et enfin la parution de lettres d'information régulières.

A VOS AGENDAS !

PROCHAINE REUNION DE L'INSTANCE DE COORDINATION ELUS

MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Lieu et horaire exacts à confirmer dès que possible.

**La réunion visera à présenter les projets éoliens de la Plaine d'Aunis,
à répondre à toutes vos questions
et à définir ensemble les thèmes de travail des rencontres suivantes.**



Projets éoliens de la Plaine d'Aunis

Compte-rendu de la réunion N°2 de concertation avec les élus des communes du territoire

EOLISE

21 septembre 2021

Sommaire

Sommaire	2
1. Introduction	3
2. Les participants à l'événement	4
3. Synthèse des échanges	6
A. L'objet de la réunion	6
B. Présentation des projets de la Plaine d'Aunis	6
1. Calendrier du projet et obligations réglementaires	7
2. Retombées financières	7
3. Impact sonore	8
4. Impact paysager	8
5. Recyclage et fin de vie d'un parc éolien	10
C. Autoconsommation collective	12
1. Projet d'autoconsommation collective	13
D. Démarche de concertation	15
4. Prochaines étapes	17

1. Introduction

Dans le cadre des projets éoliens de la Plaine d'Aunis, menés par la société EOLISE, une **première réunion de concertation avec les élus** a été organisée le 9 juillet 2021 (de 14h à 16h, à la Salle des Eoliennes à Saint-Médard-d'Aunis).

Cet événement a été l'occasion pour l'équipe de MAZARS de restituer l'étude des perceptions aux élus des communes et EPCI concernés par les projets. L'équipe a ensuite pu mener un travail collectif sur les suites à lui donner, qu'il s'agisse de la gestion des projets ou de leur démarche de concertation et d'information.

La **réunion de concertation du 21 septembre 2021** (de 14h à 16h30, à l'Espace Agrifolium d'Aigrefeuille-d'Aunis) avait trois objectifs principaux :

- Revenir en détails sur ces projets ;
- Lancer la réflexion autour de l'autoconsommation ;
- Présenter et préparer la démarche de concertation.

Vous avez participé ou été conviés à cet événement, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la synthèse des échanges qui s'y sont tenus.

2. Les participants à l'événement

La réunion du mardi 21 septembre 2021 a rassemblé **23 personnes** dont voici le détail des participations.

Commune d'Aigrefeuille d'Aunis :

- Gilles GAY, Maire d'Aigrefeuille d'Aunis
- Joel LALOY AUX, 1^{er} adjoint à Aigrefeuille d'Aunis
- Didier OTRZONSEK, 7^{ème} adjoint à Aigrefeuille d'Aunis
- Frédéric DUBOIS, Conseiller municipal à Aigrefeuille d'Aunis
- Frédéric TARAUD, Conseiller municipal à Aigrefeuille d'Aunis
- Stanislas CAILLAUD, Directeur Général des Services à Aigrefeuille d'Aunis

Commune de Bourgneuf :

- Vincent LAIGO, Conseiller municipal à Bourgneuf

Commune de La Jarrie :

- Nathalie BARRAUX, Responsable Urbanisme à La Jarrie
- Richard PRINTEMPS, 6^{ème} adjoint à La Jarrie

Commune de Longèves :

- Bruno FERRET, Conseiller municipal à Longèves

Commune de Montroy :

- Anne DORKELD, Conseillère municipale à Montroy

Commune de Saint-Christophe :

- Luc PAILLOU, 3^{ème} adjoint à Saint-Christophe

Commune de Sainte-Soulle :

- Catherine MARTIN, 4^{ème} adjointe à Sainte-Soulle

Commune de Vérines :

- Pierre TALLEUX, 1^{er} adjoint à Vérines

Communauté d'Agglomération de La Rochelle :

- Jérôme LE GOVIC, Directeur du service Transition Energétique à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Communauté de Communes Aunis Atlantique :

- Jean-Marie BODIN, Vice-Président en charge de la transition écologique à la Communauté de Communes Aunis Atlantique

Communauté de Communes Aunis Sud :

- Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-Présidente en charge de la transition énergétique à la Communauté de Communes Aunis Sud
- Cécile PHILIPPOT, Directrice du Service Environnement à la Communauté de Communes Aunis Sud

Equipe projet EOLISE :

- Baptiste WAMBRE, Responsable Développement
- Lucie SIROT, Cheffe de projet

Equipe concertation MAZARS :

- Lorette HAFFNER, Cheffe de projet concertation
- David HEINRY, Associé
- Marion GIELLY, Consultante

Communes excusées :

- Angliers
- Croix- Chapeau
- Saint-Médard-d'Aunis

3. Synthèse des échanges

A. L'objet de la réunion

Depuis 2016, la société EOLISE mène 4 projets éoliens sur le territoire de la Plaine d'Aunis, et plus particulièrement sur les communes de Sainte-Soulle, Vérines, Longèves, Angliers, Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Christophe, La Jarrie, Aigrefeuille d'Aunis et Croix-Chapeau (cette dernière commune étant incluse dans une zone d'étude mais non concernée par l'implantation d'éoliennes).

Parallèlement aux études techniques, EOLISE a régulièrement informé les élus et échangé avec eux, tandis que des actions de consultation et d'information plus ponctuelles ont été mises en œuvre à destination des riverains.

Conjointement aux dépôts des deux premiers dossiers auprès des services instructeurs, EOLISE a mandaté au printemps 2021 la société MAZARS afin de recueillir les perceptions locales autour de ses projets et d'identifier les attentes du territoire. L'objectif final était d'augmenter la concertation et la communication publique des projets éoliens de la Plaine d'Aunis avec les aspirations territoriales, en proposant notamment une implication des équipes municipales. Ce souhait d'EOLISE s'est matérialisé par la **réunion du 9 juillet dernier** et par celle du **21 septembre 2021**.

Lors de cette dernière réunion, après un mot d'accueil et un tour de table des présents, un temps de présentation des projets a été proposé, suivi d'échanges. Un temps dédié au projet d'autoconsommation suivi d'échanges, s'est ensuite mis en place. Enfin, les prochaines étapes de la démarche de concertation ont pu être décrites et enrichies collectivement.

B. Présentation des projets de la Plaine d'Aunis

Lucie SIROT, Cheffe de projet EOLISE et Baptiste WAMBRE, Responsable Développement EOLISE, sont revenus successivement sur les 4 projets en évoquant les implantations envisagées, les chiffres clés pour chaque parc et le calendrier d'ensemble.

Ils ont également présenté **les engagements pris et réponses apportées par Eolise suite à la réunion du 9 juillet 2021**, à savoir :

- Le report du dépôt de Loiré Sud et Puyvineux à janvier 2022
- La mise en œuvre d'une démarche de concertation augmentée
- La prise en compte de la Charte éolienne et la réalisation d'une étude paysagère globale de la communauté d'agglomération de La Rochelle.

Nous vous invitons à vous référer au support présenté en séance et joint au présent compte-rendu pour retrouver le détail des projets.

S'en est suivi un **temps d'échange** où les élus ont pu exprimer leurs remarques et poser des questions, retranscrites ci-dessous.

1. Calendrier du projet et obligations réglementaires

Question : « Les délais présentés sont-ils les délais réglementaires ou sont-ils liés à votre expérience ? »

Réponse d'EOLISE : C'est un calendrier optimiste mais qu'il faut adapter aux circonstances et aux délais de traitement administratifs. Pour rappel, le calendrier d'un projet éolien se divise en plusieurs phases :

1. Première phase de prospection et d'identification d'un site (6 à 12 mois)
2. Phase de conception : Réalisation des différentes expertises techniques (18 à 24 mois)
3. Phase d'instruction : le dossier est déposé en Préfecture et une enquête publique est lancée avant la délibération du Préfet (18 à 36 mois)
4. Phase de préparation du chantier : le contrat de vente d'électricité ainsi que le plan de financement sont étudiés (6 à 12 mois)
5. Phase de construction et de raccordement au réseau électrique (12 à 24 mois)
6. Phase d'exploitation et maintenance du parc éolien (20 à 30 ans)
7. Phase de démantèlement (6 à 12 mois)

Question : « Peut-on avoir connaissance de la Charte éolienne évoquée ? Pourquoi est-elle citée ? »

Réponse d'EOLISE : Vous pouvez trouver la Charte mentionnée au [lien suivant](#). Elle ne correspond toutefois qu'au territoire de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle. Elle est citée car nous en avons tenu compte, toutefois elle n'est pas opposable. Les préconisations de la charte éolienne de la CDA ont également été prises en compte dans les communes hors CDA.

Question : « Est-il possible que les éoliennes soient plus hautes que prévues ? »

Réponse d'EOLISE : Non, ce n'est pas possible car les dossiers déposés en Préfecture constituent des Demandes d'Autorisation Environnementale qui contraindront Eolise par la suite, si elles sont acceptées. Eolise devra donc respecter les caractéristiques des éoliennes précisées dans chaque dossier. Pour des éoliennes plus hautes il faudrait une nouvelle autorisation.

2. Retombées financières

Question : « Sur 3 éoliennes, combien récupère la commune en termes de fiscalité ? »

Réponse d'EOLISE : En ce qui concerne les retombées fiscales d'un projet éolien, elles proviennent de différentes taxes : l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux), la CET (Contribution Economique Territoriale), et la TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés Bâties).

Le montant de ces taxes, et donc le montant des retombées fiscales pour les communes concernées par le projet, varie en fonction du nombre et de la puissance des éoliennes implantées.

Dans le cadre du projet éolien de la Plaine d'Aunis, nous pourrions vous présenter une estimation des retombées économiques une fois les résultats des études connues et le nombre d'éoliennes fixé. A titre indicatif, les retombées fiscales pour l'installation d'une éolienne sont de 8 à 10 000€ pour les communes et 10 à 20 000€ pour les communautés de communes. L'Intercommunalité touchera également des retombées fiscales. Depuis le 1er janvier 2019, une nouvelle répartition de l'IFER a été votée : aujourd'hui, un minimum de 20% de l'IFER revient automatiquement aux communes accueillant des éoliennes, et 50% aux communautés de communes. Une répartition différente peut être décidée (en respectant toujours ce seuil de 20% pour les communes), mais c'est une décision que seuls les élus communautaires peuvent prendre. A noter que la répartition de l'IFER est différente d'un EPCI à un autre. Ainsi, pour la CDA La Rochelle, la répartition de l'IFER a été votée à 50% pour les communes d'accueil, 30% pour Aunis Sud et 65% pour Aunis Atlantique.

3. Impact sonore

Question : « Comment respecter la réglementation acoustique ? »

Réponse d'EOLISE : Les éoliennes émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences, oscillant entre 20 Hz et 100 Hz. Ce bruit est dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales. Une étude acoustique a été réalisée sur l'ensemble des sites afin d'évaluer par le calcul l'impact sonore du projet.

Les éoliennes font également l'objet de perfectionnements techniques constants : engrenages de précision silencieux, montage des arbres de transmission sur amortisseurs, capitonnage de la nacelle... Depuis peu, un nouveau système en forme de peigne est installé au bout des pales pour réduire le bruit des éoliennes. Appelé « serration », il atténue les turbulences du vent à l'arrière des éoliennes, ce qui réduit le bruit aérodynamique. Les éoliennes de la Plaine d'Aunis seront de dernière génération et bénéficieront donc de toutes ces avancées.

Question : « Le niveau de bruit est-il acceptable ? »

Réponse d'EOLISE : Les études acoustiques devront permettre de s'assurer précisément que le parc respecte la réglementation française en vigueur, qui est l'une des plus strictes d'Europe en la matière. Celle-ci impose une émergence maximale de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour, l'émergence correspondant à la différence de bruit avec et sans le parc éolien. Une étude acoustique a été réalisée sur l'ensemble des 4 projets pendant 3 semaines en janvier 2019, via l'installation de 39 sonomètres. Cette étude sera consultable dans son intégralité lors de l'enquête publique des projets.

4. Impact paysager

Question : « Qu'est-ce qui est le plus impactant, des éoliennes plus grandes mais moins nombreuses ou plus petites mais plus nombreuses ? »

Réponse d'EOLISE : D'après notre expérience, le moins impactant pour le paysage est d'avoir de plus grandes éoliennes mais moins nombreuses.

Il faut savoir que lors du développement d'un projet éolien, un effort tout particulier est dédié à la bonne intégration des éoliennes dans le paysage. L'objectif est de procéder à une insertion harmonieuse des éoliennes dans le paysage du territoire qui les accueille. Ce choix correspond également aux résultats de l'enquête menée en janvier 2019, où 42% des sondés préféreraient moins d'éoliennes plus hautes contre 18% qui déclareraient plus d'éoliennes mais plus basses. Afin de s'en assurer, les développeurs éoliens doivent se plier à un ensemble de règles urbanistiques et techniques contraignantes. Pas moins de six autorisations administratives sont ainsi nécessaires au cours du développement d'un projet éolien. Grâce à ce travail, la transformation du paysage est de moins en moins ressentie par les riverains comme une dégradation, même si une part de l'appréciation esthétique d'un parc éolien reste subjective

Question : « Quelle garantie avons-nous sur la maintenance et le suivi des éoliennes ? »

Réponse d'EOLISE : Il y a un contrôle préfectoral et les sociétés exploitantes sont engagées réglementairement à garantir le bon état des parcs éoliens sous leur responsabilité.

L'objectif global des services de maintenance est de veiller au fonctionnement optimal des éoliennes au long de leur fonctionnement, afin qu'elles répondent aux attentes de performance et de fiabilité. Le travail des équipes de maintenance réalisé sur les parcs éoliens est à la fois préventif et curatif.

On distingue alors deux types de maintenance :

- La maintenance préventive qui permet de veiller au bon fonctionnement du parc éolien, en assurant un suivi permanent des éoliennes pour garantir leur niveau de performance tant sur le plan de la production électrique (disponibilité, courbe de puissance...) que sur les aspects liés à la sécurité des installations et des tiers (défaillance de système, surchauffe...). Elle est menée suivant un calendrier bien précis tout au long de la vie du parc ;
- La maintenance curative qui est mise en place suite à une défaillance du matériel ou d'un équipement (remplacement d'un capteur, ajout de liquide de refroidissement suite à une fuite, etc.). Ces opérations sont faites à la demande, dès détection du dysfonctionnement.

Question : « Quand les études d'impact seront-elles consultables ? »

Réponse d'EOLISE : Les études d'impact sont menées lors du développement du projet. Elles visent à apprécier toutes les conséquences d'un projet, aussi bien positives que négatives, afin de tenter d'en éviter, réduire ou compenser les impacts. Elles regroupent l'étude acoustique, écologique, paysagère, patrimoniale et les études de dangers. Elles seront consultables un mois avant l'enquête publique puis au cours de cette dernière et resteront sur le site de la Préfecture. Les études d'impacts ne peuvent pas être consultables avant cette période car le service instructeur doit valider leur complétude.

5. Recyclage et fin de vie d'un parc éolien

Question : « Que faites-vous des pales en fin de vie ? »

Réponse d'un participant : Une société locale, installée sur la commune de Vérines, propose de traiter les pales pour les revaloriser, il y a un marché ici qui se développe autour du recyclage des fibres de verre et de carbone.

Réponse d'EOLISE : De façon générale, il faut savoir qu'aujourd'hui, plus de 90% de la masse d'une éolienne se recycle. Les parties métalliques, comme le mât, ont une valeur marchande non-négligeable. Le béton armé peut aussi être facilement valorisé dans le secteur de la construction.

Les pales sont certes plus difficiles à recycler, mais peuvent être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux, bancs, abri vélo ...).

La réglementation prévoit des objectifs minimaux de recyclage des composants des éoliennes, qui augmenteront avec le temps. Par ces mesures, l'Etat garantit l'exemplarité de la filière éolienne, en alliant transition énergétique et protection de l'environnement. Le démantèlement des plus anciens parcs éoliens vient de commencer, la filière du recyclage des éoliennes est en cours de développement et devrait monter en puissance dans les prochaines années afin d'être en mesure d'envisager du 100% recyclable. A partir du 1er juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale des éoliennes démantelées devra être réutilisée ou recyclée. A partir du 1er janvier 2024 : 95% de la masse totale des éoliennes, tout ou partie des fondations incluses, devra être réutilisable ou recyclable.

Remarques des élus présents :

- « Sur Aunis Sud et Aunis Atlantique, on n'a pas besoin de plus d'éoliennes. On est un territoire TEPOS (Territoire à Energie Positive), on vise donc l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie renouvelable sur notre territoire. Or, on a déjà des éoliennes et on ne souhaite pas être excédentaire car sinon cela entraînera une surconsommation, ce qui n'est pas cohérent avec notre démarche de résilience. »
- « Nous sommes intéressés par le fait d'avoir une présentation précise des distances aux habitations pour chaque éolienne. »
- « Nous, représentants de la commune de La Jarrie, donnons rendez-vous aux développeurs à la Commission urbanisme, sur le sujet de l'implantation et de l'insertion paysagère. »

Quelques sources complémentaires pour aller plus loin :

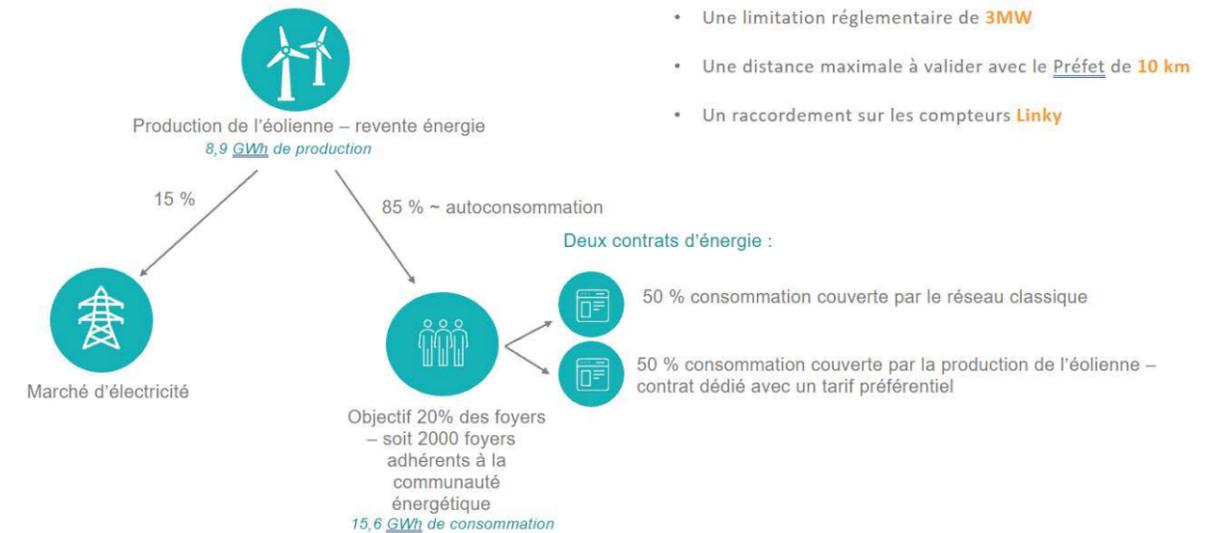
- Site internet du porteur de projet : www.eolise.fr ;
- "Comprendre l'éolien", par France Energie Eolienne : <https://fee.asso.fr/comprendre-leolien> ;
- Le Bilan Electrique de RTE (2020) : <https://bilan-electrique-2020.rte-france.com/>

- Le Fascicule « Vrai / Faux sur l'éolien terrestre », Ministère de la Transition écologique : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21088_VraiFaux_E%CC%81olien_terrestre%20%281%29.pdf
- Présentation de l'éolien par l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique) : <https://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-l'action/produire-lelectricite/leolien>
- Les prospections énergétiques 2050, RTE : <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques>

C. Autoconsommation collective

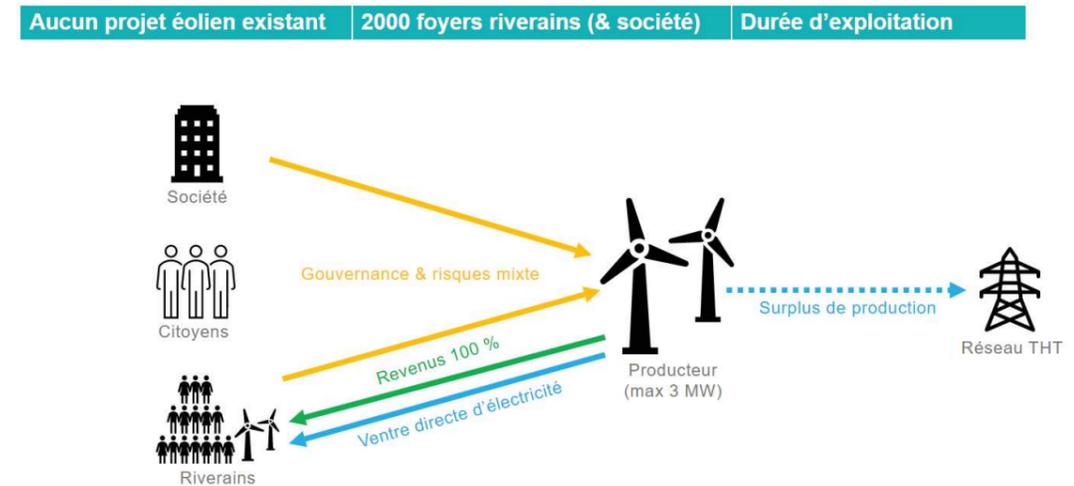
Les équipes d'EOLISE ont ensuite exposé le **projet de consommation énergétique locale** qu'ils souhaiteraient développer autour de l'éolienne E4 du projet de l'Aubertière. Ce sujet fera l'objet d'un groupe de travail dédié. Par ailleurs, une réunion avec des potentiels partenaires locaux aura lieu à la fin du mois d'octobre. Sont conviés, Enercoop, Atlantech, A nous l'énergie, les Lucioles et Cirena.

Focus sur l'autoconsommation – Simulation



- Une réglementation récente et en évolution
- Une limitation réglementaire de **3MW**
- Une distance maximale à valider avec le Préfet de **10 km**
- Un raccordement sur les compteurs **Linky**

Communauté énergétique citoyenne

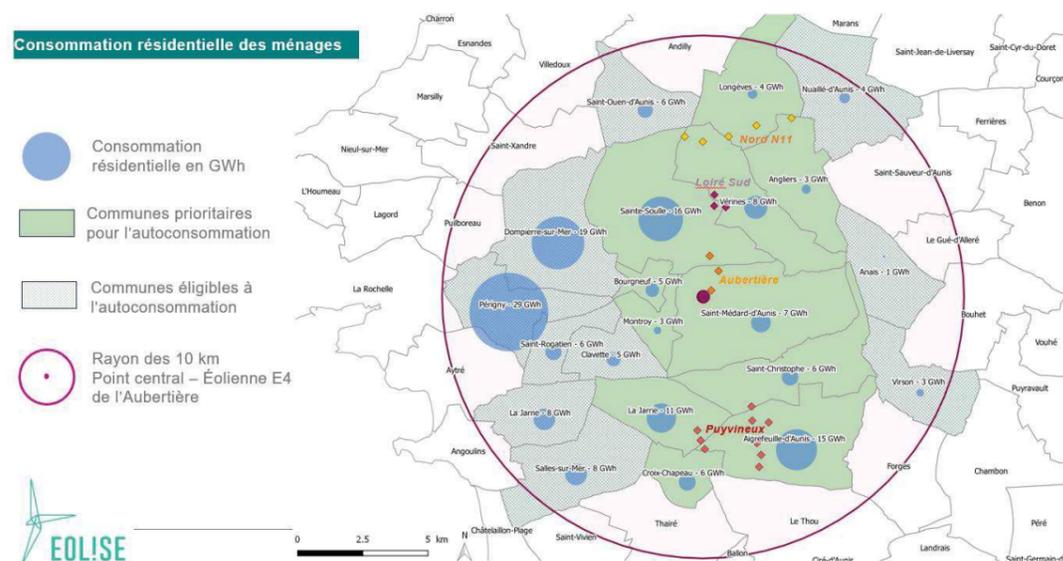


Suite à cette présentation, les élus présents ont posé les **questions suivantes**.

1. Projet d'autoconsommation collective

Question : « Quelles sont les conditions pour que les habitants en bénéficient ? »

Réponse d'EOLISE : Ils doivent se situer dans un rayon de 10 km autour de l'éolienne ciblée, adhérer à l'association créée, et disposer d'un compteur Linky. Les critères seront affinés selon les résultats des travaux à venir, par exemple restreindre à certaines communes ou élargir aux collectivités voire aux agriculteurs et entreprises et pas seulement aux riverains.



Question : « Comment le compteur Linky peut-il faire la différence entre l'énergie des éoliennes et celle du réseau ? »

Réponse d'EOLISE : Le compteur Linky ne fait pas de différence et compte simplement la consommation du foyer. C'est la personne morale organisatrice qui fait le calcul et qui informe Enedis de la production de l'éolienne affectée au foyer chaque mois. Le reste de la consommation du foyer est livré par son fournisseur classique.

Question : « Enercoop propose des tarifs plus onéreux que la moyenne, comment ferez-vous pour proposer moins cher ? »

Réponse d'EOLISE : On ne paie pas pour l'utilisation du réseau électrique grâce à la réglementation applicable à l'autoconsommation. Or un tiers de la facture d'électricité vient de l'utilisation du réseau via la Turpe (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité). De plus il y a beaucoup moins d'intermédiaire à rémunérer pour cette vente 'directe'. Le tarif faible pour cette éolienne est possible grâce aux économies d'échelles réalisées avec les quatre projets de la Plaine d'Aunis. Sans les 4 autres projets cette opération ne serait pas possible en tout cas pas avec un coût de revente avantageux que nous espérons à moins 25% voire plus par rapport aux prix marché. Ce tarif sera conservé au plus bas pendant la phase d'exploitation de l'éolienne soit 20 à 30 ans.

Question : « Pourquoi l'Etat a-t-il limité l'autoconsommation à 3 MW ? »

Réponse d'EOLISE : L'Etat ouvre doucement le sujet de l'autoconsommation, car le modèle économique historique est celui d'un réseau et d'une gestion centralisés, or ici, il s'agit de décentralisation.

D. Démarche de concertation

Lorette HAFFNER, Manager chez MAZARS, et David HEINRY, Associé chez MAZARS, ont présenté les prochaines étapes de la démarche de concertation dont la mise en ligne du site informatif et participatif du projet le 4 octobre prochain.



La démarche de concertation proposée vise à répondre aux besoins et attentes de chaque public :

- **Des temps pour suivre les avancées des projets et de leur démarche de concertation dédiés aux élus**, environ tous les 3 mois (Instance de coordination élus du 21 septembre, puis du 16 décembre).
- **Des événements tous publics pour s'informer** autour de l'éolien en général, les projets de la Plaine d'Aunis en particulier, poser ses questions à l'équipe d'EOLISE et partager ses avis et premières propositions (Forums d'information du 25 au 28 octobre).
- **Des groupes de travail** pour co-construire collectivement certains aspects des projets (mesures d'accompagnement, projet d'autoconsommation notamment), dédiés aux publics souhaitant s'investir plus particulièrement (élus, associations, riverains...).

Si les « instances de coordination » sont dédiées uniquement aux élus, ils sont bien évidemment les bienvenus aux autres événements.

Pour accompagner la démarche de concertation, plusieurs outils de communication sont aussi proposés :

- Un site internet informatif et participatif (espace de contributions) sera mis en ligne le 4 octobre prochain et alimenté durant toute la démarche ;

- Des lettres d'informations seront distribuées régulièrement dans les boîtes aux lettres du territoire, pour partager les actualités des projets et de la démarche de concertation ;
- Des sessions de porte-à-porte se poursuivront afin d'inviter aux événements et de valoriser plus globalement la démarche de concertation.

Propositions des élus présents

- Un des élus propose qu'un article-type puisse leur être transmis pour qu'il soit repris dans les bulletins municipaux pour diffuser au mieux l'information aux habitants.
- Un autre élu propose que les lettres d'information soient directement insérées dans les bulletins municipaux distribués.

4. Prochaines étapes

L'équipe de Mazars et l'équipe d'EOLISE organiseront **4 forums d'information** qui auront lieu du **25 au 28 octobre 2021**, à destination des riverains notamment. Les élus sont bien évidemment les bienvenus.

Deux forums sont déjà organisés et disposent d'une salle dédiée (à Longèves et Vérines). Pour les deux restants :

- Le Maire d'Aigrefeuille propose que le forum du lundi 25 octobre se tienne dans la salle des fêtes de la commune.
- La commune de la Jarrie a également proposé qu'un forum se tienne dans sa commune.

Les équipes de MAZARS et d'EOLISE se rapprocheront donc des communes concernées pour organiser la logistique de ces événements.

La **prochaine réunion de coordination** avec les élus aura lieu le **16 décembre 2021**. Pour arranger l'ensemble des participants, deux créneaux seront organisés, un l'après-midi et un en soirée, chacun d'une durée d'environ 1h30.

A VOS AGENDAS !

4 FORUMS D'INFORMATION POUR TOUS

- **Lundi 25 octobre, 18h30-20h30 à Aigrefeuille d'Aunis**
 - **Mardi 26 octobre, 18h30-20h30 à Vérines**
 - **Mercredi 27 octobre, 18h30-20h30 à Longèves**
 - **Jeudi 28 octobre, 18h30-20h30 à La Jarrie**

PROCHAINE REUNION DE L'INSTANCE DE COORDINATION ELUS

Le jeudi 16 décembre 2021

Lieu et horaire exacts à confirmer

Du 25 au 28 octobre, 4 forums d'information sur les projets de la Plaine d'Aunis riches en échanges



Les projets éoliens de la Plaine d'Aunis

Les projets éoliens de la Plaine d'Aunis sont 4 projets éoliens développés par la société poitevine Eolise, spécialisée dans les projets d'énergies renouvelables, depuis 2016. Au global, les 4 parcs comprendront 21 éoliennes, réparties sur les territoires de 8 communes (Aigrefeuille d'Aunis, Angliers, La Jarrie, Longèves, Saint-Christophe, Saint Médard, Sainte-Soulle et Vérines) pour une production annuelle d'électricité de 230 Gigawattheures (GWh). C'est l'équivalent de la consommation de 49 000 foyers, 25% des besoins en électricité de l'Agglomération de la Rochelle (chauffage inclus).

4 soirées consacrées à l'information de la population des communes concernées

Des réponses au besoin d'information des habitants

En mai dernier, dans le cadre d'une étude des perceptions réalisée par l'équipe Concertation de Mazars, celle-ci est venue à la **rencontre de 534 acteurs du territoire**.

De ces échanges, a émergé un réel consensus autour d'un **besoin d'information sur les projets éoliens**.

C'est pour y répondre qu'Eolise et l'équipe Concertation de Mazars ont organisé **4 forums d'information, du 25 au 28 octobre 2021**.

Plusieurs moyens ont été mis en œuvre pour **diffuser le plus largement possible l'invitation des riverains et des élus à ces événements** : par voie de presse, via la lettre d'information distribuée, via le site internet Concerto du projet, mais aussi grâce à l'aide de plusieurs mairies qui ont relayé l'information.

Les forums se sont tenus comme suit :

- Lundi 25 octobre à la Salle des fêtes d'Aigrefeuille d'Aunis
- Mardi 26 octobre à la Salle des fêtes de Vérines
- Mercredi 27 octobre à la salle de l'Envol à Longèves

- Jeudi 28 octobre à la Salle des fêtes de La Jarrie

Ces permanences d'information, organisées en différents lieux, ont permis au plus grand nombre de pouvoir s'y rendre. **Le contenu proposé portait chaque soir sur les 4 projets éoliens**, de façon à permettre à tous d'avoir des informations précises sur le ou les projets les plus proches de leur lieu de vie, mais également d'en avoir une vision d'ensemble.



Une participation au rendez-vous et de nombreux échanges avec les développeurs

Au total, en 4 soirs, **160 personnes ont été informées et ont pu rencontrer les développeurs pour échanger**. L'équipe Concertation de Mazars a aussi pu consigner un grand nombre de questions, remarques et propositions émises lors de ces 4 forums.

Voici les questions qui ont été les plus posées pendant ces permanences.

Question : « Les éoliennes ne vont-elles pas faire de bruit pour les riverains les plus proches ? »

Réponse d'un des développeurs EOLISE : A 500 mètres de distance (distance minimale réglementaire) des habitations, les basses fréquences, principal bruit de fond émis par les éoliennes, sont généralement inférieures à 35 décibels. Ce niveau correspond au le bruit produit par une conversation à voix basse.

Par ailleurs les études acoustiques vont permettre d'étudier l'émergence du projet (c'est-à-dire le bruit additionnel créé par les éoliennes), ceci afin de vérifier que le projet respecte bien la réglementation française. Cette dernière est l'une des plus strictes au monde en la matière car elle impose une émergence maximum de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour par rapport à l'ambiance sonore mesurée sans les éoliennes.

Une fois le parc en fonctionnement, une seconde étude acoustique est réalisée afin d'évaluer si le niveau sonore est bien conforme à la réglementation et aux simulations effectuées avant sa construction.

Question : « Comment se passe le démantèlement ? Que devient le bloc de béton dans le sol ? »

Réponse d'un des développeurs EOLISE : Conformément à l'article R.515-106 du Code de l'Environnement et à l'arrêté du 26 août 2011 dans sa version modifiée du 22 juin 2020 précisant les modalités s'appliquant aux parcs éoliens, les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont aujourd'hui parfaitement connues et cadrées par la loi. Celles-ci sont à la charge de l'exploitant du parc éolien. **En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole de la parcelle ou de la commune.**



A noter que la loi oblige l'exploitant à provisionner, au moment de la construction d'un parc, une somme de 50 000 € pour les éoliennes d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW puis de 10 000 € par MW supplémentaire, pour pallier son futur démantèlement. Cette somme est indexée et consignée à la Caisse des dépôts au moment de la construction du parc.

Les premiers démantèlements réalisés en France ont démontré qu'un montant de 50 000 € par éolienne correspondait au coût réel du démantèlement car la plupart des éléments de l'éolienne sont recyclés (revendus) et amortis par le rendement du parc.

Concernant le socle en béton, les textes de loi imposent, depuis le 1er juillet 2020, l'excavation de la totalité des fondations dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole ainsi que le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres situées à proximité. Dans les contrats de location signés avec les propriétaires/exploitants concernés, cette obligation légale est rappelée.

Question : « Quelles seront précisément les retombées financières pour les communes ? »

Réponse d'un des développeurs EOLISE : Les retombées économiques d'un projet éolien pour la commune sont principalement de nature fiscale. Elles proviennent de plusieurs taxes : l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER), la Contribution Economique Territoriale (CET) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Dans le cadre des projets de la Plaine d'Aunis, **ces retombées diffèrent selon le nombre d'éoliennes implantées et la puissance unitaire des éoliennes** sur le territoire de chaque commune et vont de 10 000 euros à 90 000 euros.



D'autres questions ? N'hésitez pas à consulter la Foire Aux Questions (lien hypertexte) pour plus de réponses mais également l'onglet « Comprendre l'éolien » (lien hypertexte) du site internet d'Eolise.

Tous les supports présentés lors de ces forums d'informations sont disponibles en ligne ici. (lien hypertexte)

Merci à toutes et tous pour votre participation !



Projets éoliens de la Plaine d'Aunis

Compte-rendu du Groupe de Travail N°1 dédié
au projet d'autoconsommation collective

EOLISE

25 novembre 2021

Sommaire

Sommaire	2
1. Introduction	3
2. Les participants à l'évènement	4
3. Synthèse des échanges	5
A. L'objet de la réunion	5
B. Présentation du projet d'autoconsommation collective	6
1. Le périmètre du projet géographique et démographique	6
2. Le fournisseur et le contrat	7
3. Conditions et contraintes	7
4. Acceptabilité locale	8
C. Co-construisons le projet : le périmètre et le public cible	9
1. Définition du périmètre du projet d'autoconsommation collective	9
2. Définition du public cible du projet d'autoconsommation collective	10
D. Co-construisons le projet : gouvernance et communication	10
1. Quelle gouvernance pour le projet d'autoconsommation collective ?	10
2. Comment informer et communiquer autour du projet ?	11
E. Notre plan d'actions à court terme	12
4. Prochaines étapes	13
5. Annexes	14

1. Introduction

Dans le cadre du développement des projets éoliens de la Plaine d'Aunis, menés par la société EOLISE, une démarche de concertation et de communication publique est mise en place depuis septembre 2021.

Celle-ci est composée de temps d'information (forums d'information), d'échanges dédiés aux élus mais aussi de groupes de travail, afin de répondre aux enjeux du territoire et attentes de sa population.

Un groupe de travail s'est tenu le 25 novembre 2021 (18h30-20h30) à la Salle des éoliennes de Saint-Médard-d'Aunis, et portait les objectifs suivants :

- Présenter le projet d'autoconsommation collective ;
- Lancer les premières réflexions pour le co-construire ;
- Définir les prochaines étapes et actions à mener dans son cadre.

Vous avez participé à cet événement, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la synthèse des échanges qui s'y sont tenus.

2. Les participants à l'évènement

Le Groupe de Travail du jeudi 25 novembre 2021 a rassemblé **13 personnes** dont voici le détail des participations.

Pour le territoire de la plaine d'Aunis :

- Alain DENIS, Habitant de La Jarrie
- Anne-Sophie DESCAMPS, 4^{ème} adjointe d'Aigrefeuille d'Aunis et Vice-Présidente en charge de la transition énergétique à la Communauté de Communes Aunis Sud
- Bruno FERRET, Conseiller municipal de Longèves
- Nadine JUHEL, Présidente de la coopérative Les Lucioles Energies et habitante et conseillère municipale de Périgny
- Vincent LAIGO, Conseiller municipal de Bourgneuf
- Denis PAILLET, Chargé de mission climat-énergie à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- Franck RINCHET-GIROLLET, Conseiller municipal de Vérines
- Marc VARINOIS, Représentant de l'association « A nous l'énergie » et du CIRENA

Pour la société EOLISE :

- Baptiste WAMBRE, Responsable Développement
- Lucie SIROT, Cheffe de projet
- Simon COQUILLAUD, Responsable Communication

Equipe Concertation Mazars :

- Lorette HAFFNER, Cheffe de projet concertation
- Charline VIALLE, Cheffe de projet concertation

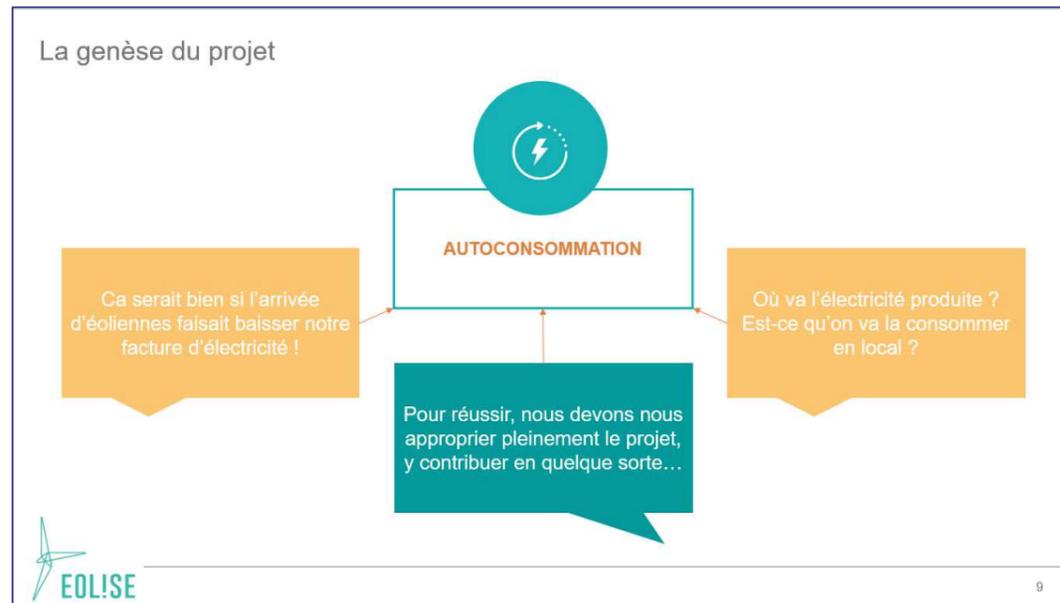
3. Synthèse des échanges

A. L'objet de la réunion

Depuis 2016, la société EOLISE mène 4 projets éoliens sur le territoire de la Plaine d'Aunis, et plus particulièrement sur les communes de Aigrefeuille-d'Aunis, Angliers, La Jarrie, Longèves, Saint-Christophe Saint-Médard-d'Aunis, Sainte-Soulle et Vérines.

Pour développer des projets qui soient pleinement bénéfiques à leur territoire, la société EOLISE a tout d'abord fait appel au printemps 2021 à l'équipe concertation et communication publique de Mazars pour mener une étude des perceptions auprès de plus de 500 acteurs locaux.

Ces échanges ont permis d'identifier les attentes du territoire en matière de concertation et d'information, mais aussi vis-à-vis des projets et de leurs retombées locales :



C'est ainsi qu'a émergé le projet d'autoconsommation collective, objet du présent groupe de travail. Cette rencontre a permis aux participants de découvrir le projet, d'ouvrir la réflexion pour en définir les grands contours et de préparer collectivement ses prochaines étapes.

B. Présentation du projet d'autoconsommation collective

Lucie SIROT, Cheffe de projet EOLISE et Baptiste WAMBRE, Responsable Développement EOLISE, ont tout d'abord pris la parole pour présenter le projet d'autoconsommation collective. Vous retrouverez les éléments de présentation dans le support envoyé par mail.

En parallèle à cette présentation, les participants ont pu poser toutes leurs questions et formuler leurs remarques sur ce projet, dont voici ci-dessous une retranscription classée par thématique.

1. Le périmètre du projet géographique et démographique

Remarque d'un participant : « L'éolienne choisie est intéressante, elle est centrale, c'est une bonne chose. »

Question : « J'ai un doute concernant la manière de considérer le rayon de 2 ou 10 km... est-ce bien entre le moyen de production [l'éolienne] et les lieux de consommations les plus éloignés ? »

Réponse d'EOLISE : C'est effectivement notre compréhension actuelle, toutefois la définition a évolué.

Question : « Si un jour un autre projet éolien à proximité s'ouvrait à l'autoconsommation collective, est-ce qu'un chevauchement de 2 cercles de 10 km serait possible ? »

Réponse d'EOLISE : Cela ne représenterait sans doute pas de difficulté technique, toutefois cette situation ne s'est pas encore présentée en France, il s'agira de le vérifier.

Question : « A qui appartiendra l'éolienne à terme ? Si c'est une autre structure, ne serait-ce pas à elle de définir le périmètre de la communauté ? »

Réponse d'EOLISE : Le projet d'autoconsommation collective sera porté et géré par une structure ad hoc, qui devra dans ses composantes administratives définir son périmètre et son public. Nous entamons ce soir un travail préalable pour anticiper sa création dans quelques années.

Question : « Qui pourra participer au projet d'autoconsommation ? S'agira-t-il uniquement de riverains, ou est-ce que cela sera ouvert aux collectivités, aux entreprises, etc. ? »

Réponse d'EOLISE : Cette question est l'un des sujets que nous abordons ce soir, nous allons en effet échanger autour des publics cibles du projet d'autoconsommation collective. Nous rappelons qu'il faut environ 2 000 foyers minimum pour mener ce projet d'autoconsommation collective. [Les premières réponses à cette question sont présentées dans la suite de ce document.]

2. Le fournisseur et le contrat

Question : « Si je comprends bien, c'est via un contrat fournisseur (complémentaire au fournisseur historique) que le projet d'autoconsommation collective est rendu possible ? »

Réponse d'EOLISE : Tout à fait, il sera nécessaire pour les personnes et entités souhaitant s'inscrire dans le projet de souscrire un second contrat fournisseur, c'est une condition sine qua non à la participation.

Question : « Qui sera le fournisseur pour le projet ? Une société nationale, locale, la communauté directement ou une collectivité ? »

Réponse d'EOLISE : Une société ad hoc sera créée pour porter et gérer le projet d'autoconsommation collective, et fera appel à des entreprises expertes en matière de fournitures d'électricité.

3. Conditions et contraintes

Question : « Pourquoi limiter les projets d'autoconsommation collective à un moyen de production de 3 MW ? Cela peut-il et va-t-il évoluer ? »

Réponse d'EOLISE : Nous pensons que ce choix réglementaire résulte d'une volonté de proposer des projets réellement locaux et citoyens. Il ne s'agirait pas qu'un pourcentage trop important de l'électricité produite soit revendue sur le réseau, cela ferait perdre son sens au projet (entreprise citoyenne versus entreprise commerciale). Nous ne pensons pas qu'une évolution de cette limitation interviendra à court terme.

Question : « Peut-on tout revendre sur le réseau via ce type de projet ? »

Réponse d'EOLISE : Non, un projet d'autoconsommation collective impose une consommation au sein de la communauté d'au minimum 50% de l'énergie produite.

Question : « Est-il nécessaire que l'intégralité des 4 projets éoliens de la Plaine d'Aunis soit acceptée et mise en œuvre pour que le projet d'autoconsommation citoyenne existe ? »

Réponse d'EOLISE : Nous n'avons pas encore mené les calculs précis nous permettant de savoir à partir de combien d'éoliennes le projet d'autoconsommation collective serait possible et n'entacherait pas la rentabilité globale des projets éoliens. Toutefois, nous vous confirmons que « donner » une éolienne à la communauté ne sera possible qu'à compter d'un certain nombre d'éoliennes autorisées.

Question : « A terme, et si le projet d'autoconsommation collective fonctionne, pourra-t-on introduire une seconde éolienne dans la communauté ? »

Réponse d'EOLISE : Oui, c'est envisageable.

Question : « Pourquoi ne pas avoir proposé 4 éoliennes à l'autoconsommation collective, soit 1 éolienne par projet de la Plaine d'Aunis ? »

Réponse d'EOLISE : Deux contraintes existent pour expliquer notre choix. La première, parce que la réglementation impose que le moyen de production soit de 3 MW au maximum, or la plupart des machines imaginées sur la Plaine d'Aunis sont largement supérieures à ce chiffre, et un bridage pour descendre à 3 MW ne serait pas rentable. La seconde, parce que ce type de projet est très novateur (notamment pour de l'éolien) et que nous ne sommes pas certains de pouvoir intéresser dès le lancement autant de consommateurs.

Remarque : « Il faudrait trouver une alternative à Linky, cet outil n'est pas fiable, j'ai peur que ce soit bloquant pour les consommateurs. Il faudrait chercher un autre type de compteur. »

Réponse d'EOLISE : C'est noté, cependant aujourd'hui le compteur Linky est la seule solution technique possible pour mettre en œuvre le projet.

4. Acceptabilité locale

Question : « Quels retours avez-vous eus des communes sur le projet d'autoconsommation collective ? »

Réponse d'EOLISE : A noter tout d'abord que le projet est à peine lancé ; nous l'avons rapidement présenté aux élus des communes et intercommunalités (concernées par les projets éoliens de la Plaine d'Aunis) lors d'une réunion en septembre 2021, et un second temps de présentation sera organisé en décembre, suite notamment à ce groupe de travail.

Remarque d'un participant : « Lorsque nous étions rassemblés à Aigrefeuille-d'Aunis en septembre dernier, les élus ont accueilli favorablement le projet d'autoconsommation collective. Pour certains c'était très enthousiasmant. »

Remarque d'un participant : « C'est tout à fait novateur, on va enfin pouvoir apporter de l'énergie localement avec ce type de projet, on change de paradigme. »

Remarque d'un participant : « Ce projet a du sens, il parle vraiment aux élus et aux habitants. »

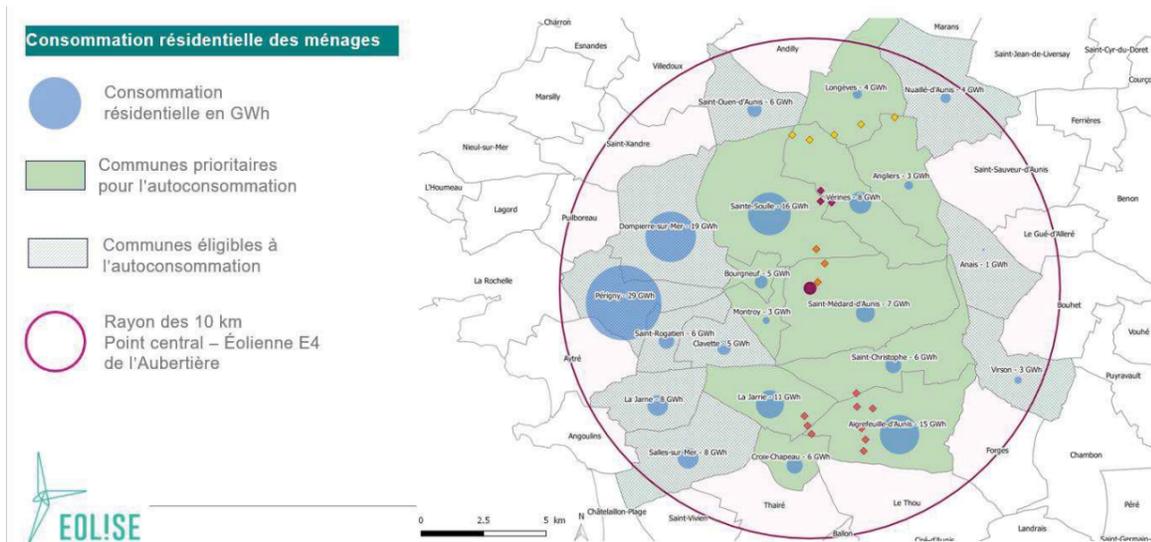
C. Co-construisons le projet : le périmètre et le public cible

Après un premier temps de présentation et d'échanges, la société EOLISE a proposé aux participants d'ouvrir la réflexion sur les premières grandes composantes du projet d'autoconsommation collective, afin d'en définir le périmètre et le public cible.

1. Définition du périmètre du projet d'autoconsommation collective

Au sein d'un rayon de 10km autour du moyen de production, les participants ont pu partager leurs propositions en termes de priorisation des communes pouvant bénéficier du projet. Ils ont unanimement souhaité cibler les communes directement concernées ainsi que les communes limitrophes les plus impactées telles que Bourgneuf et Montroy.

La cartographie initiale proposée par EOLISE est donc représentative de cette décision collective :



2. Définition du public cible du projet d'autoconsommation collective

En parallèle à la réflexion sur le périmètre, les publics cibles du projet d'autoconsommation ont fait l'objet d'un travail de priorisation. Voici les conclusions de ces premiers échanges :

- **Priorité 1 : les riverains** (en cas de choix à opérer entre foyers sur l'aire concernée par le projet, on privilégiera les communes accueillant les éoliennes, puis limitrophes les plus impactées, puis au-delà).
- **Priorité 2 : les collectivités**
- **Priorité 3 : les entreprises, et plus particulièrement les commerces.** Parmi les commerces, priorité sera donnée aux commerces locaux, puis aux petites surfaces.
- **Priorité 4 : les agriculteurs** (en tant qu'habitants d'abord, puis en tant qu'exploitants).

De manière générale, les participants se sont accordés sur le fait de **donner la priorité aux « familles » à but non lucratif** : riverains, collectivités et enfin seulement entreprises.

D. Co-construisons le projet : gouvernance et communication

Après la définition du périmètre et du public cible, la réflexion s'est engagée autour de questions de gouvernance et de communication liées au projet d'autoconsommation collective.

1. Quelle gouvernance pour le projet d'autoconsommation collective ?

Remarque d'un participant : « Devenir actionnaire de la société à créer ne doit pas être un critère d'entrée, il faut que les personnes intéressées puissent participer sans payer. »

Question d'un participant : « Qui doit détenir le capital de la structure ? »

Réponse d'EOLISE : « D'une certaine manière, EOLISE sera toujours liée à l'éolienne du projet d'autoconsommation collective, mais nous n'avons pas pour objectif de devenir un actionnaire majoritaire dans la structure, cela n'aurait pas de sens pour un projet citoyen. La répartition exacte des parts dépendra de l'intérêt des différents acteurs, on peut imaginer des collèges selon les typologies d'acteurs aussi. »

Remarque d'un participant : « Pour que le projet se passe bien, il faudra être très attentif au règlement de la structure à venir. »

Réponse d'EOLISE : « En effet, à terme sera créée une société citoyenne avec des statuts, un règlement, etc. Tout sera très cadré, rassurez-vous. Il faudra notamment protéger la société et les membres de la communauté contre toute possibilité de rachat « hostile » par une société, un fonds de pension, etc. »

2. Comment informer et communiquer autour du projet ?

Par-delà le thème de la gouvernance, les participants ont aussi échangé sur celui de l'information et de la communication du projet d'autoconsommation collective.

L'information devra tour à tour présenter le projet, faire de la pédagogie autour de cette innovation et donner envie aux acteurs locaux (et notamment riverains) de s'y inscrire.

Voici les propositions d'actions formulées pour y parvenir :

- Partager de l'information dans les bulletins municipaux et intercommunaux ;
- Partager de l'information sur les sites Internet des communes et intercommunalités ;
- Distribuer des tracts dans les boîtes aux lettres des communes concernées ;
- Organiser des stands d'information sur les marchés ;
- Mobiliser la presse quotidienne régionale, et notamment France Bleu, C17Infos, Aunis TV ;
- Organisation d'actions pédagogiques du tissu associatif (CIRENA notamment).

Dans cette perspective, la Mairie d'Aigrefeuille d'Aunis a d'ailleurs prévu une communication dans le bulletin de décembre 2021, au sein d'un encart dédié aux projets éoliens de la Plaine d'Aunis, tandis que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a proposé de relayer de l'information via son site Internet et le Point Commun.

Quelques conseils ont enfin été formulés en termes de supports :

- Création de supports pédagogiques et ludiques, tels que des vidéos ;
- Mobiliser des exemples et retours d'expérience pour rendre le projet concret.

Remarque d'un participant : « A mon sens il est encore trop tôt pour communiquer. »

Remarque d'un participant : « Plus il y aura de participants, plus on baissera les coûts du projet et de sa structure. C'est donc important d'informer dès cette phase très amont, pour commencer à intéresser le public au projet. »

Suite à ces échanges, le collectif s'est accordé sur l'importance de lancer dès que possible de premières actions d'information et de communication. Ces prochaines étapes sont précisées dans le plan d'actions ci-après.

E. Notre plan d'actions à court terme

QUOI ?	QUI ?	QUAND ?
Rédiger et transmettre le compte-rendu du Groupe de Travail	Mazars	Sous 5 à 10 jours
Recenser la consommation des collectivités locales concernées	Mme Descamps, M. Paillet et M. Ferret	D'ici au 16 décembre
Communiquer	Mme Descamps Eolise	Décembre Janvier
Rechercher des informations relatives au type de structure et à sa gestion	L'ensemble du groupe	Février 2022
Détailler le montage financier du projet	Eolise	Février 2022
Se renseigner sur les aides régionales	M. Rinchet	Février 2022
Se renseigner sur les aides FEDER	M. Varinois	Février 2022

4. Prochaines étapes

Dans l'attente du prochain groupe de travail, les participants à la réunion du 24 novembre 2021 se sont accordés autour d'un plan d'actions, mais aussi autour d'un mode de discussion et partage d'informations :

- Création d'une **boucle de mails** dont les destinataires seront en « copie ouverte », afin que chacun puisse échanger avec le collectif ou l'un de ses membres ;
- Création et mise à disposition d'un **espace de partage en ligne**, pour déposer des documents relatifs au projet d'autoconsommation collective.

A VOS AGENDAS !

PROCHAIN GROUPE DE TRAVAIL

Le jeudi 10 février 2022

De 18h30 à 20h30

Lieu à confirmer en suivant.

5. Annexes

Les photos des Métaplans

EOLISE

Bienvenue !

- Les projets éoliens de La Plaine d'Aunis

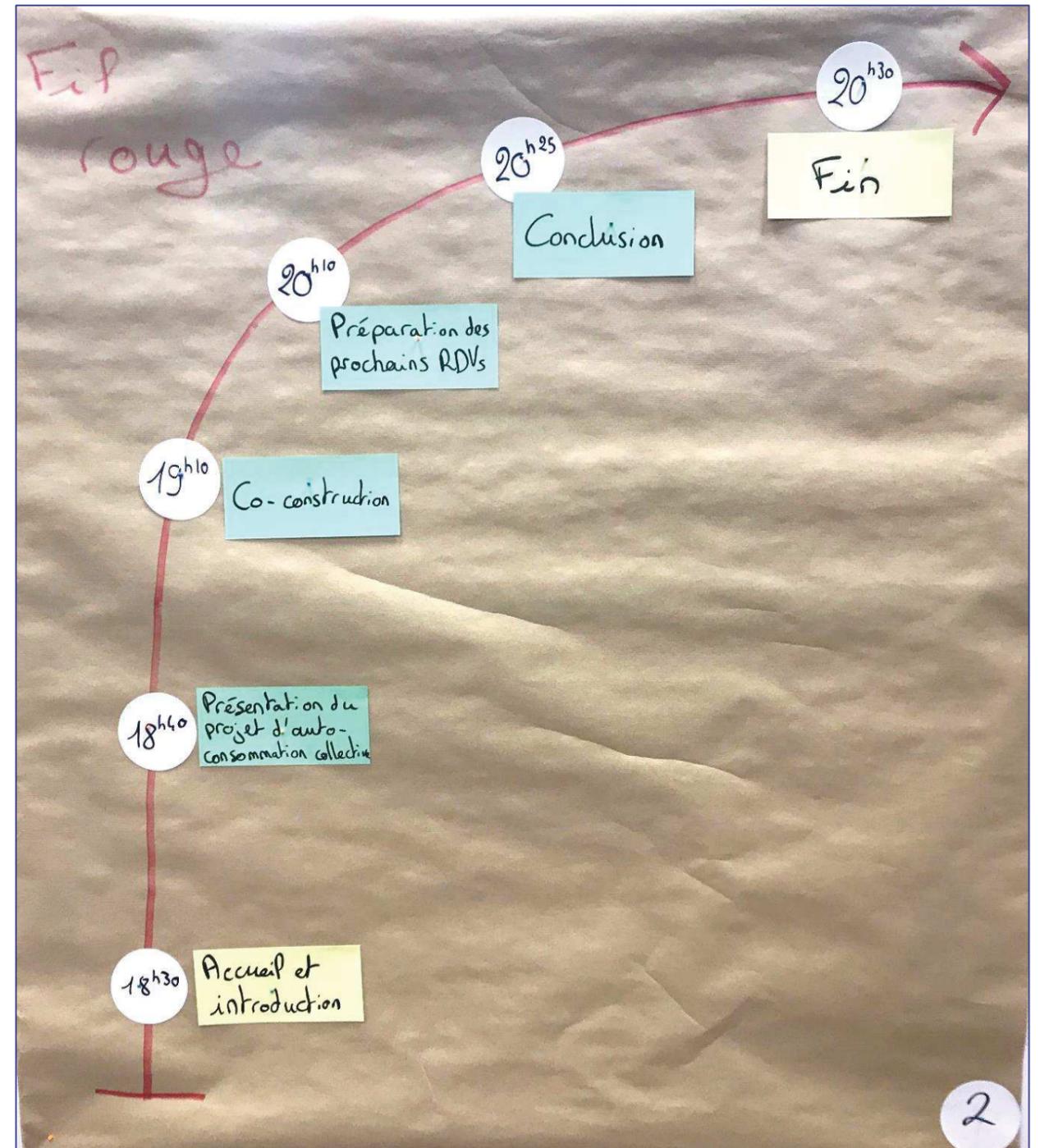
Groupe de travail n°1
"Autoconsommation collective"

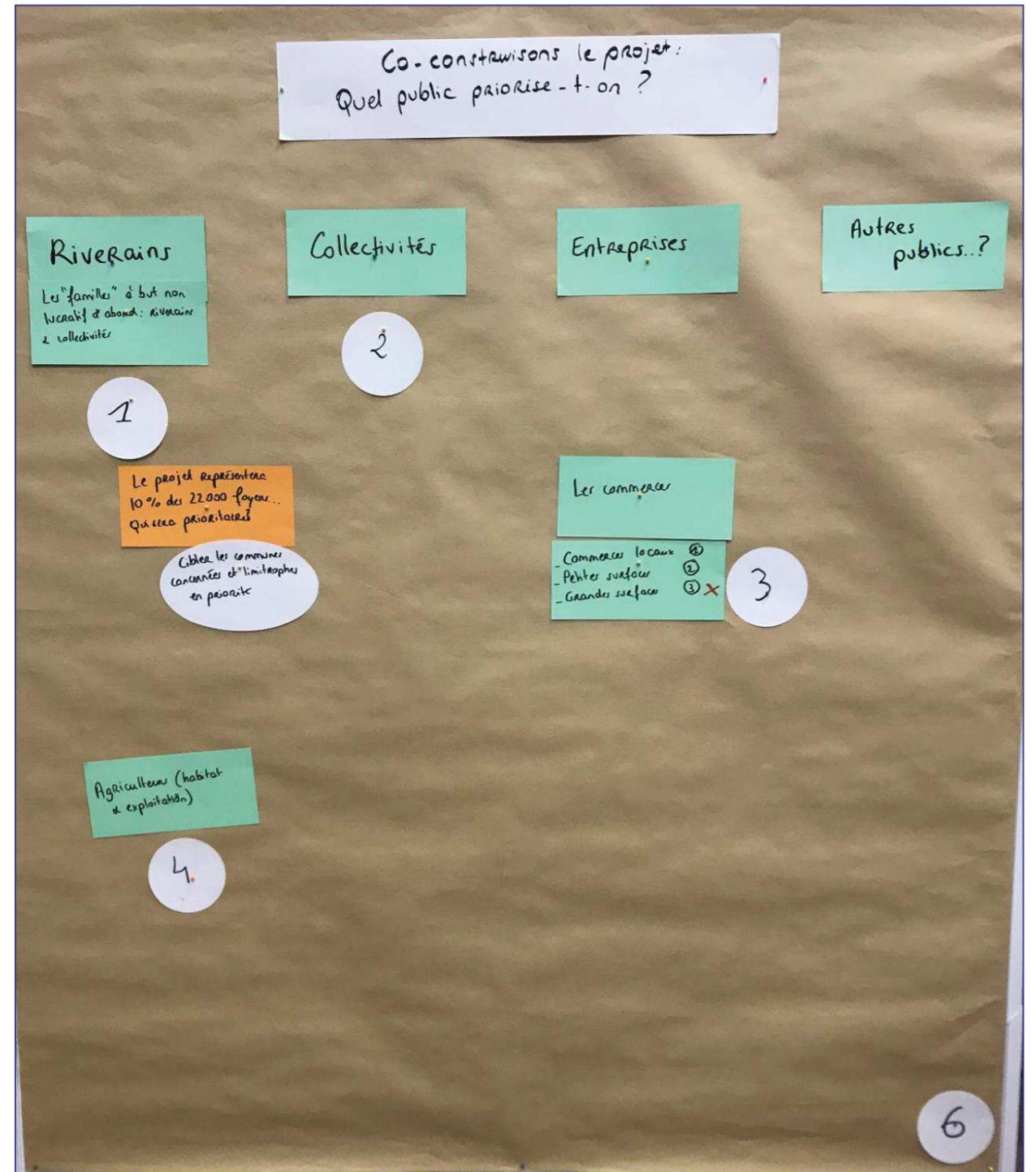
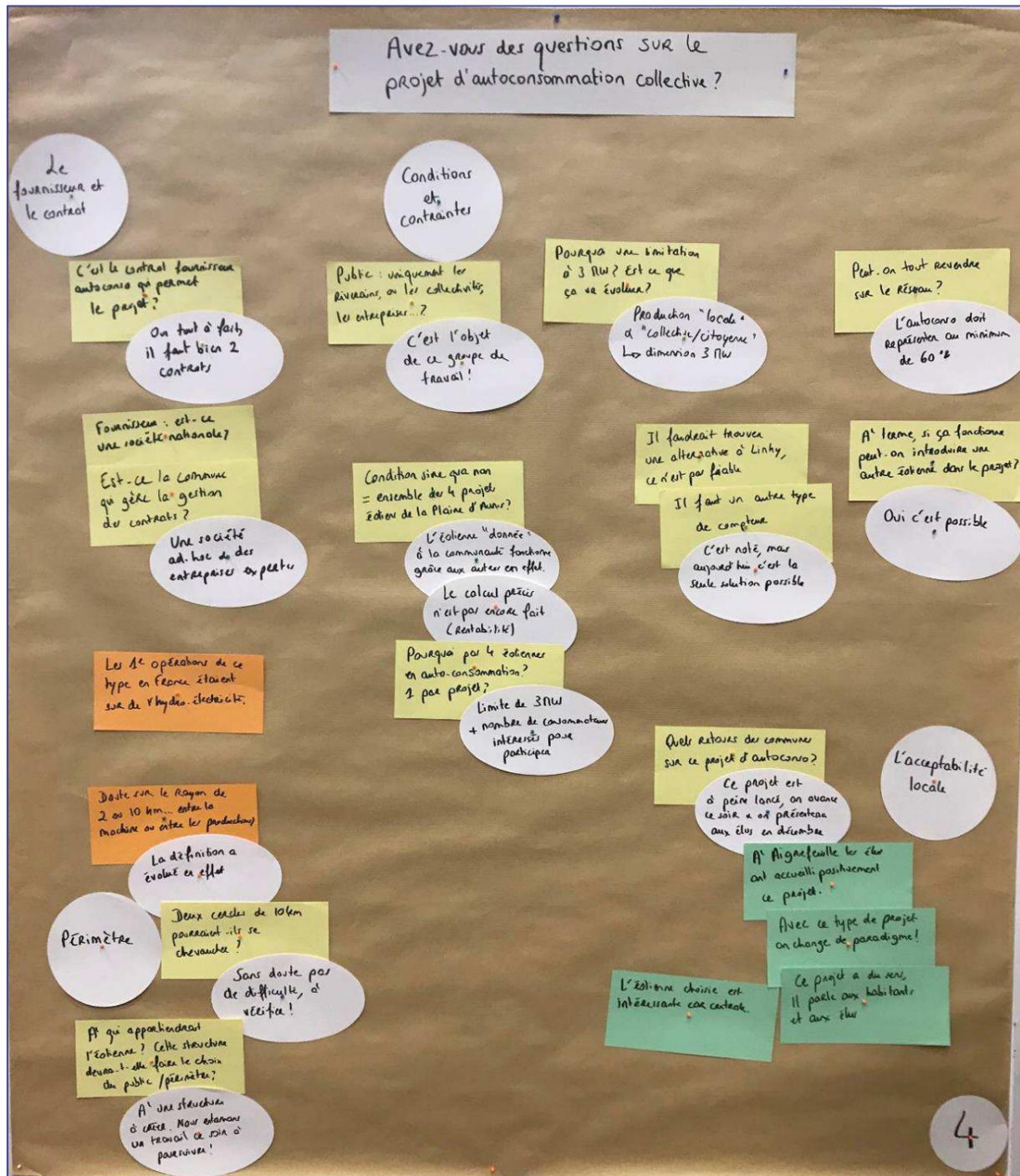
Jeudi 25 novembre 2021.
18^{h30} - 20^{h30}

Les objectifs:

- 1 Présenter le projet d'autoconsommation collective
- 2 Lancer les réflexions
- 3 Définir les prochaines étapes et actions

1





Co-construisons le projet :
Gouvernance, com' : comment le porter ?

Être adhérent ne doit pas être un coût d'entrée

Qui doit définir le capital de la structure ?

Eolise sera toujours liée à l'éolienne, mais sera minoritaire dans l'acheminement

Risque : règlement de la structure !

Société citoyenne avec des statuts, tout sera très règlementé

Il faudra protéger la structure pour éviter un rachat "hostile" !

Bulletin municipal

Bulletin et site web de la CDA

Stands sur les marchés

Tracts dans les boîtes aux lettres

Passer par l'exemple !

Il est trop tôt pour informer

Via des structures comme CIRENA pour la pédagogie

PQR : France Bleu, CIT INFO, AUNIS TV

Video pédagogique

Plus il y a de participants, plus on baisse les coûts, c'est important d'informer

7

Préparons la suite !
Notre plan d'actions à court terme

QUOI ?	COMMENT ?	QUI ?	QUAND ?
Rédiger et vous envoyer le compte-rendu de nos échanges		NAZARS	5 à 10 jours
Recensez la consommation des collectivités locales	Par mail ou lors de la réunion élus du 16/12	Mme Descamps : N. Pojot N. Ferret	16 décembre
Recherchez des infos relatives à la gestion, la structure, etc		TOUS !	Février 2022
COMMUNIQUER	Cf tableau dédié (N°2)	1. EOLISE 2. Mme Descamps	1. Début 2022 2. B. 17. de. 21
Avoir plus d'éléments financiers sur le projet		EOLISE	Février 2022
Se renseigner pour les aides régionales		M. Rinchet	Février 2022
Rechercher aides FEDER		M. Varinot	

8

LE CALENDRIER DES PROJETS

2021

JANVIER : Dépôt des dossiers des projets éoliens de Nord N11 et de l'Aubertière et lancement de l'instruction

AVRIL ET MAI : Démarche d'écoute auprès des habitants

ÉTÉ : Dépôt des dossiers des projets éoliens de Loiré sud et de Puyvieux et lancement de l'instruction

mi-2022

LANCEMENT des Enquêtes Publiques

2023

FIN DES INSTRUCTIONS ET DÉCISIONS PRÉFECTORALES

QUI EST LA SOCIÉTÉ EOLISE ?

La société Eolise est une société française, indépendante et poitevine spécialisée dans le développement de projets éoliens et photovoltaïques.

Les 9 collaborateurs d'Eolise sont localisés à Chasseneuil-du-Poitou près de Poitiers, une position centrale pour assurer un lien régulier avec les acteurs des territoires. Eolise réalise une expertise complète pour le développement de ses projets, de l'identification des zones potentielles à l'obtention des autorisations puis l'accompagnement de leur construction et leur mise en service, dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

Eolise est membre de l'association France Energie Eolienne (FEE), représentant la majorité des acteurs de la filière éolienne française et membre du SER (Syndicat des Énergies Renouvelables). L'équipe est active au sein de la FEE, en particulier dans le groupe de travail Sud-ouest. Plus d'informations sur le site :

www.eolise.fr



Lettre d'information - Mai 2021

PROJETS ÉOLIENS DE LA PLAINE D'AUNIS

EOLISE À VOTRE ÉCOUTE !

ÉDITO

Chères Habitantes, Chers Habitants,

Depuis 2016, Eolise mène 4 projets éoliens sur le territoire de la Plaine d'Aunis, et plus particulièrement sur les communes de Sainte-Soulle, Vêrines, Longèves, Angliers, Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Christophe, La Jarrie et Aigrefeuille d'Aunis.

Une première lettre d'information présentant la démarche d'Eolise vous a été adressée en décembre 2019.

En parallèle des études techniques, le développeur éolien Eolise a choisi d'enrichir ses projets par le biais d'une démarche d'écoute des habitants.

Comment percevez-vous l'éolien aujourd'hui ? Quelles sont vos attentes vis-à-vis des projets développés sur votre territoire ?

Pour recueillir vos questions, remarques et suggestions, l'équipe concertation et communication publique de Mazars viendra à votre rencontre en mai 2021, dans le respect des gestes barrières afin d'allier échanges autour de l'éolien et des projets et distanciation sociale !

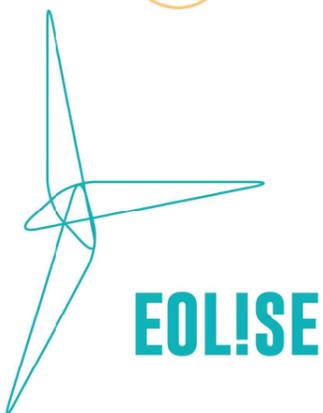
Nous vous souhaitons une agréable lecture et à bientôt !

CONTACTS

BAPTISTE WAMBRE
Responsable Développement

LUCIE SIROT
Cheffe de projet

05 49 38 88 25 - eoliennes-aunis@eolise.fr



Ne pas jeter sur la voie publique

mazars



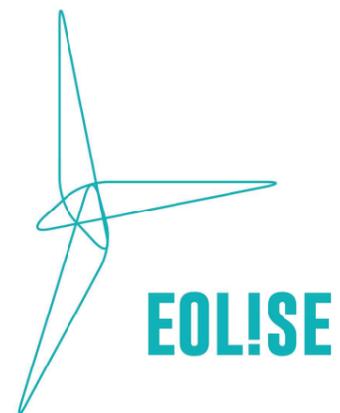
Passionné par le défi de la transition énergétique d'un point de vue technique et sociétal, je m'engage depuis ma formation d'ingénieur au niveau associatif et professionnel dans cette aventure humaine.

BAPTISTE WAMBRE
Responsable Développement



«Poitevine, il me tient à cœur d'engager notre territoire dans une démarche de transition énergétique et de pouvoir vous impliquer à la réalisation d'un projet local d'énergie renouvelable.»

LUCIE SIROT
Cheffe de projet



LES PROJETS EOLIENS DE LA PLAINE D'AUNIS : DE QUOI S'AGIT-IL ?

QUEL PROJET ?	SUR QUELLES COMMUNES ?	COMBIEN D'ÉOLIENNES ?	QUELLE HAUTEUR TOTALE ET PUISSANCE ?
Projet de Nord N11 (Eoliennes d'Aunis 1)	Vêrines, Longèves et Angliers	5	200 m - 5,6 MW
Projet de Loiré Sud (Eoliennes d'Aunis 2)	Vêrines et Sainte-Soulle	3	180 m - 5 MW
Projet de l'Aubertière (Eoliennes d'Aunis 3)	Sainte-Soulle et St-Médard d'Aunis	4	143 m - 3,6 MW
Projet de Puyvieux (Eoliennes d'Aunis 4)	St-Christophe, La Jarrie et Aigrefeuille d'Aunis	9	200 m - 5 MW

ZOOM SUR... LA DÉMARCHE D'ÉCOUTE



Ce que j'aime bien dans l'éolien...

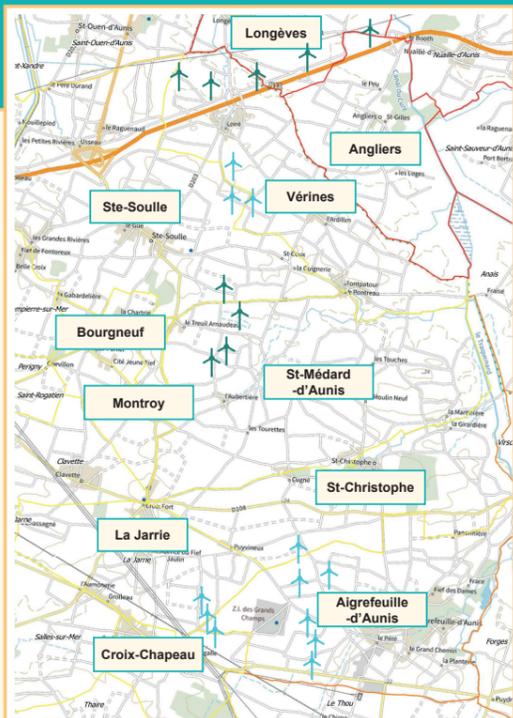
Je dois avouer que j'ai des craintes concernant...

J'aimerais avoir une réponse au sujet de...

OÙ SERONT IMPLANTÉES LES ÉOLIENNES DE LA PLAINE D'AUNIS ?



Légende
 ● Projets en instruction
 ● Projets en validation*
 --- Limites administratives
 ■ Aunis Atlantique
 ■ Aunis sud
 ■ Agglomération de la Rochelle
 *instruction prévue été 2021



Durant le mois de mai, l'équipe Concertation de Mazars viendra à votre rencontre lors de sessions de porte à porte.

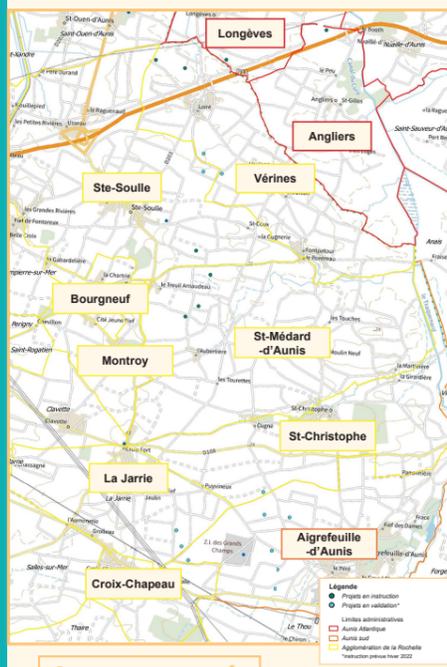
Ces échanges, sur le pas de vos portes, seront l'occasion de faire remonter toutes les questions ou attentes que vous pourriez avoir en relation avec les projets éoliens de la Plaine d'Aunis. Nous comptons sur vous pour réserver un accueil chaleureux à l'équipe Concertation de Mazars !

Afin que ces échanges se déroulent en toute sécurité, dans le respect des gestes barrières et des distanciations sociales, l'équipe Concertation de Mazars sera, bien entendu, équipée de masques et de gel hydroalcoolique.



LE CALENDRIER DES PROJETS

- 2016 Premiers contacts avec les élus intercommunaux
- 2017 Lancement des expertises écologiques.
- 2018 Installation de 2 mâts de mesure, lancement des études paysagères et patrimoniales.
- 2019 Lancement des études acoustiques, puis des études d'impacts ; campagne d'information et de concertation.
- 2021 Dépôt des projets de Nord N11 et de l'Aubertière ; étude des perceptions et lancement d'une démarche de concertation et d'information augmentée.
- 2022 Fin de la démarche de concertation et information. Suite de l'instruction des projets de Nord N11 et l'Aubertière. Dépôt des projets Loiré Sud et Puyvineux.



LES CHIFFRES CLÉS

Nord N11 <i>(Eoliennes d'Aunis 1)</i> Vérines, Longèves et Angliers 5 éoliennes 200 m - 5,6 MW	Loiré Sud <i>(Eoliennes d'Aunis 2)</i> Vérines et Sainte-Soulle 3 éoliennes 180 m - 5 MW
l'Aubertière <i>(Eoliennes d'Aunis 3)</i> Sainte-Soulle-St-Médard d'Aunis 4 éoliennes 143 m - 3,6 MW	Puyvineux <i>(Eoliennes d'Aunis 4)</i> St-Christophe, La Jarrie et Aigrefeuille d'Aunis 9 éoliennes 200 m - 5 MW



mazars

CONTACTS

BAPTISTE WAMBRE
Responsable Développement

LUCIE SIROT
Cheffe de projet

05 49 38 88 25 - eoliennes-aunis@eolise.fr

Lettre d'information - Octobre 2021

PROJETS ÉOLIENS DE LA PLAINE D'AUNIS

LANCEMENT DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION !

UN FORUM D'INFORMATION POUR CHACUN DES QUATRE PROJETS

l'Aubertière Sainte-Soulle-St-Médard d'Aunis 25 octobre 2021 18h30 - 20h30 À la salle des fêtes d'Aigrefeuille d'Aunis	Loiré Sud Vérines et Sainte-Soulle 26 octobre 2021 18h30 - 20h30 À la salle des fêtes de Vérines	Nord N11 Vérines, Longèves et Angliers 27 octobre 2021 18h30 - 20h30 À la salle des fêtes de Longèves	Puyvineux St-Christophe, La Jarrie et Aigrefeuille d'Aunis 28 octobre 2021 18h30 - 20h30 À la salle des fêtes de la Jarrie
---	---	--	---

Les objectifs de ces rendez-vous ?

- Découvrir le projet et la démarche de concertation ;
- Echanger avec l'équipe d'Eolise et poser toutes vos questions ;
- Recueillir vos idées et vos propositions pour co-construire les retombées locales des projets.

Les modalités de ces rendez-vous ?

En raison de la crise sanitaire, nous sommes dans l'obligation de limiter à 50 le nombre de personnes présentes par atelier.

Pour que nous puissions respecter les contraintes légales en vigueur, merci de vous inscrire impérativement :

En ligne : www.eoliennes-aunis.fr/calendrier-demarche

Après de Marion GIELLY (équipe concertation de Mazars) en précisant la date de l'évènement auquel vous souhaitez assister.

Coordonnées : eoliennes-aunis@eolise.fr - 07 61 58 62 69

ÉDITO

Chères Habitantes, Chers Habitants,

Au printemps dernier, avec l'aide du cabinet Mazars, une étude des perceptions a été menée sur huit des communes concernées par les projets éoliens de la Plaine d'Aunis. Nous remercions chaleureusement les plus de 500 personnes qui ont pris le temps d'échanger avec l'équipe Concertation de Mazars.

Parce que nous avons à cœur de vous impliquer au mieux dans le développement de ces projets, nous lançons une démarche de concertation volontaire et ambitieuse dès l'automne 2021. Au programme de cette démarche, de nombreux rendez-vous afin de vous informer régulièrement, de recueillir vos idées et propositions autour de ces projets et d'y travailler ensemble. Premiers rendez-vous en date : 4 forums, un par projet, organisés du 25 au 28 octobre.

Par ce travail collectif et ces échanges, nous espérons mener des projets cohérents avec votre territoire et faire en sorte qu'ils représentent une réelle opportunité de développement pour vous.

Nous vous espérons nombreux à participer à la démarche de concertation !



BAPTISTE WAMBRE
Responsable Développement



LUCIE SIROT
Cheffe de projet

UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION POUR VOUS ASSOCIER AUX PROJETS

Une démarche de concertation, pour quoi faire ?

- Vous informer régulièrement des avancées des projets ;
- Répondre à toutes vos questions sur les projets et sur l'éolien en général ;
- Travailler avec vous sur les retombées et les mesures que ces projets auront sur votre territoire, afin qu'elles vous soient bénéfiques !



CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHÉ ?

De nombreuses actions prévues jusqu'à l'été 2022 :

- Des forums d'informations pour vous présenter les grandes lignes des projets et leurs actualités au fil de l'eau ;
- Des ateliers de travail en vue de réfléchir avec vous aux mesures d'accompagnement qui peuvent être mises en place autour des projets ;
- Une visite de parc afin de vous permettre de mieux appréhender les enjeux d'un parc éolien et de bénéficier de retours d'expériences d'habitants et d'élus.
- Des lettres d'information régulières : pour suivre le développement des projets et les résultats de la démarche de concertation.
- Un site internet du projet : afin de réunir toutes les informations concernant les projets et la démarche de concertation.

ZOOM SUR L'ÉTUDE DES PERCEPTIONS

571 personnes rencontrées par l'équipe Concertation de Mazars entre le 28 avril et le 21 mai 2021, en porte à porte ou en entretiens qualitatifs ;

9 communes quadrillées ;

Une diversité d'acteurs interrogés : riverains, représentants d'associations, acteurs du monde économique, du tourisme et de l'environnement, et enfin acteurs institutionnels (élus des différentes communes et intercommunalités concernées par le projet).

« Un projet, pour quoi ça, mais j'aimerais en savoir un peu plus sur le projet, son démantèlement, les effets sur la nature et notre territoire... »

« Nous avons besoin des énergies renouvelables et les éoliennes ont beaucoup moins d'impacts négatifs qu'on ne le dit. »

LES RÉSULTATS ?

« Je suis contre. Les projets éoliens dénaturent le paysage et ne sont pas assez performants sur le plan énergétique. »

19%
se déclarent défavorables à un projet éolien

53%
hésitent ou n'ont pas d'avis

28%
se déclarent favorables à un projet éolien

ET DE NOMBREUSES IDÉES ET PROPOSITIONS recueillies sur les projets qui seront travaillées dans la suite de la démarche de concertation !

UNE PLATEFORME INFORMATIVE ET PARTICIPATIVE DÉDIÉE AUX PROJETS

Vous souhaitez en savoir plus sur les projets et proposer vos idées ? Suivez-nous pas à pas !

1 Accéder au site du projet en 2 étapes

Ouvrez votre navigateur internet et entrez l'adresse : www.eoliennes-plainedaunis.fr/

Cliquez sur « se connecter », remplissez les champs identifiants et mot de passe puis validez votre compte.

2 Découvrir les différentes fonctionnalités du site

La page d'accueil : pour visualiser les dernières actualités, le projet en bref, les dates des événements ;

L'onglet « Le projet » : pour découvrir le projet, le développeur et la foire aux questions.

3 Suivre les étapes de la concertation

La page « La démarche de concertation » : pour comprendre les étapes clés de la démarche ;

La page « S'inscrire aux rendez-vous de la concertation » : pour suivre le planning des événements et s'y inscrire ;

La page « Les documents de la concertation » : pour lire et télécharger les lettres d'information, comptes-rendus, etc.

4 Contribuer et débattre

La page « Vos contributions » : pour proposer des idées, commenter et voter pour celles des autres.

PROJETS EOLIENS DE
LA PLAINE D'AUNIS
**LANCEMENT DE LA
DEMARCHE DE
CONCERTATION !**



**UN FORUM D'INFORMATION POUR
CHACUN DES QUATRE PROJETS**

L'Aubertière Sainte Soulle et Saint Médard d'Aunis	Loiré Sud Vérines et Sainte Soulle	Nord N11 Vérines, Longèves et Angliers	Puyvineux Saint Christophe, La Jarrie et Aigre- feuille d'Aunis
25 octobre 18h30-20h30 Salle des Fêtes d'Aigrefeuille d'Aunis	26 octobre 18h30-20h30 Salle des Fêtes de Vérines	27 octobre 18h30-20h30 Salle L'Envol de Longèves	28 octobre 18h30-20h30 Salle des Fêtes de La Jarrie

Quatre rendez-vous pour découvrir les projets,
échanger avec l'équipe d'Eolise et partager vos idées et propositions !

Inscription préalable obligatoire : eoliennes-aunis@eolise.fr—07.61.58.62.69

www.eoliennes-plainedaunis.fr

Annexe 9 : Etude d'impact sur les procédures aux instruments de l'aérodrome de La Rochelle Ile de Ré - CGX

Rapport Technique

Etude d'impact d'implantation du projet éolien de Puyvineux

Etude d'impact d'implantation du parc éolien de Puyvineux sur les procédures aux instruments de l'aérodrome de LA ROCHELLE ILE DE RÉ (LFBH).

		Fonction	Nom	Date	Signature
	Rédigé par	Concepteur de procédure	Stéphane LETRILLARD	16-05-2023	
	Vérifié par	Concepteur de procédure	Lauren FORTABAT	16-05-2023	
	Validé par	Chef Concepteur	Samuel BEGOUIN	16-05-2023	

Ce document contient 30 pages.

Sommaire

1	CONTEXTE DE L'ÉTUDE	4
1.1	OBJET DU DOCUMENT	4
1.2	DOCUMENTS APPLICABLES ET/OU DE RÉFÉRENCE	4
2	DONNEES	4
2.1	EOLIENNES	4
2.2	DONNÉES AÉRONAUTIQUES	5
2.3	DONNÉES OBSTACLES TIERCES	5
2.4	LOGICIEL UTILISÉ	5
3	IMPACT SUR LES ESPACES AÉRIENS	6
3.1	IMPACT SUR LA CTR	7
3.2	IMPACT SUR LES TMA	8
4	IMPACT SUR L'AMG	9
5	IMPACT SUR LES PROCÉDURES DE DÉPARTS AUX INSTRUMENTS	10
5.1	SID RWY ALL CONV	10
5.1.1	SID RWY 27:	10
5.1.2	SID RWY 09:	10
5.2	DÉPARTS OMNIDIRECTIONNELS	11
6	IMPACT SUR LES PROCÉDURES D'APPROCHE AUX INSTRUMENTS	12
6.1	STAR CONV RWY ALL	12
6.1.1	Attente basée sur le NDB RL	13
6.1.2	STARs LUGEN6D, LUSON6D et MAREN6D	13
6.2	STAR RNAV RWY ALL	14
6.2.1	Attente basée sur le waypoint RL	15
6.3	RNP RWY09	16
6.3.1	Attente basée sur le waypoint RL	16
6.3.2	MSA basée sur le waypoint RL	17
6.4	ILS ou LOC, NDB Z RWY 27	18
6.4.1	Attente basée sur le NDB RL	19
6.4.2	MSA basée sur le NDB RL	19
6.4.3	Segment d'approche initial par inversion	19
6.4.4	Segment d'accélération	20
6.5	NDB Y RWY27	21
6.5.1	Attente basée sur le NDB RL	22
6.5.2	MSA basée sur le NDB RL	22
6.5.3	Segment d'approche initial	22
6.5.4	Segment d'accélération	22
6.6	RNP RWY27	23
6.6.1	TAA BEMAX	24
6.6.2	TAA XERGI	24
6.6.3	TAA DEGAX	25
6.6.4	Attente basée sur le waypoint RL	25
6.6.5	MSA basée sur le waypoint RL	25
6.6.6	Segment d'approche initial	26
6.6.7	Segment d'approche intermédiaire	27
7	ITINÉRAIRES VFR	28
8	CONCLUSION	29
9	GLOSSAIRE	30

TABLEAU DES ILLUSTRATIONS

Figure 2-1 : Coordonnées et altitudes des éoliennes du projet éolien de Puyvineux.....	5
Figure 3-1 : Espaces aériens (20/04/2023)	6
Figure 3-2 : Positions des éoliennes dans les espaces aériens.....	6
Figure 3-3 : Positions des éoliennes par rapport à la CTR	7
Figure 4-1 : AMG (31/12/2020)	9
Figure 5-1 : SID RWY ALL CONV (25/03/2021).....	10
Figure 5-2 : Départs omnidirectionnels.....	11
Figure 6-1 : STAR CONV RWY ALL (16/06/2022)	12
Figure 6-2 : Attente basée sur le NDB RL	13
Figure 6-3 : STAR RNAV RWY ALL (16/06/2022).....	14
Figure 6-4 : Attente basée sur le waypoint RL	15
Figure 6-5 : RNP RWY09 (25/02/2021).....	16
Figure 6-6 : MSA RL	17
Figure 6-7 : IAC RWY27 ILS LOC NDB z (25/02/2021)	18
Figure 6-8 : segment d'approche initiale par inversion.....	19
Figure 6-9 : NDB y RWY27 (25/02/2021)	21
Figure 6-10 : Segment d'approche initiale.....	22
Figure 6-11 : RNP RWY27 (25/02/2021).....	23
Figure 6-12 : TAA BEMAX.....	24
Figure 6-13 : TAA XERGI.....	24
Figure 6-14 : TAA DEGAX.....	25
Figure 6-15 : Segment initial en provenance de DEGAX.....	26
Figure 6-16 : Segments initiaux en provenance de RL.....	26
Figure 6-17 : Segment intermédiaire de la procédure en provenance de DEGAX et RL	27
Figure 6-18 : Segment intermédiaire de la procédure en provenance de XERGI	27
Figure 7-1 : Itinéraires VFR.....	28

Historique des modifications

Date	Version	Auteur	Page	Commentaires
16-05-2023	1-0	LTD	Toutes	Livraison

1 CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 Objet du document

Suite aux rapports délivrés en 2021 (EOL-ELS_TSR_Projet éolien Puyvineux_2021_V1-0 du 20/07/2021), en 2022 (EOL-ELS_TSR_Projet éolien Puyvineux_2022_V1-0 du 20/10/2022) et aux retours de l'aviation civile sur la faisabilité de ce projet, la société EOLISE a mandaté CGX AERO pour mettre à jour le rapport d'étude d'impact d'implantation du parc éolien de Puyvineux (17) sur les procédures de l'aérodrome de La Rochelle Ile de Ré avec de nouvelles hauteurs d'éoliennes.

Cette étude ne préjuge rien sur les impacts potentiels sur d'autres aérodromes ou servitudes aéronautiques.

1.2 Documents applicables et/ou de référence

ID	Référence	Titre
DA1	Arrêté du 24 Janvier 2022. Recueil des critères de conception, v2.0 du 1er janvier 2018.	Arrêté relatif à l'établissement et à la conception de procédures de vol aux instruments. Recueil de critères pour la conception des procédures de vol aux instruments.
DA2	Note du 13 juillet 2022	Note relative au traitement des projets éoliens par les services de l'aviation civile
DA3	Instruction N° 20229 DNA/2D du 16 février 1993	Instruction relative à la séparation stratégique entre trajectoire IFR et itinéraires VFR spécial.
DA4	PR2304-4251 du 24/04/2023	Proposition commerciale pour la mise à jour de l'étude d'impact d'implantation du parc éolien de Puyvineux sur les procédures aux instruments de l'aérodrome de La Rochelle Ile de Ré.
DR1	EOL-ELS_TSR_Projet éolien Puyvineux_2021_V1-0 du 20/07/2021	Rapport technique, Etude d'impact d'implantation du projet éolien de Puyvineux
DR2	EOL-ELS_TSR_Projet éolien Puyvineux_2022_V1-0 du 20/10/2022	Rapport technique, Etude d'impact d'implantation du projet éolien de Puyvineux (mise à jour)

2 DONNEES

2.1 Eoliennes

La société Eoliennes d'Aunis 4 a fourni un fichier « shape » donnant la position des éoliennes. Les coordonnées des machines sont extraites de Global Mapper à partir du fichier « shape ».

Les élévations NGF ont été fournies par la société Eoliennes d'Aunis 4.

La hauteur de machine à prendre en compte est de 182m.

Nom	Latitude sexagésimale	Longitude sexagésimale	Altitude au sommet (M)	Hauteur hors sol (M)	Altitude à la base (M)
E1	46°07'04.887"N	000°59'33.757"W	217	182	35
E2	46°06'52.535"N	000°59'26.927"W	216	182	34
E3	46°06'42.217"N	000°59'18.931"W	215	182	33
E4	46°07'37.808"N	000°57'59.490"W	210	182	28
E5	46°07'20.404"N	000°57'56.814"W	213	182	31
E6	46°07'19.128"N	000°57'27.451"W	210	182	28
E7	46°06'52.832"N	000°57'46.775"W	209	182	27
E8	46°06'38.056"N	000°57'38.089"W	210	182	28
E9	46°06'22.939"N	000°57'40.762"W	206	182	24

Figure 2-1 : Coordonnées et altitudes des éoliennes du projet éolien de Puyvineux

Les éoliennes se situent à environ 17.1km dans le 113° vrai de l'ARP de l'aérodrome de La Rochelle Ile de Ré.

2.2 Données aéronautiques

Les données sont issues de l'AIP France AMDT 04/23 en vigueur au 20 Avril 2023. Le cycle Airac 05/23 a été également vérifié.

2.3 Données obstacles tierces

Sans objet.

2.4 Logiciel utilisé

Toutes les constructions, les calculs ainsi que les illustrations sont issus du logiciel GéoTITAN® (Version 5.03.02).

Les fonctionnalités d'approche utilisées dans cette étude ont été validées dans la version précédentes (V4.10).

Note : Toutes les informations d'altitude dans ce rapport sont basées par rapport au niveau moyen de la mer (AMSL).

3 IMPACT SUR LES ESPACES AERIENS



Figure 3-1 : Espaces aériens (20/04/2023)

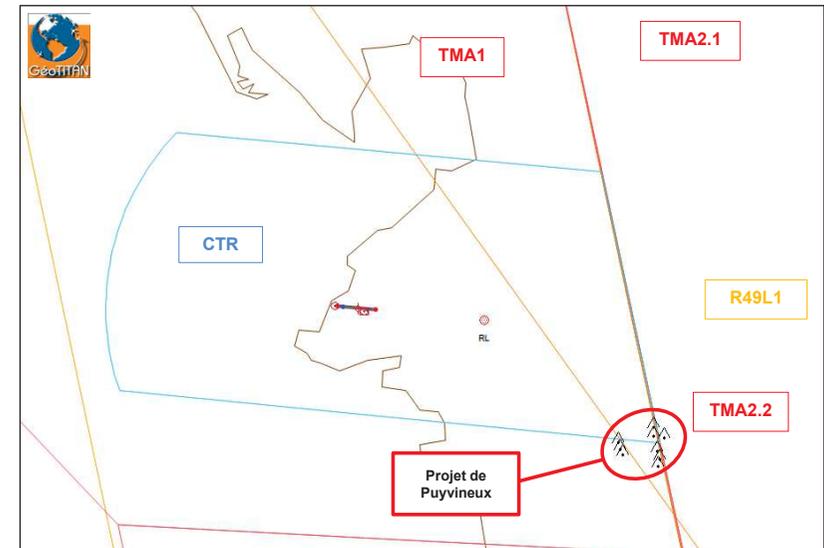


Figure 3-2 : Positions des éoliennes dans les espaces aériens

CTR La Rochelle Ile de Ré : SFC / 2000ft AMSL
TMA1 La Rochelle : 2000ft AMSL / FL115
TMA2.1 La Rochelle : 2000ft AMSL / 3000ft AMSL
TMA2.2 La Rochelle : 3000ft AMSL / FL115
R49L1 : 3000ft AMSL / 4000ft AMSL

3.1 Impact sur la CTR.

Les éoliennes E1, E4 et E5 du projet éolien de Puyvineux se situent à l'intérieur de la CTR.
L'éolienne E1 se situe à 41m de la limite Sud de la CTR, l'éolienne E4 à 122m de la limite Est et l'éolienne E5 à 203m de la limite Est.
Les autres éoliennes sont à l'extérieur de la CTR.

Comme décrit par la suite dans ce document, bien que 3 éoliennes se situent dans la CTR, il faut noter que toutes les éoliennes se situent toutes en dehors des trajectoires d'approche finale ainsi qu'en dehors des protections des transits VFR publiés.

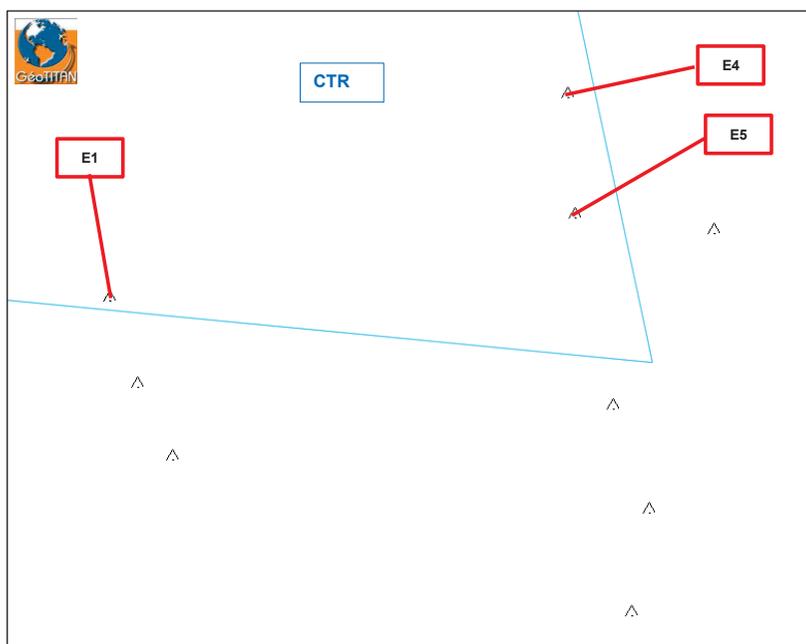


Figure 3-3 : Positions des éoliennes par rapport à la CTR

Rappel de la Note du 13 juillet 2022 :

"Les CTR ne constituent pas intrinsèquement une contrainte au développement éolien, contrairement aux trajectoires de circulation aérienne, aérodromes ou aides à la navigation qu'elles peuvent contenir. En revanche, elles marquent généralement une densité du trafic aérien a priori peu propice au développement éolien.

L'approche suivante est adoptée lorsqu'au moins une éolienne est projetée à l'intérieur d'une CTR :

- Dans le cadre d'une consultation préliminaire: une réponse neutre est donnée sur la faisabilité du projet et il est alors explicitement précisé au requérant :
 - que la CTR en elle-même ne constitue pas le motif de l'avis mais qu'elle marque une concentration des contraintes aéronautiques du fait de la proximité de l'aérodrome qu'elle protège;
 - qu'il peut faire appel aux services d'une société de conseil spécialisée pour déterminer de manière plus précise les contraintes de circulation aérienne existantes dans la CTR vis-à-vis du projet éolien. Ces contraintes sont en majeure partie publiées à l'information aéronautique;
 - que cette réponse neutre ne préjuge en rien de la réponse finale qui sera apportée si la DGAC venait à être saisie formellement dans le cas d'un avis conforme ou d'une autorisation spéciale.
- Dans le cadre d'une consultation formelle pour avis conforme ou autorisation spéciale : le projet éolien fait l'objet du processus habituel d'instruction pour évaluer sa compatibilité avec le dispositif de circulation aérienne et les aérodromes à l'intérieur de la CTR."

3.2 Impact sur les TMA

Les planchers des TMA 1 et 2.1 sont à 2000ft soit 609.6m.
Les éoliennes sont situées sous les TMA.

4 IMPACT SUR L'AMG

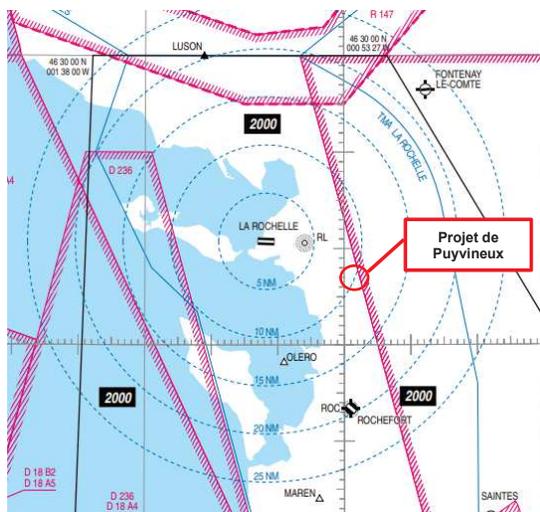


Figure 4-1 : AMG (31/12/2020)

L'ensemble du projet éolien se situe à l'intérieur de l'AMG.
Le plancher de cette zone est de 2000ft.
Pour ne pas impacter l'AMG, l'altitude sommitale des machines ne devra pas dépasser :
609.6m (2000ft) – 300m (MFO) = 309m

Le projet éolien n'a pas d'impact sur l'AMG.

5 IMPACT SUR LES PROCEDURES DE DEPARTS AUX INSTRUMENTS

5.1 SID RWY ALL CONV

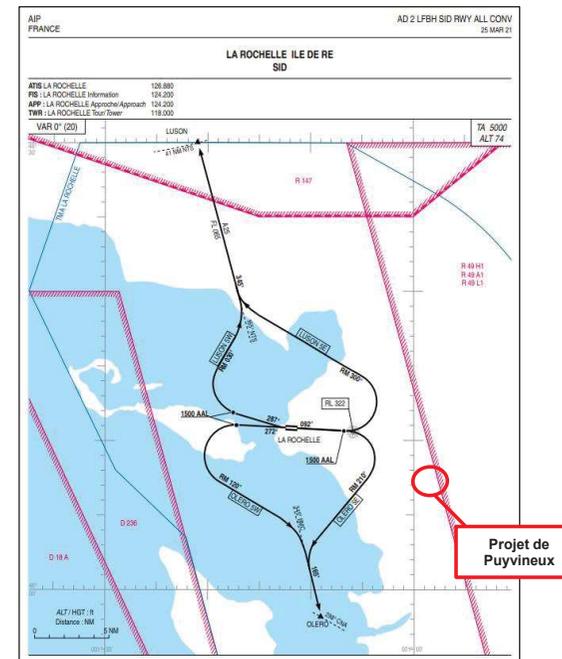


Figure 5-1 : SID RWY ALL CONV (25/03/2021)

5.1.1 SID RWY 27:

Le projet éolien se situe en dehors des aires de départ.

5.1.2 SID RWY 09:

Le projet éolien se situe en dehors des aires de départ.

5.2 Départs omnidirectionnels

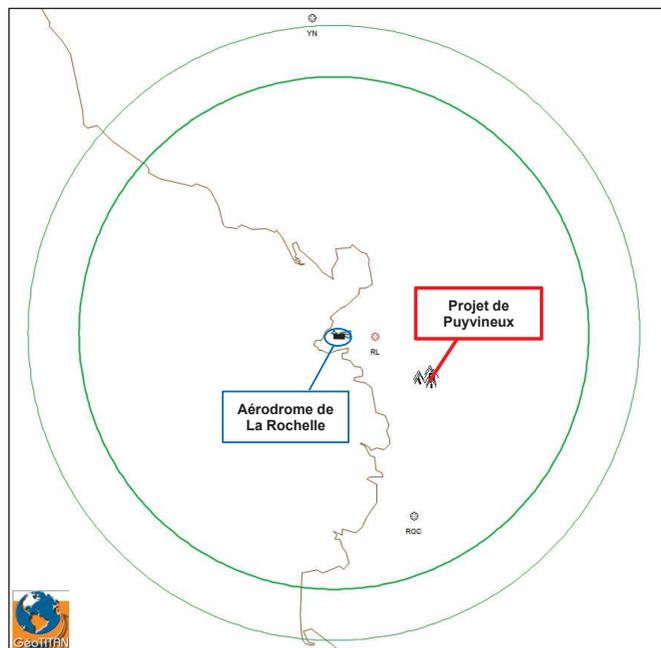


Figure 5-2 : Départs omnidirectionnels

Le projet éolien se situe à l'intérieur de l'aire 2.

Les départs omnidirectionnels en piste 09 vers le nord sont les plus pénalisants. Les appareils montent à 8.1% RM092° jusqu'à 574ft (500ft AAL) puis route directe.

Compte tenu de la pente de montée et de la distance d'implantation des éoliennes, **le projet éolien n'a aucun impact sur ces départs.**

6 IMPACT SUR LES PROCEDURES D'APPROCHE AUX INSTRUMENTS

6.1 STAR CONV RWY ALL

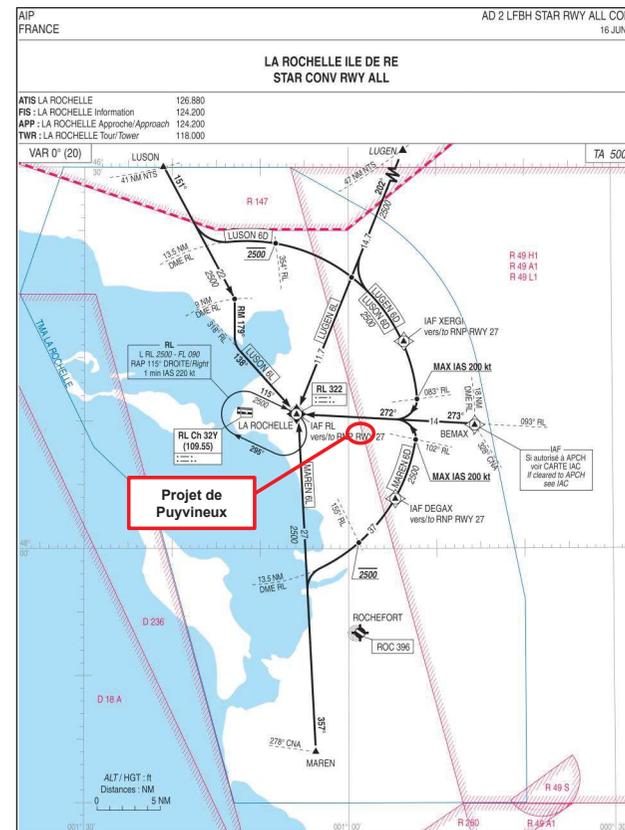


Figure 6-1 : STAR CONV RWY ALL (16/06/2022)

Le projet éolien se situe :

- à l'intérieur des aires de protection de l'attente basée sur RL
- à l'intérieur des aires de protection des STAR LUGEN6D, LUSON6D et MAREN6D.
- à l'extérieur des aires de protection des STAR MAREN6L, LUGEN6L et LUSON6L.

6.1.1 Attente basée sur le NDB RL

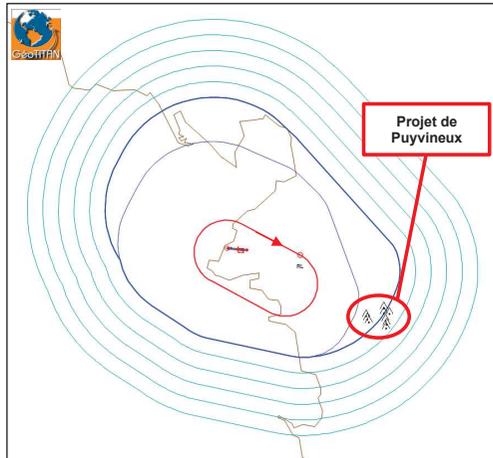


Figure 6-2 : Attente basée sur le NDB RL

Le parc éolien se situe dans l'aire des entrées et la première zone tampon de l'attente.
L'altitude de procédure publiée est de 2500ft. Aucune MOCA n'est publiée.
La MFO est de 300m.
L'altitude sommitale maximale des éoliennes ne devra pas dépasser :

$$762\text{m (2500ft)} - 300\text{m (MFO)} = 462\text{m}$$

Le projet éolien n'a pas d'impact sur l'attente.

6.1.2 STARs LUGEN6D, LUSON6D et MAREN6D

Le parc éolien se situe sous les aires secondaires des trajectoires STARs.
Les altitudes minimales publiées sur ces trajectoires sont de 2500ft.
La MFO est décroissante en aire secondaire, mais une MFO pleine est utilisée pour le calcul suivant.

Pour ne pas impacter les altitudes de procédure publiées, l'altitude sommitale des machines ne devra pas dépasser :

$$762\text{m (2500ft)} - 300\text{m (MFO)} = 462\text{m}$$

Le projet éolien n'a pas d'impact sur les STAR actuellement publiées.

6.2 STAR RNAV RWY ALL

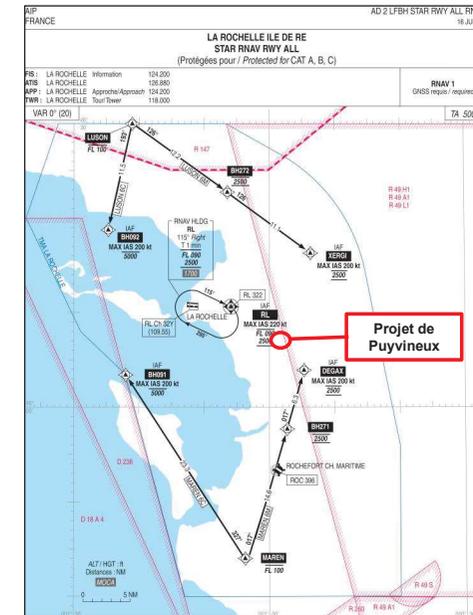


Figure 6-3 : STAR RNAV RWY ALL (16/06/2022)

Le projet éolien se situe :
- à l'extérieur des aires de protections des STAR LUSON6M, LUSON6C, MAREN6C et MAREN6M.
- à l'intérieur des aires de protection de l'attente basée sur le waypoint RL.

	Rapport Technique Etude d'impact d'implantation du projet éolien de Puyvineux EOL-ELS_TSR	V1-0	
		16-05-2023	

6.2.1 Attente basée sur le waypoint RL

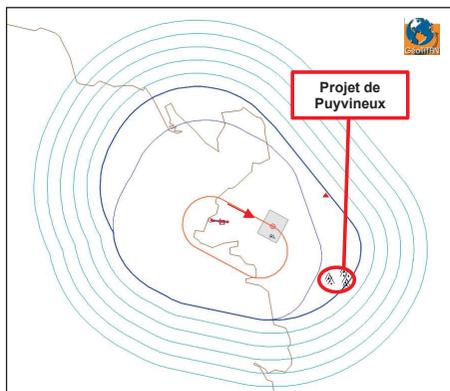


Figure 6-4 : Attente basée sur le waypoint RL

Le projet éolien se situe dans l'aire des entrées et la première zone tampon de l'attente.
L'altitude de procédure est de 2500ft et la MOCA publiée de 1700ft.
Pour ne pas impacter la MOCA publiée, le projet éolien ne devra pas dépasser :
518m (1700ft) – 300m (MFO) = 218m d'altitude sommitale.

Le projet éolien n'a donc aucun d'impact sur l'attente RL.

	Rapport Technique Etude d'impact d'implantation du projet éolien de Puyvineux EOL-ELS_TSR	V1-0	
		16-05-2023	

6.3 RNP RWY09

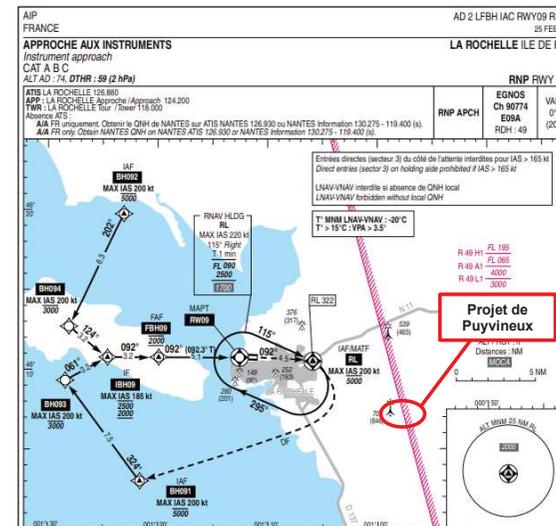


Figure 6-5 : RNP RWY09 (25/02/2021)

Le projet éolien se situe :

- à l'intérieur des aires de protection de l'attente basée sur le waypoint RL
- à l'intérieur de l'aire de protection de la MSA basée sur le waypoint RL
- à l'extérieur des aires de protection des trajectoires d'approche initiale
- à l'extérieur des aires de protection de l'approche intermédiaire
- à l'extérieur des aires de protection de l'approche finale
- à l'extérieur des aires de protection de l'approche interrompue
- à l'extérieur du segment d'accélération
- à l'extérieur des volumes de protection des MVL.

6.3.1 Attente basée sur le waypoint RL

Se référer au § 6.2.1 Attente basée sur le waypoint RL

6.3.2 MSA basée sur le waypoint RL

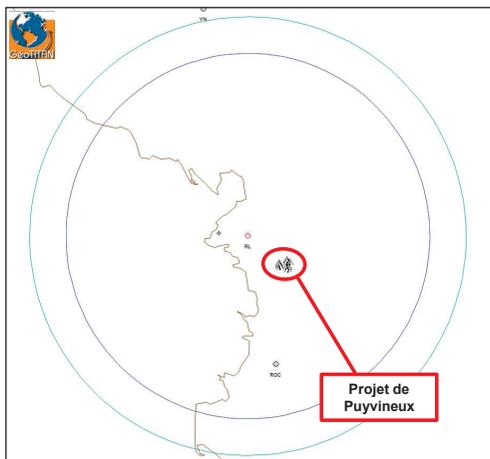


Figure 6-6 : MSA RL

La MOCA publiée pour la MSA est de 2000ft.

Pour ne pas impacter cette MOCA, l'altitude sommitale des éoliennes ne devra dépasser :

$$609\text{m (2000ft)} - 300\text{m (MFO)} = 309\text{m}$$

Le projet éolien n'a pas d'impact sur la MSA basée sur RL.

6.4 ILS ou LOC, NDB Z RWY 27

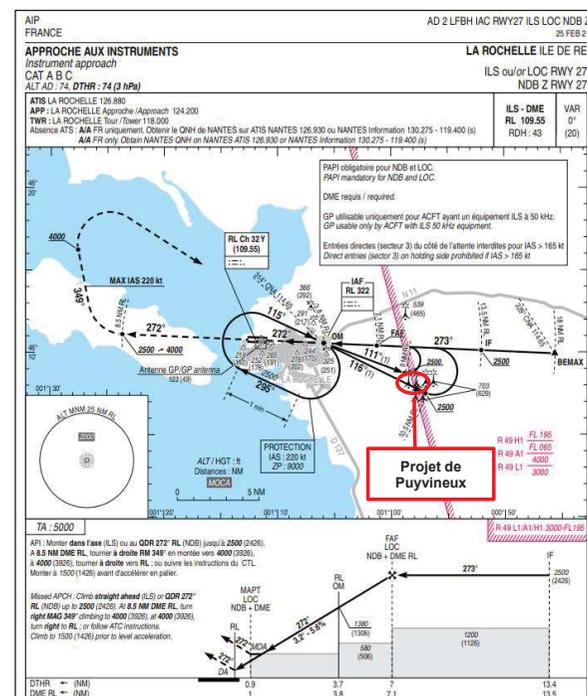


Figure 6-7 : IAC RWY27 ILS LOC NDB z (25/02/2021)

Le projet éolien se situe :

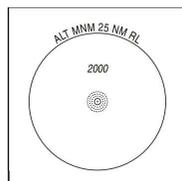
- à l'intérieur des aires de protection de l'attente basée sur RL
- à l'intérieur de l'aire de protection de la MSA basée sur RL
- à l'intérieur de l'aire de protection de la trajectoire d'approche initiale par inversion
- à l'extérieur des aires de protection de l'approche intermédiaire
- à l'extérieur du segment de précision ILS
- à l'extérieur des aires de protection de l'approche finale LOC ou NDB
- à l'extérieur des aires de protection de l'approche interrompue ILS, LOC ou NDB
- à l'intérieur du segment d'accélération
- à l'extérieur du volume de protection de la MVL.

	Rapport Technique Etude d'impact d'implantation du projet éolien de Puyvineux EOL-ELS_TSR	V1-0	
		16-05-2023	

6.4.1 Attente basée sur le NDB RL

Se référer au § 6.1.1 Attente basée sur le NDB

6.4.2 MSA basée sur le NDB RL



Le projet se situe à l'intérieur de la MSA.
L'altitude de la MSA publiée est de 2000ft.
La MFO est de 300m.

L'altitude sommitale maximale des éoliennes ne devra pas dépasser :

$$609.6\text{m (2000ft)} - 300\text{m (MFO)} = 309\text{m}$$

Le projet éolien n'a pas d'impact sur la MSA.

6.4.3 Segment d'approche initial par inversion

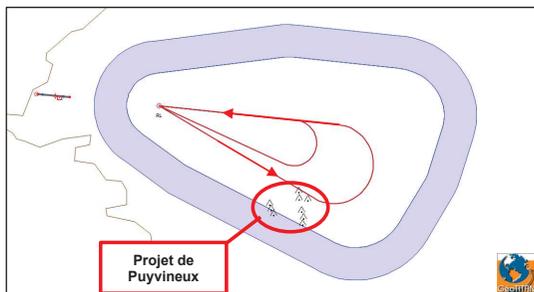


Figure 6-8 : segment d'approche initiale par inversion

Les appareils peuvent arriver via BEMAX mais peuvent également effectuer une inversion à partir de la balise « RL ».

Dans le cas d'approche via la verticale « RL », le projet éolien se situerait en aire primaire du segment d'approche initiale.

L'altitude de procédure publiée pour ce segment est de 2500ft, la MFO de 300m.

L'altitude sommitale maximale des éoliennes ne devra pas dépasser :

$$762\text{m (2500ft)} - 300\text{m (MFO)} = 462\text{m}$$

Le projet éolien n'a pas d'impact sur le segment d'approche initial.

EOL-ELS_TSR_Projet_éolien_Puyvineux_2023.docx	CONFIDENTIEL	Page 19/30
Toute reproduction, même partielle, tout transfert à un tiers sous quelque forme que ce soit, sont strictement interdits sans autorisation écrite de CGX AERO		

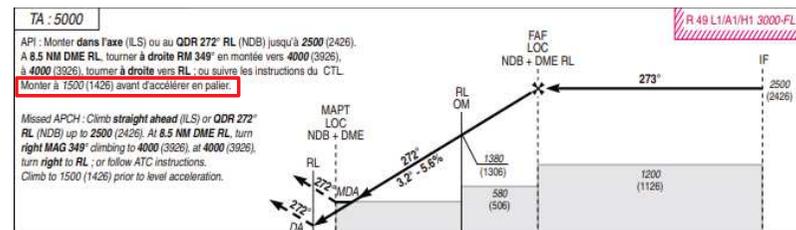
	Rapport Technique Etude d'impact d'implantation du projet éolien de Puyvineux EOL-ELS_TSR	V1-0	
		16-05-2023	

6.4.4 Segment d'accélération

L'appareil effectuant une approche interrompue doit monter à 1500ft avant d'effectuer un palier d'accélération.

Pour les appareils n'ayant pas atteint 1500ft sur « RL », ils devront remonter dans le volume de l'attente de 1500ft vers 4000ft.

Pour ce segment la MFO est de 90m.



Pour ne pas impacter la valeur actuellement publiée, l'altitude sommitale ne devra pas dépasser :

$$457.2\text{m (1500ft)} - 90\text{m (MFO)} = 367\text{m}$$

Le projet éolien n'a pas d'impact sur le segment d'accélération.

EOL-ELS_TSR_Projet_éolien_Puyvineux_2023.docx	CONFIDENTIEL	Page 20/30
Toute reproduction, même partielle, tout transfert à un tiers sous quelque forme que ce soit, sont strictement interdits sans autorisation écrite de CGX AERO		

6.5 NDB Y RWY27

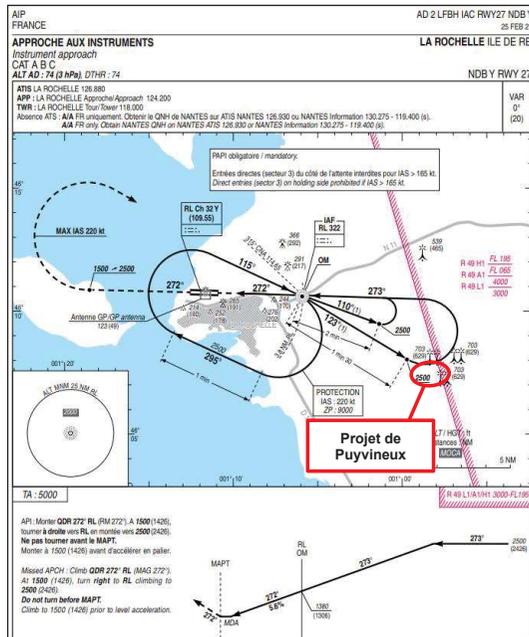


Figure 6-9 : NDB y RWY27 (25/02/2021)

Le projet éolien se situe :

- à l'intérieur des aires de protection de l'attente basée sur le NDB RL
- à l'intérieur de l'aire de protection de la MSA basée sur le NDB RL
- à l'intérieur des aires de protection des trajectoires d'approche initiale
- à l'extérieur des aires de protection de l'approche finale
- à l'extérieur des aires de protection de l'approche interrompue
- à l'intérieur du segment d'accélération
- à l'extérieur des volumes de protection des MVL.

6.5.1 Attente basée sur le NDB RL

Se référer au § 6.1.1 Attente basée sur le NDB

6.5.2 MSA basée sur le NDB RL

Se référer au § 6.4.2 MSA basée sur le NDB RL

6.5.3 Segment d'approche initiale

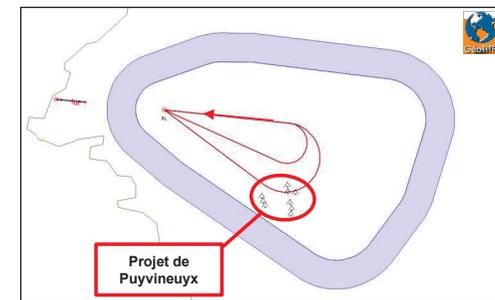


Figure 6-10 : Segment d'approche initiale

Le projet se situe en aire primaire du segment initial.

L'altitude de procédure publiée est de 2500ft.

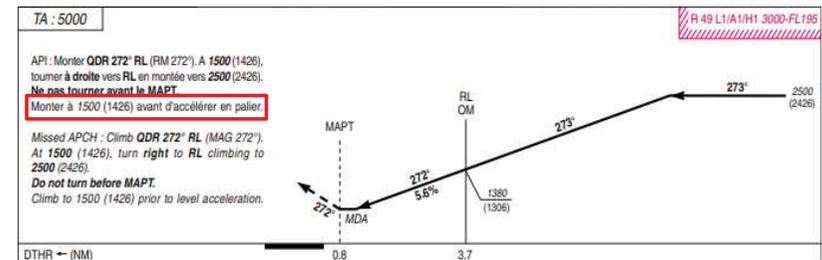
Pour ne pas impacter cette altitude de procédure, l'altitude sommitale des éoliennes ne devra dépasser :

$$762\text{m (2500ft)} - 300\text{m (MFO)} = 462\text{m}$$

Le projet éolien n'a pas d'impact sur le segment d'approche initial.

6.5.4 Segment d'accélération

Les appareils effectuant une approche interrompue et rencontrant un problème particulier doivent remonter vers 1500ft avant d'accélérer en palier puis de se reporter sur la balise « RL ».



Sur ce type de procédure la longueur du palier d'accélération n'est pas spécifiée donc des appareils pourraient réintégrer l'attente « RL » à 1500ft avant de remonter vers le niveau assigné. La MFO de ce type de procédure est de 90m.

Pour ne pas impacter cette procédure, l'altitude maximale à ne pas dépasser sera de :
457.2m (1500ft) – 90m = 367m

Le projet éolien n'a pas d'impact sur cette procédure.

6.6 RNP RWY27

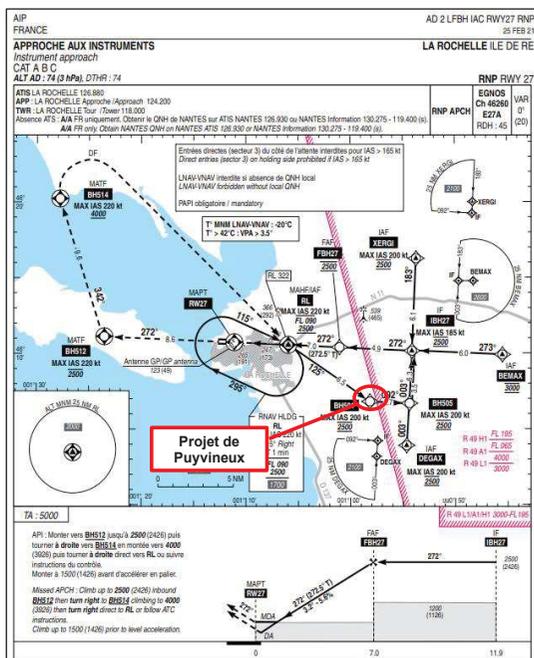


Figure 6-11 : RNP RWY27 (25/02/2021)

Le projet se situe :

- À l'intérieur de l'aire de protection des TAA XERGI, BEMAX et DEGAX
- À l'intérieur de l'aire de protection de l'attente basée sur le waypoint RL
- À l'intérieur de l'aire de protection de la MSA basée sur le waypoint RL
- À l'intérieur des aires de protection des trajectoires d'approche initiale
- À l'intérieur de l'aire de protection de l'approche intermédiaire
- À l'extérieur des aires de protection de l'approche finale
- À l'extérieur de l'aire de protection de l'approche interrompue
- À l'extérieur du segment d'accélération
- À l'extérieur du volume de protection des MVL.

6.6.1 TAA BEMAX

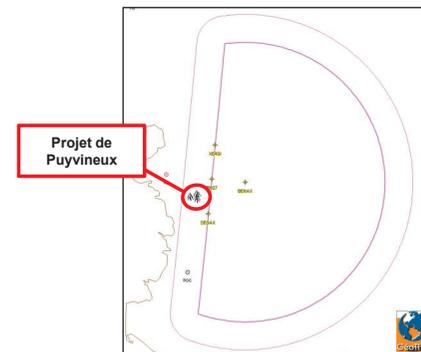


Figure 6-12 : TAA BEMAX

Le projet éolien se situe à l'intérieur de la zone tampon de la TAA BEMAX. L'altitude publiée pour cette TAA est de 2600ft, pour ne pas impacter cette altitude, avec une MFO de 300m, l'altitude sommitale maximale des éoliennes ne devra pas dépasser :
792.4m (2600ft) – 300m (MFO) = 492m

Le projet éolien n'a pas d'impact sur cette TAA.

6.6.2 TAA XERGI

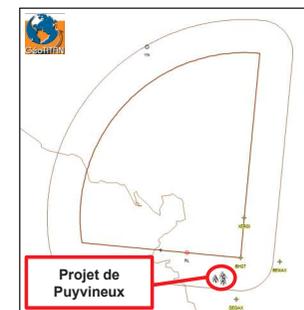


Figure 6-13 : TAA XERGI

Le projet éolien se situe à l'intérieur de la zone tampon de la TAA XERGI. L'altitude publiée pour cette TAA est de 2100ft, pour ne pas impacter cette altitude, avec une MFO de 300m, l'altitude sommitale maximale des éoliennes ne devra pas dépasser :

$$640\text{m (2100ft)} - 300\text{m (MFO)} = 340\text{m}$$

Le projet éolien n'a pas d'impact sur cette TAA.

6.6.3 TAA DEGAX

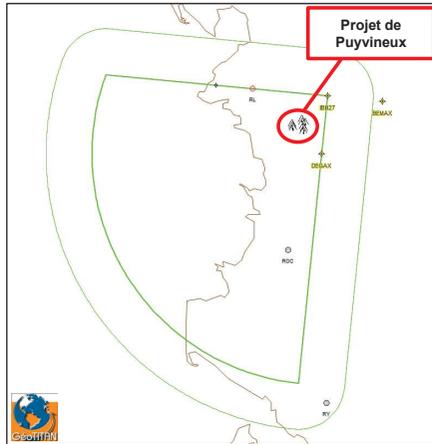


Figure 6-14 : TAA DEGAX

Le projet éolien se situe à l'intérieur de la TAA DEGAX.
L'altitude publiée pour cette TAA est de 2100ft, pour ne pas impacter cette altitude, avec une MFO de 300m, l'altitude sommitale maximale des éoliennes ne devra pas dépasser :
 $640\text{m (2100ft)} - 300\text{m (MFO)} = 340\text{m}$

Le projet éolien n'a donc pas d'impact sur cette TAA.

6.6.4 Attente basée sur le waypoint RL

Se référer au § 6.2.1 Attente basée sur le waypoint RL

6.6.5 MSA basée sur le waypoint RL

Se référer au § 6.3.2 MSA basée sur le waypoint RL

6.6.6 Segment d'approche initial

Le projet éolien se situe dans les aires de protection des segments d'approche initiaux en provenance de DEGAX et RL.

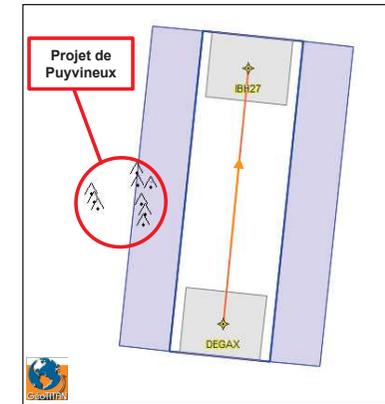


Figure 6-15 : Segment initial en provenance de DEGAX

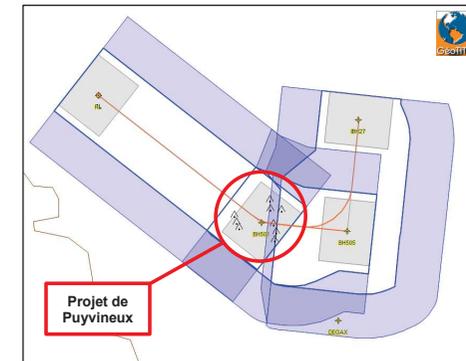


Figure 6-16 : Segments initiaux en provenance de RL

La procédure en provenance de RL est la plus pénalisante, les éoliennes se situant toutes en aire primaire des segments initiaux.

L'altitude de procédure publiée sur tous les segments impactés est de 2500ft, pour ne pas impacter cette altitude, avec une MFO de 300m, l'altitude sommitale maximale des éoliennes ne devra pas dépasser :

$$762\text{m (2500ft)} - 300\text{m (MFO)} = 462\text{m}$$

Le projet éolien n'a donc pas d'impact sur les segments initiaux.

6.6.7 Segment d'approche intermédiaire

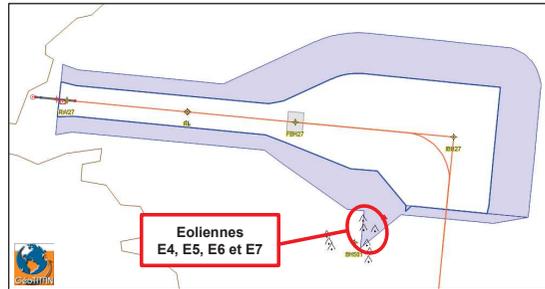


Figure 6-17 : Segment intermédiaire de la procédure en provenance de DEGAX et RL

Les éoliennes E4, E5, E6 et E7 se situent en aire secondaire du segment d'approche intermédiaire en provenance de DEGAX et RL.

L'altitude de procédure publiée sur ce segment est de 2500ft et la MOCA de 1200ft.
L'éolienne la plus pénalisante est l'éolienne E6. La MFO sur cette éolienne est de 46.88m.
La MOCA donnée par cette éolienne est de :

$$210\text{m} + 46.88\text{m (MFO)} = 256.88\text{m (850ft)}$$

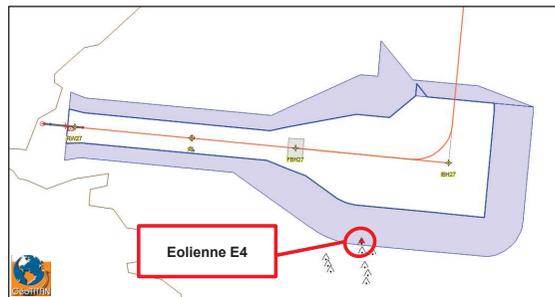


Figure 6-18 : Segment intermédiaire de la procédure en provenance de XERGI

L'éolienne E4 se situe en aire secondaire du segment d'approche intermédiaire en provenance de XERGI.

L'altitude de procédure publiée sur ce segment est de 2500ft et la MOCA de 1200ft.
La MFO sur cette éolienne est de 18.75m.
La MOCA donnée par cette éolienne est de :

$$210\text{m} + 18.75\text{m (MFO)} = 228.75\text{m (760ft)}$$

Le projet éolien n'a pas d'impact sur les segments intermédiaires.

7 ITINERAIRES VFR

Des itinéraires VFR sont publiés à l'intérieur des espaces aériens gérés par La Rochelle.

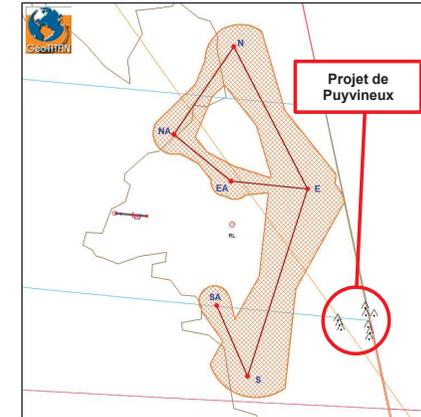
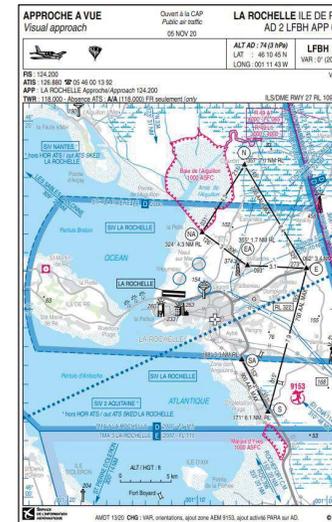


Figure 7-1 : Itinéraires VFR

Le projet éolien se situe à l'extérieur des itinéraires VFR et n'a donc pas d'impact sur les itinéraires actuellement publiés.

	Rapport Technique Etude d'impact d'implantation du projet éolien de Puyvineux EOL-ELS_TSR	V1-0	
		16-05-2023	

8 CONCLUSION

Compte tenu de ses caractéristiques, l'implantation du projet éolien de la société EOLISE sur la commune de Puyvineux (17) n'a aucun impact sur les procédures d'approche et de départs aux instruments ainsi que sur les transits VFR de l'aérodrome de La Rochelle-Ile de Ré publiés au cycle AIRAC 04/23 et à venir au cycle AIRAC 05/23.

NB : lorsque les éoliennes seront construites, le porteur de projet devra communiquer au gestionnaire de l'aérodrome de La Rochelle et à la DSAC/Sud-Ouest les coordonnées des machines ainsi que les élévations définitives de celles-ci.

	Rapport Technique Etude d'impact d'implantation du projet éolien de Puyvineux EOL-ELS_TSR	V1-0	
		16-05-2023	

9 GLOSSAIRE

AAL	:	Au-dessus de l'altitude de l'aérodrome
AIP	:	Publication des informations aéronautiques
AMG	:	Altitude Minimale de Guidage
AMSL	:	Au-dessus du niveau moyen de la mer
AIRAC	:	Contrôle et Régulation de l'Information Aéronautique
AMDT	:	AMenDemenT
API	:	APProche Interrompue
ARP	:	Point de Référence d'Aérodrome
CONV	:	Conventionnel
CTR	:	Zone de Contrôle
DA	:	Document Applicable
DR	:	Document de Référence
DSAC	:	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
FAF	:	Repère d'approche finale
GNSS	:	Système global de navigation par satellites
IAC	:	Carte d'Approche aux Instruments
IFR	:	Règles de vol aux instruments
ILS	:	Système d'atterrissage aux instruments
LNAV	:	Navigation Latérale
LOC	:	Radiophare d'alignement de piste
LPV	:	Performance d'alignement de piste avec guidage vertical
MAPT	:	Point d'approche interrompue
MFO	:	Marge de franchissement d'obstacles
MOCA	:	Altitude Minimale de Franchissement d'Obstacles
MNT	:	Modèle Numérique de Terrain
MSA	:	Altitude minimale de secteur
MVL	:	Manoeuvre à Vue Libre
NDB	:	Radiophare non directionnel
NGF	:	Nivellement général de la France
NM	:	Mille(s) Nautique(s)
OAI	:	Obstacle Artificiel Isolé
OCA	:	Altitude de franchissement d'obstacles
OCH	:	Hauteur de franchissement d'obstacles
OLS	:	Surfaces de Limitation d'Obstacles
PDG	:	Pente de Calcul de Procédure
RM	:	Route Magnétique
RNAV	:	Navigation de surface
RNP	:	Qualité de navigation requise
RWY	:	Piste (Runway)
SID	:	Départ Normalisé aux Instruments
SFC	:	Surface
STAR	:	Arrivée normalisée aux instruments
TAA	:	Altitude d'arrivée en région terminale
TMA	:	Région de Contrôle Terminale
VFR	:	Règles de vol à vue
WGS84	:	Système géodésique mondial
WP	:	Point de cheminement

Fin du document

(TPL){code}_TSR_Lateral-Guidance-Only-FR_v1-3.docx (Ne pas modifier)

EOL-ELS_TSR_Projet_éolien_Puyvineux_2023.docx	CONFIDENTIEL	Page 29/30
Toute reproduction, même partielle, tout transfert à un tiers sous quelque forme que ce soit, sont strictement interdits sans autorisation écrite de CGX AERO		

EOL-ELS_TSR_Projet_éolien_Puyvineux_2023.docx	CONFIDENTIEL	Page 30/30
Toute reproduction, même partielle, tout transfert à un tiers sous quelque forme que ce soit, sont strictement interdits sans autorisation écrite de CGX AERO		